

AVANT – PROPOS

Il s'est tenu au Diocèse de Matadi du mercredi 22 au samedi 25 mai 2013, dans la Salle de Safari/Ndimba Luwawanu, le **Synode diocésain** souhaité, convoqué et clôturé par Son Excellence Mgr Daniel NLANDU MAYI, Evêque du Diocèse de Matadi, Président de droit de l'Assemblée synodale. Initialement prévu du mercredi 15 au samedi 18 mai 2013, mais reporté suite au décès du Révérend Abbé Victor MUKIESE d'heureuse mémoire, ce Synode eut pour thème : « *Que tous soient un* » (*Jn 17, 21*) et « *Vous serez mes témoins* » (*Ac 1, 8*).

Les raisons et les motivations de ce grand rendez-vous diocésain ont jailli des premières Journées sacerdotales tenues à Matadi les 12 et 13 janvier 2011, au lendemain de la prise de possession canonique du nouvel Evêque diocésain. En effet, durant ces Journées sacerdotales, les prêtres firent l'état des lieux de la vie du Diocèse. « En conclusion de l'analyse globale de l'état actuel du diocèse, une issue, une voie avait été indiquée pour repartir d'un nouvel élan, pour réaménager, réajuster les structures du diocèse ainsi que sa pastorale aux évolutions d'aujourd'hui, et dans la foulée, baliser le chemin de l'avenir ». Après prière et réflexion, le cadre ecclésial idéal trouvé et indiqué pour penser et repenser les orientations fondamentales pour la vie du Diocèse fut un **Synode diocésain**.

Ce forum *aux avis* purement *consultatifs* devrait avoir pour but « l'aggiornamento » diocésain : construire, sinon reconstruire le Diocèse pour qu'il puisse « accomplir dans une fidélité plus grande sa mission apostolique dans un contexte spirituel, social et économique très éprouvé ». Il se voulait une formidable dynamique ecclésiale pour le renouvellement du visage de l'Eglise particulière de Matadi. Pour parler autrement, sa finalité serait celle de doter le Diocèse d'un « nouveau projet missionnaire diocésain réajusté à notre temps » et de baliser l'avenir de l'Eglise diocésaine. Aussi le Synode diocésain ne devrait-il pas se muer en lieu ou occasion d'expression des revendications et des ressentiments personnels, mais plutôt être une « *démarche spirituelle* » de l'ensemble des fidèles du Diocèse pour apporter leur concours à l'Evêque diocésain dans l'exercice de sa triple fonction d'enseignement, de sanctification et de gouvernement.

Mus par cet esprit ecclésial, pendant toute une année, dite à juste titre « **Année synodale** », les fidèles du Diocèse de Matadi ont « marché ensemble » et répondu favorablement à cet appel lancé par leur père Evêque. Ainsi, sous la mouvance de l'Esprit Saint, toutes les « forces vives » du Diocèse ont participé de manière vivante, active et enthousiaste aux deux phases qui constituaient le Synode diocésain, à savoir : la **phase pré-synodale** (phase préparatoire) et la **phase synodale** proprement dite.

La phase pré-synodale fut une étape de consultation populaire à travers tout le territoire diocésain. Réconforté par l'équipe des animateurs de la campagne de sensibilisation du Synode, inspiré par la « Loi synodale » et guidé par les « Lineamenta » mis à sa disposition, le peuple de Dieu qui est au Diocèse de Matadi s'est réuni dans les équipes synodales et les assemblées décanales synodales afin de passer au peigne fin l'état actuel de la vie diocésaine et d'indiquer ses propositions pour le nouveau diocésain tant attendu et

souhaité. Les résultats de ces concertations paroissiales et décanales ont été rassemblés en trois points : l'annonce de la foi, la célébration de la foi et le service de la charité et de la solidarité.

Ce sont ces résultats mêmes qui ont servi de *vade mecum* aux membres synodaux – venus de tous les coins et recoins du Diocèse et d'ailleurs - convoqués en Assemblée synodale à Matadi du mercredi 22 au samedi 25 mai 2013, sous l'égide d'un Secrétariat Général du Synode nommé par l'Evêque diocésain. Eclairés par différentes Catéchèses sur la doctrine de l'Eglise et par la synthèse des travaux des Assemblées décanales synodales, les membres synodaux se sont constitués en Commissions et Sous-commissions synodales dont les rapports des travaux ont été lus, amendés et adoptés en plénière par toute l'Assemblée synodale. Tous ces travaux ont été moulus en **265 « Résolutions et recommandations des participants à l'Assemblée synodale du Diocèse de Matadi »**, résolutions remises à l'Evêque diocésain, seul législateur de l'Eglise particulière de Matadi habilité à donner suite aux divers avis exprimés lors de ces assises diocésaines.

C'est le dimanche 26 mai 2013, dans l'Eglise Notre-Dame de Fatima, en la fête de la Sainte Trinité, que l'Evêque diocésain, dans son homélie, déclara clos les travaux dudit Synode diocésain. Ce dernier connut, pour ainsi dire, à la grande satisfaction de tous, une issue très heureuse. Il fut réellement « un cadre ecclésial de communion, de concertation, de recherche, de redynamisation, de découverte, de rénovation et de réaménagement pastoral », bref ***une grâce de Dieu***.

Le lecteur trouvera dans cet opuscule qu'il tient en mains, intitulé « LES ACTES DU SYNODE DIOCESAIN DE MATADI » et publié du reste au premier anniversaire de la clôture de ce forum ecclésial, tous les épisodes de ce feuilleton diocésain qui tint ses paris - malgré la crise économique mondiale - grâce à la volonté manifeste et décidée de l'ensemble des chrétiens du Diocèse de Matadi. Le Secrétariat Général du Synode vous en souhaite à la fois une excellente lecture et une bonne inspiration pour la plus gloire de Dieu et le salut des hommes.

Le Secrétariat Général du Synode

PREMIERE PARTIE: PHASE PRE-SYNODALE

1.1. Composition de l'Equipe de pilotage du Synode

COMMUNIQUE OFFICIEL N/Réf.001/EVMAT/2011

Chers Frères dans le sacerdoce,

Chers amis,

Lors de nos journées sacerdotales, en conclusion de l'analyse globale de l'état actuel du diocèse, une issue, une voie avait été indiquée pour repartir d'un nouvel élan, pour réaménager, réajuster les structures du diocèse ainsi que sa pastorale aux évolutions d'aujourd'hui, et dans la foulée, baliser le chemin de l'avenir.

Cette voie se voulait une démarche concertée de tous les diocésains, aux fins de se réapproprier aujourd'hui la mission de l'Eglise dans notre diocèse et de se donner les moyens de l'exercice pastoral.

Nous avons cherché et trouvé un cadre ecclésial qui pouvait englober l'ensemble de nos recherches, de nos aspirations et fonder sur de nouvelles bases nos espérances. Nous avons d'abord parlé de forums diocésains, puis l'idée plus précise d'un synode a jailli ; mais elle nécessitait d'être conformée aux dispositions du droit canonique.

J'ai la joie de vous annoncer que j'ai accompli dernièrement une démarche dans ce sens auprès du Préfet de la Sacrée Congrégation pour l'évangélisation des peuples, démarche au terme de laquelle les autorisations nous ont été accordées pour tenir le « **Mini-synode diocésain** » que vous avez tant souhaité et appelé de tous vos vœux (1).

Après mûres réflexions, j'ai pensé que dès aujourd'hui, nous pouvons mettre en place une « **Equipe de pilotage** » chargée de réfléchir sur l'organisation de ce Mini-synode et de proposer ensuite à l'Evêque le fruit de ses recherches et études.

Je vous communique maintenant la composition de cette « Equipe de pilotage » :

1. **Monsieur l'Abbé Paul-Marie BUETUBELA BALEMBO NKAZI** : Professeur Emérite de l'Université Catholique du Congo (UCC) à Kinshasa ;
2. **Monsieur l'Abbé Emmanuel NSUKULA NKANGA** : Curé de la paroisse Notre Dame de Fatima / Matadi et Aumônier diocésain des Intellectuels ;
3. **Monsieur l'Abbé Simon MATONDO TUZIZILA** : Curé de la paroisse Sainte Thérèse / Mbanza-Ngungu et Professeur de Théologie au Grand Séminaire Interdiocésain de Mayidi ;
4. **Révérend Père Victor MAMPUYA MAFUANA** : CSSR, Curé de la paroisse Sainte Marie / Kimpese.

Fait à Matadi, le 21 avril 2011

+ **Daniel NLANDU MAYI,**
Evêque de Matadi

(1). Cfr. Entretien de S.E. Mgr Daniel Nlandu avec S.Em. Ivan DIAS, alors Préfet de la Congrégation pour la Propagation de la foi.

1.2. Homélie de Son Excellence Mgr Daniel NLANDU MAYI, Evêque de Matadi, à l'occasion de la messe de la convocation du Synode (Pentecôte 2012)

Matadi/ Paroisse N.D. Médiatrice, le 27 mai 2012

« Ils furent remplis de l'Esprit Saint ! »

Chers frères et sœurs,

C'est par ces mots, par cette Bonne Nouvelle que le texte des Actes des Apôtres que l'on nous a lu en première lecture annonce l'évènement de la Pentecôte, c'est-à-dire l'irruption de l'Esprit de Dieu dans notre monde.

Chaque fois que nous fêtons la Pentecôte, nous évoquons ce grand jour où l'Esprit descendit, sous forme de langues de feu sur les Apôtres qui étaient réunis en assemblée, et qui à l'instant même, débarrassés de la peur des juifs qui avaient crucifié leur Maître, se sont mis à proclamer le message du Christ Ressuscité.

Ce grand jour, cette première Pentecôte était le commencement de l'Eglise, de notre Eglise. En effet, les premiers hommes et femmes qui ont accueilli le message des apôtres et se sont fait baptiser, sont les premiers chrétiens, la première communauté chrétienne.

Ces chrétiens avaient reçu la force de l'Esprit, de l'Esprit qui animait Jésus lui-même à l'œuvre sur les routes de la Palestine, l'Esprit qui continue aujourd'hui encore son œuvre dans les cœurs des croyants, l'Esprit qui assure la présence du Christ dans le monde à travers les œuvres d'amour, de charité et de vérité dont les croyants témoignent des fois très courageusement. Dans l'Esprit Saint, des peuples différents ne forment plus qu'un seul peuple, un même corps, l'Eglise.

Lorsque l'on regarde la vie et la mission des Eglises chrétiennes dans le monde, comment ne pas s'apercevoir que si les croyants de tous les temps, disons même que si nous qui sommes rassemblés ici, nous ne travaillons aux œuvres du Seigneur qu'avec nos vertus naturelles sans la force de l'Esprit Saint, il y a longtemps que l'Eglise du Christ aurait disparu de notre monde, c'est grâce à l'Esprit qui conduit l'Eglise, qui suscite des forces neuves, l'Esprit qui ranime et panse les blessures de nos cœurs, l'Esprit qui donne la force du pardon, qui donne l'audace pour continuer et aller de l'avant...

Voyez-vous, chers frères et sœurs, nous avons tous besoin d'un remontant, d'un supplément de force spirituelle, d'un défenseur selon la parole de Jésus lui-même, c'est l'Esprit, le Paraclet.

Et aujourd'hui, Jésus nous offre une Pentecôte nouvelle, le don de l'Esprit comme un puissant agent de rénovation, pour qu'il éclaire notre intelligence, qu'il balaie la timidité et la peur, qu'il réchauffe nos cœurs et qu'il les brûle d'un zèle dévorant, pour que nous soyons des vrais témoins de Jésus-Christ, pour annoncer courageusement son Evangile.

Oui, croyez m'en, chers frères et sœurs, la présence de l'Esprit est indispensable dans la vie des croyants, et croyez qu'en célébrant aujourd'hui la Pentecôte, nous accueillons les dons multiples et variés de l'Esprit pour notre transformation.

La Pentecôte, c'est l'accomplissement de la promesse faite par Jésus à ses disciples avant l'Ascension : « Vous allez recevoir une force, celle du Saint Esprit qui viendra sur vous. Alors vous serez mes témoins à Jérusalem, dans toute la Judée et la Samarie, et jusqu'aux extrémités de la terre » (Ac, 1, 4-5. 8). A travers les disciples qui étaient avec lui, c'est aux disciples de tous les temps que Jésus a fait cette promesse. Jean le Baptiste a baptisé avec de l'eau ; mais vous, dans l'Eglise qui est le Corps du Christ, c'est dans l'Esprit Saint que vo(us avez été baptisés... c'est l'Esprit de Dieu qui vous pousse à faire le bien.

Comme Dieu a insufflé dans l'homme au commencement du monde son souffle de vie et l'homme était devenu un être vivant (Cfr Gn 2, 7), ainsi Jésus, en soufflant sur les apôtres leur communiqua le Saint Esprit. Il les a ainsi créés de nouveau, en leur confiant la mission, la responsabilité de rendre Dieu présent dans le monde.

En cette Pentecôte, comme autrefois aux apôtres, le Christ vient à nous aujourd'hui avec sa paix, il souffle sur nous et nous donne la force de son Esprit. Grâce à cette force, chacun peut alors sortir de lui-même, se dépasser ou se surpasser comme on dit aujourd'hui, pour aller annoncer la Bonne Nouvelle du salut et surtout, s'engager à bâtir là où il vit une société où règnent l'amour, la fraternité, la joie, la paix...

Ce qui signifie que là où nous ne pouvons pas réussir par nos propres forces, l'Esprit Saint vient nous transformer, nous remplir de forces nouvelles et faire de nous des témoins remplis de l'amour de Dieu et de l'ardeur missionnaire du Christ Ressuscité.

C'est pour cela que nous devons refuser d'être des hommes et des femmes remplis de peur, de honte, des personnes blasées et apathiques, des hommes et des femmes aux bras croisés qui se contentent d'une vie médiocre et qui ne veulent pas s'engager dans l'œuvre de la transformation de leur propre être, de leur vie et du monde qui les environne.

Chers jeunes confirmands,

Le sacrement de la confirmation que vous allez recevoir dans quelques instants va vous communiquer une force, celle de Dieu lui-même. Nous avons l'habitude d'appeler ce sacrement, « le sacrement de la maturité chrétienne », parce qu'il fait du baptisé qui le reçoit, un homme, une femme capable de vivre sa foi, de la répandre et de la défendre par la parole et par l'action, en vrai témoin du Christ.

Ce sacrement va vous pousser à confesser courageusement le nom du Christ, vous n'aurez plus peur de témoigner de Jésus-Christ ni d'avoir de la honte pour vous mettre à son service.

Pour que tout cela puisse se réaliser en vous, je vous invite à croire et à bien disposer vos cœurs à accueillir toutes les grâces que Dieu veut vous accorder aujourd'hui. Laissez-vous donc faire et conduire par ce même Esprit Saint, laissez-le agir en vous afin qu'il achève en vous ce qu'il a commencé à votre baptême.

Mais il importe de savoir que la force que vous allez recevoir n'est pas une puissance magique ou un fétiche. Il s'agit bien de l'Esprit de Dieu, Esprit d'amour du Père et du Fils qui est source de vie en nos cœurs. Cet Esprit vous fera connaître et aimer Dieu, il vous

donnera le goût des Ecritures et de la prière et vous incitera à accomplir ce que l'Évangile nous demande.

Bref, il vous donnera la force qui anime et pousse « à donner le meilleur de soi », « à aimer », « à vivre en chrétien ». Chacun de nous reçoit aujourd'hui le don de manifester l'Esprit en vue du bien de tous, c'est-à-dire que l'Esprit n'est pas donné d'abord pour notre bien-être personnel, mais pour le bien-être des autres. Il est un don en nous, qui passe à travers nous et par nous pour le service des autres. Ne l'oubliez pas, chers jeunes, vous qui êtes l'avenir de l'Église et du pays.

Moi je crois que c'est le même Esprit saint qui peut faire que tout notre diocèse s'ouvre à l'avenir qu'il prépare pour lui en ce moment où il est confronté à de nombreux défis dans tous les domaines, par suite des évolutions des choses dans la société et particulièrement en raison des crises multiformes qui frappent notre pays et le monde qui l'entoure.

Chers frères et sœurs,

Depuis que nous vivons dans le cadre juridique du diocèse, il n'y a pas qu'à l'extérieur de l'Église où des événements font évoluer les choses, mais également plus positivement à l'intérieur de l'Église, nous sommes face à de nombreuses interpellations, en l'occurrence les recommandations du concile Vatican II et d'autres documents pontificaux postconciliaires, il y a les messages des deux assemblées spéciales du synode africain ; il y a encore les enseignements de nombreuses lettres et exhortations des évêques du Congo qui accompagnent les tristes événements socio-politiques de notre pays, qui sont source d'autant de souffrances pour notre peuple.

Face aux différents changements et défis qui se posent pour la société et l'Église diocésaine de Matadi, **une nouvelle étape s'ouvre devant nous**, par rapport à la mission de l'Église, au mode d'évangélisation, par rapport à l'organisation structurelle du diocèse et son ouverture au monde.

Les prêtres, les différents organes de notre diocèse et moi-même, après avoir prié et réfléchi, nous nous sommes fait une conviction : le synode diocésain est le cadre ecclésial indiqué pour nous aider à nous donner des orientations de fond pour la vie du diocèse, pour voir clairement dans quelles lignes d'ensemble et selon quel esprit, nous avons à déployer notre travail apostolique commun. J'avais constitué une équipe diocésaine de pilotage chargée d'organiser la phase préparatoire de ce synode, et le travail a été fait. Je saisis cette belle occasion pour remercier et féliciter les membres de cette équipe.

En ce jour de Pentecôte où l'Esprit répand sur nous ses différents dons et où notre Église a commencé, je vous invite à mieux réaliser que c'est par le même Esprit que pourra, en nous et par nous, se réajuster et se développer dans notre diocèse l'œuvre du Christ entreprise par les apôtres, et s'accomplir ainsi la sanctification de son peuple.

J'implore l'assistance du Saint Esprit qui a toujours mené l'Église pour qu'il soit notre guide tout au long du déroulement de nos assises et qu'il nous remplisse de son Esprit

de Sagesse, de Paix et de détermination pour que, grâce à son inspiration, nos échanges, nos discussions et réflexions puissent nous conduire vers ce futur selon son cœur.

C'est pourquoi s'ouvre en ce jour de Pentecôte le synode du diocèse de Matadi. Je le convoque au nom de Dieu, Père, Fils et Esprit. Que le chancelier de l'Evêché donne à présent lecture du décret de convocation du synode diocésain.

Amen.

1.3. Décret convoquant le Synode

DECRET EPISCOPAL N°001/EVMAT/ PORTANT CONVOCATION ET OUVERTURE DU SYNODE DIOCESAIN

Daniel NLANDU MAYI, par la grâce de Dieu et l'autorité du Siège Apostolique, Evêque de Matadi

Les 12 et 13 janvier 2011, aux Journées sacerdotales, les prêtres ont pris le temps de faire le point sur la situation globale du diocèse. En conclusion de leurs analyses et synthèses, ils ont expressément demandé à l'Evêque diocésain l'organisation d'un synode diocésain comme chemin indiqué et adéquat pour faire naître l'aggiornamento nécessité par les mutations profondes qui marquent le diocèse ad intra et ad extra depuis plusieurs décennies.

Ne peut-on pas dire, en effet, que la question du meilleur ajustement de l'Eglise à sa vocation et à sa mission s'est toujours posée à toutes les époques de l'histoire.

Après le temps de la Préfecture et du Vicariat que nous appelons le temps des semailles, il s'agit de la semence de l'Evangile ;

Au terme de plus de 50 ans de vie dans le cadre juridique du diocèse, période jalonnée d'ombres et de lumières ;

Il paraît judicieux et tout à fait indiqué que notre Diocèse se mette en mouvement et cherche à relever les défis anciens et nouveaux qui se posent à lui, d'autant qu'il est inséré dans un contexte global de crise multiforme dont il se ressent douloureusement.

Au vu de ces états de lieux, après avoir pris conseil et prié, j'ai accédé à la demande de tous les prêtres que le Diocèse se donne les moyens de mettre en œuvre un nouveau projet missionnaire diocésain réajusté à notre temps, et qui régira notre action pastorale pour les années à venir.

J'ai tout de suite pensé que cette démarche se devait d'être à la fois un temps fort de conversion personnelle pour chaque baptisé, un temps fort de renouvellement communautaire autour de la mission de l'Eglise reçue de son divin Maître : « **Que tous soient un** » (**Jean 17, 21**) et « **Vous serez mes témoins** » (**Actes 1,8**).

Ainsi donc, l'ensemble de prêtres et tous les Conseils diocésains ayant donné un avis positif (Canon 461, 1), j'ai décidé de la tenue prochaine d'un synode diocésain; et l'annonce

en a été faite à l'occasion de la grande messe chrismale du 21 avril 2011. Par la même occasion, je faisais connaître la composition de « l'Equipe de pilotage » en charge de préparer et d'organiser la phase préparatoire du synode, c'est-à-dire la phase de consultation de tout le peuple de Dieu.

En ce jour de Pentecôte que nous fêtons comme la naissance, la mise au monde du peuple de Dieu destiné à croître par la force créatrice de l'Esprit, en ce jour où l'amour de Dieu peut embraser toute la Terre et guérir les derniers replis de nos cœurs, je décrète et promulgue le Synode diocésain selon les dispositions du Code de Droit Canonique (Canons 460 à 468 et 833, 1). Il a pour thème « **Que tous soient un** » et « **Vous serez mes témoins** ». Que ce Synode soit pour nous tous, une grâce de vie nouvelle à accueillir.

C'est pourquoi,

Vu les canons ci-dessus précités,

Vu l'instruction sur les synodes diocésains de la Congrégation des Evêques en date du 9 juillet 1997,

L'Esprit Saint ayant été invoqué, j'ai disposé :

Article 1 : Le Synode du diocèse de Matadi sera célébré depuis la Pentecôte 2012, en ce jour 27 mai jusqu'à la Pentecôte 2013, le 19 mai 1013.

Article 2 : Pour pouvoir relever les multiples défis auxquels le diocèse est confronté, postule des concours nombreux, il en appelle à une recherche commune (synodalité), car il a besoin de repérer son expérience historique fondamentale, de lire adéquatement les signes du temps et de les interpréter correctement, d'analyser sa situation actuelle par rapport au monde qui l'entoure et dans lequel il est inséré pour tirer les conséquences pour son vécu. C'est condition indispensable pour qu'il reste à même de continuer à assurer efficacement et fidèlement la triple mission de l'Eglise, à savoir :

- L'annonce de la foi et la formation chrétienne, c'est la proposition de foi en Christ ;
- La célébration de la foi et la prière, c'est la fonction liturgique ;
- Le service de la charité et de la solidarité, c'est la diakonia.

Ceci concerne tous les niveaux de la vie diocésaine, depuis les Communautés Ecclésiales Vivantes de Base jusqu'aux organes centraux de conduite du diocèse (fonction du témoignage). Il sera nécessaire qu'on prenne également en compte les aspects financiers, immobiliers, organisationnels et ressources inhérentes à toutes les évolutions pastorales (c'est l'enjeu du réaménagement pastoral).

Article 3 : Les prières recueillies pour les réunions du cheminement synodal aux fins de rester docile et fidèle à l'Esprit et pour accompagner nos efforts de conversion seront dites pour ouvrir et clôturer les réflexions et les travaux synodaux. La prière d'ouverture « adsumus » peut être suivie d'un temps de méditation s'appuyant sur un verset biblique adapté.

Article 4 : Au terme de la phase de la consultation, l'assemblée synodale proprement dite sera constituée selon le droit par un décret particulier de l'Evêque.

Article 5 : La phase de préparation synodale et sa conduite sont confiées à l'équipe de pilotage.

Article 6 : Le Synode étant fondamentalement une démarche spirituelle, ce temps fort doit être porté dans la prière de notre Eglise. Aussi pendant toute la durée du Synode, le Diocèse priera-t-il pour son heureuse issue.

Article 7 : L'annonce de l'ouverture du Synode et sa finalité seront reprises et commentés dans les plus brefs délais dans toutes les Communautés chrétiennes du Diocèse au cours d'une célébration adaptée non eucharistique. Ce jour-là marquera de façon plus particulière l'entrée en synode de ces Communautés.

Article 8 : Lorsque les prescriptions liturgiques le permettent, les prêtres sont invités à prendre la messe « Pour une réunion d'ordre spirituel ou pastoral », ou la messe « Pour l'Eglise locale ». Et dans chaque messe dominicale, on proposera désormais une intention de prière universelle pour le synode.

Article 9 : La célébration de clôture du Synode et l'envoi de l'Eglise diocésaine en mission est fixée au 19 mai 2013 en la fête de la Pentecôte.

Que notre Dame du Perpétuel Secours, Patronne de notre diocèse, chemine avec nous sur les chemins de la mission tout au long de la démarche synodale.

Donné à Matadi, le dimanche 27 mai 2012, en la fête de la Pentecôte.

+ **Daniel NLANDU MAYI,**

Evêque de Matadi

**Contresigné par le Chancelier de l'Evêché de Matadi,
Abbé Janvier NGINADIO MUNTIMA**

1.4. Lettre de l'Equipe de pilotage du Synode diocésain aux agents pastoraux sur la nature et la finalité du Synode

Diocèse de Matadi

Synode du diocèse de Matadi

Equipe de pilotage

ANNEE SYNODALE : FAIRE ROUTE ENSEMBLE

Révérands Abbés,

Révérands Pères,

Révérandes Sœurs,

Révérands Frères,

Très chers Animateurs de la pastorale,

Le Synode est ouvert, il est officiellement lancé

Le 27 mai 2012, en la fête de la Pentecôte, notre Evêque a proclamé l'année synodale diocésaine, nous embarquant dans une démarche commune à toute l'Eglise diocésaine depuis ce jour jusqu'à la Pentecôte 2013, le 19 mai.

Cette démarche se veut :

- une véritable dynamique nouvelle, heureuse et joyeuse, aux fins de nous renouveler, de nourrir notre espérance et de nous emmener à resserrer les liens qui nous unissent pour vivre une communion ecclésiale profonde et féconde. Nous pouvons dire que nous sommes appelés à une purification, une conversion, une transformation de nos habitudes et pratiques, personnellement et collectivement (en Communauté).
- une dynamique qui nous permettra dans la prise de conscience de notre pauvreté et de nos limites à porter notre regard sur **les signes de vie**, dans les personnes et les événements : et en même temps de développer l'exercice de la coresponsabilité entre les prêtres, entre prêtres-laïcs et entre les laïcs entre eux, dans la communion de prières et d'action avec notre Evêque diocésain.
- une dynamique qui se veut une réponse aux mutations de la société et de l'Eglise ainsi qu'aux situations parfois difficiles auxquelles les chrétiens sont confrontés. Elle offre une chance nouvelle aux Communautés, aux Baptisés, à l'Eglise diocésaine et son ouverture sur le monde, en nous appelant à réajuster et préciser sous la mouvance de l'Esprit la mise en œuvre de la mission de l'Eglise aux fins de prendre courageusement quand il le faut des chemins nouveaux pour répondre aux appels de l'Evangile.

Aussi, est-ce avec beaucoup d'humilité que l'équipe diocésaine de pilotage du synode vous adresse ces quelques mots pour aider, tant soit peu, à entrer dans cette dynamique

synodale, non pas avec des idées arbitraires ou falsifiées, mais dans le respect de la nature du Synode, ce cadre ecclésial de communion, de concertation, de recherche, de redynamisation, de découverte, de rénovation et de réaménagement pastoral, en fidélité avec les objectifs que l'Eglise, *mater et magistra*, lui assigne !

Le présent texte demande à être interprété et commenté selon les caractéristiques de ses auditeurs. Il est évident que la réalisation du Synode appelle des concours nombreux et divers. Pour l'heure, l'équipe de pilotage demande aux Curés, aux Vicaires comme aux animateurs synodaux désignés sous leur responsabilité de prendre le temps et les moyens qu'il faut pour emmener leurs fidèles à l'intelligence de la réalité qui désormais nous mobilise, et qu'il nous faut accueillir comme une grâce de Dieu : le synode diocésain.

Nous voilà donc tous embarqués pour une belle aventure ! Puisse ce Synode redonner vigueur, enthousiasme à chacun et à chacune, puisse-t-il donner envie aux Jeunes de s'engager et de marcher avec Jésus, notre Maître !

Le Synode, qu'est-ce?

En consultant le Code de droit canonique, nous y lisons que le «synode diocésain est la réunion des délégués des prêtres et des autres fidèles de l'Eglise particulière qui apportent leur concours à l'évêque diocésain pour le bien de la communauté diocésaine tout entière» (canons 460 ss). **Le synode, dont le nom même signifie « faire route ensemble», est donc une démarche collective que l'évêque propose à l'ensemble des fidèles dont il a la charge.**

Selon son étymologie, le mot Synode renvoie à l'idée d'une arche (ou d'une démarche) effectuée *ensemble* ou plus précisément encore effectuée selon l'être-ensemble qui caractérise la communauté ou la communion des chrétiens. Les Assemblées qui seront formées aux différents niveaux pastoraux, notamment de mouvements spirituels et apostoliques, ou de Séminaristes ou encore à une plus vaste échelle de sous postes de mission, de paroisses, ou même au niveau décanal (de zone apostolique), auront effectivement, bien sûr, « quelque chose de vraiment synodal. »

Toutefois, parce qu'elles ne vérifieront pas certaines caractéristiques de ce que le Droit canonique appelle à proprement parler un Synode, nous les qualifierons plutôt de pré-synodales. Elles visent à permettre à tout le Diocèse, à ses Communautés (paroissiales ou non), à ses Services, à ses Mouvements, à toutes ses « forces vives » mais aussi finalement à chacun de ses membres de s'exprimer, de se sentir davantage et mieux membre à part entière de l'Eglise de Jésus-Christ qui est dans le diocèse de Matadi.

La forte implication de ces groupes, équipes ou assemblées qui sont autant des lieux d'exercice de la coresponsabilité souligne la prise au sérieux de la communauté chrétienne dans son ensemble chargée de la mission de l'Eglise dans le Diocèse, sous la présidence du ministre ordonné, le Curé. Sans leur consultation, rien de bien vivant, de solide, de durable ne pourrait être réalisé. En effet, sans eux, aucun projet décidé d'en haut – si bien ficelé soit-il – n'aurait de l'avenir! C'est pourquoi notre Synode est précédé d'une phase de consultation, c'est-à-dire d'un vaste temps de préparation qui est l'occasion, pour les membres de notre Eglise diocésaine de prier, de réfléchir, mais aussi de vivre et de travailler ensemble en vue

de la réalisation de notre projet commun. Toutes les instances et toutes les personnes sont concernées par les appels évangéliques que l'Evêque diocésain lance vigoureusement à l'ensemble des fidèles: «que tous soient un... Vous serez mes témoins».

Au terme de cette phase de préparation, l'évêque promulguera par un décret la loi synodale selon laquelle l'Assemblée synodale qui réunira les membres élus de tous les grands conseils et des représentants élus de tous les secteurs pastoraux de notre diocèse sera constituée et la conduite des débats exercée. Ainsi donc, le Synode proprement dit consistera en une ou plusieurs assemblées synodales.

La finalité du Synode est donc d'apporter son concours à l'Evêque dans l'exercice de la fonction qui lui est propre, fonction d'enseignement, de sanctification et de gouvernement. Il est donc convoqué et présidé par l'Evêque. C'est lui ou son représentant qui fixera les questions qui seront débattues et qui dirigera effectivement les discussions durant les sessions synodales. A l'issue des travaux, c'est aussi à l'Evêque qu'il reviendra de «tout examiner et de retenir ce qui est bon» dans les avis exprimés. Il lui appartient également, à lui seul, de donner suite ou de ne pas donner suite au travail du Synode, et de signer les déclarations et décrets qui engageront l'Eglise diocésaine dans les changements que l'Esprit Saint aura inspirés aux membres du Synode.

Le synode est donc d'abord un acte de gouvernement épiscopal. Mais il est, en même temps, à un haut degré un événement de communion et un exercice de coresponsabilité exprimant ainsi la nature profonde de l'Eglise, «Peuple de Dieu, Eglise famille de Dieu», parce qu'il fait appel aux compétences de tous, dans la diversité de fonctions, de ministères et de charismes (laïcs, prêtres et diacres, agents de la pastorale, religieuses et religieux, jeunes et adultes).

Le synode manifeste la dimension horizontale d'une Eglise dans laquelle, en raison du baptême, tous sont fondamentalement égaux et jouissent d'une même dignité. Une telle occasion de donner la parole à tous les baptisés est suffisamment rare pour qu'elle soit appréciée par tous, à sa juste valeur.

Le statut des propositions synodales

Les avis du synode sont qualifiés de «consultatifs», ceci pour signifier que l'Evêque est libre d'accueillir ou non les opinions manifestées par les membres du synode, et aussi pour manifester qu'il n'est pas dans la nature de l'Eglise d'opposer l'Evêque et le peuple de Dieu dont il a la charge : **le synode n'est donc pas l'occasion de faire part de ses revendications ou d'exprimer ses ressentiments.**

Il vaut la peine de souligner ici que le Synode est encore un acte de communion avec l'Eglise universelle. Ce qui exclut de facto d'y remettre en cause des décisions qui relèvent du magistère universel et local. Il est d'ailleurs recommandé à l'Evêque, dans les instructions relatives à l'organisation des synodes diocésains, d'exclure de la discussion synodale des thèses et positions qui seraient «discordantes par rapport à la doctrine et à l'organisation ecclésiale, notamment certaines «questions relatives à la vie et au ministère des Clercs».

Il reste toutefois évident que si notre évêque fait entrer le Diocèse dans cette démarche synodale, c'est qu'il est prêt à entendre tout le peuple de Dieu et à écouter l'ensemble des Acteurs de la vie pastorale, avec leurs diverses expériences, aux fins de construire avec eux l'avenir du diocèse.

Quel regard porter sur le synode ?

Dans quel esprit vivre cette démarche ?

Nous pouvons encore regarder le Synode comme un acte symbolique dans la mesure où :

- il manifeste la nature de l'Eglise « communion » de tous les croyants.
- il est un acte pratique puisque les conclusions du synode sont destinées à orienter concrètement l'activité diocésaine.

Dans quel esprit convient-il de vivre une telle démarche? Voici quelques points importants à ne pas perdre de vue :

- Le Synode est avant tout une démarche spirituelle. C'est pourquoi la première responsabilité de tous les participants au synode est la prière à l'Esprit Saint, puisque c'est lui et lui seul qui doit guider toute la démarche synodale, et être le véritable auteur des conclusions qui en ressortiront.
- La démarche synodale doit nécessairement partir d'un constat objectif de ce qui est réellement vécu dans l'Eglise diocésaine, sans que l'on se focalise sur les problèmes, sur ce qui ne marche pas. N'est-ce pas qu'il s'agit de regarder d'abord les beautés qui sont les nôtres et discerner en toute objectivité comment notre Eglise diocésaine répond déjà aux aspirations spirituelles et religieuses de nos contemporains.
- Enfin, au-delà des orientations qui seront prises et des résultats tangibles qu'on peut légitimement en escompter, il semble que ce qui importe avant tout, c'est de « **vivre** » le synode.

C'est, en effet, l'occasion d'exercer, de la manière la plus concrète possible cette unité du peuple de Dieu dans sa diversité et de tester notre capacité à travailler ensemble pour avancer vers un même but.

Chacun de nous sait comment est grande la tentation d'un chacun ou de nos communautés de se suffire à elles-mêmes, de se satisfaire d'une convivialité protocolaire, de ne se préoccuper que de leur fonctionnement ou de leur petit confort liturgique.

Nous le savons, ce qui souvent met à mal la communion dans l'Eglise, **ce sont les jugements que nous portons les uns sur les autres et les difficultés que nous avons à accueillir d'autres points de vue que les nôtres**. C'est pourquoi le synode invite précisément chacun à dépasser son seul point de vue, sa seule opinion, **pour ne retenir que le bien de l'ensemble et l'édification du corps du Christ**. Par exemple une équipe synodale, quelle qu'elle soit, formée de membres d'un mouvement apostolique, ou d'une congrégation, ou d'une catégorie socioprofessionnelle ou de n'importe quel groupe à idéal précis, n'est pas appelé à débattre de son avenir ou de sa place au sein de l'Eglise diocésaine,

mais à se prononcer « en tant qu'équipe, mouvement, congrégation ou association de vie religieuse » sur **l'avenir de l'Eglise diocésaine**.

Conclusion

Le Synode, donc, doit manifester non seulement la communion diocésaine, mais encore il doit permettre de la réaliser concrètement et de la consolider. Peut-être est-ce faire preuve d'un bel optimisme, mais dans l'esprit et la perspective dans laquelle notre évêque l'a décrété et l'a ouvert, nous voulons croire que le Synode sera pour notre Eglise diocésaine, le point de départ d'une véritable conversion, un temps pour revisiter nos attitudes, nos pratiques et nos propositions afin de mieux répondre aux attentes des hommes et des femmes d'aujourd'hui.

L'équipe de pilotage attend de tous des contributions qui font état d'un certain nombre de préoccupations autour des appels de notre Synode «**Que tous soient un**», «**Vous serez mes témoins**», ainsi que de ces deux thèmes qu'il inspire: **servir et témoigner**.

Fait à Matadi, le 27 mai 2012

Equipe de pilotage du Synode diocésain

1.5. Décret épiscopal portant constitution de l'Assemblée synodale

DECRET EPISCOPAL N°006/DNM/EVMAT/2012 PORTANT CONSTITUTION DE L'ASSEMBLEE SYNODALE DU DIOCESE DEMATADI

Daniel NLANDU MAYI, par la grâce de Dieu et l'autorité du Siège Apostolique, Evêque de Matadi,

Vu les canons 460 à 468 du Code de Droit Canonique,

Vu l'Instruction sur les synodes diocésains de la Congrégation des Evêques du 9 juillet 1997,

Le Conseil presbytéral entendu,

Conformément au Décret épiscopal N°001/DNM/EvMat/2012 du 27 mai 2012 portant convocation du synode diocésain de Matadi

Décète :

Article 1

L'Assemblée Synodale du diocèse de Matadi sera ainsi constituée,

1. Des Membres de droit selon le droit général de l'Eglise :

- Les Doyens et Vice-doyens
- Les membres titulaires du Conseil Presbytéral

- Les supérieurs majeurs ou provinciaux d'instituts religieux ou de sociétés de vie apostolique, ayant domicile dans le diocèse.
- Les membres du Comité de pilotage du synode diocésain
- Les représentants de chaque secteur de pastorale diocésaine.

2. Des Membres élus :

- 1 prêtre de chaque doyenné, à élire parmi les prêtres ayant « charge d'âmes »
- 2 diacres à élire parmi les diacres présents dans le diocèse
- 2 religieux par congrégations œuvrant au diocèse
- Des représentants des fidèles à désigner ou à élire comme suit :
 - 6 laïcs de chacune des zones apostoliques.
 - 6 laïcs du pôle « mouvements d'action catholique » à élire dans les mouvements de ce pôle.
 - 8 laïcs du pôle « pastorale des jeunes » à élire parmi les grands jeunes de ces mouvements.
 - 5 laïcs du pôle service évangélique des malades (Pastorale santé) à élire dans les services de ce pôle.
 - 8 laïcs du monde des écoles conventionnées catholiques.
 - 6 laïcs du pôle formation chrétienne de l'enfance et de l'adolescence à élire dans les mouvements de ce pôle.
 - 6 laïcs du pôle pastorale de la famille, à élire parmi les mouvements de ce pôle.
 - 2 personnes consacrées par société de vie apostolique.
 - 6 laïcs du pôle Caritas, Œuvres médicales, Développement à élire dans les instances de l'animation de ce pôle.

3. Des Membres nommés, selon le droit, à l'initiative de l'Evêque :

- Deux anciens missionnaires de la Congrégation des Pères Rédemptoristes.
- Le Coordinateur des écoles conventionnées diocésaines.
- 3 Laïcs engagés du monde judiciaire.
- L'évêque pourra nommer encore d'autres personnes qu'il appellera.

Article 2

Est électeur, tout baptisé catholique ayant un domicile ou un quasi-domicile dans le diocèse de Matadi ou y exerçant une fonction pastorale, ou y pratiquant régulièrement le dimanche.

Article 3

- Est éligible, tout baptisé de 20 ans minimum, ayant reçu le sacrement de la confirmation ou étant disposé à le recevoir avant le début des sessions de l'assemblée synodale, et ayant participé à une équipe synodale.
- L'Evêque, pour une juste cause, pourra dispenser de la confirmation.

Article 4

La liste des candidats aux équipes synodales sera diffusée dans chaque paroisse et sur le site internet du diocèse avant le début des élections, de façon à pouvoir être connue des électeurs.

Article 5

Les élections sont à organiser par et sous la responsabilité :

- du doyen ou vice-doyen ou d'un curé de paroisse dûment mandaté, pour les représentants de la pastorale zone apostolique concernée.
- de leurs Aumôniers respectifs, pour les représentants des secteurs pastoraux qui relèvent de leurs responsabilités.
- du doyen de la zone apostolique, pour les prêtres.
- du Chancelier, pour les diacres et les personnes consacrées.

Article 6

Un comité d'arbitrage et de contrôle réglera les questions de procédure ou les litiges relatifs aux élections. Il est composé de trois membres du secrétariat du synode.

Article 7

- Les élections auront lieu du 3 janvier au 15 février 2013 lors des réunions prévues à cet effet.
- Les fiches de renseignement des membres élus au synode devront être envoyées à l'évêché avant le 15 mars 2013 au plus tard. Toute fiche de renseignement envoyée plus tard est nulle.

Article 8

- Pour siéger à l'Assemblée synodale, la personne élue doit voir l'élection confirmée par l'Evêque.
- Cette confirmation a lieu de plein droit quand l'évêque a vérifié que les conditions prescrites à l'article 3 sont remplies.
- Au cas où l'élection est invalidée, est élue la personne suivante de la même catégorie qui a reçu le plus grand nombre de voix ; cette élection doit, elle aussi, être confirmée par l'évêque, selon la même procédure.

Article 9

La composition de l'assemblée synodale sera rendue publique par le Secrétaire Général du synode. Elle sera publiée dans toutes les paroisses ainsi que sur le site internet du diocèse avant le 25 mars 2013.

Article 10

Le synode tiendra ses assises du 2 au 5 mai 2013. Pour y siéger, chaque membre du Synode recevra une convocation personnelle de l'Evêque.

Article 11

En signe d'engagement au synode, tous les membres synodaux prononceront leur profession de foi selon la norme du canon 833, 1.

Article 12

Les membres de l'assemblée synodale auront une vive conscience de devoir veiller au bien de tout le diocèse, et non seulement au bien de la catégorie qu'ils « représentent ».

Article 13

L'assemblée synodale est présidée par l'Evêque diocésain, selon le canon 462, 2. Il est aidé par le Secrétaire et le Secrétaire-adjoint, qui ne peuvent toutefois pas présider l'assemblée.

Article 14

- Les membres de l'assemblée synodale sont tenus de participer à toutes les sessions de l'assemblée synodale, de l'ouverture de l'assemblée synodale à sa conclusion.
- Ils étudieront attentivement les avant projets des textes synodaux et prendront activement part aux délibérations.

Article 15

En cas de décès ou de désistement définitif d'un membre élu, le Secrétaire général du synode fera appel à un suppléant, selon les résultats des élections.

Article 16

La qualité de membre synodal cesse :

- par renonciation,
- par les circonstances qui, si elles avaient été connues, auraient empêché l'éligibilité de la personne concernée,
- par négligence des obligations citées à l'article 14

Article 17

L'assemblée synodale se dotera d'un règlement intérieur qui précisera l'organisation du travail de l'Assemblée pour le mois de janvier.

L'élaboration de ce projet sera confiée au Secrétariat du Synode, lequel comprendra 5 commissions, à savoir :

- la commission doctrinale
- la commission de la gestion de biens temporels
- la commission de questions liturgiques
- la commission pour le réaménagement pastoral
- la commission des questions juridiques

Fait à Matadi le 1^{er} novembre 2012

+ **Daniel NLANDU MAYI,**

Evêque de Matadi.

Contresigné par le Chancelier de l'Evêché de Matadi,

Abbé Janvier NGINADIO MUNTIMA

1.6. La loi synodale

LA LOI SYNODALE

«Que tous soient un» (Jn, 17,21)

«Vous serez mes témoins» (AA, 1,8)

Le rite d'entrée en synode

L'Eucharistie d'ouverture du Synode diocésain ayant été dite par l'Evêque à l'intention de l'ensemble du diocèse, pour entrer en synode, chaque curé invitera ses fidèles à une célébration non eucharistique au cours de laquelle lui-même ou un autre prêtre désigné sous sa responsabilité expliquera largement les motivations et la finalité du Synode diocésain de Matadi (cfr Décret épiscopal N°001/DNM/EvMat/2012 du 27 mai portant convocation du Synode diocésain de Matadi et le document « Année synodale : faire route ensemble » de l'Equipe de pilotage du Synode diocésain qui présente le synode).

Au cours de cette célébration, entre la prière universelle et le renvoi liturgique du peuple, l'entrée effective en synode - dont le thème est « que tous soient un, vous serez mes témoins, » - se fera en récapitulant *le rite d'entrée en synode accompli à la messe d'ouverture du synode, en l'occurrence le geste symbolique et spirituel qui exprime à la fois le rassemblement dans l'unité ainsi que la volonté de témoigner de l'évangile du Christ* (tel qu'il a été fait à la messe d'ouverture du synode).

De la manière suivante : rassemblés en cercle de l'unité autour du livre de l'Evangile bien ouvert sur une table, (de 6 à 12 personnes selon l'étendue de la table) les fidèles appelés à participer au synode seront invités à poser ensemble leurs mains sur le livre ouvert de la Bonne Nouvelle de Jésus-Christ, pendant que par un chant à l'Esprit Saint qui guide l'Eglise, l'on invoque sa force et sa lumière, la puissance de son amour. Les fidèles qui ont participé à la messe d'ouverture et qui ont déjà accompli ce rite d'entrée en synode n'ont plus à le refaire.

LES DEUX GRANDES PHASES DU SYNODE

Notre Synode diocésain s'articule en deux phases : la phase pré-synodale et la phase synodale proprement dite.

1. La phase pré-synodale

Cette phase pré-synodale est celle de la large consultation du peuple de Dieu. Elle met en œuvre deux niveaux d'assemblées pré-synodales :

- le 1^{er} niveau est celui du « Forum synodal » : il correspond à l'assemblée générale du synode au niveau de la paroisse, les sous-postes y compris.

- le 2^{ème} niveau est celui de « l'assemblée décanale du Synode, » en d'autres termes l'assemblée du Synode au niveau du doyenné ou de la zone apostolique. Cette assemblée sera composée de représentants élus, issus des paroisses qui forment le doyenné ou la zone apostolique.

2. La phase synodale

Au terme de la phase pré-synodale, l'Evêque diocésain prendra un décret de constitution de l'Assemblée synodale. C'est, pour ainsi dire, le troisième niveau de notre Synode diocésain. C'est l'Assemblée synodale qui effectuera les travaux proprement dits du Synode diocésain. Elle sera constituée de :

- membres de droit, selon le droit général de l'Eglise,
- membres élus,
- membres nommés, à l'initiative de l'Evêque diocésain.

DEROULEMENT DE LA PHASE PRE-SYNODALE OU PHASE DE CONSULTATION

1. LES EQUIPES SYNODALES

1.0. Tous les participants au synode sont tenus de s'inscrire dans une équipe synodale.

1.1. Une équipe synodale est composée de 6 à 15 personnes. L'équipe se forme pour l'occasion comme elle peut se constituer à partir d'un groupe déjà existant.

1.2. La composition de chaque équipe doit être invariable et validée par le Curé de la paroisse.

1.3. Aucune condition n'est requise pour être membre d'une équipe synodale. Une même personne peut prendre part à deux ou trois équipes synodales, pourvu qu'elle soit capable de rester assidue aux réunions de travail de chacune des équipes.

1.4. Chaque équipe synodale désigne en son sein :

- ✓ Un modérateur : il est le *réfèrent d'équipe*, chargé de l'animation et de la gestion des débats. Il signe avec le secrétaire le procès-verbal de chaque réunion en guise de caution morale.
- ✓ Un secrétaire et un adjoint au secrétaire : chargés de prendre note des avis et considérations émis par les membres de l'équipe et d'en dresser le procès-verbal.
- ✓ Un assesseur : chargé de veiller à la bonne circulation de la parole (pas de monopolisation de la parole). Avec le modérateur et le secrétaire, il donne lui aussi sa caution morale au rapport rédigé par le secrétaire de l'équipe synodale, en d'autres termes, ils établissent ensemble que le rapport final correspond exactement à tout ce qui a été dit (en l'occurrence aux avis, aux interrogations, aux observations, aux propositions qui ont été faites ...).

1.5. Les référents d'équipes, les assesseurs, les secrétaires et leurs adjoints sont élus par les équipes synodales.

1.6. Une fois l'équipe synodale constituée, le référent de l'équipe inscrit celle-ci sur le formulaire ad hoc reçu du Curé. Cette inscription comporte la paroisse d'origine, les nom et prénom de chaque membre de l'équipe, la date de naissance, l'adresse de son domicile, une brève présentation de l'équipe.

En réponse à l'inscription de l'équipe, le référent d'équipe reçoit un numéro pour son équipe.

1.7.

- Lors des débats et échanges, les référents d'équipes, les assesseurs, les secrétaires et leurs adjoints s'interdiront tout commentaire désobligeant vis-à-vis des membres des équipes synodales ainsi que tout jugement de valeur sur leurs questionnements et propositions.

- Il ne leur revient pas non plus de sélectionner ni d'altérer tant soit peu la teneur des rapports à soumettre au « forum synodal » et moins encore de récuser celles qui ne leur conviennent pas. Leurs interventions seront d'ordre procédural et disciplinaire.

1.8 Les propositions et orientations qui ne relèvent pas de la compétence d'un synode diocésain seront déferées à d'autres instances synodales, en l'occurrence au bureau synodal. Comme telles, elles ne feront pas l'objet de discussions dans les forums et ne seront pas intégrées dans l'instrument de travail de l'assemblée synodale.

1.9. Le curé veillera à proposer aux équipes des éléments de formation avant tout échange et discernement des propositions.

1.10. Chaque réunion synodale s'ouvrira par la prière Adsumus (peut-être suivie d'un temps de méditation) et sera clôturée par la prière de St François d'assise.

- Chaque équipe synodale est invitée à consacrer une durée de deux heures maximum à chaque réunion. Sur chacun des sujets traités, l'équipe synodale est invitée à rédiger une ou plusieurs propositions et interrogations qui soient le fruit de son discernement et qu'elle estime essentielles pour le bien du diocèse de Matadi.
- Le rapport de travail de chaque équipe synodale doit comporter les nom et prénom de tous les membres présents qui y ont effectivement pris part.
- Sous la responsabilité du curé de la paroisse, les procès verbaux seront envoyés à l'évêché pour le 25 de chaque mois au plus tard.
- Les rapports et les procès verbaux doivent être établis sur les formulaires ad hoc du Synode.
- Le curé invitera les équipes à porter le synode et leur travail synodal dans la prière.
- Des recollections seront organisées dans les paroisses tout au long du cheminement synodal aux fins d'offrir aux fidèles des moyens de nourrir la prière et la réflexion, de les aider à rester dociles et fidèles à l'Esprit Saint et de les accompagner dans leurs efforts de conversion.

2. LE FORUM SYNODAL

Le forum synodal est le niveau paroissial du synode. Il équivaut à l'assemblée générale paroissiale des membres du Synode.

2.0. Par les soins du Curé, le forum synodal sera convoqué pour prendre connaissance de tous les rapports établis par les équipes synodales ou pour recevoir des éléments de formation en vue de faciliter la compréhension et l'expression de tous les membres du synode sur les thèmes à réfléchir et à débattre.

2.1. A ce niveau paroissial du synode, sous la responsabilité du curé, de ses vicaires et des référents d'équipes, tous les sujets ou thèmes abordés dans les réunions d'équipes synodales seront listés. Un regroupement de propositions faites sera opéré selon la triple mission de l'Eglise, à savoir :

- l'annonce de la foi : il s'agit de tout ce qui a trait à la formation chrétienne, à la proposition de la foi à la catéchèse (homélie, affermissement, recollection, retraite, préparation aux sacrements, etc.) à l'enseignement catholique, les moyens de communications (tv, radio, internet, presse).
- la célébration de la foi, la fonction liturgique : rentrent ici toutes les formes de prières, (renouveau, adoration spirituelle, pèlerinage, dévotions diverses), les messes, les chants liturgiques, la célébration des sacrements, le sens du sacré, les équipes d'animation, les chorales, les servants de messe, etc.
- le service de la charité et de la solidarité : c'est le témoignage, l'attention aux pauvres, aux blessés de la vie, aux laissés pour compte, les commissions de caritas, le comité social du conseil paroissial, etc.

2.2. Sous la responsabilité du Curé, le forum synodal se dotera de la même structure de fonctionnement que les équipes synodales, à savoir un secrétaire, un adjoint au secrétaire, un assesseur avec les mêmes attributions respectives.

3. L'ASSEMBLEE DECANALE DU SYNODE

C'est l'assemblée du synode au niveau de la Zone Apostolique. Elle regroupe les délégués des assemblées paroissiales du Synode. Ils sont chargés de faire l'analyse et la synthèse de l'ensemble des rapports confectionnés au niveau de forums synodaux d'une zone apostolique.

3.0. L'assemblée décanale du Synode est composée de:

- tous les curés de la zone apostolique.
- Un vicaire par paroisse.
- Un religieux et une religieuse par congrégation présent dans la zone apostolique.
- Deux délégués par conseil paroissial dont un représentant de la commission des jeunes.
- Un délégué par mouvement d'action catholique ou groupe à idéal précis qui fait une présence visible dans la pastoral paroissiale.
- Un délégué de tous les milieux qui font l'objet d'une pastorale spécifique, en l'occurrence les écoles primaires et secondaires, les hôpitaux, les prisons, les FRDC, orphelinats, les services de caritas, des œuvres médicales et de développement.

- Un délégué de la fonction publique.
- Un délégué du monde judiciaire.

- 3.1. L'élection des membres de l'assemblée décanale du Synode se fera sous la responsabilité du curé et selon la modalité la plus juste et la plus adéquate en fonction du milieu et de ses possibilités.
- 3.2. Eu égard à certains sous-postes qui sont devenus aujourd'hui aussi importants que les paroisses mères sur le plan pastoral comme celui du nombre de fidèles, le principe à faire valoir est celui de la bonne représentativité, restant sauve la modalité de désignation des membres à l'assemblée décanale du Synode.
- 3.3. Sous la responsabilité du Doyen, l'assemblée décanale du synode se dotera de la même structure de fonctionnement que les assemblées pré-synodales avec les mêmes attributions respectives et la même discipline, à savoir un Modérateur, un Secrétaire, un Adjoint au Secrétaire et un Accesseur.
- 3.4. Les travaux au niveau de l'assemblée décanale du Synode clôturent la fin de la phase synodale de consultation.

DEROULEMENT DE LA PHASE SYNODALE

S'agissant du déroulement de cette phase du Synode, on se référera au décret épiscopal de constitution de l'assemblée synodale et à son Règlement intérieur.

Fait à Matadi, le 1^{er} novembre 2012

+ Daniel NLANDU MAYI,

Evêque de Matadi

1.7. Lettre pastorale synodale

Matadi, le 1^{er} novembre 2012

N/Réf : 332/DNM/EVMAT/2012

Objet : Lettre pastorale synodale

Chers Confrères dans le sacerdoce,

« Grâce, miséricorde et paix, de par Dieu le Père et le Christ Jésus notre Seigneur » (1 Tim 1, 2). En vous adressant ce salut, je voudrais raviver la conscience de nous savoir tous immergés dans l'amour miséricordieux de Dieu dont les fruits sont la paix, la joie de nous aimer les uns les autres et l'espérance qui anime et soutient notre zèle missionnaire.

1. Synode dans le sillage du Concile Vatican II

Vous le savez tous, le 27 mai dernier, en la fête de la Pentecôte, sous la mouvance de l'Esprit, j'ai promulgué le décret d'ouverture de notre synode diocésain dont le thème est « que tous soient un » (Jn17, 21) « Vous serez mes témoins » (Ac 1,8).

Nous pouvons nous réjouir du fait que l'entrée de notre Eglise diocésaine dans la démarche synodale coïncide providentiellement avec le moment où l'Eglise universelle s'apprête à célébrer le cinquantenaire du Concile Vatican II.

En prenant pour points d'appui les constitutions de Vatican II (doctrinales et pastorale), en mobilisant la présence et l'action de toute notre communauté ecclésiale, notre Synode s'inscrit totalement dans l'esprit et la dynamique conciliaire. De cette manière, nous entrons déjà en quelque sorte pour notre part dans la célébration de ce grand événement qu'on a qualifié à juste titre de « passage de l'Esprit Saint dans l'Eglise universelle ».

2. Temps de grâce et de conversion

A toutes les occasions où j'ai eu à prendre la parole devant vous, depuis l'ouverture officielle du Synode, je ne cesse de vous convier à accueillir et à vivre le synode comme un temps de grâces pour notre diocèse, un temps fort spirituel pour changer de mentalité, une opportunité merveilleuse pour vivre l'expérience ecclésiale de profonde communion, de coresponsabilité, de réaménagement pastoral du diocèse.

Aujourd'hui, par écrit, je viens m'adresser encore à vous, mes chers collaborateurs, à vous qui portez et partagez avec moi le souci de notre Eglise, afin que notre Synode ne reste pas pour nous un rêve d'un moment, une vue de l'esprit, ni un vœu pieux, sans prendre réellement corps dans nos activités pastorales et sans effet pour la communauté diocésaine.

3. Les prêtres, cheville ouvrière du Synode.

Je viens donc en appeler à votre conscience et à votre fidélité au Christ ressuscité et à son Eglise pour vous relancer tous ensemble de façon plus accrue et plus dynamique dans la démarche synodale.

Je viens vous engager tous dans une sorte de campagne de mobilisation du peuple de Dieu, une campagne d'animation soutenue et de longue haleine pour maintenir sa participation vivante, active et enthousiaste.

Entrer en synode, c'est-à-dire nous mettre ensemble en chemin, suppose que nous progressions ensemble, solidaires de tous et de chacun, conscients du chemin à faire, patients dans l'épreuve, profondément unis au Christ qui nous ouvre la voie.

Comme vous le savez tous, dans une paroisse, tout ce que les prêtres n'appuient pas, tout ce qu'ils n'encouragent et ne fécondent pas en pastorale, n'a aucune chance de vivre, de tenir ou de durer.

La conduite active et heureuse de notre Synode repose donc sur l'implication et l'investissement des prêtres (curés, vicaires coopérateurs et diacres) dans cette formidable dynamique ecclésiale à même de donner un nouveau visage à notre Eglise diocésaine.

On ne répétera jamais assez le propos de Teilhard de Chardin : « L'avenir est entre les mains de ceux qui peuvent donner aux générations futures des raisons valables de vivre et d'espérer ».

Que tous les prêtres mettent donc leurs énergies, tout leur poids, tout leur zèle missionnaire au cœur même de notre Synode pour nous faire vivre et grandir dans une Eglise de proximité, de communion et de coresponsabilité. C'est là votre responsabilité primordiale et inconditionnelle au service de l'unité et de la communion ecclésiale. Il vous appartient d'inscrire d'orès et déjà dans vos agenda et prévisions toutes les activités du parcours synodal selon les étapes et tous les programmes paroissiaux et décanaux d'animation pastorale et spirituelle à même d'activer et de soutenir l'élan synodal.

Au souffle de l'Esprit de la Pentecôte que nous avons invoqué le jour de l'ouverture du Synode, croyez que votre motivation peut effectivement communiquer, donner un élan au peuple de Dieu.

La parole du haut de la montagne des béatitudes est certainement bienfaisante ici pour vous, alors : «debout, courage, confiance», en d'autres termes et dans la bouche de Jésus, notre Maître: bienheureux, bienheureux, bienheureux! Exorcisez toute démotivation, tout laisser-aller!

4. Tous appelés et tous concernés

Le mot lui-même «Synode» vient de sun (avec) et odos (chemin), faire route ensemble. La réalité que recouvre ce mot est de l'ordre de:«*tous concernés, tous participants...*» pas seulement en fin de parcours, mais dès aujourd'hui dans la mise en œuvre de cette phase de consultation et de large concertation. «*Ce qui concerne tous, disait Léon le Grand, doit être débattu par tous*».

Je vous en supplie: «Formons un grand réseau de prières, de fraternité, de solidarité et de concertation sous la mouvance de l'Esprit. Le renouvellement du visage de notre Eglise diocésaine se joue là dès aujourd'hui.

La mise en œuvre de la participation de chacun et de tous est à prévoir et à organiser. Elle doit faire l'objet d'une concertation permanente avec des évaluations et des réévaluations d'une part entre les prêtres de chaque paroisse et puis, sous la responsabilité du doyen d'autre part, entre tous les prêtres de la zone apostolique, les religieux et religieuses en responsabilité pastorale ainsi que tous les laïcs actifs, en l'occurrence les animateurs pastoraux (Ntuadisi).

Je vous invite donc à nous apporter votre concours dans les délais précisés dans la loi synodale. C'est ensemble que nous constituons l'Eglise que la grâce de Dieu fait vivre et croître dans le diocèse et ce, à travers nous. C'est donc ensemble aussi qu'il nous réfléchir faut aux conditions de sa vie et de sa croissance.

5. Le déroulement du Synode

La loi du Synode a fixé les principales étapes de Synode et les modes de représentation des prêtres et des fidèles diocésains. Le calendrier est serré, mais pour une telle démarche collective, ne faut-il pas toujours un peu de rigueur afin d'éviter que ne s'installe le laisser-aller !

Je demande instamment à toutes les communautés sacerdotales, à vous dont le ministère s'inscrit directement dans la ligne de la responsabilité épiscopale comme ministère de communion et de conduite pastorale, de faire part à l'évêque, mois après mois tout au long de ce Synode, de vos avis, de vos découvertes, de vos convictions, de vos perplexités, de vos difficultés, et de vos questionnements.

6. Finalité et enjeux du Synode

Notre Eglise diocésaine entre en synode aux fins de se donner les moyens d'un aggiornamento estimé nécessaire pour pouvoir accomplir dans une fidélité plus grande sa mission apostolique dans un contexte spirituel, social, et économique très éprouvé.

Vous savez tous que derrière les formulations inévitablement un peu techniques des textes synodaux que vous avez déjà commencé à recevoir, l'enjeu est un changement de mentalité, toute une manière de faire et de vivre autrement l'Eglise, en faisant résolument nôtre l'ecclésiologie de proximité, de communion, de coresponsabilité, de « ministérialité diversifiée ».

Ce qui permettra à tous les chrétiens d'être des membres actifs de l'Eglise diocésaine, dans le respect de la structure hiérarchique de l'Eglise catholique d'une part, dans le respect de la responsabilité commune de tous les chrétiens pour la mission de l'Eglise d'autre part, de sorte que la mission de l'Eglise repose aussi sur cette responsabilité commune de tous les fidèles.

A cette fin, chers amis, la première phase du Synode consistera à « donner la parole, prendre la parole, à entrer dans ce jeu de parole offerte et accueillie, partagée et bien écoutée ! Le Synode doit nous révéler tout ce qui a une résonance particulière pour la pastorale de l'Eglise, des faits de milieux, des situations qui nous échappent...

Dans cette perspective, est attendu de la part des membres synodaux, un regard en profondeur et dans la vérité, un regard qui est à même de nous faire découvrir notre société avec ses valeurs, ses pesanteurs, ses contradictions, ses aspirations, ses fantasmes, etc.

En effet, l'Eglise diocésaine ne surplombe pas la société congolaise. Elle est nécessairement insérée dans le monde de ce temps pour y être le signe et le témoin du Christ et de son évangile, c'est-à-dire « lumière des peuples », « levain dans la pâte », « sel de la terre », bref « sacrement du salut ».

C'est donc, notre regard braqué sur cette société en mutation et sur la mission reçue du divin Maître qui révélera *les forces, les fragilités et les priorités à venir de notre Eglise diocésaine afin qu'elle reste fidèle à sa mission*. Il ne saurait y avoir de véritable fidélité sans la rénovation de l'Eglise et sans la conversion du cœur de chacun, où qu'il soit et d'où qu'il vienne !

Tout au long de la première phase de notre Synode, celle de la consultation, notre équipe de pilotage continuera à mettre à notre disposition des éléments de formation, des pistes de réflexions, lesquels sont, bien sûr, à doser et à adapter à la nature et au diapason de chaque auditoire.

N'est-ce pas là un principe d'une tradition séculaire dans notre Eglise qu'avant d'évangéliser, laissons-nous évangéliser, avant d'annoncer, il nous faut entendre, avant de donner, il nous faut recevoir ». Disposons nos cœurs à accueillir les éléments de formation qui nous aideront à changer. Mettons-nous sous la mouvance de l'Esprit et écoutons-nous aussi les uns les autres (2 Co 4, 13).

Les enseignements, le partage, les échanges des avis et considérations ont pour finalité :

- * de mieux faire connaître notre diocèse en ses forces et faiblesses,
- * de percevoir l'actualité de notre Eglise et le sens de la foi,
- * de nous inciter au changement de mentalité et des pratiques,
- * d'oser essayer de relever les défis anciens et nouveaux,
- * de vivre une nouvelle expérience d'Eglise, de permettre l'aggiornamento.

7. Tout régir dans la prière, au souffle de l'Esprit

Puis-je encore vous rappeler de ne pas oublier que ce n'est pas votre volonté propre qui doit être exprimée au cours du Synode mais ce que l'Esprit Saint a à nous dire. Nous sommes en fait appelés à discerner avec tout le peuple de Dieu *ce que le Seigneur attend de l'Eglise diocésaine*.

C'est pourquoi la prière restera une démarche essentielle pendant tout le Synode. Des recollections regroupant toutes les forces vives de notre Eglise diocésaine seront largement proposées et organisées au sein des paroisses et si possible en ville au niveau de la zone apostolique. *Que chacun de nous soit l'humble instrument de la volonté divine*. En essayant de discerner où Dieu veut conduire notre Eglise diocésaine, soyons et demeurons des témoins d'espérance, et quand cela nous semble lourd, entendons le Seigneur nous dire par Saint Paul : « ma grâce te suffit, car la puissance se déploie dans la faiblesse » (2 Co12, 9).

Chers amis, mobilisons-nous, prions beaucoup et travaillons sans relâche afin que notre synode soit un temps de grâces, qu'il soit l'expérience concrète de la communion, de la coresponsabilité et un puissant stimulant à la mission de l'Eglise, une Eglise engagée tout entière à cet agir pastoral que l'on appelle aujourd'hui « l'évangélisation en profondeur ».

8. A la sollicitude maternelle de Notre-Dame du Perpétuel Secours

Vous le savez, depuis que s'est tenu Vatican II, chaque Eglise s'est trouvée invitée à s'inscrire dans l'esprit et la dynamique impulsée par ce providentiel concile. Il importait donc que le Synode diocésain, en tous domaines soit pleinement engagé dans cette direction et cette dynamique. En confiant notre Synode diocésain à la sollicitude maternelle de Notre-Dame du Perpétuel Secours toujours intercédant pour nous, formons le vœu que notre Synode jette les bases de l'aggiornamento que nous espérons et que notre Eglise diocésaine devienne plus vivante et mieux en mesure d'accomplir sa mission.

C'est dans ces sentiments que je vous donne de tout cœur ma bénédiction apostolique, à vous-mêmes, à vos collaborateurs à qui je vous prie de transmettre l'assurance de mon affection et de mon constant souvenir dans la prière !

+ **Daniel NLANDU MAYI,**

Evêque de Matadi

1.8. Prières pour les réunions du cheminement synodal (au début et à la fin)**A) Au début : Adsumus (Nous voici)**

Seigneur, Esprit Saint, nous voici devant Toi.

Nous qui sommes tous des pécheurs,

En ton Nom seulement nous sommes ici réunis.

Viens à nous,

Demeure avec nous,

Daigne habiter dans nos cœurs.

Enseigne-nous ce que nous avons à faire,

Le but vers lequel nous devons marcher.

Montre-nous quelle tâche nous avons à réaliser

Pour que nous puissions, avec ton assistance,

Te plaire en toutes nos actions.

Sois notre seul conseiller, le seul inspirateur de nos jugements,

Toi seul, avec le Père et le Fils, possède le Nom de Gloire.

Toi qui aimes l'équité parfaite,

Ne permets pas que nous jetions le désordre

Dans ce qui est conforme à la justice.

Fais en sorte

Que l'ignorance ne nous entraîne pas sur une fausse route,

Que la partialité n'influence pas nos actes

Et que nous ne soyons pas séduits

Ni par un avantage personnel, ni par une complaisance envers quelqu'un.

Attache-nous à Toi afin de nous rendre efficaces par le seul don de Ta grâce.

Que nous trouvions en Toi notre unité,

Qu'à aucun moment nous ne quittions le chemin de la vérité.

Puissions-nous dans toute notre activité

Observer la droiture en nous laissant guider par la foi

Afin que maintenant nos avis ne s'opposent jamais à ta volonté

Et que plus tard nous obtenions une récompense éternelle,

Réunions en Ton Nom.

Amen

B) A la fin : Prière de Saint François

Seigneur, faites de moi un instrument de votre paix !

Là où il y a de la haine, que je mette l'amour.

Là où il y a de l'offense, que je mette le pardon.

Là où il y a la discorde, que je mette l'union.

Là où il y a l'erreur, que je mette la vérité.

Là où il y a le doute, que je mette la foi.

Là où il y a le désespoir, que je mette l'espérance.

Là où il y a les ténèbres, que je mette votre lumière.

Là où il y a la tristesse, que je mette la joie.

O maître, que je ne cherche pas tant

A être consolé ... qu'à consoler ;

A être compris ... qu'à comprendre ;

A être aimé ... qu'à aimer ;

Car :

C'est en donnant ... qu'on reçoit ;

C'est en s'oubliant ... qu'on trouve ;

C'est en pardonnant ... qu'on est pardonné ;

C'est en mourant ... qu'on ressuscite à l'éternelle

1.9. Lettre épiscopale sur la révision du calendrier du déroulement synodal

NOTE CIRCULAIRE N°001/DNM/EVMAT/2013

A tous les prêtres du diocèse de Matadi

Concerne : Révision du calendrier du déroulement synodal

Chers confrères,

Pour permettre le bon acheminement des documents synodaux (lineamenta et autres imprimés) dans toutes les paroisses et sous-paroisses et en vue de donner à l'équipe d'animation synodale le temps d'effectuer adéquatement sa campagne de sensibilisation, force nous est de porter quelques modifications au calendrier initial du déroulement synodal.

Ainsi les articles **7, 9 et 10** du **décret épiscopal n° 006/DNM/EVMAT/2012** portant constitution de l'assemblée synodale du diocèse de Matadi, sont révisés comme suit :

Art. 7 :

Les élections auront lieu du 05 au 15 mars 2013 lors des réunions prévues à cet effet. Les fiches de renseignements des membres élus au synode devront être envoyées à l'Evêché avant le 30 mars 2013 au plus tard. Toute fiche de renseignement envoyée plus tard est nulle.

Art. 9 :

La composition de l'assemblée générale sera rendue publique par le Secrétaire Général du Synode. Elle sera publiée dans toutes les paroisses ainsi que sur le site internet du diocèse au plus tard le 15 avril. Le synode tiendra ses assises du 15 au 18 mai 2013. Pour y siéger, chaque membre du synode recevra une convocation personnelle de l'Evêque.

Bien affectueusement.

Avec ma bénédiction apostolique !

Fait à Matadi, le 03 janvier 2013

+ **Daniel NLANDU MAYI,**

Evêque de Matadi.

1.10. Homélie de la messe d'envoi en mission des animateurs de la campagne de sensibilisation du synode.

(Chapelle de la Cathédrale Notre-Dame Médiatrice / Matadi le 19 janvier 2013)

Chers frères et sœurs,

Notre échange était vraiment inspiré, car il s'est terminé par une belle proposition venue du Seigneur lui-même : clôturer notre session par une messe du Saint Esprit et l'envoi en mission.

Voilà pourquoi je propose à votre prière et à votre méditation l'extrait de l'Evangile de St Luc sur l'envoi en mission. La campagne de sensibilisation est l'œuvre de Dieu lui-même qui voudrait préparer son peuple qui est au Diocèse de Matadi à participer pleinement et massivement à son œuvre d'amour et de salut qu'est le Synode diocésain.

Le Seigneur nous appelle à accueillir cette mission dans la foi. Nous devons commencer par croire à cette mission ; que Dieu travaille nos cœurs ; que cette mission ne peut avancer et produire ses fruits que si nous sommes des collaborateurs convaincus et compétents.

Chers frères et sœurs,

Compétents, vous l'êtes, car vous avez été choisis à cause de vos dons. Vous êtes dotés de grandes capacités de communication et d'animation. Vous les avez reçus gratuitement pour les mettre au service de son peuple et de son Eglise. Le Seigneur, nous le rappelle : « Celui qui a reçu gratuitement doit pouvoir donner gratuitement ». C'est ce que nous disons dans la quatrième préface : « Mêmes nos efforts sont un don de Dieu ».

Avec cette campagne de sensibilisation, la première étape de notre Synode entre dans sa phase décisive qui sera déterminante pour la suite et l'aboutissement des travaux du Synode. C'est vous dire l'importance de votre tâche et le rôle éminent qui vous est dévolu. Le Synode étant l'affaire de tous les fidèles de notre Diocèse, l'événement synodal doit pouvoir nous faire entendre la voix du dernier chrétien, du dernier village de notre Diocèse. Pour ce faire, l'information doit être donnée à chacun dans un langage qu'il comprend. D'où l'importance de la campagne de sensibilisation qui doit pouvoir rendre accessible à tous la participation à ce grand forum pour que tous ensemble nous reprenions avec un nouvel élan la mission de notre Eglise dans le Diocèse de Matadi. Notre préoccupation est de savoir ce que nous devons faire pour que l'évangile soit mieux annoncé, mieux célébré et mieux vécu en vue de faciliter et de rendre plus efficiente notre mission. Bref, les moyens de mettre en œuvre un nouveau projet missionnaire.

Chers frères et sœurs,

Vous allez en équipe pour collaborer, vous concerter et vous soutenir mutuellement. La tâche sera ardue à cause de nombreux déplacements que vous aurez à faire et le volume

du travail qui vous attend. Mais avec une bonne organisation et intelligente répartition des tâches, vous pourriez accomplir votre tâche sans vous épuiser.

Le Synode est d'abord une œuvre de l'Esprit. C'est un temps fort de prière et de conversion. Il est capital que le peuple de Dieu s'approprie cette conviction, cette vérité. Un nouveau projet pastoral bien pensé et bien planifié ne servira strictement à rien s'il n'est pas porté par un effort de prière et de conversion. Le renouveau que nous attendons tous ne sera pas le fruit d'une génération spontanée ou de cris à tue tête, mais le produit d'une conversion et d'un changement de mentalité. Pour que nous soyons vraiment uns et nous donnions le témoignage d'une nouvelle fraternité en Jésus, nous devons rejeter le mal sous toutes ses formes et tendre toujours vers la sainteté qui est notre vocation commune.

En confiant cette mission à la protection et à l'intercession de Notre-Dame de Perpétuel Secours, en vous souhaitant tous une fructueuse mission et je vous réitère mes remerciements d'avoir accepté d'animer la campagne de sensibilisation de notre Synode diocésain.

+ **Daniel NLANDU MAYI,**

Evêque de Matadi

1.11. LINEAMENTA

0. INTRODUCTION

1. Malgré de nombreuses difficultés, l'Eglise de Dieu qui est à Matadi fait montre d'une grande vitalité. Cette vitalité, elle la partage avec toute l'Eglise Famille de Dieu dans notre pays, la RDC.

En effet, l'Eglise de notre pays a reçu des grâces particulières au courant de ces deux dernières décennies. Malgré un contexte sociopolitique extrêmement difficile, elle a pu maintenir une présence efficace dans la société. Elle a pu témoigner de sa foi au Christ avec un courage inébranlable, témoignage qui, pour beaucoup de ses enfants, est allé jusqu'au don de la vie. C'est de cette manière qu'elle a contribué de manière essentielle à maintenir le peuple congolais dans l'unité. Son souci de fidélité à son Seigneur a fait d'elle le lieu à partir duquel toute la nation congolaise a gardé les yeux ouverts quant à l'avenir réel qu'elle attend, au lieu de se laisser leurrer par les succédanés qu'on lui propose. Le même témoignage de foi demeure le socle de son engagement multiforme, mené avec détermination par ses pasteurs, pour contribuer efficacement « à l'édification d'un Etat de droit et à la reconstruction matérielle et morale de notre pays »¹. Ses nombreuses structures ont permis, surtout dans les

¹ « *La vérité vous rendra libre (Jn 8, 32). Le verdict des urnes dans la transparence* ». Message des Evêques de la Conférence Episcopale Nationale du Congo aux fidèles catholiques et aux hommes de bonne volonté (Kinshasa le 5 octobre 2006), N° 2. À propos du renouvellement moral de notre société, lire d'autres textes importants de la CENCO, notamment : « *La justice grandit une nation (Pr 14, 34). La restauration de la Nation*

domaines de l'éducation et de l'assistance, de maintenir vivante la flamme de l'espérance au sein notre peuple souffrant.

2. Ce dynamisme de l'ensemble de l'Église de Dieu en RDC s'est traduit au Diocèse de Matadi par une grande générosité au sein du peuple de Dieu. Aussi bien dans les villes que dans les villages, l'Église Famille de Dieu au Diocèse de Matadi est demeurée une mère attentive, portant au quotidien le souci de tous ses enfants, et ce, indépendamment de leurs appartenances sociales, politiques ou tribales. Son effort, chaque jour renouvelé, de fidélité au Christ, a fait qu'elle est restée généralement un lieu d'intégration dans une société à la merci de tant de forces de désintégration, un creuset d'espérance pour un peuple qui, tous les jours un peu plus, voit être réduits à néant ses efforts pour se prendre en charge et se forger un avenir meilleur. Cela a été possible, parce que Dieu a suscité une grande générosité dans notre diocèse pendant ces temps de crise multiforme. De nombreux chrétiens ont redécouvert le sérieux de leur baptême et veulent y rester fidèles au quotidien. Ils constituent le socle de la vitalité de nos paroisses et une réponse discrète et non négligeable au problème du foisonnement d'Églises que connaît notre société. Beaucoup de jeunes ont répondu positivement à l'appel du Seigneur et sont devenus prêtres, religieux et religieuses. Nos paroisses sont désormais marquées du dynamisme de nos prêtres dont la grande majorité sont des jeunes. Chaque jour se manifestent de possibles vocations masculines et féminines dans nos paroisses. Dieu a même suscité chez nous des vocations missionnaires qui oeuvrent très loin de notre terroir. Les communautés ecclésiales vivantes de base et les différents mouvements d'action catholique se montrent pleins d'heureuses initiatives et, dans certaines paroisses rurales, sont désormais une réalité jusque dans le fin fond de nos villages. Dans beaucoup de paroisses s'est développé un puissant laïcat qui a appris à prendre ses responsabilités à côté du travail du prêtre. Oui, en ces temps de crise, Dieu a fait et continue de faire d'abondantes grâces à notre Eglise locale de Matadi.

3. Et pourtant, nous n'avons aucune raison de nous reposer sur nos lauriers. En effet, comment ne pas voir que la vitalité de notre diocèse est en même temps minée? Les mutations profondes entraînées par la misère généralisée et la tendance à la débrouillardise qui s'ensuit n'ont pas épargné l'espace ecclésial. Il y a désormais de nombreux défis auxquels on ne saurait plus faire face avec les moyens que nous a transmis la génération des pionniers fondateurs de notre diocèse. C'est ce qui explique qu'à tous les niveaux, il y a beaucoup de dispersion dans l'action des agents pastoraux. Pire, il arrive que nous travaillions non seulement les uns à côté des autres, mais aussi les uns contre les autres. Et les problèmes qui se posent dans notre quotidien pastoral ne sont traités nulle part à un niveau supérieur. Par le temps qui court, la bonne intention et la détermination ne suffisent donc plus. Le zèle des uns et des autres a besoin d'être canalisé sur des objectifs communs plus clairs. Tant au niveau diocésain que décanal et paroissial, il nous faut des cadres définis de planification commune et de contrôle commun de notre agir pastoral. Il nous faut des mécanismes plus précis qui permettent aux agents pastoraux et à l'ensemble du peuple de Dieu de maintenir le cap sur les objectifs du projet pastoral diocésain.

par la lutte contre la corruption. Message de la Conférence Episcopale Nationale du Congo (CENCO) aux fidèles catholiques, aux hommes et aux femmes de bonne volonté à l'occasion du 49^{ème} anniversaire de l'indépendance de la RD Congo (Kinshasa, le 10 juillet 2009) ; « *Changeons nos cœurs (Cf. Jl 2, 13). Appel à un engagement réel pour la reconstruction* ». Message du Comité permanent des Evêques de la République Démocratique du Congo aux fidèles catholiques et aux hommes de bonne volonté (Kinshasa le 9 février 2008) ; « *Je vous laisse la paix, je vous donne ma paix* » (Jn 14, 27). Mémoire de la Conférence Episcopale Nationale du Congo (CENCO) aux participants à la Conférence sur la paix, la sécurité et le développement au Nord et au Sud-Kivu (Kinshasa le 5 janvier 2008) ; « *A Vin nouveau, outres neuves (Mc 2, 22). Ne pas décevoir les attentes de la nation* ». Message de la Conférence Episcopale Nationale du Congo aux fidèles catholiques et aux hommes de bonne volonté à l'occasion du 47^e anniversaire de l'indépendance (Kinshasa le 7 juillet 2007).

4. Mais on se trompe lourdement si l'on pense qu'il s'agit ici de simples mesures pratiques. En réalité, le Seigneur nous invite à « avancer en eau profonde » (Lc 5, 4). Ce dont notre Diocèse de Matadi a le plus besoin en ces temps difficiles, ce n'est pas avant tout de « nouvelles stratégies », mais plutôt de conversion de chacun et de tous. Les temps de crise ont toujours été révélateurs de l'usure humaine. Souvent, en de tels temps, les vrais défis sont de moins en moins perçus comme tels. D'autres prennent subrepticement leur place, et les motivations de l'agir s'en trouvent faussées à la base. La question est donc de savoir si notre être ecclésial au Diocèse de Matadi, qui peut être apparemment irréprochable, laisse vraiment et prioritairement transparaître le visage du Christ qui doit en être le seul fondement. C'est d'ici qu'il faut parler de conversion. Saint Paul avait en son temps exhorté les Corinthiens divisés entre eux de bien prendre garde à la manière dont ils voulaient coopérer à la construction de l' « édifice de Dieu » (cf. 1 Co 3, 9-10). Et il a ajouté : « de fondement, nul n'en peut poser d'autre que celui qui s'y trouve, c'est-à-dire Jésus Christ » (cf. 1 Co 3, 9-11).

5. Immédiatement après sa prise de possession canonique, Son Exc. Mgr Daniel Nlandu Mayi, notre Evêque, avait convoqué une rencontre sacerdotale au cours de laquelle les prêtres lui ont formulé leur souhait de voir être convoquées de grandes assises diocésaines. Monseigneur l'Evêque y a répondu favorablement et a annoncé un événement synodal à la messe chrismale du 21 avril 2011, tout en instituant une « équipe de pilotage » chargée de réfléchir sur sa préparation. Le 27 mai 2012, il a signé un décret portant convocation du synode diocésain devant être célébré du jour même de la signature du décret jusqu'à Pentecôte 2013 sur le thème : « Que tous soient un » (Jn 17, 21) et « vous serez mes témoins » (Ac 1, 8).

Les présents linéaments ne veulent pas anticiper sur l'évènement synodal lui-même. Ce serait mettre la charrue avant les bœufs. Dans les conversations à bâtons rompus, Monseigneur l'Evêque a souvent souligné que l'évènement synodal doit pouvoir lui faire entendre « la voix du dernier chrétien du dernier village » de notre diocèse. Cette voix retentira certainement déjà dans le document de travail qui sera remis aux membres synodaux. Les *lineamenta*, quant à eux, veulent simplement cibler quelques questions pour susciter la réflexion commune dans les paroisses. Cette réflexion est appelée à aller au-delà des questions abordées dans le présent document. Mais ce document est le gage de l'espoir que l'ensemble de la démarche synodale ira dans le sens que Monseigneur l'Evêque veut lui donner.

6. Déjà dans son annonce du 21 avril 2011, Monseigneur l'Evêque a indiqué qu'il s'agissait de « se réapproprier aujourd'hui la mission de l'Eglise dans notre diocèse et se donner les moyens de l'exercice pastoral »². Il revient là-dessus à l'ouverture de l'année pastorale 2011-2012. S'adressant à « tous les acteurs de la pastorale », il souhaite « que tous ensemble, nous reprenions avec un nouvel élan la mission de notre Eglise dans le Diocèse de Matadi ». La question, dit-il, est de savoir « qu'avons-nous à faire pour que l'évangile soit mieux annoncé, mieux célébré et mieux vécu, en vue de faciliter et de rendre plus efficiente notre mission »³. Enfin, dans le décret de convocation du synode, il parle de la question toujours actuelle « du meilleur ajustement de l'Eglise à sa vocation et à sa mission » et de la nécessité de se donner « les moyens de mettre en œuvre un nouveau projet missionnaire

² Communiqué officiel N / Réf. 001 / EvMat / 2011.

³ *Une Eglise en état de marche*. Message de S.E. Monseigneur Daniel NLANDU MAYI, Evêque de Matadi, aux Agents de l'évangélisation à l'occasion de la messe d'ouverture de l'année pastorale 2011-2012, Matadi / Paroisse N.D. Médiatrice, le 11 septembre 2011.

diocésain »⁴. En donnant au synode diocésain le thème de « que tous soient un » (Jn 17, 21) et « vous serez mes témoins » (Ac 1, 8), c'est donc à un regard spécifique, le regard de la « mission », que notre Evêque invite le peuple de Dieu au Diocèse de Matadi. C'est ce qui justifie le sous-titre que l'équipe de pilotage s'est permis de donner à ces linéaments. Dans la démarche synodale, telle que la souhaite notre Pasteur, « il s'agit donc de mieux se soutenir et de s'organiser pour que notre Eglise locale vive et soit toujours fidèle à sa mission. Et ceci concerne tous les niveaux de la vie diocésaine, depuis les communautés paroissiales jusqu'aux organes centraux de conduite du diocèse »⁵.

A la suite de cette recommandation, les présents linéaments se proposent de focaliser les réflexions sur la vie paroissiale, les zones apostoliques, les structures diocésaines et les agents pastoraux.

1. LA VIE PAROISSIALE

1.1. La paroisse et le mystère du Christ

7. La paroisse est le premier cadre naturel de la vie ecclésiale. C'est ici qu'a lieu au quotidien l'annonce de la Bonne nouvelle de Jésus Christ que l'Eglise est appelée à faire au monde. C'est ici qu'on devient chrétien et que chaque chrétien participe à cette annonce selon le charisme qui est le sien. Le Concile Vatican II a parlé de l'Eglise comme « sacrement » du salut que le Christ est venu apporter à l'humanité, c'est-à-dire qu'elle est dans le Christ « un signe et un moyen d'opérer l'union intime avec Dieu et l'unité de tout le genre humain »⁶. Cela devient réalité concrète dans et par la vie paroissiale. L'annonce et la concrétisation du mystère du Christ dans la vie paroissiale se fait d'abord par la vie liturgique quotidienne où la célébration de l'Eucharistie, « le centre et le sommet de toute la vie de la communauté chrétienne »⁷, occupe une place prépondérante. Une autre voie majeure de l'annonce est la catéchèse, aussi bien des adultes que des enfants. Finalement il y a toute l'engagement diaconal à tous les niveaux de la paroisse : « les services de la charité et de la solidarité, ... l'attention aux plus pauvres, aux blessés de la vie »⁸.

8. La paroisse est un organisme complexe, rassemblant non seulement des personnes différentes les unes des autres, mais aussi des structures diverses avec chaque fois une différenciation interne propre. L'important est que le tout forme réellement un corps. Le Concile Vatican II attache du prix à cette dimension. Déjà, la notion de peuple de Dieu qu'il a introduite pour une compréhension renouvelée du mystère de l'Eglise⁹ exclut toute conception individualiste du salut. Le salut en Jésus-Christ est avant tout un événement de communion des enfants de Dieu au sein de son peuple : « Il a plu à Dieu d'appeler les hommes à participer à sa vie non pas seulement de façon individuelle, sans aucun lien les uns avec les autres, mais de les constituer en un peuple dans lequel ses enfants, qui étaient dispersés, seraient rassemblés dans l'unité (cf. Jn 11, 52) »¹⁰. Toutes les structures paroissiales sont au service de cet événement, parce que la paroisse est justement là pour que cet événement puisse être célébré quotidiennement. Voilà pourquoi le Concile peut dire :

⁴ Décret épiscopal n° 001 / DNM / EvMat / 2012 portant convocation du synode diocésain.

⁵ *Une Eglise en état de marche.*

⁶ LG 1

⁷ CD 30 (2).

⁸ *Une Eglise en état de marche.*

⁹ Cf. surtout LG 9-17.

¹⁰ AG 2. Voir aussi LG 1, GS 32 § 1.

« La paroisse offre un exemple remarquable d'apostolat communautaire, car elle rassemble dans l'unité tout ce qui se trouve en elle de diversités humaines et elle les insère dans l'universalité de l'Eglise »¹¹.

1.2. Les mutations sociales

9. Chez nous au Diocèse de Matadi, la vie paroissiale porte, peut-être plus profondément qu'ailleurs, la marque des mutations sociales intervenues ces dernières décennies dans notre société. Il y a eu, notamment, un grand exode rural. Une grande partie de la population de notre province a choisi ou est contrainte de vivre dans les villes ou centres urbains. En plus, notre population est de plus en plus très jeune. Les problèmes de survie, déjà très sérieux, se sont davantage aggravés. L'éducation et la santé tendent à devenir une marchandise. Surtout dans les milieux éloignés de la grande route ou des centres urbains, c'est parfois le manque total de perspectives d'avenir. A cela, il faut ajouter le fait que la moralité a de plus en plus déserté l'espace public. Dans bien des cas, la justice est devenue le privilège des plus forts. Tout cela est générateur de conflits. Dans les milieux ruraux comme urbains, la survie quotidienne se négocie généralement sur fond de graves conflits sociaux latents ou ouverts. On se soupçonne et on s'épie mutuellement en permanence. Le tout débouche souvent sur une violence aveugle et multiforme. Notre population a rapidement développé une inquiétante prédisposition à la violence individuelle et collective, mais aussi à l'indifférence individuelle et collective. Dans ce contexte, la jeunesse, à la fois victime et complice, conteste de plus en plus l'autorité des adultes, incapables de proposer un avenir réel à leurs enfants.

Mais malgré tout cela, l'expérience quotidienne dans notre diocèse montre que notre population demeure une population à la recherche de repères et de normes. La jeunesse est à l'attente des propositions concrètes pour un nouveau départ et est prête à se mobiliser. Bon nombre d'adultes vivent dans l'espérance d'une évolution réellement positive de notre société et sont convaincus qu'ils peuvent y apporter une contribution décisive avant qu'ils ne faiblissent. Et surtout, tout le monde mise sur la « foi » ou la « puissance spirituelle » pour animer l'action en vue de cet objectif.

1.3. La foi en Jésus Christ dans nos paroisses

10. Nous devons certainement avoir tout cela à l'esprit pour mieux comprendre la foi en Jésus Christ qui s'exprime dans nos paroisses. Les paroisses de notre diocèse sont rurales et urbaines. Dans beaucoup de nos paroisses rurales, la pratique chrétienne a fortement diminué. Ici et là, on peut même parler d'un simple « petit reste » dû aux institutions sociales de l'Eglise (écoles, centre de santé, etc.) qui y fonctionnent encore tant bien que mal. Il y a par contre, à côté d'une indifférence religieuse parfois prononcée, une recrudescence des pratiques ancestrales, surtout celles qui font appel à la drogue et au sexe. Cela s'explique par le fait que les populations vivent en général abandonnées à elles-mêmes. Mais nos paroisses rurales sont malgré tout des lieux d'une foi tenace et prometteuse. Les paroisses urbaines, elles, profitent de l'effervescence religieuse qui caractérise nos villes aujourd'hui. Elles ont, en général, gardé leur vitalité, même si elles doivent relever au quotidien le défi d'intégration qui résulte aussi bien des origines ethniques, professionnelles et sociales diverses des chrétiens qui constituent la communauté paroissiale que de leurs sensibilités spirituelles souvent divergentes.

¹¹ AA 10.

Mais que ce soit en contexte rural ou urbain, la foi en Jésus Christ qui s'exprime dans nos paroisses est lourde d'ambivalence. On tape certainement à côté à la taxer d'inauthenticité ou de superficialité. Car, en réalité, elle est exactement celle que Dieu a voulu susciter et suscite dans le cœur des fidèles de nos paroisses. Il serait vain de rêver d'une autre foi qui, dans le concret, n'existe nulle part. Mais justement, la foi en Jésus Christ dans nos paroisses est une foi vécue dans un contexte dramatique de survie. Il s'agit, au quotidien, de résoudre de problèmes urgents de nourriture, de santé, d'éducation des enfants, d'eau, d'électricité, de salubrité publique, d'espaces de loisir, de conflits avec les voisins, des situations relevant du « monde de la nuit » (J.-M. Ela), de justice, d'acharnement des services publics, etc. A cela il convient dans doute d'ajouter les désirs, souvent pervers, enfouis dans les profondeurs du cœur de chacun et qui ne sont pas nécessairement réductibles aux impératifs immédiats de survie. Cela donne une foi marquée au coin d'ambiguïté et d'ambivalence. La pratique religieuse de nos chrétiens comporte plusieurs zones d'ombre. Il n'est pas rare de retrouver nos chrétiens, même apparemment les plus fidèles, chez les « binzambi-nzambi » ou chez les féticheurs ou encore dans les sciences occultes. Parfois, c'est au sein même des communautés ecclésiales vivantes de base ou des groupes organisés que fleurissent des pratiques de piétés qui se moquent de l'orthodoxie catholique. L'impression générale qui s'en dégage est que le Dieu auquel nous croyons doit pouvoir « être utile », « servir à quelque chose ». On dirait que la foi est de plus en plus subordonnée à un « intérêt ». On va prier, on s'engage, pour obtenir ou rendre possible ceci ou cela. Et de plus en plus, les prêtres dans nos paroisses subissent une pression telle que beaucoup se sentent obligés d'orienter leur agir pastoral dans ce sens et recourent, pour cela, volontiers à un usage excessif des sacramentaux. La question, au point de vue pastoral, est peut-être de savoir comment notre foi en Jésus Christ peut-elle devenir concrètement le fondement d'une existence qui ne contrarie pas le désir légitime de vie humaine digne qui anime notre population.

1.4. La vie liturgique

1.4.1. La célébration de l'Eucharistie

11. La mission d'annoncer le mystère du Christ, l'Église, au niveau paroissial, s'en acquitte d'abord par sa vie liturgique, notamment par la célébration quotidienne de l'Eucharistie. La célébration quotidienne de l'Eucharistie dans les paroisses rurales n'est pas toujours garantie. Les célébrations dominicales sans prêtre sont assurées souvent par des « Tata N'longi » qui manquent cruellement d'instruments liturgiques (*Mpov'a Nzambi, Ndiatisilu a Sambu kia lumigu kua N'longi*) et qui, depuis de longues années, n'ont plus suivi aucune formation. Cela donne, dans nos villages, des cultes dominicaux parfois très loin de la foi catholique du point de vue du rite et de la prédication. Dans les villes et centres urbains, force est de constater que les prêtres maintiennent en général très rigoureusement la discipline de la messe paroissiale quotidienne. Le dimanche, il y a parfois jusqu'à trois messes programmées. Si les messes quotidiennes et dominicales en milieux urbains restent, pour l'essentiel, bel et bien ancrées dans la foi catholique, il n'en est pas moins vrai qu'elles sont souvent le lieu de grandes confusions et de grands abus.

Il y a d'abord le fait que souvent il n'est pas clair selon quel rite on célèbre. La messe selon le rite romain et la messe selon le *Missel romain pour les diocèses du Zaïre* se mélangent allègrement selon l'humeur du célébrant principal et le « savoir liturgique » des ministres qui l'accompagnent. Chaque paroisse a fini par développer ses propres habitudes. Une autre source de confusion et d'abus concerne le manque de clarté à propos de la fonction des uns et des autres dans la célébration eucharistique. Il n'est pas rare que l'annonciateur se permette un long commentaire du sermon du prêtre, ce qui devient pratiquement une

deuxième homélie. Dans certaines paroisses, on voit le prêtre célébrant assumer lui-même la responsabilité de lecteur. A l'offertoire, les dons des fidèles sont parfois tenus par des fidèles en position d'offrande au bas de l'autel, pendant que le prêtre offre le pain et le vin à l'autel. Dans plusieurs paroisses, les fidèles disent à voix basse les paroles consécratoires, tout en tendant la main vers les espèces en train d'être consacrées, et parfois la prière eucharistique tout entière. Et pourtant, le magistère récent de l'Église est formel là-dessus : « Pour que la liturgie de l'Église se déroule d'une manière digne et convenable, tous, 'ministres ordonnés ou fidèles laïcs, en accomplissant leur ministère ou leur fonction, doivent faire tout ce qui leur revient, et cela seulement' autant dans la célébration liturgique elle-même que dans sa préparation. Il faut éviter le danger d'obscurcir la complémentarité entre l'action des clercs et celle des laïcs, afin que le rôle des laïcs ne subisse pas, comme on dit, une sorte de 'cléricalisation', et que, de leur côté, les ministres sacrés n'assument pas indûment ce qui relève en propre de la vie et de l'action des fidèles laïcs »¹². Un autre domaine problématique de nos célébrations eucharistiques est le chant liturgique. Il existe une tendance « à transformer la liturgie de la messe en un concert musical avec des danses profanes »¹³. Par ailleurs, on entonne parfois un chant là où il n'en faut pas et les chants ne suivent plus nécessairement les textes liturgiques du missel. La grande question aujourd'hui est évidemment aussi de savoir si l'on peut encore parler, chez nous au Diocèse de Matadi, d'une identité propre de notre chant liturgique diocésain.

A propos du sacrement de l'Eucharistie, il convient de mentionner le problème concernant les ministres extraordinaires de la communion¹⁴. Il n'existe actuellement pas de normes diocésaines sur leur désignation et leur formation. La question attenante est celle de la communion des malades. S'il faut se réjouir que dans beaucoup de paroisses, ce sont les prêtres eux-mêmes qui, selon un horaire fixe, visitent les malades et leur donnent éventuellement la communion, il n'est pas rare de voir des laïcs partir de l'Église paroissiale avec l'hostie consacrée en poche pour la communion de leur voisin malade. Enfin, on ne peut pas oublier que, surtout dans les paroisses urbaines, on est en train de redécouvrir la vénération régulière du Très Saint Sacrement de l'Autel. Mais le tout se fait encore sans une catéchèse appropriée.

1.4.2. Les autres sacrements

12. La célébration des autres sacrements fait aussi l'objet d'une grande diversité de pratiques. Dans plusieurs paroisses rurales le baptême de petits enfants n'existe presque plus. Le prêtre est par contre sollicité pour un rite de bénédiction sensé protéger le petit bébé contre les mauvais sorts. Dans certaines paroisses urbaines, on programme régulièrement un jour pour le baptême de petits enfants. Mais dans notre diocèse, le baptême de petits enfants reste finalement l'exception, car le sacrement de baptême se célèbre généralement pendant la scolarité. Les enfants ont alors entre 11 et 16 ans. A propos de leur préparation, chaque paroisse tire son plan comme elle peut. Dans beaucoup de paroisses, la catéchèse préparatoire au baptême et à la première communion est confiée à des laïcs aux qualités éprouvées, parfois dans le cadre pastoral d'une CEVB. Dans d'autres paroisses, ce sont les prêtres eux-mêmes qui la prennent directement en main. Sa durée et la matière qu'on y transmet sont généralement à l'entière discrétion du curé. La célébration baptismale elle-même a souvent lieu un samedi et le dimanche, les enfants ont leur première communion. Les festivités en famille qui s'en suivent sont plutôt de nature à exciter la vanité et l'égoïsme de l'enfant. Il est

¹² CONGRÉGATION POUR LE CULTE DIVIN ET LA DISCIPLINE DES SACREMENTS, *Instruction Redemptionis Sacramentum. Sur certaines choses à observer et à éviter concernant la très sainte Eucharistie*, n° 44-45.

¹³ CONFÉRENCE EPISCOPALE NATIONALE DU CONGO (CENCO), *Directives de l'Épiscopat congolais pour une célébration digne et correcte de la très Sainte Eucharistie*, n° 49.

¹⁴ Cf. CIC cc. 230 §3 et 910 §3.

à peine exagéré de dire que le sens de la vie nouvelle reçue au baptême (Jn 3, 3-5), qui est essentiellement vie de communion avec les autres, disparaît le jour même de la « première communion ».

Le sacrement de confirmation quant à lui n'est plus que rarement conféré. Souvent, les dates proposées par les paroisses sont difficilement intégrées dans calendrier épiscopal. Chez les jeunes actuellement, le plus grand problème pastoral à propos de ce sacrement, c'est l'interférence grandissante entre ce sacrement et « l'effusion de l'Esprit » organisée dans les groupes du Renouveau charismatique.

Le sacrement de pénitence et de la réconciliation est aussi en souffrance. Dans les paroisses rurales, on organise parfois la confession des élèves au centre de la Mission et dans les sous-postes. Certains prêtres commencent par entendre les confessions quand ils arrivent dans les villages. Mais on ne peut pas parler d'une attention soutenue à ce sacrement, ni du côté des fidèles ni du côté des prêtres. Dans les paroisses urbaines, le sacrement de pénitence est généralement proposé lors des retraites paroissiales qui précèdent les fêtes de Noël et de Pâques. Mais il est rare qu'il mobilise les chrétiens. Les seuls moments de réelle affluence au sacrement de pénitence sont certaines rencontres spéciales (récollections et retraites, campagnes d'évangélisation, séminaires, etc.) des groupes du Renouveau dans l'Esprit.

Le sacrement d'onction des malades est encore fréquemment demandé en milieux urbains, très rarement en milieux ruraux où l'éloignement du prêtre ne le permet généralement pas. Cela étant, même si les malades qui reçoivent ce sacrement en sont très reconnaissants, la plupart de nos chrétiens en bonne santé le vivent plutôt comme un rite ésotérique qui inspire la frayeur. Par contre, les milieux urbains connaissent aujourd'hui une « pastorale des malades » aux mille visages. A côté de choses connues comme la visite des malades à domicile avec ou sans communion, la messe à l'intention des malades, etc., on voit aussi apparaître des pratiques nouvelles : « adorations », prières d'exorcisme accompagnées parfois des rites d'onction. Ces prières et rites sont souvent l'œuvre de prêtres. Mais il n'est pas rare que ce soient les laïcs eux-mêmes qui en deviennent les ministres. Dans tous les cas, le sacrement d'onction de malades ne semble pas être l'objet d'une catéchèse appropriée.

Après une longue période de raréfaction, le sacrement de mariage est redevenu fréquent dans nos paroisses, surtout en milieux urbains. Il y a, bien entendu, beaucoup de « régularisations ». Mais on doit reconnaître que beaucoup de jeunes aujourd'hui mettent du prix à ce que leur vie matrimoniale commence par la célébration d'un mariage religieux en bonne et due forme. Mais rares sont les paroisses où il existe des structures appropriées pour la préparation des jeunes couples au mariage. Souvent, c'est le curé lui-même qui s'en charge. A l'occasion de la célébration elle-même, le prêtre se permet généralement d'ajouter au rituel des fioritures empruntées aux célébrations nuptiales dans les sectes. Plusieurs autres questions sont réglées par le prêtre célébrant d'une manière qui dénature la liturgie catholique. Il y a notamment le baiser de paix, la manière de communier du nouveau couple, la signature du registre des mariages, la remise des cadeaux, etc. Un autre problème qui se pose chez nous au Diocèse de Matadi concerne les mariages avec empêchement de disparité de culte, communément appelés « mariages mixtes ». Ces mariages sont souvent l'objet d'une préparation plutôt bâclée et le manque cruel de directives liturgiques appropriées fait que dans chaque paroisse les prêtres deviennent fertiles en inventions quant à leur célébration.

1.5. Les communautés ecclésiales vivantes de base (CEVB)

13. C'est depuis 1979 que les Evêques de notre pays ont levé l'option d'une pastorale paroissiale centrée sur les CEVB. Chez nous au diocèse, l'autorité diocésaine d'alors avait promulgué là-dessus le document *Pour une pastorale concertée au Diocèse de Matadi*. Les

CEVB ne sont pas des groupes particuliers au sein de la communauté paroissiale. Elles ne peuvent pas non plus être comprises comme une forme particulière de concrétisation de l'existence chrétienne ni comme une sorte de moment structurel de l'institution ecclésiale. La CEVB, c'est la communauté par laquelle toute la réalité de l'Eglise en tant que signe et instrument du salut¹⁵ devient une présence vivante pour un groupe de chrétiens partageant un même espace géographique délimitée. Le groupe doit être suffisamment grand pour pouvoir être l'incarnation de la réalité ecclésiale dans toute sa richesse, mais aussi suffisamment petit pour permettre une réelle connaissance mutuelle des membres et rendre possibles des expériences communes concrètes. Dans ce modèle ecclésial, la paroisse est conçue comme une communion des communautés ecclésiales vivantes.

Les chrétiens constituant une CEVB cherchent à réaliser, dans leur groupe, dans leur existence et dans leur milieu de vie, toute la vie et toute la mission de l'Eglise dans ses différents aspects et en communion avec l'Eglise universelle et ses pasteurs. Ils veulent vivre concrètement (de) l'évangile, dans leur cercle de vie, « à la base ». Ils veulent que leur foi, la foi de l'Eglise, détermine la gestion quotidienne de leur vie. Les membres d'une CEVB doivent normalement se réunir une fois par semaine pour prier ensemble, méditer la parole de Dieu. Les événements vécus par les uns et les autres, les situations marquantes de la semaine sont analysées ensemble à la lumière de l'évangile. On réfléchit ensemble sur ce qu'il faut concrètement faire durant la semaine qui commence pour promouvoir la foi et l'amour du prochain dans le quartier. Voilà pourquoi, dans une CEVB qui fonctionne, on trouve différents « ministères » qui concernent la paix familiale, la réconciliation, la catéchèse, le service des nécessiteux, etc. C'est de cette manière que la CEVB devient le « levain dans la pâte » pour la communauté du quartier.

14. Chez nous au Diocèse de Matadi, la réalité des CEVB fonctionne de manière très différenciée dans les paroisses des milieux ruraux. En général, c'est le village qui est considéré comme une CEVB. Dans Les centres paroissiaux, on trouve parfois deux à trois CEVB. Dans les paroisses de ville aussi il y a beaucoup de différences de paroisse en paroisse ou de ville en ville. Mais on peut parler d'une réalité bien ancrée dans la vie paroissiale.

Un des problèmes de nos CEVB, c'est le nombre réel des membres qui viennent aux réunions hebdomadaires et participent à la vie ecclésiale au quartier. La CEVB est souvent mal comprise. On pense que c'est l'affaire de quelques mamans et de quelques papas. Les jeunes ne s'y intéressent que rarement et on n'entreprend pas grand-chose pour l'intégration des enfants. Ce n'est que lors des grands moments (par ex. : messe spéciale avec célébration d'un baptême ou d'un mariage) que l'on voit apparaître un beau petit monde. Beaucoup de nos chrétiens comprennent encore la CEVB comme un groupe spécial en concurrence avec les groupes paroissiaux existants. Ainsi, leur appartenance paroissiale, ils la vivent surtout en rapport avec le groupe avec lequel ils s'identifient : chorale, mouvement d'action catholique. Les CEVB chez nous au Diocèse de Matadi ont aussi un problème de disparité de structures. Comment une CEVB doit-elle être organisée ? L'animateur en est-il aussi nécessairement le président ? Surtout en contexte rural, il semble que le N'longi fasse fonction d'animateur et qu'à côté de lui il existe un président du « Dibundu ». Un des grands problèmes de nos CEVB, c'est que dans le contexte global de conflits multiples qui est celui de notre société, il est devenu difficile de traiter en CEVB des affaires réputées « privées ». Ainsi en est-il des problèmes qui concernent les conflits entre membres, la famille et les enfants. Les CEVB les

¹⁵ Cf. LG 1.

évitent généralement. En effet, disent les gens, on en arriverait très vite à se soupçonner mutuellement de coups bas, de mauvais sorts ou carrément de sorcellerie. Cela fait que, même là où les CEVB fonctionnent à plein régime, les activités organisées restent généralement à la superficie. L'accent porte sur l'achat des uniformes, les fêtes et les « visites pastorales » (qui ne sont en fait que des excursions). Et pourtant, la CEVB devrait être le lieu où se vit concrètement la relation étroite entre le quotidien des gens et l'évangile. Ceci signifie, entre autres, qu'on y apprend, au nom de la foi, à participer à la vie des autres et à laisser les autres participer à la sienne. Un autre problème est le manque de formation adéquate des responsables des CEVB au niveau paroissial. Cela amène souvent à de grandes confusions. Ainsi, dans certaines CEVB, le temps de partage de la parole de Dieu est devenu l'espace rêvé où l'animateur peut déployer ses talents de prédicateur zélé. Les autres responsabilités sont assumées plus comme pouvoir sur les autres que comme humble service de la communauté et de ses membres.

1.6. Les mouvements d'action catholique (MAC) ou « groupes organisés »

15. Depuis près de deux décennies, le paysage paroissial dans l'Eglise de notre pays est fortement marqué par la présence intensifiée de divers groupes de spiritualité laïque d'origine étrangère ou locale. Ils sont appelés généralement « mouvements d'action catholique », et parfois aussi « groupes organisés ». Il s'agit de formes d'apostolat de laïcs qui ont bien leur place dans la vie de l'Eglise. Leur « but immédiat », d'après le Concile Vatican II, « est le but apostolique de l'Eglise dans l'ordre de l'évangélisation, de la sanctification des hommes et de la formation chrétienne de leur conscience, afin qu'ils soient en mesure de pénétrer de l'esprit de l'Evangile les diverses communautés et les divers milieux »¹⁶. Et le Concile d'ajouter : « Ces laïcs agissent unis à la manière d'un corps organisé, ce qui exprime de façon plus parlante la communauté ecclésiale et rend l'apostolat plus fécond »¹⁷.

Un élément essentiel de cet apostolat des laïcs, c'est qu'il s'exerce « en union particulièrement étroite avec la hiérarchie »¹⁸ et qu'il s'insère « à sa vraie place dans l'apostolat de toute l'Eglise »¹⁹. Cela signifie qu'en aucun cas cet apostolat ne peut se comprendre comme différent de celui qu'animent les pasteurs de l'Eglise ou de celui qui s'exerce par des formes autres que celles des mouvements d'action catholique. Ainsi donc, à tout moment dans la vie paroissiale, « une estime mutuelle et une bonne coordination de toutes les formes apostoliques de l'Eglise, respectant le caractère particulier de chacune, sont (...) absolument nécessaires pour promouvoir l'esprit d'unité afin que la charité fraternelle éclate dans tout l'apostolat de l'Eglise, que les buts communs soient atteints et que les rivalités dommageables soient évitées »²⁰. Le Pape Jean Paul II a souligné qu'il ne s'agit pas ici d'une tâche qui incomberait uniquement à telle ou telle catégorie de chrétiens : « Tous, Pasteurs et fidèles, nous sommes tenus de favoriser et d'entretenir sans cesse l'existence de liens et de rapports fraternels d'estime, de cordialité, de collaboration entre les différentes

¹⁶ AA 20 Le Pape Jean Paul II, dans son exhortation apostolique *Christifideles laici* du 30 décembre 1988 qui faisait suite au Synode des Evêques en 1987 sur la vocation et la mission des laïcs dans l'Eglise, était revenu sur cet objectif en ces termes : « Parmi les diverses formes d'apostolat des laïcs qui ont un rapport particulier avec la Hiérarchie, les Pères du Synode ont rappelé explicitement divers mouvements et associations *d'Action catholique*, dans lesquels 'les laïcs s'associent librement d'une manière organique et stable, sous l'impulsion de l'Esprit Saint, en communion avec l'Evêque et avec les prêtres, pour pouvoir travailler, de la manière la plus propre à leur vocation et avec une méthode particulière, à l'expansion de toute la communauté chrétienne, aux projets pastoraux et à l'animation évangélique de tous les milieux de vie, avec fidélité et zèle' » (*Christifideles laici* n° 31).

¹⁷ AA 20.

¹⁸ *Ibid.*

¹⁹ AA 23.

²⁰ *Ibid.*

formes d'associations de laïcs. C'est de cette façon seulement que la richesse des dons et des charismes que le Seigneur nous offre peut porter sa contribution féconde et ordonnée à l'édification de la maison commune : 'Pour l'édification solidaire de la maison commune, il faut, en outre, que l'on renonce à tout esprit d'antagonisme et de contestation; qu'on rivalise plutôt dans l'estime mutuelle (cf. *Rm* 12, 10), dans le souci de se manifester affection et volonté de collaboration, avec la patience, la clairvoyance, la disponibilité au sacrifice que tout cela peut comporter' »²¹.

16. Au Diocèse de Matadi, les groupes organisés qui mobilisent un grand nombre de chrétiens sont principalement la Légion de Marie, le Mouvement Catholique Luzolo lua Mbote (MCL), le Renouveau dans l'Esprit, la Famille du Sacré Cœur et la Famille Chrétienne. Il existe beaucoup d'autres groupes qui mobilisent un nombre plus modeste de chrétiens, mais dont l'importance pour la vie paroissiale est parfois capitale. Tous ces groupes comportent en leur sein une branche pour les jeunes et les enfants. Mais il existe des groupes spécifiquement pour les jeunes ou les enfants : il s'agit surtout des Bilenge ya mwinda, du groupe KA, de la communauté Bondeko, etc. Tous ces mouvements prennent une part essentielle dans la grande vitalité de nos paroisses. Mais plusieurs hypothèques pèsent sur eux quant au rôle qu'ils sont appelés à jouer dans l'apostolat paroissial global.

Il y a d'abord le fait que dans beaucoup de paroisses, les groupes organisés semblent se positionner comme un lieu d'intégration chrétienne en concurrence avec la CEVB et la communauté paroissiale dans son ensemble. Beaucoup de chrétiens membres de groupes organisés ne se sentent réellement concernés que lorsqu'il s'agit de leur groupe. Ils sont souvent absents aux réunions des CEVB et ne viennent qu'à celles de leur groupe. La participation à la vie paroissiale s'arrête à ce qui se fait dans leur groupe. Ainsi, ils donneront volontiers des offrandes dans le cadre de leur groupe, mais manifesteront très peu d'intérêt quand il s'agira des cotisations au niveau de leur CEVB. Un autre problème est que la plupart de ces groupes organisés ont un calendrier d'activités qui s'impose à partir de leur spiritualité propre, mais qui ne s'harmonise pas nécessairement avec les préoccupations paroissiales du moment. Cela est source de frottements avec le Curé de la paroisse. On y programme parfois des adorations, des recollections et retraites et des messes propres pour le groupe, alors que les membres du groupe ne viennent que rarement aux retraites, messes et autres activités liturgiques programmées pour toute la paroisse. Il n'est pas rare non plus que des responsables d'un groupe donné arrivent de Kinshasa pour des « enseignements » sans que le Curé de la paroisse ait été au préalable associé à leur programmation et à leur préparation. Les groupes organisés sont parfois aussi le lieu de pratiques rituelles en conflit avec la foi catholique : exorcismes, accusation de sorcellerie, incantations dénonçant les fautes des autres, etc. Ceci va de pair avec les dangers habituels qui guettent la piété populaire : « la tendance à séparer le culte des obligations de la vie chrétienne; la conception utilitariste de certaines formes de piété; l'emploi de signes, de gestes et de formules, qui, parfois, prennent une importance excessive, jusqu'à la recherche du spectaculaire; le risque, dans des cas extrêmes, de favoriser la pénétration des sectes et même en arriver à la superstition, à la magie, au fatalisme ou à l'oppression »²². Enfin, on ne peut pas ne pas mentionner l'existence, dans certaines paroisses, de rivalités et conflits entre groupes organisés très dommageables à l'ensemble de l'apostolat paroissial.

²¹ *Christifideles laici*, n° 31.

²² CONGRÉGATION POUR LE CULTES DIVIN ET LA DISCIPLINE DES SACREMENTS, *Directoire sur la piété populaire et la liturgie. Principes et Orientations*, Cité du Vatican, 2001, n° 65.

1.7. La jeunesse

17. Les jeunes sont pour notre Eglise un motif permanent d'action de grâce. C'est eux qui incarnent le puissant dynamisme de la plupart de nos paroisses. Dans le contexte de notre pays, ils posent instamment la question de leur avenir individuel, mais aussi de l'avenir de toute la société. Comment orienter ma vie personnelle ? En qui dois-je avoir confiance ? Comment collaborer de façon responsable à l'avènement d'une société plus juste ? Ce sont ces questions-là, et bien d'autres sans doute, qui constituent l'arrière-fond de leur engagement dans la vie paroissiale dont ils espèrent une aide efficace pour les différentes décisions qu'ils sont appelés à prendre.

L'engagement paroissial de nos jeunes n'est donc pas à séparer de leur éducation. L'un et l'autre sont appelés à former une seule et même réalité. Cela signifie que l'éducation reçue dans les milieux scolaires et universitaires doit pouvoir entrer en symbiose avec la formation chrétienne sous toutes ses configurations dans la vie paroissiale. C'est seulement lorsque cette compénétration a réellement lieu que l'Eglise parle d'éducation chrétienne. Le Concile Vatican II dans sa déclaration *Gravissimum educationis* lui assigne un double but. Il s'agit d'abord « de former la personne humaine dans la perspective de sa fin suprême, en même temps que du bien des sociétés dont l'homme est membre, et dont, une fois devenu adulte, il aura à partager les obligations »²³. Ce premier volet concerne les aptitudes physiques, morales et intellectuelles, l'éducation sexuelle et la formation à la vie en société. Mais l'éducation chrétienne « vise principalement à ce que les baptisés, introduits graduellement dans la connaissance du mystère du salut, deviennent chaque jour plus conscients de ce don de la foi qu'ils ont reçu, apprennent à adorer Dieu le Père en esprit et en vérité (cf. Jn 4, 23), surtout dans le culte liturgique, soient formés de façon à mener leur vie propre selon l'homme nouveau dans une justice et une sainteté véritables (cf. Eph 4, 22-24), et qu'ainsi, aboutissant à l'homme parfait, à l'âge de la plénitude du Christ (cf. Eph 4, 13), ils apportent leur contribution à la croissance du Corps mystique. Qu'en outre, conscients de leur vocation, ils prennent l'habitude aussi bien de rendre témoignage à l'espérance qui est en eux (cf. 1 P 3, 15), que d'aider à la transformation chrétienne du monde, par quoi les valeurs naturelles, reprises et intégrées dans la perspective totale de l'homme racheté par le Christ, contribuent au bien de toute la société »²⁴.

18. Du fait de ses nombreuses paroisses urbaines et de ses nombreuses écoles, notre Diocèse de Matadi connaît une forte concentration de jeunes. Beaucoup de nos paroisses ont en leur sein une structure souvent dénommée « Commission pastorale des jeunes » par laquelle on s'efforce de coordonner les activités des jeunes. C'est surtout la mise en forme de la liturgie paroissiale qui constitue le domaine de prédilection de l'engagement de nos jeunes. On les voit surtout dans les chorales, les groupes des lecteurs et servants de messes et la préparation matérielle des grandes fêtes du calendrier liturgique. Certains groupes organisés ayant une branche pour les jeunes qui fonctionne bien constituent aussi un cadre approprié pour l'engagement et la formation chrétienne des jeunes. C'est par exemple le cas du Renouveau dans l'Esprit avec son « Ministère des jeunes du Renouveau charismatique » (Mijercha).

Par contre, si l'on excepte le Groupe KA qui encadre exclusivement des enfants, les groupes organisés des jeunes (Bilenge, Bondeko, etc.) connaissent de moins en moins de l'affluence. La conséquence de cet état des choses, c'est qu'après la catéchèse qui les a

²³ GE 1.

²⁴ GE 2.

préparés aux sacrements de l'initiation chrétienne, la plupart de nos jeunes ne sont plus en contact avec la Sainte Ecriture et la doctrine chrétienne catholique. Cela les rend très vulnérables, notamment face aux sectes. C'est ici qu'il convient de mentionner la collaboration entre les milieux éducatifs scolaires et la paroisse. Celle-ci se limite souvent à l'organisation des messes scolaires. S'il ne faut sans doute pas minimiser leur importance, il est permis de s'interroger sur leur impact réel sur les enfants. Beaucoup d'enseignants dans nos écoles ne sont pas des catholiques pratiquants. On trouve même parmi eux des membres de sectes aux doctrines agressives. Puisque les chefs d'établissement ne peuvent pas toujours tout contrôler, il n'est rare, surtout au secondaire, qu'un enseignant, en plein cours, se livre à des tirades contre la foi catholique et se mette à répandre l'idéologie de sa secte. Il faut douter que les jeunes bénéficient, dans nos paroisses, d'une formation de la personne humaine telle que l'envisage l'Eglise. Beaucoup de nos écoles sont devenues de véritables incubateurs d'antivaleurs. Sous des apparences saines, il s'y passe beaucoup de choses abjectes que les jeunes connaissent bien et qui remettent en question toute l'entreprise éducationnelle. La question est donc de savoir comment accroître l'influence de l'apostolat paroissial sur les milieux éducatifs scolaires. Il est vrai que le cours de religion est de plus en plus pris en charge par les prêtres eux-mêmes. Mais cela ne suffit certainement pas déjà pour transmettre aux enfants, comme le souhaite *Gravissimum educationis*, « un sens plus aigu de leur responsabilité » pour leur avenir personnel et pour celui de la société entière ou pour stimuler les jeunes « à porter un jugement de valeur sur les réalités morales avec une conscience droite et de les assumer par une adhésion personnelle »²⁵. Encore moins cela suffirait-il à faire grandir en eux la perspective de la vie nouvelle reçue lors de leur baptême et en faire le socle d'un agir à même de collaborer efficacement à la transformation chrétienne de notre société. Pour cela, il faudrait une pastorale paroissiale à même d'intégrer l'éducation chrétienne, par exemple en faisant de celle-ci un des objectifs prioritaires des CEVB. Ici l'éducation chrétienne redeviendrait un apprentissage de la vie et non plus une simple accumulation de connaissances, mal agencées par ailleurs. La jeunesse apprendrait à se mettre ensemble non plus pour générer ou cautionner la violence, mais pour la désamorcer sous toutes ses formes. Mais une telle entreprise ne va pas sans une catéchèse permanente en faveur des jeunes de nos paroisses.

Il convient de mentionner ici l'importance d'une aumônerie universitaire bien organisée et qui devrait exister partout où l'on trouve des milieux universitaires. Il en existe actuellement une à Mbanza-Ngungu. Mais elle manque à Matadi, Luozi, Kimpese, Nkolo.

1.8. Les structures pastorales paroissiales

19. La pastorale paroissiale exige un minutieux travail de coordination dont l'animateur principal est le curé lui-même. Cette coordination est la base de la collaboration entre tous les animateurs de la vie paroissiale. Elle se fait principalement par ce qu'on appelle habituellement le « conseil paroissial ». En fait, puisqu'il s'agit d'un instrument de coordination de toute la pastorale paroissiale, il s'agit d'un conseil *pastoral* paroissial. Le Code de droit canonique en décrit la nature en ces termes : « Si l'Évêque diocésain le juge opportun après avoir entendu le conseil presbytéral, un conseil pastoral sera constitué dans chaque paroisse, présidé par le curé et dans lequel, en union avec ceux qui participent en raison de leur office à la charge pastorale de la paroisse, les fidèles apporteront leur concours pour favoriser l'activité pastorale. Le conseil pastoral ne possède que voix consultative et il est régi par les règles que l'Évêque diocésain aura établies »²⁶.

²⁵ GE 1.

²⁶ CIC c. 536.

20. La plupart de nos paroisses au Diocèse de Matadi ont un conseil paroissial qui fonctionne, mais souvent de façon très irrégulière et selon des règles mal définies. Il n'est pas rare que le conseil paroissial se considère comme une institution *sui iuris* et devienne le lieu où s'organise l'opposition contre le curé. Parfois il devient un lieu de trafic d'influence en faveur d'obscurs groupuscules.

Le conseil se compose de commissions qui, généralement, diffèrent d'une paroisse à une autre. Les principales commissions qu'on trouve ou qu'on devrait trouver dans nos paroisses sont :

- la commission pastorale : ici se décident les affaires concernant les CEVB, la catéchèse sous toutes ses formes, les mouvements d'action catholique. Elle organise et anime le dialogue permanent entre différents groupes organisés et entre les CEVB et les groupes organisés. C'est aussi ici qu'est géré le vaste domaine des problèmes de la famille et de la préparation au mariage.
- la commission liturgique : elle s'occupe de tout le domaine liturgique (musique sacrée, ornements liturgiques et vases sacrées, lectures et annonces, servants de messe, sacristie, etc.). C'est aussi elle qui est chargée de confectionner un calendrier liturgique hebdomadaire ou mensuel en étroite collaboration avec les autres commissions.
- la commission économique et financière : elle est chargée de l'administration des biens matériels et des finances de la paroisse. C'est aussi elle qui s'occupe des constructions, des initiatives économiques paroissiales (travaux des champs, boutiques, etc.). L'importance de ce domaine est telle qu'il devrait, selon le droit canon, faire l'objet d'une structure propre, différente du conseil pastoral paroissial et appelée « conseil pour les affaires économiques »²⁷.
- La commission du « protocole » : elle est chargée de l'organisation matérielle des fêtes de la paroisse et de l'accueil des hôtes paroissiaux.
- La commission justice et paix : elle est chargée de la gestion des conflits entre membres de la communauté paroissiale. En tant que telle, elle assiste les responsables des CEVB, des groupes organisés, des chorales, etc. Mais cette commission s'occupe aussi du domaine des droits de l'homme. Ainsi, elle est appelée à assister, autant que possible, les membres de la communauté paroissiale qui ont un problème avec la justice. Voilà pourquoi il est important, en milieux urbains, qu'elle ait parmi ses membres au moins une personne travaillant dans le domaine juridique.

2. LES ZONES APOSTOLIQUES

21. Les zones apostoliques au Diocèse de Matadi correspondent à ce qu'on appelle doyenné ailleurs, bien que les deux notions ne signifient pas tout à fait la même chose²⁸. Elles sont un espace de collaboration entre paroisses. Le Code de droit canonique en parle en ces termes : « Pour favoriser l'exercice de la charge pastorale par une action commune, plusieurs paroisses voisines peuvent être unies dans des regroupements particuliers comme les vicariats forains »²⁹.

²⁷ CIC c. 537.

²⁸ Cf. CIC cc. 476 et 553.

²⁹ CIC c. 374 § 2.

L'espace de collaboration pastorale entre paroisses que constitue la zone apostolique est placé sous l'autorité d'un curé doyen nommé par Monseigneur l'Evêque. Sa vocation naturelle est d'être le lieu où, sous la responsabilité du curé doyen, les paroisses s'efforcent de promouvoir ensemble les directives pastorales de l'Evêque. Il y a chez nous aujourd'hui un besoin criant d'harmonisation de notre pastorale paroissiale. C'est le cas, par exemple, dans les domaines de la catéchèse, de la liturgie, de la prédication, de la formation permanente des acteurs pastoraux (n'longi, membres des conseils paroissiaux, responsables des CEVB, dirigeants des chorales, enseignants, etc.) et de l'administration paroissiale. La zone apostolique offre un cadre de prédilection pour discuter de la réponse pastorale commune à donner aux problèmes liés à la « sorcellerie », aux binzambi-nzambi, aux dérapages dans certains groupes organisés, etc. Mais aussi, en se rencontrant régulièrement pour réfléchir ensemble, il y a beaucoup de chances que s'établissent entre agents de l'évangélisation une réelle convivialité bénéfique à toute l'action pastorale.

Seulement, le travail au niveau des zones apostoliques ne devrait pas avoir pour base la spontanéité du curé doyen et des agents de l'évangélisation, mais plutôt des statuts promulgués par l'autorité diocésaine.

3. LES CONSEILS DIOCESAINS

22. Toute la pastorale diocésaine est coordonnée sous la direction de l'Evêque³⁰ qui exerce sa charge pastorale en s'aidant d'organes consultatifs appelés conseils diocésains. Ces conseils sont : le conseil épiscopal, le conseil diocésain pour les affaires économiques, le conseil pastoral diocésain, le conseil presbytéral et le collège des consultants.

3.1. Le conseil épiscopal

23. Le Code de droit canonique dit : « Là où il le jugera bon, l'Évêque, pour mieux favoriser l'action pastorale, peut constituer un conseil épiscopal composé des Vicaires généraux et des Vicaires épiscopaux »³¹. Il dépend donc entièrement du jugement de l'Evêque de créer un tel conseil. Là où c'est le cas, il est appelé à coordonner l'activité des différentes sections de la curie diocésaine. Au Diocèse de Matadi, il n'existe pas un pareil conseil.

3.2. Le conseil diocésain pour les affaires économiques

24. C'est l'organe par lequel l'Evêque, qui est le plus grand responsable de l'administration patrimoniale dans le diocèse, gère le patrimoine du diocèse et organise son accroissement. Le conseil diocésain pour les affaires économiques a un caractère essentiellement technique, mais il ne doit pas se déconnecter des nécessités pastorales du diocèse qui dépendent dans une certaine mesure du facteur économique. Voici comment le Code de droit canonique le décrit : « Dans chaque diocèse sera constitué le conseil pour les affaires économiques que préside l'Évêque diocésain lui-même ou son délégué ; il sera composé d'au moins trois fidèles nommés par l'Évêque, vraiment compétents dans les affaires économiques comme en droit civil, et remarquables par leur probité. Les membres du conseil pour les affaires économiques seront nommés pour cinq ans, mais ce temps écoulé, ils peuvent être reconduits pour d'autres périodes de cinq ans. Sont exclues du conseil pour les

³⁰ Cf. CIC c. 494.

³¹ CIC c.473 § 4.

affaires économiques les personnes apparentées à l'Évêque jusqu'au quatrième degré de consanguinité ou d'affinité »³². « Outre les fonctions qui lui sont confiées au livre V sur *Les biens temporels de l'Église*, il revient au conseil pour les affaires économiques de préparer chaque année, selon les indications de l'Évêque diocésain, le budget des recettes et des dépenses à prévoir pour le gouvernement du diocèse tout entier pour l'année à venir, ainsi que d'approuver les comptes des recettes et des dépenses pour l'année écoulée »³³.

25. Chez nous au Diocèse de Matadi, le conseil pour les affaires économiques n'existe pas. Le domaine de la gestion des biens du diocèse est celui où actuellement les aspirations sont les plus puissantes. On souhaite une conception plus rationnelle de l'autofinancement (à partir de nos potentialités locales), une revalorisation du patrimoine diocésain, l'institution de l'obole scolaire dans nos écoles, la remise en vigueur de la « carte kia dibundu » dont les revenus iraient directement au diocèse, une gestion plus transparente, des mécanismes de contrôle efficaces, etc.

3.3. Le conseil pastoral diocésain

26. Le Concile Vatican II, dans son Décret *Christus Dominus* sur la charge pastorale des Evêques, avait souhaité cette institution avec comme but d'étudier les questions pastorales du diocèse et de tirer des conclusions pratiques pouvant servir d'orientation à l'Evêque³⁴. Le Code de droit canonique a repris ce vœu, mais en précisant qu'un tel conseil sera institué « dans la mesure où les circonstances pastorales le suggèrent »³⁵. Voici le profil qu'en dresse le même Code : « Le conseil pastoral se compose de fidèles qui soient en pleine communion avec l'Église catholique, tant clercs ou membres d'instituts de vie consacrée, que laïcs surtout ; ils sont désignés selon le mode fixé par l'Évêque diocésain. Les fidèles députés au conseil pastoral seront choisis de telle manière que par eux la portion tout entière du peuple de Dieu qui constitue le diocèse soit réellement représentée, compte tenu des diverses régions du diocèse, des conditions sociales et professionnelles et de la participation qu'individuellement ou collectivement ils ont à l'apostolat. Ne seront députés au conseil pastoral que des fidèles remarquables pour leur foi solide, leurs bonnes mœurs et leur prudence »³⁶.

Il semble évident que nous avons, au Diocèse de Matadi, un énorme besoin d'harmonisation de notre action pastorale, notamment grâce à des normes claires édictées par notre Evêque à partir des situations concrètes que nous vivons dans les différents coins du diocèse. Tous les principaux aspects de la vie paroissiale appellent une nouvelle réflexion commune et de nouvelles directives : la liturgie, les CEVB, les mouvements d'action catholique, la catéchèse, la formation des laïcs, les moyens de communication sociale. Nous n'avons aujourd'hui qu'une seule structure qui relève de ce domaine : c'est le Centre pastoral et liturgique de Tumba.

3.4. Le conseil presbytéral

27. Le Concile Vatican II³⁷ a rappelé que les fondements de cette institution sont à chercher dans les relations spéciales de communion au même sacerdoce et au même ministère du Christ qui lient les prêtres à leur Evêque et qui font que celui-ci est appelé à les écouter souvent, à les consulter, et à parler avec eux du travail pastoral et du bien du diocèse

³² CIC c. 492.

³³ CIC c. 493.

³⁴ Cf. CD 27.

³⁵ CIC c. 511.

³⁶ CIC c. 512.

³⁷ Cf. PO 7.

en général. Il demande, pour cela, que soit établie « une commission ou sénat de *prêtres*, représentant le presbyterium ... qui devra être en mesure d'aider efficacement l'évêque de ses conseils pour le gouvernement du diocèse »³⁸. Le Code de droit canonique, qui reconnaît à cette institution un caractère obligatoire et reprend ces éléments pour en décrire la nature³⁹, précise que « l'Évêque diocésain l'entendra pour les affaires de plus grande importance, mais il n'a besoin de son consentement que dans les cas expressément fixés par le droit »⁴⁰.

3.5. Le collège des consultants

28. Cet important organe consultatif émane du conseil presbytéral et, parce que de composition réduite, permet d'assister l'évêque de manière continue et dans les affaires de gouvernement d'une importance spéciale. Voici comment le Code droit canonique le décrit : « Parmi les membres du conseil presbytéral, quelques prêtres sont nommés librement par l'Évêque diocésain au nombre d'au moins six et pas plus de douze, qui constitueront pour une durée de cinq ans le collège des consultants, auquel reviennent les fonctions fixées par le droit ; toutefois à l'expiration des cinq années, le collège continue d'exercer ses fonctions propres jusqu'à ce qu'un nouveau collège soit constitué. L'Évêque diocésain préside le collège des consultants; cependant lorsque le siège est empêché ou vacant, c'est celui qui tient provisoirement la place de l'Évêque, ou s'il n'a pas encore été constitué, c'est le prêtre le plus ancien d'ordination au sein du collège des consultants »⁴¹. Le collège des consultants a des attributions de consultation par rapport au gouvernement du diocèse et a un important rôle transitoire à jouer en cas de vacance du siège épiscopal⁴². Chez nous au Diocèse de Matadi, il n'existe pas de collège de consultants pour le moment.

4. LES AGENTS DE L'EVANGELISATION

29. C'est à tout le peuple de Dieu qu'est confiée la mission de répandre la Bonne nouvelle du salut en Jésus Christ. Le Concile Vatican II a rappelé cette vérité avec force, notamment dans son Décret *Ad gentes* sur l'activité missionnaire de l'Eglise : « L'Eglise (est) tout entière missionnaire, et l'œuvre de l'évangélisation (est) le devoir fondamental du Peuple de Dieu... Comme membres du Christ vivant, auquel ils ont été incorporés et configurés par le Baptême ainsi que par la Confirmation et l'Eucharistie, tous les fidèles sont tenus de coopérer à l'expansion et au développement de Son Corps, pour l'amener le plus vite possible à sa plénitude (Eph. 4, 13). C'est pourquoi tous les fils de l'Eglise doivent avoir une vive conscience de leur responsabilité à l'égard du monde, nourrir en eux un esprit véritablement catholique et dépenser leurs forces pour l'œuvre de l'évangélisation. Cependant, que tous le sachent, leur premier et leur plus important devoir pour la diffusion de la foi, c'est de vivre profondément leur vie chrétienne. Car leur ferveur au service de Dieu, leur charité à l'égard des autres apporteront un nouveau souffle spirituel à l'Eglise tout entière, qui apparaîtra comme un signal levé pour les nations (cf. Is. 11, 12), " la lumière du monde " (Mt. 5, 14), et " le sel de la terre " (Mt. 5, 13) »⁴³. Evidemment, chacun participe à la mission selon sa vocation propre et selon la grâce qu'il a reçue. Mais il s'agit toujours de la même œuvre. Parlant de la dignité des laïcs, membres du peuple de Dieu, le Concile dit dans la Constitution dogmatique *Lumen gentium* : « Même si certains, par la volonté du Christ, sont mis à la tête

³⁸ *Ibid.*

³⁹ Cf. CIC c. 495 § 1.

⁴⁰ CIC c. 500 § 2.

⁴¹ CIC c. 502. § 1.

⁴² Cf. CIC c. 421 §1, c. 422 et c. 430 § 2.

⁴³ AG 35-36.

des autres comme docteurs, dispensateurs des mystères et pasteurs, il existe cependant entre tous une véritable égalité, sur les plans de la dignité et de l'action commune, en ce qui regarde l'édification du Corps du Christ. En effet, la distinction posée par le Seigneur entre les ministres sacrés et le reste du Peuple de Dieu comporte l'union que des devoirs communs aux pasteurs et aux autres fidèles créent entre eux: devoir pour les pasteurs de l'Eglise, à l'exemple du Christ, de se mettre au service les uns des autres et au service des fidèles; et pour ces derniers de prêter volontiers leur concours aux pasteurs et aux docteurs. Ainsi, dans la diversité, tous rendent témoignage de l'admirable unité qui existe dans le Corps du Christ; car la diversité même des grâces, des ministères et de l'action rassemble en un seul tout les fils de Dieu, puisque "c'est un seul et même esprit qui opère toutes ces choses" (1 Co 12, 11) »⁴⁴.

Ces deux textes ont l'avantage de combiner admirablement trois éléments essentiels dont nous pouvons partir pour jeter un regard serein sur les agents de l'évangélisation dans notre diocèse. Il y a d'abord notre devoir fondamental de l'annonce du mystère du Christ. En tant que membres du peuple de Dieu, nous avons chacun répondu à un appel précis auquel nous nous efforçons de donner une réponse au quotidien. Il y a ensuite l'exigence fondamentale de vivre d'abord nous-mêmes de l'évangile que nous annonçons. Finalement, il y a le témoignage que nous rendons de l'unité du Corps du Christ.

4.1. Les prêtres diocésains

30. Le Diocèse de Matadi a l'avantage d'avoir un clergé majoritairement jeune et dynamique. La grande majorité des prêtres diocésains font montre d'un zèle apostolique réel, en dépit de conditions de travail généralement précaires. C'est cela qui justifie la participation active des fidèles observée dans nos paroisses et le soutien que ceux-ci leur accordent. Les cas isolés de démission n'enlèvent rien au fait qu'on peut observer une vraie régularité dans le travail pastoral paroissial. Il faut pourtant déplorer, chez beaucoup, l'oubli progressif de la formation théologique et doctrinale reçue si bien que de plus en plus de prêtres s'adonnent parfois à des pratiques pour le moins étonnantes. A cela il faut sans doute ajouter la dispersion dans les initiatives pastorales imputable au manque de coordination réelle tant au niveau paroissial qu'au niveau des zones apostolique et au niveau diocésain. Enfin il convient de mentionner que les conditions matérielles très difficiles dans lesquelles le prêtre diocésain de Matadi doit travailler le mettent souvent en position de faiblesse par rapport aux laïcs. Il n'est pas rare que le prêtre se laisse manipuler par les laïcs. Au lieu d'être un facteur d'unité, il devient alors un facteur de divisions.

Heureusement, le cas contraire arrive souvent aussi. Beaucoup de laïcs ont le courage de parler clairement à leurs prêtres dans le but de les aider à améliorer leur rendement sacerdotal ou de les remettre sur le droit chemin. Il est important que les fidèles s'expriment souvent sur leurs prêtres et leur fassent savoir leurs attentes sur eux. C'est à eux qu'il revient de s'exprimer sur leur crédibilité. Mais tout laisse encore supposer que les problèmes personnels de vie de beaucoup de prêtres de notre diocèse n'ont, heureusement, pas encore eu raison de la confiance que les fidèles de notre diocèse ont en général envers leurs prêtres. Cela étant, il convient de ne pas taire le relativisme moral qui menace une bonne partie du clergé, les graves difficultés de vie sacerdotale communautaire dans beaucoup de paroisses, la tentation toujours plus forte de reléguer le travail d'évangélisation au second plan, la recherche de la facilité et la négligence de la vie de prière. Tout cela fait souvent peser une lourde hypothèque sur l'identité sacerdotale de nos prêtres et sur leur travail pastoral.

⁴⁴ LG 32.

Il faut enfin signaler que les prêtres de notre diocèse ne mettent généralement pas beaucoup de zèle à mettre pastoralement en valeur la présence des communautés religieuses dans leurs paroisses. Quant au travail des laïcs, il est souvent rendu plus dur par le manque d'une coordination pastorale efficace et par le fait que, souvent, les prêtres prennent leurs décisions en les ignorant complètement.

4.2. Les prêtres et religieux de la Congrégation du Très Saint Rédempteur

31. Tout ce qui vient d'être dit des prêtres diocésains peut, mutatis mutandis, être dit des prêtres et religieux rédemptoristes travaillant dans notre diocèse. Peut-être faut-il qu'un plus grand effort soit fourni pour mieux mettre en valeur et mieux faire ressortir le caractère pastoral de leurs œuvres.

4.3. Les Sœurs de Sainte Marie de Matadi (SSMM)

32. Charisme suscité par Dieu dans notre Eglise locale, la Congrégation des Sœurs de Sainte Marie de Matadi est, à plus d'un titre, un motif d'action de grâce pour tout le peuple de Dieu dans notre diocèse.

La religieuse SSMM se sait réellement consacrée au Seigneur et à son œuvre. Elle s'engage sans compter pour être à la hauteur de la tâche qu'on lui a confiée. On la voit parfois marcher à pied des heures durant pour être là où le devoir l'attend. Les œuvres de cette jeune congrégation, accomplies souvent dans des conditions très difficiles, forcent le respect. La réflexion qu'elles attendent est certainement celle de savoir comment elles peuvent, dans le contexte actuel de notre société, mieux refléter la vision du Fondateur de cette Congrégation dont le souci était l'espérance pour les pauvres, l'espérance pour ceux à qui personne ne pense. Cette réflexion aura sans besoin d'aller au-delà des grandes œuvres et être étendue à tout ce que les SSMM font, notamment à leur participation à l'apostolat paroissial.

4.4. Les religieuses d'autres congrégations

33. Beaucoup d'autres congrégations travaillent dans notre diocèse pour le plus grand bien du peuple de Dieu, souvent dans le domaine de l'éducation et de la santé. Les temps ont donné aux différentes communautés et à leurs œuvres leur configuration actuelle. La question est de savoir comment mieux adapter leur engagement pastoral à l'ensemble de l'apostolat diocésain.

4.5. Les Auxiliaires de l'apostolat

34. Nos « demoiselles consacrées » ont une vocation et un genre de vie qui, de nature, ne relèvent pas de l'espace public, mais du pouvoir discrétionnaire de l'Évêque. En effet, c'est l'Évêque qui, personnellement, confie à chacune, individuellement, une mission particulière et l'envoie là où elle doit l'exercer ; et c'est à lui seul que celle-ci a à rendre compte. Mais la présence de ces « demoiselles » dans nos paroisses et structures diocésaines sera encore plus fructueuse lorsque le peuple de Dieu aura une idée un peu plus précise sur leur engagement pastoral.

4.6. Les « N'twadisi »

35. Nos agents de l'évangélisation qui ont fait l'Institut Supérieur des Sciences Religieuses ont reçu une formation universitaire sur la catéchèse sous toutes ses formes et sur l'animation de l'apostolat des laïcs. Leur engagement a sans doute besoin d'être réorganisé.

4.7. Les catéchistes

36. Surtout dans les paroisses rurales, le travail du prêtre dépend de celui du catéchiste. Mais même dans certaines paroisses urbaines, des catéchistes sont à l'œuvre, surtout dans les quartiers périphériques. Mais comment réussir le pari de leur formation permanente, de leur équipement, de leur sustentation matérielle ?

5. QUESTIONNAIRE

N.B. : Ces questions se comprennent comme simple orientation dans ce que nous aurions voulu partager avec tout le monde à l'Assemblée synodale / *Byuvu biabi biena kaka bonso lusadisu mu baka ngindu za beto kibeni zina tuzolele songa ku lukutakanu lwa Synode.*

5.1. Introduction

1. Peut-on parler d'une présence efficace de l'Eglise catholique dans notre pays ? Donnez quelques exemples / *Salu kia Dibundu dia katolika ku nsi'eto, nga kieti monik'e ? Nga tulenda tanga mambu mole evo matatu meti songa salu kiokio ?*
2. Que faut-il corriger et que pourrait-on mieux faire pour renforcer cette présence ? / *Nki'a mambu mafweti soba ye nki'a mambu tufweti vanga kimana salu kiokio kiatoma ?*
3. Quelles sont les grandes grâces que nous avons reçues au Diocèse de Matadi en ces temps de crise globale en RDC et qui montrent que Dieu nous aime vraiment ? / *Mu ntangu yayi ya mpasi ku nsi'eto ya RDC, beto ku Diocèse dia Matadi, nga tu lenda ta kimbangi vo Nzambi utoma kutuzolang'e ? Nki'a nsambu zanene tu tambudi ?*
4. Sommes nous satisfaits de nos manières de travailler au Diocèse de Matadi ? Qu'est-ce qui nous pince le plus ? Qu'est-ce qu'il faut considérer comme actuellement urgent pour remettre l'apostolat diocésain sur de bons rails ? / *Nga twena twayangalala mu mpila tusadilanga salu kia Nzambi ku Diocèse dieto dia Matadi ? Nki kisundidi kutuvanga mpasi mu n'tima ? Nki'a diambu difwete vangama mu n'swalu kimana salu kia Nzambi ku Diocèse dieto kiavutuka mu nzil'a sungama ?*
5. Notre bonne volonté humaine, notre sagesse et nos forces suffisent-elles pour un nouveau départ ? De quoi avons-nous surtout besoin ? / *Luzolo lweto lwa mbote, ngangu zeto ye ngolo zeto za kimuntu, nga biafwana biena mu yantika nsadulu za mpa ? Nki'a diambu tusundidi vwa m'funu ?*
6. Savons nous quand notre Evêque, Son Exc.Mgr Daniel Nlandu Mayi, a annoncé officiellement qu'il voulait convoquer un synode, quand il l'a effectivement convoqué et jusque quand il doit être célébré ? / *Nga tuzeyi keti nki'a lumbu Ngang'eto a Mbuta, Tata Mgr Daniel Nlandu Mayi, kazayikisa vo yandi wena ye ngindu za bokidisa Lukutakanu lwanene lwa Diocèse lubokudulwanga vo Synode, ye n'kia lumbu kazibula lukutakanu lolo ye mpe n'kia lumbu kena lo kanga ?*
7. Depuis que Monseigneur l'Evêque a annoncé l'événement synodal, il en a parlé dans des sermons, messages et lettres pastorales. Connaissons (nous) quelques (idées-clé)

de sa pensée sur le synode ? / *Tuka ka kayantikila vovila diambu dia Synode, Tata Ngang'a Mbuta usonganganga mabanza mandi matadidi diambu diodio muna malongi mandi ye min'kanda miandi kwa nikangu a Nzambi. Nga tuzeyi ngindu zole evo zitatatu za ngudi zeti songa luzolo lwa Tata Monseigneur mu n'samu wowo wa Synode ?*

5.2. Vie paroissiale

5.2.1. La paroisse et le mystère du Christ

8. Sommes-nous, nous chrétiens de la Paroisse N., l'Église ? / *E beto bakristo ba Paroisse N., nga beto kweto i Dibundu e ?*
9. Selon nous, l'Église c'est quoi ou c'est qui ? / *Muna ngindu zeto, Dibundu i nki, evo i nani ?*
10. Quelle relation établissons-nous entre le mystère du Christ, notre paroisse et la vie concrète des gens dans notre société ? / *Tubaka mambu ema matatu ye tufiongunina mo : (1) diswekamu dia Mfumu eto Yezo Kristo, (2) Paroisse dieto, (3) luzingu lwa bampangi zeto tuzinganga ye bau nsi mosi evo vata dimosi. Muna ngindu zeto, nki'a diambu diena vana kati mambu momo matatu ?*
11. Quels sont, selon la Sainte Église Catholique, les éléments principaux qui doivent être en présence, pour qu'on puisse dire : cela, c'est bien l'Église de Dieu ? / *Muna mbakusulu a Dibundu dia Santu dia Katolika, nkia mambu ma ngudi mafwete kala ntete twalenda vova vo kieleka diodio i Dibundu dia Nzambi ?*
12. Quel(s) est (sont) parmi ces éléments celui (ceux) qui nous semble(nt) faible(s) dans notre Paroisse et comment pouvons-nous y remédier / *Nkia diambu (mambu) mu mambu momo ka diena (mena) beni ngolo ko ku Paroisse dieto ye bweyi tulenda dio (mo) tomisina?*
13. Connaissons-nous les activités qui ont lieu chaque semaine dans notre Paroisse ? Nous pouvons en énumérer quelques unes et les personnes qui y sont liées / *Nga tuzeye mambu mavangamanga lumingu ka lumingu ku Paroisse dieto? Tulenda tangumuna mambu kingandi ye bantu bobo benina mo ku n'twala.*
14. Ces activités sont-elles organisées en harmonie les unes avec les autres ou bien chacun s'occupe de son activité en ignorant ce que font les autres ? Y a-t-il un contenu commun auquel toutes ces activités renvoient ? / *Nga kintwadi kiakieleka kiena mu nkubukulu a mambu momo, evo konso muntu weti kipa mambu mandi kondwa kwa tala mameti vanga bampangi ban'kaka ? Mambu momo mawonso nkia diambu diangudi dia kintwadi meti songa ?*
15. Pour nous, en quoi consiste le salut en Jésus Christ ? Comment Dieu nous sauve-t-il ? Un à un ? Tous ensemble ? / *Muna ngidu zeto, luvuluzu mune Mfumu'eto Yezo Kristo i nki ? Bweyi Mfumu Nzambi kakutuvuluzilanga ? Umosi umosi ? Beto bawonso vakimosi ?*

5.2.2. Les mutations sociales

16. Beaucoup de gens ont quitté les villages pour vivre dans les villes ou centres urbains. Pourquoi ? Et qu'est-ce que nous en pensons ? / *Batu bayingi bameni katuka evo beti katuka mu mavata mu kwenda zingila mu zi centres evo mu zi villes. Mu diambu dia nki ? Beto bwe tutele ?*

17. Pour ceux qui restent dans les villages, comment vivent-ils ? Quelles sont leurs joies et quelles sont leurs peines ? / *Bau beti sala mu mavata, bweyi beti zingila ? Nki'a mpasi bamonanga ye nki'a biese bamonanga ?*
18. Et ceux qui sont dans les villes, comment vivent-ils ? Quelles sont leurs joies et quelles sont leurs peines ? / *Bosi bau bena mu zi Mbanza, bweyi beti zingila ? Nki'a mpasi bamonanga ye nki'a biese bamonanga ?*

5.2.3. La foi en Jésus Christ dans nos paroisses

19. Pourquoi croyons-nous en Jésus Christ ? Qu'est-ce que nous espérons de notre foi ? / *Mu diambu dia nki tukwikidilanga mu Mfumu'eto Yezo Kristo ? Nki tuzolele vo lukwikilu lweto lwatunatina ?*
20. La foi en Jésus Christ pour un chrétien catholique, est-ce la même chose que la foi en Jésus Christ pour un adepte des sectes ? S'il y a une différence, en quoi consiste-t-elle ? / *Lukwikilu muna Mfum'eto Yezo Kristo muna meso ma munkwikizi wa katolika, nga i mpila mosi kwandi ye lukwikilu muna Mfum'eto Yezo Kristo muna meso ma munkwikizi wa mabundu mabokudulwanga vo binzambi-binzambi ? Vo luswaswanu lwen, nki'a luswaswanu ?*
21. Connaissons-nous des chrétiens qui ont quitté l'Eglise catholique pour aller dans les sectes ? Connaissons-nous les motifs qui les ont fait partir ? En avons-nous parlé dans notre CEVB, notre groupe organisé ? / *Nga tuzeyi bakristo bakatuka mu Dibundu dia katolika mu kwenda mu binzambi-nzambi ? Nga tuzeyi mu diambu dia nki bakatukila ? Nga twavovila mambu momo muna CEVB eto, evo mu Kimvuka kieto ?*
22. Qu'aimerions-nous dire à nos prêtres °à propos du problème des sectes actuellement ? *Nki'a mambu tuzolele vo banganga zeto za Nzambi bafweti zaya mu n'samu wowo wutadidi mbilama a binzambi-nzambi mu lumbu biabi ?*

5.2.4. La vie liturgique

23. Y a-t-il quotidiennement une célébration eucharistique dans notre Eglise paroissiale ? / *Mu nzo'eto a Nzambi ya Paroisse, nga lumbu ka lumbu mu salwanga Misa ?*
24. Combien de messes y sont célébrées le dimanche ? / *Bosi kia lumingu, nkumbu zikwa mu yaluanga misa ?*
25. Savons-nous ce qu'on appelle la messe en « rite zairois » ? Quelle est la différence avec la messe en « rite romain » ? Quel rite préférons-nous ? / *Nga tu zeyi misa mibokudulwanga vo mia « rite zairois » ? Nki'a luswaswanu miena ye misa mia « rite romain » ?*
26. Qu'est-ce que nous apprécions le plus dans la manière de célébrer de nos prêtres et qu'est-ce nous détestons le plus ? / *Mu mpila nganganga zeto za Nzambi basadilanga misa, nki tuluta zolanga ye nki tuluta belanga ?*
27. Avons-nous à redire en ce qui concerne les acolytes, annonciateurs / trices et lecteurs / trices de notre paroisse ? / *Nkia ngindu zena yeto zitadidi ba acolytes, ba annonciateurs / trices ye ba lecteurs / trices ba Paroisse dieto ?*
28. Quels sont nos problèmes en ce qui concerne nos chorales / *Nkia mpasi zena yeto mu mambu matadidi zi chorales ?*
29. Sommes-nous heureux de recevoir la communion des mains de ministres extraordinaires laïcs de notre paroisse ? *Nga tukalanga ye kiese kia tambula kommunio mu moko ma bampangi ba laïcs bavewa kiyekwa kiokio ku Paroisse dieto'e ?*

30. Combien de fois par an y a-t-il baptêmes de petits enfants dans notre paroisse et comment se passe la préparation ? / *Nkumbu kwa muna m'vu babotikanga bimbana-mbana ku Paroisse dieto ye bweyi nkubamanu yi kadilanga ?*
31. Sommes-nous satisfaits de la manière dont se passe la catéchèse qui prépare les jeunes au baptême et à la première communion dans notre paroisse ? Que peut-on améliorer ? / *Nga tuyangalalanga mu mpila bana bakubukulwanga mu tambula mboteka ye première communion ku Paroisse dieto'e ?*
32. Après la première communion de nos enfants à la paroisse, qu'est-ce qui est plus sensé : fêter individuellement notre propre enfant ou organiser une fête commune pour tous nos enfants pour qu'ils se réjouissent ensemble ? / *Ku nima première communion ya bana beto ku Paroisse, nki kisundidi m'funu : sadisa fête ya mwan'eto yandi mosi ku nzo, evo sadisa fête ya bana beto babo ku Paroisse, kimana bayangalala kumosi ?*
33. Le sacrement de confirmation est-il nécessaire ? Quel rapport établir entre ce sacrement et l'effusion de l'Esprit Saint pratiqué dans les groupes du Renouveau ? / *Sakramento ya nsiamisa nkia m'fumu yina ? Nki'a luswaswanu lwena va kati kwa sakramento yoyo ye « effusion » yibakanga ba mpangi zeto ba charismatiques ?*
34. Combien de fois par an ou par mois avons-nous une célébration pénitentielle dans notre paroisse ? / *Nkumbu kwa muna m'vu evo muna ngonda tukalanga ye mfunguna ya beto babo ku Patroisse dieto ?*
35. Nos prêtres nous exhortent-ils souvent à aller nous confesser ? Nous ont-ils donné une heure où ils sont disponibles pour entendre les confessions ? / *Banganga zeto za Nzambi, nga bakutubambulanga ntangu zayingi n'tima mu kwenda funguna masumu meto'e ? Nga batuzayikisa ntangwa yi tulenda kwenda fungunanga kwa bau ?*
36. Comment se pratique l'exorcisme dans notre paroisse ? Qui le pratique ? / *Salu kia kula mpeve za mbi, bweyi kisalamananga ku Paroisse dieto ? Nani usalanga kio ?*
37. Comment se fait la préparation au mariage dans notre paroisse ? Qui assume cette responsabilité / *Nkubamanu mu tambula sakramento ya longo lwa Nzambi bweyi yikadilanga ku paroisse dieto ? Nani ubakanga mbebe yoyo ?*
38. Que peut-on améliorer chez nous en paroisse à propos de la célébration du mariage ? / *Nki tulenda soba mu toma tomisa mpila yi sadilwanga misa mia mariage ku paroisse dieto ?*

5.2.5. Les communautés ecclésiales vivantes de base (CEVB)

39. A quoi servent les CEVB ? / *Mu gindu zeto, CEVB nki a m'funu zena ?*
40. Combien sommes-nous dans notre CEVB ? / *Bakwa twena ku CEVB dieto ?*
41. Nous connaissons-nous vraiment ou bien tout simplement à la superficie ? Nous pouvons nous demander combien d'enfants a Maman X. ou Papa X., combien sont en classe et où ; qui se sont querellés à la maison, au marché ; quel Papa dans notre CEVB semble être plus préoccupé par son verre de nsamba ou de lungwila que par la survie de sa famille ; connaissons-nous les détails de la vie de nos frères et sœurs dans leurs foyers ? ; en parlons-nous pendant nos assemblées hebdomadaires ? / *Nga tuzayasane mu kieleka, evo zayana kwa mpila yina kaka ? (Tulenda yuvusana keti Mama kingandi evo Tata kingandi bana bakwa bena yandi, bakwa bakotanga mu kalasi ; banani bazonza ku nzo, ku zandu ; nkia Tata uluta toma yindulanga kopo diandi dia nsamba evo dia lungwila) ; mambu mafioti-fioti malutanga mu zinzo za bampangi zeto nga tuzeye mo, ye mpe tuvovilanga mo muna tukutakanu tweto'e ?*

42. Connaissons-nous tous nos malades ? / *Bambevo zeto nga tubazeye ?*
43. Quelles sont les activités principales de notre CEVB ? / *Nkia bisalu biangudi bisalamanga kuna CEVB dieto ?*
44. Peut-on être chrétien catholique sans être membre d'une CEVB ? / *Muntu nga lenda kala kwandi mukristo wa katolika kondwa kwa kala mu CEVB ?*
45. Comment pouvons-nous attirer nos frères et sœurs chrétiens à nous joindre dans les CEVB ? / *Bweyi tulenda bendila bampangi zeto bakristo kimana beza kala y'eto kintwadi muna zi CEVB ?*
46. Quelle est la pensée de nos Évêques en RDC et en Afrique à propos des CEVB ? / *Banganga zeto za Mbuta ku RDC ye ku Afrika bweyi bamwenanga diambu diodio dia zi CEVB ?*
47. Quels sont les problèmes de nos CEVB et quelles sont les voies de solution? / *Nkia mambu malembi toma diatanga muna zi CEVB zeto ye bweyi tulenda mo tomisina ?*
48. Devrait-on passer par les CEVB pour les sacrements (baptême, 1re communion, mariage, etc. ? / *Nga tuzolele vo mambu matadidi zi Sakramento (Mboteka, Mbundana ya ntete, mariage, etc.) makubikilwanga muna zi CEVB ?*

5.2.6. Les mouvements d'action catholique ou « groupes organisés »

49. Connaissons-nous tous les mouvements d'action catholique » (MAC) de notre paroisse et ce qu'ils font ? / *Nga tuzeye bimvuka biawonso biena ku Paroisse dieto ye keti nki'e salu bisalanga ?*
50. Qu'est-ce qui attire le chrétien vers tel ou tel MAC précis? (MCL, Renouveau, Légion de Marie, etc. ? / *Nki ki tuntanga muntu mu kimvuka eki ka kian'kaka ko ?*
51. Y a-t-il une bonne entente et une réelle collaboration entre les MAC de notre paroisse ? / *Ngwizani yambote ye nsalalani yakieleka ya bimvuka biobio biau ye biau ku Paroisse dieto nga yena ?*
52. Quel est le rôle des MAC dans l'Église ? / *Muna ngindu zeto, e bimvuka biobio nki'a salu biena muna Dibundu ?*
53. Un MAC déterminé a-t-il besoin des autres pour être lui-même ? Pourquoi ? / *Konso kimvuka, nga kimvwidi m'funu wa bimvuka biawonso bian'kaka mu kala kiau kibeni ? Mu diambu dia nki ?*
54. Que pouvons-nous ou devrions-nous entreprendre dans notre Paroisse pour approfondir et renforcer l'unité des MAC entre eux ? / *Nkia mambu malenda evo mafwete vangama ku Paroisse dieto mu kobisa ye siamisa kintwadi kia bimvuka biobio ?*
55. Que pensons-nous de l'aumônerie des MAC de notre paroisse ? / *Bweyi bwena ngindu evo nsatu zeto mu ba Aumoniers ba bimvuka biobio ku Paroisse dieto ?*

5.2.7. La jeunesse

56. Existe-t-il une réelle unité entre jeunes et vieux dans notre Paroisse ? Que devons-nous faire pour la consolider / *Bambuta ye ba-jeunes, nga twena ye kintwadi kia kieleka ku Paroisse dieto ? Nkia mambu mafwete vangama mu toma sikinina kintwadi kiokio ?*
57. Quels sont les objectifs que doit poursuivre l'éducation chrétienne de nos enfants ? / *Nki'e mambu ye mambu matufweti zodila bana beno ye mafwete kutudiatisa bu tweti kubavana lusansu lwa kimukristo ?*

58. A quelles stratégies penser pour familiariser nos jeunes avec la Sainte Ecriture et la doctrine catholique / *Bweyi tulenda lenda kotisila kimfuzi kia n'kanda mia n'longo (Bible) ye kia makieleka ma lukwikilu ma Dibundu dia katolika mu bana beto ?*
59. L'éducation de nos enfants à l'école doit-elle être séparée de l'éducation à la paroisse ? / *Education yeti baka beto mu kalasi ye yoyo beti baka ku Paroisse, nga mambu mole evo diambu dimosi kwandi ?*
60. Que devons-nous faire pour arriver à une réelle unité d'action entre l'école et la paroisse dans l'éducation chrétienne de nos enfants ? / *Nki tufwete vanga kimana salu dia lusansu lwa kimukristo mu diambu dia bana beto mu kalasi ye ku paroisse kiakala kaka kimosi ?*
61. Quels sont les problèmes de nos jeunes ? / *Ba-jeunes beto, nkia mambu batoma mwenanga mpasi ?*
62. Comment attirer nos jeunes dans les CEVB ? / *Bweyi tulenda bendila ba-jeunes beto mu zi CEVB?*

5.2.8. Les structures paroissiales

63. Avons-nous un Conseil paroissial dans notre paroisse ? Fonctionne-t-il réellement ? Quelles sont les commissions qui y fonctionnent ? Quels sont ses problèmes majeurs ? / *Nga twena ye Conseil paroissial ku Paroisse dieto'e ? Nga yeti toma diatisa kosalu kia dibundu ? Nkia commissions zena momo ? Nkia mambu meti toma mwesa Conseil paroissial mpasi ku Paroisse dieto ?*

5.3. Les zones apostoliques

64. Quelle est l'utilité de la zone apostolique ? / *Zone apostolique nki'a m'funu yina ?*
65. Depuis que Monseigneur l'Evêque a nommé des curés doyens, quelles sont les activités qui ont été organisées dans notre zone apostolique ? / *Tuka Tata Monseigneur kasadila nomination ya ba curés doyens, nki'a mambu ma kintwadi mavangamene kala ku zone apostolique yoyo ya beto ?*
66. Comment sont financées les activités communes (ticket, nourriture, etc) dans notre zone apostolique ? / *Bu tukalanga ye mambu ma kintwadi, bweyi tusilanga mu mambu ma ticket, ndilu ye man'kada diaka ? Mbongo kweyi zitukanga ?*

5.4. Les conseils diocésains

67. Quelle est l'utilité d'un conseil épiscopal ? / *Conseil épiscopal nki'a m'funu yena ?*
68. Quelle est l'utilité d'un conseil diocésain pour les affaires économiques ? / *Conseil diocésain pour les affaires économiques nki'a m'funu yena ?*
69. Monseigneur l'Evêque doit-il instituer la « carte kia Dibundu » ? / *Nga tuzolele vo Tata Nganga Mbuta ka vutula diambu diodio dia karte kia Dibundu ?*
70. Quelles sont les autres voies par lesquelles nous pouvons contribuer à l'autofinancement de notre diocèse ? / *Nki'e nzila tufweti diata kintwadi mu vana lusadisus kwa Diocèse dieto mu mambu matadidi mbongo za bisalu bia Dibundu ?*
71. Quelle est l'utilité d'un conseil pastoral diocésain ? / *Conseil pastoral diocésain nki'a m'funu yena ?*
72. Quelle est l'utilité d'un conseil presbytéral ? / *Conseil presbytéral nki'a m'funu yena ?*

73. Quelle est l'utilité d'un collège de consultants? / *Collège des consultants nki'a m'funu yena ?*

5.5. Les agents de l'évangélisation

74. Qui a la responsabilité d'être au service de Dieu et de proclamer la bonne nouvelle du salu ? Comment pouvons-nous justifier notre réponse ? / *Banani bena ye kiyekwa kia mwanganesa sadila Nzambi ye mwanganesa Nsangu za mbote ? Mvutu zituveni bweyi tweti zo bakisila ?*

75. Quelles sont les exigences auxquelles doit se soumettre celui qui accepte d'être au service du Seigneur et de la bonne nouvelle du salut ? / *Salu kia sadila Nzambi ye mwanganesa Nsangu zambote nki kieti lombamba ?*

76. Que pensons-nous de nos pretres au Diocèse de Matadi ? / *Nkia mambote ye mambi tumonanga kwa banganga zeto za Nzambi ku Diocèse de Matadi*

77. Quelles sont nos attentes sur nos prêtres en ce qui concerne la vie liturgique et la vie de foi en général dans notre Paroisse ? / *Nkie nsatu zena yeto mu ba Nganga zeto za Nzambi mu mambu matadidi ndiatisilu a bisambu ye salu kia lukwikilu ku Paroisse dieto ?*

78. Que pensons-nous de nos religieuses au Diocèse de Matadi ? / *Nkia mambote ye mambi tumonanga kwa ba masoeurs beto ku Diocèse de Matadi ?*

79. Connaissons-nous nos Ntwadisi et leur travail ? / *Salu kia min'twadisi ku Diocèse dieto nga tuzeyi kio ?*

80. Nos catéchistes dans les villages continuent-ils à faire leur travail comme il se doit ? Quels sont leurs problèmes majeurs ? / *Min'longi mieto mu mavata, nga miakinu sala salu kiau bonso bufwene? Nkia mambu matoma kubamwesanga mpasi ?*

1.12. Décret épiscopal sur la constitution du Secrétariat Général du Synode

DECRET EPISCOPAL N°002/DNM/EVMAT/2013 PORTANT CONSTITUTION DU SECRETARIAT GENERAL DU SYNODE DIOCESAIN DE MATADI

Daniel NLANDU MAYI, par la grâce de Dieu et l'autorité du Siège Apostolique, Evêque de Matadi,

Vu les canons 460 à 468 du Code de Droit Canonique,

Vu l'Instruction sur les synodes diocésains de la Congrégation des Evêques du 9 juillet 1997,

Conformément aux Décrets épiscopaux N°001/DNM/EVMAT/2012 du 27 mai 2012 et N°006/DNM/EVMAT/2012 portant respectivement convocation du synode diocésain de Matadi et constitution de l'assemblée synodale du Diocèse de Matadi

Décète :

Article 1

Est nommé Secrétaire Général du Synode :

Monsieur l'Abbé Alexis MBUAKI.

Article 2

Est nommé Premier Secrétaire Général Adjoint :

Révérénd Père Victor MAMPUYA, CSSR.

Article 3

Est nommé Deuxième Secrétaire Général Adjoint :

Monsieur l'Abbé Jean TSHINGOLA

Article 4

Sont nommés Membres du Secrétariat Général du Synode :

- **Monsieur l'Abbé Janvier NGINADIO**
- **Monsieur l'Abbé Hervé MBENZA**
- **Monsieur l'Abbé Cyprien DINAKWIZA**
- **Révérènde Sœur Itridat NDOMBI**
- **Révérènde Sœur Mathilde NSUNGUA**
- **Monsieur Guy MPANZU AM TABULA**

Article 5

Ce décret entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Matadi le 1^{er} mai 2013

+ **Daniel NLANDU MAYI,**

Evêque de Matadi.

Contresigné par le Chancelier de l'Evêché de Matadi,

Abbé Janvier NGINADIO MUNTIMA

1.13. Message du report de la tenue de l'Assemblée synodale***COMMUNIQUE DU DIOCESE DE MATADI******A la communauté diocésaine de Matadi***

Suite au décès du Révérend Abbé Victor MUKIESE, prêtre de Matadi et Vicaire à la Paroisse Sacré-Cœur de Kinkanda, l'Assemblée synodale du diocèse de Matadi, initialement prévue du 15 au 19 mai 2013, se tiendra **du mercredi 22 au samedi 25 mai 2013** selon le programme suivant :

- **Mardi 21 mai** : arrivée des membres (après-midi) ; destination : Procure de Matadi.
- **Du mercredi 22 au samedi 25 mai** : tenue des assises synodales. Lieu : salle Safari (*Ndimba Luwawanu*).
- **Dimanche 26 mai** : Messe solennelle de clôture présidée par Son Excellence Monseigneur Daniel NLANDU MAYI, Evêque du diocèse de Matadi. Paroisse Notre-Dame de Fatima : 09 h 30'.

Fait à Matadi, le 11 mai 2013

Mr l'Abbé Alexis MBUAKI MAYEMBA
Secrétaire Général du Bureau de l'Assemblée synodale

DEUXIEME PARTIE : PHASE SYNODALE

2.1. Ordre du jour

1. Mercredi 22 mai 2013

- 7h 30' : Déjeuner
- 8h 30' : Installation des participants
- 8h 45' : Accueil des invités
- 8h 55' : Arrivée de Son Exc. Mgr l'Evêque
- 9h 00' : Arrivée de Son Exc. Le Gouverneur
 - Mot de bienvenue par le Secrétaire Général de l'assemblée synodale
 - Prière *Adsumus*
 - Hymne du synode
 - Mot d'ouverture
 - Cocktail et départ des invités
- 10h 45' : Validation des mandats et lecture du Règlement intérieur
- 11h 00' : Première Catéchèse
- 11h 45' : Pause
- 12h 00' : Deuxième Catéchèse
- 13h 00' : Repas
- 14h 45' : Troisième catéchèse
- 15h 30' : Pause
- 15h 45' : Quatrième Catéchèse
- 17h 30' : Projection cinématographique
- 19h 00' : Repas

2. Jeudi 23 mai 2013

- 7h 30' : Déjeuner
- 8h 30' : Prière et mot d'introduction par le S.G.
- 8h 45' : Exposé du Président de la Commission Doctrinale
- 9h 15' : Formation des Sous-commissions et Carrefour
- 11h 15' : Mise en commun
- 12h 45' : Pause
- 13h 00' : Repas
- 14h 45' : Exposé du Président de la Commission des questions liturgiques

- 15h 15' : Formation des Sous-commissions et Carrefour
- 16h 45' : Mise en commun
- 18h 15' : Pause
- 19h 00' : Repas

3. Vendredi 24 mai 2013

- 7h 30' : Déjeuner
- 8h 30' : Prière et mot d'introduction par le S.G.
- 8h 45' : Exposé du Président de la Commission De la gestion des biens temporels
- 9h 15' : Formation des Sous-commissio et Carrefour
- 11h 15' : Mise en commun
- 12h 45' : Pause
- 13h 00' : Repas
- 14h 45' : Exposé du Président de la Commission des questions juridiques
- 15h 15' : Formation des Sous-commissions et Carrefour
- 16h 45' : Mise en commun
- 18h 15' : Pause
- 19h 00' : Repas

4. Samedi 25 mai 2013

- 7h 30' : Déjeuner
- 8h 30' : Prière et mot d'introduction par le S.G.
- 8h 45' : Exposé du Président de la Commission pour le réaménagement pastoral
- 9h 15' : Formation des Sous-commissions par Doyenné et carrefour
- 11h 15' : Mise en commun
- 12h 45' : Pause
- 13h 00' : Lecture des résolutions
Repas
- 16h 00' : Concert religieux
- 19h 00' : Repas

5. Dimanche 26 mai 2013

- 9h 30' : Messe solennelle de clôture, présidée par
Son Excellence Mgr Daniel NLANDU MAYI
- A l'issue de la messe : Cocktail au jardin du Flat Hôtel LEDYA

2.2. Mot de bienvenue par le Secrétaire Général du Synode à l'occasion de l'ouverture de l'Assemblée synodale

(Matadi/Salle Safari (N'dimba Luwawanu), le 22 mai 2011)

Excellence Monsieur le Gouverneur du Bas-Congo,

Père Evêque,

Honorables Députés,

Excellences Messieurs les Ministres,

Distingués invités en vos titres et qualités respectifs,

Chers membres synodaux,

Frères et sœurs en Christ,

Depuis la Pentecôte 2012, Son Excellence Monseigneur Daniel NLANDU MAYI, notre Evêque, avait inauguré un temps de grâce pour notre Eglise locale de Matadi : *le synode diocésain*, qui nous fait revivre les origines de notre vocation première de chrétiens et qui affermit en nous la mission de devenir une Eglise, animée par la force de l'Esprit Saint, capable d'aller à la rencontre des hommes.

En effet, une des plus tragiques défaillances que l'Eglise subit en notre temps est celle de vouloir transgresser le don de l'Esprit Saint, source de l'édification de l'unique Corps mystique du Christ, faisant de nous tous une communauté des réconciliés, une « Ecclesia semper reformanda », c'est-à-dire une Eglise toujours en pleine transformation, en pleine croissance ou encore toujours en plein aggiornamento.

Pour cela, nous attendons de notre Synode non pas seulement la correction des structures de notre Eglise particulière de Matadi, afin de la rendre plus active et plus attrayante, mais aussi et surtout la vraie conversion du cœur, de mon cœur : cette possibilité de recevoir la grâce des mains mêmes du Seigneur, dans notre vie.

La grâce particulière que reçoit notre diocèse aujourd'hui, à travers ce Synode, est celle de se reconnaître dans une grave crise d'identité, au même titre que le sel qui vient de perdre sa saveur et celle de se sentir capable de se régénérer par la force de l'Esprit du Seigneur.

Nous sommes aussi invités à reconnaître que les merveilles de Dieu ne nous viennent pas sous les réfractaires de l'histoire mondiale, mais qu'elles se réalisent toujours de manière singulière et discrète comme dans le secret de repentance ou de pénitence. Ceci doit être d'un

grand réconfort pour nous tous qui avons quelque responsabilité dans la vie du diocèse et pour tout le peuple de Dieu à Matadi, tous conscients en même temps de nos possibilités limitées. Il appartient donc à la stratégie de Dieu de nous accorder à obtenir de grands résultats même avec nos petits moyens.

Quant à vous, chers frères et sœurs, qui avez travaillé et participé à toutes les étapes paroissiales et décanales du Synode diocésain, soyez rassurés que le Secrétariat Général de l'Assemblée synodale, qui s'est occupé de faire la synthèse de vos travaux, a pris en compte toutes vos propositions et suggestions.

Excellence Monsieur le Gouverneur du Bas-Congo,

Père Evêque,

Honorables Députés,

Excellences Messieurs les Ministres,

Distingués invités en vos titres et qualités respectifs,

Chers membres synodaux,

Frères et sœurs en Christ,

Dans l'espérance que rien ne peut faire obstacle à la main de l'Eternel, Maître de l'Histoire, le Secrétariat Général de l'Assemblée synodale du Diocèse de Matadi vous souhaite la bienvenue et la bonne participation à nos assises.

Je vous remercie

Abbé Alexis MBWAKI MAYEMBA,

Secrétaire Général et Rapporteur.

2.3. Discours d'ouverture du Synode par l'Evêque diocésain

Monsieur le Gouverneur de la Province du Bas-Congo,
 Mesdames et Messieurs les Ministres provinciaux,
 Mesdames et messieurs les Parlementaires,
 Messieurs les Bourgmestres de la ville de Matadi,
 Monsieur le Général, Commandant militaire de la ville de Matadi,
 Monsieur le Général, Commandant de la Police provinciale,
 Monsieur le Procureur de la Cour d'Appel de Matadi,
 Monsieur le Conservateur des titres fonciers,
 Messieurs les Représentants des autorités civiles et militaires,
 Messieurs les Pasteurs représentants des Cultes,

Distingués Invités selon vos titres et qualités,
 Révérends Pères, Révérends Abbés, Révérendes sœurs,

ACCUEIL ET SOUHAIT DE BIENVENUE AUX PERES SYNODAUX

Je suis heureux de pouvoir vous accueillir à l'occasion de la célébration du premier synode diocésain dont la longue phase préparatoire ou phase pré-synodale, si intense, si astreignante mais en même temps combien exaltante vient de s'achever il y a quelques semaines. Avec une âme reconnaissante, je voudrais avant tout saluer affectueusement et avec estime tous les membres effectifs du synode et leur exprimer mes souhaits de bienvenue et d'agréable séjour dans la ville épiscopale de Matadi.

Les Pères synodaux représentent ici tous les horizons de l'espace ecclésial diocésain, depuis Luozi et au-delà, jusqu'à Kwilu-Ngongo et au-delà ; depuis la ville de Matadi jusqu'à Sona-Bata avec toutes les grandes cités et toutes les contrées de part et d'autre du chemin de fer, depuis Kionzo jusqu' à Kimwaka, sans oublier la contrée autour de Kingoma.

VIFS SENTIMENTS DE GRATITUDE ET EMOTION SPIRITUELLE

A travers vous, chers vénérables pères synodaux, c'est l'ensemble de la communauté diocésaine que je salue, et à qui je présente du fond du cœur, au nom du Seigneur, mes vifs remerciements pour le gigantesque travail pré-synodal accompli avec foi, avec tant de ténacité, de bravoure et de générosité. Oui ! vous avez droit à la vive reconnaissance de l'évêque du diocèse, tous ensemble, comme à chacun et à chacune d'entre vous, quelle que soit votre qualité : religieux ou religieuses, prêtres ou fidèles laïcs. Vous avez le mérite d'avoir bien saisi l'intérêt, l'actualité, l'opportunité et l'importance du synode diocésain auquel vous avez généreusement accordé tout votre appui.

Je sais que plusieurs d'entre vous n'ont ménagé ni leur zèle, ni leur compétence et leurs énergies, ni même les biens acquis pour leur usage personnel. Je pense notamment aux membres de l'équipe diocésaine de pilotage, aux membres de l'équipe diocésaine d'animation synodale qui ont fait le tour du diocèse, je pense aux curés et vicaires qui ont mis la main dans la pâte en s'investissant sans compter dans l'activité pré-synodale, je pense encore plus particulièrement aux nombreux fidèles laïcs qui sont allés par monts et par vaux rejoindre les lieux d'instruction et d'animation synodales.

En effet, les échos qui arrivaient régulièrement à mes oreilles respiraient la ferveur, l'enthousiasme d'une communauté ecclésiale heureuse de vivre en église une expérience de foi profonde et de communion qui non seulement l'ouvrait à l'espérance mais le conviait à de belles perspectives d'avenir pour la vie ecclésiale dans le diocèse. Croyez m'en, les témoignages de foi, de générosité, de fraternité et de solidarité qui ont ponctué toute la phase pré-synodale m'avaient, plus d'une fois, saisi de grande admiration et me conduisaient d'emblée à une profonde action de grâces. Sans aucun doute, j'en resterai ému pour la vie !

En vous voyant maintenant tous rassemblés ici, je suis encore autant saisi d'une belle et sublime émotion spirituelle. (Un refrain d'action de grâce: *ô Seigneur notre Dieu, qu'il est grand ton nom...*)

C'est vrai que ce synode, nous l'avons tous reçu comme un don de Dieu nous offert pour raffermir notre foi et ranimer notre engagement au service de l'Eglise et du monde qu'elle est appelée à servir, en y étant signe et témoins du Christ et de son évangile.

ACCUEIL DES DISTINGUES INVITES

M'étant ainsi, avant tout, acquitté de ce noble devoir de reconnaissance qui me tenait tant à cœur, il m'importe maintenant, de me tourner très cordialement vers les personnalités officielles, politiques, judiciaires, militaires, universitaires et religieuses venues nous rejoindre en ce beau et heureux temps fort de notre vie chrétienne. Veuillez accepter que j'adresse à vous tous ensemble comme à chacun et à chacune d'entre vous mes cordiales et déférentes salutations, et plus encore que je vous exprime du fond du cœur au nom du diocèse un immense merci pour l'intérêt et le soutien manifeste que vous ne cessez de témoigner à l'activité pastorale et sociale de notre Eglise diocésaine.

FIDELE SOUVENIR ET HOMMAGE AUX MISSIONNAIRES FONDATEURS

Mérite encore une mention spéciale en ce synode le souvenir des Missionnaires qui ont travaillé dans notre diocèse, et qui sont ici représentés par la vénérable Révérende Sœur Hélène. Vous la reconnaissez facilement à mes côtés, parce qu'elle est beaucoup moins foncée que nous... !

Ces Missionnaires sont venus dans notre diocèse comme témoins de la mission universelle de notre Eglise. Et notre vénérable Sœur Hélène symbolise aujourd'hui au milieu de nous la présence de toutes les familles spirituelles missionnaires, pionniers fondateurs de notre diocèse. Nous leur vouons vénération et reconnaissance infinie.

Ma sœur, je vous en prie, acceptez de vous lever quelques instants, pour permettre aux Pères synodaux d'exprimer à travers vous et au nom du diocèse, à toutes les générations des Missionnaires qui se sont dépensés dans notre diocèse depuis les premiers pas de son évangélisation, notre fidèle souvenir ainsi que l'hommage appuyé de notre pleine reconnaissance afin que la mémoire s'en maintienne à jamais ! (*sous vos applaudissements s'il vous plaît*). (*RRRR matoko zio- ziola, makuenda makuiza, makuiza, makuenda mana batele, mana basekole, esiye, yabika, yabika, yabika ...*)

En effet, mus par leur si grand idéal missionnaire et souvent dévorés au quotidien par des activités variées et soutenues, les Missionnaires ont magistralement réalisé chez nous de belles et d'impressionnantes œuvres, indispensables sur tous les plans pour la mission de l'Eglise. *Ma soeur, wiza kuaku mu yenge, wiza kuaku mu....Yenge; Wenda kuaku mu yenge,*

wenda kuaku mu...Yenge ! Vous pouvez vous rasseoir ; ma soeur, merci beaucoup. Beto me zodila nge ngizulu yambote mpe kuvutuka yambote.

L'AGGIORNAMENTO, NECESSITE ET ENJEU

Monsieur le Gouverneur de la Région du Bas-Congo,
 Mesdames et messieurs les Députés nationaux,
 Mesdames et Messieurs les membres de l'assemblée provinciale, messieurs et mesdames les ministres provinciaux,
 Monsieur les Bourgmestres de la ville de Matadi,
 Monsieur le Général, Commandant militaire de la ville de Matadi,
 Monsieur le Général, Commandant de la Police régionale,
 Monsieur le Procureur de la Cour d'Appel de Matadi,
 Monsieur le Conservateur des titres fonciers,
 Messieurs les Représentants des autorités civiles et militaires,
 Messieurs les Pasteurs représentants des Cultes,
 Distingués Invités selon vos titres et qualités
 Révérendes Sœurs et Révérends Supérieurs majeurs,
 Révérends Pères, révérends Abbés, Révérendes sœurs,

Après la période des semailles, celle où la mission de l'Eglise s'est effectuée chez nous dans les cadres juridiques de la Préfecture et du Vicariat, et au bout de 50 ans d'indépendance politique et d'histoire d'africanisation de l'Eglise du Congo sous la conduite pastorale et spirituelle d'un épiscopat totalement congolais, beaucoup d'eaux ont coulé sous les ponts comme on dit. Le monde a changé, il n'est plus le même ! Depuis plusieurs décennies, en effet, nous sommes tous témoins des mutations profondes et rapides qui se déroulent sous nos yeux et dont l'impact nocif sur les valeurs sociales et culturelles est redoutable. Les institutions familiales et ecclésiales en l'occurrence s'en ressentent effroyablement. Nous ne saurons plus faire face aux défis d'aujourd'hui avec les moyens et les modèles pastoraux hérités des premières décennies de l'évangélisation de notre pays.

C'est pourquoi, l'épiscopat congolais, toujours solidaire des hommes de ce temps, et préoccupé par ses joies et ses peines, ses craintes et ses espérances, ses activités et ses souffrances ne se lasse pas d'accompagner toutes ces évolutions d'utiles directives et options pastorales, dictées par l'analyse judicieuse de leurs enjeux et défis pour l'Eglise et sa mission.

On considère généralement aujourd'hui que si l'Eglise est bien vivante et dynamique au Congo, cette vie et ce dynamisme sont le fruit d'une mise en œuvre progressive de ces options pastorales fondamentales, notamment l'inculturation, la création et l'animation des communautés ecclésiales vivantes, la formation et responsabilisation du laïcat ou la promotion de la ministérialité laïque, la libération et la promotion humaine ou la pastorale sociale pour le développement intégral, la prise en charge matérielle de l'Eglise par ses fidèles, la catéchèse-profondissement de la foi, etc. autant d'options et des moyens

pastoraux en vue d'une évangélisation en profondeur de notre peuple. Tous nos conseils, commissions et services pastoraux sont de ce fait des structures d'impulsion et du suivi pour nous faire vivre toutes ces options qui façonnent au fil des années un visage africain à l'Eglise du Congo.

SIGNES INQUIETANTS D'ESSOUFFLEMENT

Voyez-vous, notre Eglise s'efforce donc de se situer, selon les événements et le contexte qui l'interpelle. Mais en même temps, il nous est aussi donné de constater que les résultats attendus ne sont pas toujours au rendez-vous ! Ne nous cachons pas les faits... Depuis un bon bout de temps, qui ne s'aperçoit pas dans le diocèse que bien des secteurs de notre action pastorale accuse des signes inquiétants d'essoufflement, des carences d'inspiration, des blocages, des indices de désorientation voire d'une désagrégation importante des pratiques et des acquis pastoraux ? De nombreux fidèles laïcs en sont accablés et fatigués, et avec eux un grand nombre d'agents pastoraux eux-mêmes, et en premier lieu les prêtres.

CELEBRATION DU SYNODE

Certes, le contexte socioéconomique du pays qui comporte tant des défis à vaincre, les pesanteurs culturelles de notre peuple et tous les phénomènes actuels de mutation généralisée ne sont pas étrangers à ces situations préoccupantes d'étiollement, d'essoufflement, des limites d'initiatives pastorales. Comme on dit « les temps de crise ont toujours été révélateurs de l'usure humaine ». La lecture des signes du temps et leur saine et correcte interprétation a conduit notre presbyterium à considérer que le synode diocésain était le cadre ecclésial adéquat pour prendre la mesure des conditions relativement nouvelles dans lesquelles la foi en Jésus-Christ est annoncée, accueillie et pratiquée.

Non pas que la mission de l'Eglise ait changé de quelque façon, non ! Mais nous avons pensé que le synode diocésain était la dynamique indiquée pour repenser la mission de notre Eglise diocésaine en fonction des réalités de nos communautés chrétiennes et examiner si les stratégies pastorales et sociales mises en place jusqu'à ce jour demeurent effectivement fonctionnelles, produisent les fruits attendus ; sinon quelles améliorations apporter, quels redressements opérer ?

SYNODE, AFFAIRE DE TOUT LE PEUPLE DE DIEU

Nous n'avons pas voulu faire de ce synode l'affaire des seuls experts. Notre synode diocésain a mis en mouvement l'ensemble du diocèse. Nous avons tenu à écouter la voix du dernier chrétien du dernier village de notre diocèse. Aussi la phase pré-synodale s'est-elle appliquée à recueillir la parole de chacun et de tous, de sorte que les perspectives pastorales et théologiques en jaillissent, plutôt de l'expérience et de la pratique ecclésiale diocésaine que de la spéculation sur diverses théories et contextes pastoraux extérieurs à nos réalités et préoccupations. Comme a dit un grand saint de notre Eglise, Saint Léon, *ce qui concerne tout*

le monde doit être débattu par tout le monde, autrement dit, il faut que le peuple de Dieu soit associé au processus de la prise des décisions dans les matières qui les concernent.

Il importe, en effet, aujourd'hui que la vie de l'Eglise et sa mission soit portée par le plus grand nombre de chrétiens de manière organisée. Ce sera l'un des fruits concrets que nous attendons de ce synode, car, la vie de l'Eglise doit être l'œuvre de tous les baptisés. Avec notre passé, il nous faut vivre intensément le présent pour construire l'avenir. A cette fin, la phase pré-synodale a fait une large place aux échanges sur toute la vie de notre église diocésaine et sa mission, ouvrant ainsi de grands chantiers sur les trois grandes fonctions de l'Eglise universelle : annoncer la parole de Dieu = célébrer ce qui nous vient de lui dans la liturgie = servir le monde en particulier les plus pauvres.

Avant de dire le mot de la fin, je tiens à vous rassurer que notre synode diocésain a été, bien sûr, conçu et organisé en conformité avec les dispositions du droit canonique en la matière et en référence au document romain « *l'Instruction sur les synodes diocésains* » ; ce document, signé à la fois par la congrégation pour les évêques et la congrégation pour l'évangélisation des peuples.

SYNODE, UNE DEMARCHE SPIRITUELLE DE FOI

Nous avons tenu à célébrer notre synode dans la foi de l'Eglise, comme une démarche spirituelle en faisant un acte de foi en l'Esprit saint qui révèle sa mission à l'Eglise diocésaine rassemblée dans l'unité et lui donne d'y répondre avec audace et fidélité.

Notre synode dont le thème est « *Que tous soient un* », « *vous serez mes témoins* » doit demeurer une belle, audacieuse et vivante expérience ecclésiale spirituelle et pastorale. Le rite d'entrée en synode, la catéchèse synodale, les nombreuses intentions de messe dites pour le synode, la volonté commune de la communauté diocésaine de ne rechercher que le bien du diocèse et de vivre en vérité, toute cette ferveur religieuse resserrait nos liens d'unité et de communion ecclésiale et en même temps quel beau témoignage de vie dans le Seigneur ! Comme nous le rappelle le verset 4 du chapitre 32 des Actes des Apôtres, je cite : « la multitude de ceux qui étaient devenus croyants avait un seul cœur et une seule âme ».

LE MERCI FINAL

Il est temps maintenant d'entrer de plein pied dans notre synode ! Permettez-moi de réitérer mon merci spécial à toutes les éminentes personnalités qui ont tenu à venir rehausser de leur présence l'ouverture de ce synode.

C'est avec plaisir également, chers Pères synodaux, que je vous remercie de tout cœur pour votre participation à ce temps fort ecclésial. C'est très méritant ! Je vous dis d'avance merci pour toute votre contribution aux travaux qui mettront en route l'aggiornamento, le renouveau tant attendu dans notre diocèse !

A côté des défis plus ou moins graves qui feront l'objet de vos réflexions et analyses, ne manquez de faire état des signes d'espérance forts et tout à fait manifestes qui brillent sur le ciel de notre beau et dynamique diocèse appelé à être de façon plus intense une terre de foi et de fidélité au Seigneur.

En confiant notre synode à la sollicitude de notre Dame du Perpétuel Secours, Patronne de notre diocèse,

Je déclare ouverts les travaux de l'Assemblée générale du synode diocésain.

+ Daniel NLANDU MAYI
Evêque de MATADI

2.4. Règlement intérieur

REGLEMENT⁴⁵ INTERIEUR DE L'ASSEMBLEE SYNODALE DU DIOCESE DE MATADI

I. De la nature et de la finalité du synode

1. Conformément au « Décret épiscopal N° 006/DNM/EVMAT/2012 portant constitution de l'Assemblée synodale du Diocèse de Matadi », le Synode diocésain est une assemblée consultative, constituée de délégués des prêtres, des diacres, des religieux et religieuses, ainsi que des fidèles laïcs du Diocèse de Matadi qui, sous la présidence de l'Evêque diocésain et « dans une recherche commune de ce que l'Esprit demande au moment présent à l'Eglise particulière »⁴⁶, réfléchissent ensemble pour le renouvellement (l'aggiornamento) de la pastorale diocésaine et pour le bien de la communauté diocésaine tout entière

2. Suivant les orientations du Concile Vatican II, du magistère et les normes en vigueur dans l'Eglise universelle, le Synode diocésain veut se donner « les moyens de mettre en œuvre un

⁴⁵ Règlement et non pas « Statuts ». Cfr *Codex Iuris Canonici (CIC)*, cc. 94-95.

⁴⁶ *In Constitutione Apostolica (ICA)*. Instruction sur les synodes diocésains. Document de la Congrégation pour les Evêques et de la Congrégation pour l'Evangelisation des peuples du 19 mars 1997. Texte original latin in : AAS 89 (1997), pp. 706-727. Le présent règlement se réfère à la version française de la Documentation catholique DC 94 (1997), pp. 826-834. Le lieu du texte cité est identifié par les numéros du chapitre (chiffre romain) et de la subdivision au sein de celui-ci (chiffre arabe parfois précédé d'une lettre alphabétique) suivis de l'indication, entre parenthèses, de la page du numéro de la DC en question. Ce qui donne pour la citation actuelle : ICA I.2 (DC, p. 827).

nouveau projet missionnaire diocésain réajusté à notre temps, et qui régira notre action pastorale pour les années à venir »⁴⁷.

II. Du statut juridique du Synode

3. Selon le canon 466, l'Evêque diocésain « est l'unique législateur, les autres membres du synode ne possédant qu'une voix consultative ; lui-même signe seul les déclarations et les décrets du synode qui ne peuvent être publiés que par son autorité ».

III. Des membres du Synode

4. Les membres synodaux ont le droit et l'obligation de participer personnellement à toutes les activités synodales, c'est-à-dire :
- être présents aux catéchèses,
 - collaborer aux travaux des Commissions,
 - étudier soigneusement les avant-projets des textes,
 - prendre activement part aux délibérations de l'Assemblée synodale.
5. La qualité de membre synodal cesse par renonciation, par les circonstances qui, si elles étaient connues, auraient empêché l'éligibilité de la personne concernée⁴⁸ et par négligence des obligations citées à l'article 4 du présent règlement. La perte de la qualité de membre du Synode est, sur demande du Secrétariat général, décidée et prononcée par l'Evêque diocésain.
6. Suivant le canon 833, 1°, les membres du Synode « sont tous tenus par l'obligation d'émettre personnellement la profession de foi » avant le début des travaux du Synode.
7. L'Evêque diocésain a le droit et le devoir de révoquer, par décret, tout membre synodal qui s'écarterait de la doctrine de l'Eglise par ses opinions ou qui refuserait l'autorité épiscopale⁴⁹.

IV. De l'Assemblée synodale

8. L'Assemblée synodale est le lieu des délibérations des travaux du Synode. Les conclusions de ses délibérations doivent exprimer le plus haut degré d'accord des membres synodaux sur les matières traitées et sont présentées à l'Evêque diocésain qui décidera librement de la suite à leur donner⁵⁰.

⁴⁷ Cfr *Décret épiscopal N°001/EVMAT/portant convocation et ouverture du synode diocésain*, p. 1.

⁴⁸ CIC, c. 512 & 1.3.

⁴⁹ ICA II.5 (DC, p. 828).

⁵⁰ ICA IV. 5 (DC, p. 830) ; CIC, c. 466.

9. Les assises de l'Assemblée synodale sont accessibles aux observateurs et aux représentants accrédités des différents médias.
10. L'Assemblée synodale a réuni le quorum lorsqu'au moins deux tiers des membres synodaux sont présents.

V. Du Secrétariat général du Synode

11. Le Secrétariat général du Synode est le bureau de l'Assemblée synodale. Il comprend : la coordination, le service technique de compilation des textes, le secrétariat administratif et la chambre des finances.
12. Les membres de la coordination du Secrétariat général du Synode sont : le Secrétaire général et rapporteur, le 1^{er} Secrétaire général adjoint et le 2^e Secrétaire général adjoint. Ils sont aidés par six autres membres. Tous sont nommés par l'Evêque diocésain.
13. Il appartient au Secrétariat général du Synode de :
- planifier les travaux du Synode ;
 - modérer les travaux du Synode, notamment : établir l'ordre du jour, statuer sur les avant-projets des textes et décider de leur transfert ou non à l'Assemblée synodale, diriger les débats de l'Assemblée synodale, réceptionner les requêtes et les motions ;
 - coordonner les organes du Synode ;
 - produire les documents de travail de l'Assemblée synodale et organiser le scrutin de la plénière.
14. Les membres du Secrétariat général du Synode ont droit d'accès aux assises des Commissions synodales.

VI. Des Commissions synodales

15. Les Commissions synodales sont constituées lors de l'Assemblée synodale. Elles sont au nombre de cinq et ainsi dénommées : Commission doctrinale, Commission de la gestion de biens temporels, Commission des questions liturgiques, Commission pour le réaménagement pastoral et Commission des questions juridiques⁵¹.
16. Les Commissions synodales se composent des membres synodaux et d'experts, qui sont affectés aux différentes Commissions synodales par le Secrétariat général du Synode.
17. Dirigée par un président, chaque Commission synodale se dotera d'un bureau composé d'un président, d'un vice-président et d'un secrétaire-rapporteur.

⁵¹ Cfr *Décret épiscopal n°006/DNM/EVMAT/2012 portant constitution de l'Assemblée synodale du Diocèse de Matadi*, p. 6.

18. Le président d'une Commission synodale est nommé par le Secrétaire général du Synode et confirmé par l'Evêque diocésain.
19. Les Commissions synodales ont pour tâche de confectionner les avant-projets de leur domaine. Chaque Commission synodale peut former des sous-commissions en son sein.
20. Les assises des Commissions synodales et des sous-commissions ne sont pas publiques.

VII. De la plénière de l'Assemblée synodale

21. La plénière de l'Assemblée synodale décide par vote si les avant-projets des Commissions synodales peuvent être adoptés dans leurs lignes maîtresses. Au cas contraire, les Commissions synodales reprennent leurs travaux pour insérer les amendements émis.
22. L'ordre du jour est confectionné par le Secrétariat général du Synode, soumis à la plénière au début des travaux du jour et adopté à la majorité simple.
23. L'adoption des propositions se fera selon deux modes : à main levée ou à scrutin secret.
24. Les membres du Secrétariat général du Synode ne votent pas.
25. Les motions sont formulées oralement ou par écrit, avec indication de l'identité de l'auteur et de sa qualité. Elles sont soumises à l'Assemblée synodale qui en débat.
26. Le Secrétaire général du Synode a le droit de rejeter ou d'exclure les positions, les thèses et les motions contraires à la doctrine de l'Eglise et aux matières disciplinaires réservées à l'autorité ecclésiastique.
27. Le membre synodal peut demander la parole par main levée. Chaque intervention concernant les questions des procédures ne dépasseront pas cinq minutes, les rapports des secrétaires-rapporteurs exceptés.
28. Le Secrétaire général du Synode a le droit de retirer la parole aux intervenants.

VIII. Du service de presse

29. Le service de presse est composé du Directeur de la Radio-Télévision du Diocèse de Matadi (RTDM) et d'autres médias autorisés par le Secrétariat général.

30. Le service de presse a pour tâche d'assurer l'information authentique sur le déroulement des travaux du synode⁵².

IX. Disposition finale

31. Le présent Règlement intérieur du Synode entre en vigueur le jour de sa publication.

Fait à Matadi, le 12 mai 2013

**Mgr Daniel NLANDU MAYI,
Evêque de Matadi**

2.5. Profession de foi

Question : Croyez-vous en Dieu le Père tout –puissant, créateur du ciel et de la terre ?

Réponse (tous) : Je crois.

Question : Croyez-vous en Jésus-Christ, son Fils unique, notre Seigneur, qui est né de Vierge Marie, a souffert la passion, a été enseveli, est ressuscité d'entre les morts, et qui est assis à la droite du Père ?

Réponse : (Tous) : Je crois.

Croyez-vous en l'Esprit saint, à la Sainte Eglise catholique, à la communion des saints, au pardon des péchés, à la résurrection de la chair, et à la vie éternelle ?

Réponse : (Tous) : Je crois.

2.6. Les 4 Catéchèses sur la doctrine de l'Eglise

2.6.1. Catéchèse sur la Révélation

⁵² ICA III. B.1 (DC, p. 830).

« LA REVELATION A L'HEURE DU SYNODE DIOCESAIN DE MATADI »

Je voudrais commencer cet exposé en remerciant Son Excellence Monseigneur Daniel NLANDU, Evêque de Matadi, pour m'avoir invité à venir participer aux assises de ce Synode diocésain qui marque un moment crucial dans le renouveau de la mission de l'Eglise de Dieu qui est à Matadi.

Je remercie le Secrétariat général du Synode diocésain qui m'a fait confiance en me proposant de donner cette catéchèse inaugurale sur le thème fondamental de la Révélation dans l'Eglise.

Permettez-moi de souligner avec insistance l'orientation essentielle donnée par le Document préparatoire du Synode : « *Ce dont notre diocèse de Matadi a le plus besoin en ces temps difficiles, ce n'est pas avant tout de « nouvelles stratégies », mais plutôt de conversion de chacun et de tous. (...) La question est donc de savoir si notre être ecclésial au Diocèse de Matadi, qui peut être apparemment irréprochable, laisse vraiment et prioritairement transparaître le visage du Christ qui doit en être le seul fondement* »⁵³. En effet, comme l'a dit le pape Benoît XVI, « *le monde d'aujourd'hui a besoin de personnes qui parlent à Dieu, pour pouvoir parler de Dieu. C'est seulement à travers des hommes et des femmes façonnés par la présence de Dieu, que la Parole de Dieu poursuivra son chemin dans le monde en portant ses fruits* »⁵⁴.

Dans cet exposé, mon objectif ne sera pas de donner une leçon, la plus complète possible, sur la Révélation chrétienne, mais d'expliquer ce Mystère divin dans le contexte précis du Synode diocésain en essayant d'en tirer les implications les plus concrètes dans le nouvel élan pastoral et existentiel que l'Eglise de Matadi a amorcé à travers son Synode diocésain. Et surtout, je voudrais en appeler à l'exigence de la rencontre personnelle et communautaire du Christ qui fait de nous SES TEMOINS en tout lieu et en tout temps. Nous devrions donc être capable de témoigner comme Saint Jean : « *Ce qui était dès le commencement, ce que nous avons entendu, ce que nous avons vu de nos yeux, ce que nous avons contemplé et que nos mains ont touché du Verbe de vie, ce que nous avons vu et entendu, nous vous l'annonçons, à vous aussi, afin que vous aussi, vous soyez en communion avec nous. Et notre communion est communion avec le Père et avec son Fils Jésus-Christ* ». (1 Jn 1, 1 ss)

Que les spécialistes m'excusent pour le tempo que l'adopterai dans cette conférence. Je voudrais, sans rien sacrifier de la précision technique, permettre à toute l'assemblée, dans la diversité de sa composition, de suivre et de comprendre de quoi il s'agit quand nous parlons de Révélation dans l'Eglise.

J'organise mon exposé autour des quatre questions suivantes :

- 1) Qu'est ce que la Révélation ?

⁵³ Document préparatoire, n° 4, p. 10.

⁵⁴ Benoît XVI, *Discours au Congrès international du Conseil pontifical pour la promotion de la nouvelle évangélisation*.

- 2) Que veut Dieu en se révélant à l'homme ?
- 3) Quelle est la place de la Bible dans la Révélation ?
- 4) Que nous inspire le Mystère de la Révélation dans le renouveau de la mission ecclésiale dans le diocèse de Matadi ?

I. QU'EST-CE QUE LA REVELATION ?

Pour l'approfondissement du thème de la Révélation dans la doctrine catholique, on peut voir la Constitution *Dei Verbum* du Concile Vatican II ; *Evangelii nuntiandi* de Paul VI, le *Catéchisme de l'Eglise Catholique* (1^e partie) et *Verbum domini* de Benoît XVI.

Nous pouvons dire simplement que la Révélation c'est le fait que Dieu s'est fait connaître de l'homme. Dieu a voulu que l'homme sache qu'Il l'a créé par amour et que son amour infini Il l'a destiné à vivre dans la plénitude de sa communion. Les Père de l'Eglise ont parlé de la divinisation ou de l'incorruptibilité. L'homme est destiné à la vie éternelle.

Le dévoilement de Dieu s'est fait de manière progressive dans le temps : c'est « la pédagogie divine ».

1) La Révélation naturelle ou cosmique

Il y a d'abord la **Révélation naturelle** ou cosmique. La création révèle la grandeur et la majesté du Dieu créateur. C'est ainsi Paul affirme au sujet des païens : « *Ce qu'on peut connaître de Dieu est pour eux manifeste : Dieu en effet le leur a manifesté. Ce qu'il y a d'invisible depuis la création du monde se laisse voir à l'intelligence à travers ses œuvres, son éternelle puissance et sa divinité* » (Rm 1, 19-20).

Ainsi, nos ancêtres ont connu Dieu selon la Révélation naturelle. Ils l'ont identifié à la Source de la vie et de la Force vitale dont les ancêtres sont les intermédiaires. D'où la nécessité de vivre selon leurs enseignements afin de vivre heureux et d'entrer un jour dans leur Village.

Tous les peuples de la terre ont ainsi, à travers leurs religions, élaboré leurs propres conceptions de la Transcendance divine et de la façon dont il faut se conduire pour vivre heureux et bénéficier de la béatitude éternelle.

2) La Révélation historique

Il y a eu ensuite la Révélation historique. Dieu entre en Alliance avec des hommes qu'il choisit et forme un peuple, Son Peuple ou le Peuple de l'Alliance.

Dieu élit Abram. Il l'appelle « hors de son pays, de sa parenté et de sa maison » (Gn 12, 1), pour faire de lui Abraham, c'est-à-dire le père d'une multitude de nations » (Gn 17, 5). De là, commence la longue histoire d'Alliances et d'Amitié avec Israël. Cette histoire sera marquée les infidélités répétées d'Israël face à la confiance toujours renouvelée du Dieu fidèle, déterminé à mener son Alliance jusqu'au bout, par amour pour son Peuple et pour l'humanité tout entière.

Parmi les moments qui marquent la révélation historique, citons l'appel d'Abraham (Gn 12, 1), la vocation de Moïse (Ex 3), l'institution de la Pâque juive (Ex 12) ; la traversée de la mer Rouge (Ex 14), et l'Alliance du mont Sinaï et le don de la Loi (Ex 20 ; 24).

C'est au sommet de cette histoire d'amour que Dieu donnera à son Peuple la Promesse de la venue du Messie : « *Voici que la Vierge concevra et enfantera un fils, on lui donnera le nom d'Emmanuel, Dieu avec son Peuple* » (Is 7, 14).

3) La Révélation surnaturelle

C'est (le) Dévoilement de Dieu lui-même dans le Mystère de l'Incarnation. En effet, comme le dit l'Épître aux Hébreux : « *Après avoir, à bien des reprises et de bien des manières, parlé par les prophètes, Dieu en ces temps qui sont les derniers, nous as parlé par son Fils* » (He 1, 1-2). « *Et le Verbe s'est fait chair, et il a habité parmi nous, et nous avons vu sa gloire, gloire qu'il tient de son Père comme Fils unique, plein de grâce et de vérité* » (Jn 1, 14).

Le Christ, Fils unique de Dieu fait homme, est la Parole unique, parfaite et indépassable du Père. En lui Il dit tout, et il n'y aura pas d'autre parole que celle-là. « *Qui me voit a vu le Père* » (Jn 14, 9). Par l'Esprit Saint, Jésus continue l'œuvre salvifique de l'humanité dans l'Eglise. « *Moi, dit Jésus, je prierai le Père, Il vous donnera un autre Paraclet, qui restera avec vous tous les jours* » (Jn 14, 16). L'Eglise continue l'œuvre du salut, selon le mandat du Christ lui-même dans l'annonce de la Parole, la célébration des sacrements et par le témoignage de la communion fraternelle. « *Allez, de toutes les Nations faites des disciples, les baptisant au nom du Père et du Fils et du Saint Esprit, et leur apprenant à observer tout ce que je vous est prescrit. Et moi, je suis avec vous tous les jours jusqu'à la fin du monde* » (Mt 28, 19-20).

II. QUE VEUT DIEU EN SE REVELANT ?

« *Il a plu à Dieu dans sa sagesse et sa bonté de se révéler en personne et de faire connaître le mystère de sa volonté grâce auquel les hommes, par le Christ, le Verbe fait chair,*

accèdent dans l'Esprit Saint auprès du Père et sont rendus participant de la nature divine » (Dei Verbum, n° 2).

Dieu qui « *habite une lumière inaccessible* » (1 Tm 6, 16) veut communiquer sa propre vie divine aux hommes librement créés par Lui, pour en faire, dans son Fils unique, des fils adoptifs. En se révélant Lui-même, Dieu veut rendre les hommes capables de Lui répondre, de Le connaître et de L'aimer bien au-delà de tout ce dont ils seraient capables d'eux-mêmes⁵⁵.

Cette réponse amoureuse que Dieu attend de l'homme s'appelle la foi : l'adhésion personnelle et libre au Christ, le bon Berger qui nous conduit vers le Père. Cette adhésion naît de l'expérience de la rencontre de Dieu en son Fils Jésus dans l'écoute de la Parole et dans la conversion du cœur.

III. QUELLE EST LA PLACE DE LA BIBLE DANS LA REVELATION ?

La Bible est la bibliothèque de la Famille des enfants de Dieu qui raconte dans des styles multiformes l'histoire de l'amour de Dieu pour les hommes et des réponses diverses et variées des hommes afin de susciter chez les hommes de tous les lieux et de tous les temps leur réponse d'amour et de foi vis-à-vis de Dieu et qu'ainsi ils soient sauvés. C'est cela l'évangélisation, annonce de la Bonne nouvelle.

L'annonce de la Parole de Dieu et sa vulgarisation à travers la diffusion de la Bible est une activité très positive qui répond à l'ordre de Jésus lui-même : « *Allez donc, de toutes les nations faites des disciples, les baptisant au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit, leur apprenant à garder tout ce que je vous ai prescrit. Et moi, je suis avec vous tous les jours jusqu'à la fin des temps* » (Mt 28,19-20). En effet, la Parole de Dieu s'adresse à tout homme et à toute femme. Elle nous appelle à la conversion et à l'accueil du don gratuit du salut. Elle est invitation à la vie nouvelle dans le Christ. Et, tant mieux si certaines personnes arrivent à en mémoriser les passages et à les utiliser à bon escient dans les enseignements et les débats.

Mais nous devons souligner avec insistance que la nécessité de la proclamation de la Parole de Dieu ne doit nullement occulter l'exigence d'une interprétation correcte des textes. La Bible n'est pas un texte homogène écrit d'une même main et d'un trait de la Genèse à l'Apocalypse. Elle est en réalité une bibliothèque qui s'est constituée sur près de 11 siècles, depuis le règne du Roi Salomon vers 972 à 933 jusque vers 125 après Jésus-Christ avec les Epîtres de Jean (vers 100) et la Deuxième de Pierre (vers 125)⁵⁶. « *Comment comprendrai-je, si personne ne m'explique?* » (Ac 8,31). Comme l'Eunuque d'Ethiopie qui, malgré son niveau intellectuel élevé, ne peut comprendre de lui-même le livre d'Isaïe, il nous faut une aide pour lire correctement les textes bibliques. Cela ne veut pas dire que la lecture de la Bible soit l'affaire des seuls spécialistes, seuls capables de la décrypter, et du magistère, seul en droit de l'interpréter. La lecture de la Bible doit être à la fois personnelle parce qu'elle doit nourrir « ma » vie spirituelle et sociale ; mais elle doit aussi être communautaire parce qu'elle

⁵⁵ *Catéchisme de l'Eglise catholique*, nn. 51-52.

⁵⁶ C. DELHEZ, *Apprendre à lire la Bible*, Ed. Saint Paul Afrique, Kinshasa, 1990, p.9.

s'inscrit dans la Tradition qui la reçoit et l'actualise de génération en génération dans la fidélité à l'Esprit.

Le chrétien n'ouvre pas la Bible comme n'importe quel dictionnaire, comme un livre de Sagesse, un « Quid » ou même un catéchisme qui aurait réponse à tout. On ne ramasse pas non plus la Bible dans la rue, on la reçoit ensemble, en tant que communauté et à travers la Tradition de l'Eglise. « En effet, quiconque invoquera le nom du Seigneur sera sauvé. Or, comment l'invoqueraient-ils, sans avoir cru en lui, Et comment croiraient-ils en lui, sans l'avoir entendu ? Et comment l'entendraient-ils, si personne ne le proclame ? Et comment le proclamer sans être envoyé ? » (Rm 10,13-15). La Bible est l'histoire d'une famille. Elle ne se comprend bien que dans l'Esprit de cette famille. Elle ne délivre le sens de son mystère et sa fécondité qu'à ceux qui partagent cette même aventure à savoir : la rencontre de Dieu et des hommes dans l'Histoire.

Des générations d'hommes et de femmes ont transcrit dans ces livres ce que fut leur expérience de Dieu au milieu des événements et des vicissitudes de leur vie privée et communautaire. Des générations postérieures y ont puisé lumière et nourriture pour soutenir une même foi jusqu'à nous. Si nous voulons bénéficier réellement de cet héritage si riche et si complexe, nous ne pouvons donc pas faire fi de ces trésors accumulés, de cette expérience de Dieu nourrie de l'Histoire, demeurée vivante au milieu des hommes, de ce travail continu de l'Esprit de Dieu au cœur du monde. Tels les disciples d'Emmaüs aveuglés par la tristesse et le deuil, la Samaritaine prisonnière des coutumes ou les Apôtres victime du doute à la Résurrection, l'expérience de Dieu s'apprend des autres et avec les autres. C'est ensemble que les chrétiens reçoivent le Livre des croyants, c'est ensemble que les chrétiens ouvrent le Livre des croyants. Ils l'écoutent d'un même esprit, dans le respect et la fidélité à l'Esprit inspirateur de ces textes⁵⁷.

IV. QUE NOUS INSPIRE LA REVELATION DANS LE RENOUVEAU DE LA VIE ECCLESIALE A MATADI ?

1) Approfondissement de la foi et conversion permanente

A la base de la foi chrétienne, il y a une rencontre. Cette rencontre, qui est toujours particulière pour chaque personne, se transforme progressivement en adhésion intérieure et totale de l'intelligence et de la volonté à la personne du Christ.

Pensons à la vocation des disciples (par exemple en Jn 1,35-51). C'est chacun qui fait la rencontre du Christ et qui, bouleversé par cette rencontre, donne une nouvelle orientation à sa vie, en suivant Jésus. Pensons à Zachée qui accueille Jésus dans sa maison et qui décide, grâce à cette rencontre, de changer sa façon de vivre.

⁵⁷ R. GIRAULT et J. VERNETTE, *op. cit.*, p.389-390.

Par la foi, la personne du Christ devient en quelque sorte l'HORIZON DE SENS de la vie du chrétien qui trouve en LUI le principe spirituel et éthique de sa PENSÉE et de son ACTION dans tous les domaines de la vie.

Au plus fort de son expérience spirituelle, Saint Paul exulte : « Ce n'est plus moi qui vis, mais le Christ en moi » (Ga 2,20). La foi chrétienne est donc cette conscience permanente que : « MA VIE N'A DE SENS QUE DANS LE CHRIST ».

Toute la vie du chrétien doit tendre vers la communion avec le Christ, vers l'imitation du Christ, vers la sainteté (cfr Mt 5,48). L'Épître aux Hébreux de nous exhorter en effet : « Courons avec endurance l'épreuve qui nous est proposée, les regards fixés sur celui qui est l'initiateur de la foi, JESUS » (cfr He 12,1-2). C'est pourquoi, « Ne vivez plus comme des païens, que leur intelligence conduit au néant, leur pensée est la proie des ténèbres et ils sont étrangers à la vie de Dieu » (Ep 4,17-18). « Ne vous conformez pas au monde présent, mais soyez transformés par le renouvellement de votre intelligence, pour discerner quelle est la volonté de Dieu : ce qui est bien, ce qui lui est agréable, ce qui est parfait » (Rm 12,2).

A l'origine de la foi, il y a donc la rencontre avec le Christ qui bouleverse notre vie et qui nous introduit dans la communauté des disciples. Cette communauté est le peuple de Dieu qui proclame et célèbre les merveilles de Dieu à travers la mort et la résurrection de son Fils en attendant son retour dans la gloire.

Chaque fidèle et chaque membre du clergé de Matadi est invité à vivre toujours en profondeur sa rencontre avec le Seigneur en vue d'une vie nouvelle toujours plus évangélique et toujours plus rayonnante de sainteté.

2) *Communiquer la foi*

La communication que nous devons faire de la foi n'est pas d'abord de l'ordre médiatique ou de l'ordre « des stratégies ». Elle est avant tout de l'ordre du **témoignage de vie**. Il s'agit d'entrer dans la dynamique de l'esprit missionnaire comme les apôtres qui attestaient : « *Ce qui était dès le commencement, ce que nous avons entendu, ce que nous avons vu de nos yeux, ce que nous avons contemplé et que nos mains ont touché du Verbe de vie, ce que nous avons vu et entendu, nous vous l'annonçons, à vous aussi, afin que vous aussi, vous soyez en communion avec nous. Et notre communion est communion avec le Père et avec son Fils Jésus-Christ. Et nous vous écrivons cela, pour que notre joie soit complète. Et voici le message que nous avons entendu de lui et que nous vous dévoilons : Dieu est lumière, et de ténèbres, il n'y a pas de trace en lui. Si nous disons : « nous sommes en communion avec lui » tout en marchant dans les ténèbres, nous mentons et nous ne faisons pas la vérité* » (1 Jn 1, 1. 3-6). C'est ce que nous enseignent les Actes des Apôtres. « *Unanimes, ils se rendaient chaque jour assidûment au Temple ; ils rompaient le pain à domicile, prenant leur nourriture dans l'allégresse et la simplicité du cœur. Ils louaient Dieu et trouvaient un accès favorable auprès du peuple tout entier. Et le Seigneur adjoignait chaque jour à la communauté ceux qui trouvaient le salut* » (Ac 2, 40-47).

Le Christ agit à partir du témoignage de ses disciples, qu'il s'agisse de leur parole ou de leur manière de vivre, ou mieux, des deux ensembles, l'un éclairant l'autre et donnant sa pleine dimension à l'autre. Il importe donc d'entrer dans l'attitude spirituelle que demande la nouvelle évangélisation, qui est avant tout un état d'esprit qui peut s'apparenter à ce qui animait l'apôtre Paul quand il écrivait aux Corinthiens : « *L'amour du Christ nous brûle à cette pensée qu'un seul est mort pour tous* » (2 Co 5, 14), et encore : « *Annoncer l'Évangile est une nécessité qui s'impose à moi ; malheur à moi si je n'annonce pas l'Évangile !* » (1 Co 9, 16).

La nouvelle évangélisation est d'abord conversion au Christ de ceux qui se réclament de lui. C'est pourquoi la Parole de Dieu doit être le centre de toute l'action missionnaire de l'Église. Et l'Église ne peut transmettre que ce qu'elle vit. Comme l'a écrit Benoît XVI dans *Porta fidei*, « *sans la liturgie et les sacrements, la profession de foi n'aurait pas d'efficacité, parce qu'il lui manquerait la grâce qui soutient le témoignage des chrétiens* » (n. 11).

Par la prière personnelle et communautaire, l'Église et chacun de ses membres se trouvent réellement fondés sur le Christ, lui qui est le premier évangélisateur, comme l'affirmait Paul VI dans *Evangelii nuntiandi*.

En plus de la prière et des sacrements, sans une vie fraternelle réelle et intense et sans amour mutuel, comment manifester que la foi au Christ est capable d'illuminer tant les personnes que les communautés ? La parole de Jésus est particulièrement claire : « *Aimez-vous les uns les autres. C'est à l'amour que vous aurez les uns pour les autres que tous sauront que vous êtes mes disciples* » (Jn 13,34-35). La mise en œuvre de ce commandement de Jésus est particulièrement exigeante car elle demande attention aux autres, oubli de soi et capacité de pardon mutuel. Il s'agit réellement d'une conversion perpétuelle.

« *L'homme contemporain écoute plus volontiers les témoins que les maîtres*, écrivait le Pape Paul VI, *ou s'il écoute les maîtres, c'est parce qu'ils sont des témoins* ». C'est donc par sa conduite, par sa vie, que l'Église évangélisera tout d'abord le monde, c'est-à-dire par son témoignage vécu de fidélité au Seigneur Jésus, de pauvreté et de détachement, de liberté face aux pouvoirs de ce monde, en un mot, de sainteté » (cfr E.N., n. 41, DC n. 1662 [1974], p. 852).

3) Former des témoins

L'Église de Matadi est appelée à former des témoins du Christ capables de rendre compte de leur foi de manière adaptée, sans esquiver les questions brûlantes que pose l'actualité. En revenant au concept de la nouvelle évangélisation comme Jean Paul II le définissait en 1983 c'est-à-dire nouvelle dans son ardeur, dans ses méthodes et dans ses expressions, on comprend aisément que la nouvelle évangélisation du diocèse de Matadi n'est pas réservée à quelques spécialistes mais qu'elle concerne l'ensemble du Peuple de Dieu. Pour cela, le projet pastoral qui sortira du Synode diocésain doit permettre à chacun de s'inscrire de manière engagée et efficace dans la dynamique commune de la mise en œuvre des Orientations et Directives du Synode.

A ce sujet, les Doyens devront être la cheville ouvrière qui animera les fidèles, à tous les niveaux, de vivre selon l'esprit du Synode.

Les lieux prioritaires pour la redynamisation de l'évangélisation du diocèse de Matadi sont connus : La famille chrétienne, la CEVB, la catéchèse, les Mouvements d'Action Catholique (surtout des jeunes), les écoles catholiques et les milieux professionnels (avec une attention particulières pour les médias).

Les actions caritatives tiennent une place décisive dans l'annonce de la foi. Elles contribuent à sa crédibilité car elles en sont une mise en pratique concrète. Une foi qui n'agit pas est morte écrit saint Jacques.

Puissent ces quelques réflexions sur la Révélation dans le cadre du Synode diocésain de Matadi aider les membres du Synode dans leurs échanges et dans la détermination des propositions à soumettre à l'évêque en vue d'un nouveau projet pastoral commun.

Abbé François LUYEYE
Archidiocèse de Kinshasa

2.6.2. Catéchèse sur la liturgie

0. Introduction

Vu l'importance que revêt la liturgie dans la vie de l'Eglise en général et de chaque chrétien en particulier, le IIème Concile du Vatican, parlant de la Constitution « SACROSANCTUM » (sur la Sainte Liturgie), écrit dans son préambule : « La liturgie, par laquelle un tout dans le divin sacrifice de l'eucharistie s'exerce l'œuvre de notre rédemption, contribue au plus haut point à ce que les fidèles, par leur vie, expriment et manifestent aux autres le mystère du Christ et la nature authentique de La véritable Eglise. Car il appartient en propre à celle-ci d'être à la fois humaine et divine, visible et riche de réalités invisibles, fervente dans l'action et occupée à la contemplation, présente dans le monde et pourtant étrangère » (SC.2).

Mais nous ne pouvons pas parler de la liturgie sans d'abord savoir ce que signifie ce mot.

1. Signification

Avant même de donner les définitions du Magistère de l'Eglise, nous voudrions d'abord donner le sens même du mot « liturgie » dans l'usage profane et religieux.

a) Sens profane :

Liturgie vient du grec **leitourgia** et signifie :

- charge publique, fonction publique, service public ;
- office, emploi, fonction, service quelconque.

b) Sens religieux

Liturgie, **leitourgia**, veut dire office divin, culte divin ... Leitourgia (verbe) exercer ou occuper une charge publique, remplir une fonction publique (Lc 1, 8-10).

Pour nous, nous pouvons déjà dire que la liturgie signifie :

- une célébration publique ou communautaire des mystères de Dieu libérateur, manifesté en Jésus-Christ, mort et ressuscité,
- un service de la communauté,
- une action commune,
- un office divin,
- un rassemblement des chrétiens qui se réunissent pour célébrer et accueillir le salut de Dieu toujours actuel en Jésus-Christ.

D'où, la liturgie est le culte public de l'Eglise, parce que ses rites, ses gestes, ses actes sont réglementés par la hiérarchie suprême à coté des lois, de Constitutions, d'Instructions ... qui lui fixent les modalités concrètes de leur exécution.

2. Définitions

1/ Première définition

Parlant de la liturgie, dans son Encyclique *Mediator Dei* du 20/11/1947, le Pape Pie XII donnait cette définition : « La liturgie est le culte public que notre Rédempteur Jésus-Christ rend au Père comme Chef de l'Eglise ; c'est aussi le culte public rendu par la communauté des fidèles à son Chef Jésus-Christ et par lui au Père éternel ; c'est, en un mot, le culte intégral du Corps Mystique de Jésus-Christ, c'est-à-dire du Chef et de ses membres ».

2/ Deuxième définition

« La liturgie est considérée comme l'exercice de la fonction sacerdotale de Jésus-Christ, exercice dans lequel la sanctification de l'homme est signifiée par des signes sensibles et est réalisée d'une manière propre à chacun d'eux, dans lequel le culte public intégral est exercé par le corps Mystique de Jésus-Christ, c'est-à-dire par le Chef et ses membres » (SC.7).

A travers ces définitions, nous voyons que la liturgie vise deux choses :

- a) la glorification de Dieu par tous les hommes ;
- b) la sanctification des hommes par Dieu.

Et toujours à travers ces définitions résultent les implications suivantes :

- a) La liturgie est tout entière un signe sacré : l'élément visible est signe efficace d'une réalité surnaturelle (invisible) ;
- b) L'action liturgique fait non seulement monter vers Dieu la prière d'adoration et de supplication de l'Eglise, mais aussi fait descendre sur l'Eglise et ses membres des grâces de la Rédemption (faveurs divines) ;
- c) La liturgie réalise dans le mystère des signes ce que l'Ancien testament annonçait dans les figures, mais ce que le Christ a accompli en passant des hommes à son Père, ce qui apparaîtra bien dans la liturgie du ciel ;
- d) Tous les fidèles y sont associés, hiérarchiquement, c'est-à-dire dans le corps de l'Eglise ;
- e) Ce culte à ce Christ comme objet.

Le culte chrétien est dit public :

- parce que c'est la communauté qui se charge de le réaliser et qui détient dans son exécution un rôle tout à fait primordial. Le culte est avant tout l'action de Dieu, qui s'exerce au sein de la communauté des croyants.
- Parce que, dans l'Eglise, il fait l'objet des règles et des normes imposées par l'autorité ecclésiastique à toute la communauté, ce qui émane du pouvoir législatif et des instances officielles (de l'Eglise).

D'où le Saint concile (Vatican II) insiste « sur la participation pleine, consciente et active des fidèles aux différentes célébrations liturgiques qui est demandée par la nature de la liturgie elle-même et qui est, en vertu de son baptême, un choix et un devoir pour le peuple chrétien, « race élue, sacerdoce royal, nation sainte, peuple racheté » (1 Pierre 2,9 ; Cfr 2, 4-5).

Cette participation pleine et active de tout le peuple est ce qu'on doit viser de toutes ses forces dans la restauration et la mise en valeur de la liturgie. Elle est la source première et indispensable à laquelle les fidèles doivent puiser un esprit vraiment chrétien ; et c'est pourquoi elle doit être recherchée avec ardeur par les pasteurs d'âmes dans toute l'action pastorale, avec la pédagogie nécessaire (SC. 14).

3. Utilité – Importance de la Liturgie

Le devoir de l'Eglise est à la fois de célébrer la liturgie et de faire tout pour appeler les hommes à la foi et la conversion. La Constitution sur la liturgie nous dit : « le Christ fut envoyé par le Père, ainsi lui-même envoya ses Apôtres, remplis de l'Esprit saint, non seulement pour que, prêchant l'Evangile à toute créature, ils annoncent que le Fils de Dieu, par sa mort et sa résurrection, nous a délivrés du pouvoir de Satan ainsi que de la mort, et nous a transférés dans le royaume de son Père, mais aussi afin qu'ils exercent cette œuvre de salut qu'ils annonçaient par le sacrifice et les sacrements autour desquels gravite toute la vie liturgique » (SC. 6).

La raison d'être de la liturgie, a dit le Pape Pie XII, est d'unir les âmes au Christ et de leur acquérir par lui la sainteté, à la gloire de la Très Sainte Trinité. La liturgie représente pour

chacun de nous une force qui nous introduit au cœur même de la vie chrétienne, à savoir le don de notre personne au Christ, notre Seigneur et notre Sauveur.

Mais pour que la liturgie soit possible, il faut une annonce de la foi. C'est cette foi qui indiquera les autres tâches auxquelles la liturgie elle-même nous convie. Car sans la foi, toute pratique de la liturgie n'est possible et est incompréhensible. Pour nous, Jésus-Christ est le centre de toute vie en Dieu, tandis que la foi est la réponse à la parole de Dieu, célébrée et actualisée dans la liturgie (Credo).

Nous pouvons nous résumer en disant que :

- le but de la liturgie est de glorifier Dieu en Jésus-Christ et de proclamer le salut des hommes ;
- celui de la Constitution sur la liturgie est de mettre en œuvre et de renouveler la liturgie ;
- celui du Concile est de manifester et d'approfondir la vie de l'Eglise dans la liturgie et par la liturgie.

4. Autorité compétente pour régler la liturgie

En général, il incombe au Siège Apostolique, auquel notre Seigneur Jésus-Christ a confié le soin de toute l'Eglise, de régler la matière dont on doit observer la discipline ecclésiastique de façon à pouvoir avec opportunité et douceur aux circonstances de temps et de lieu.

1/ Retenons trois principes :

- a) La responsabilité en matière de liturgie est du Siège Apostolique (Rome) et dans les règles du droit aux Evêques dans leurs diocèses respectifs ou aux diverses assemblées d'évêques (SC. 22, 1&2). En dehors d'eux, même les prêtres n'y peuvent rien (SC. 22, 3).
- b) les changements dans la liturgie ne peuvent se faire qu'en commençant « par une soigneuse étude théologique, historique et pastorale » (SC. 23).
- c) La place de la Parole de Dieu étant primordiale, la restauration liturgique réclame « un goût savoureux et vivant de la Sainte Ecriture dont témoigne la véritable tradition des rites aussi bien orientaux qu'occidentaux » (SC. 24).

2/ Quelques orientations fondamentales :

En tant qu'acte par excellence de l'Eglise, la liturgie est nécessairement un acte social et communautaire. C'est la communauté des fidèles qui accomplit la liturgie, c'est le peuple de Dieu qui vient à la rencontre de son Seigneur et se tient devant lui.

- a) C'est toute l'Eglise qui célèbre, parce que l'Eglise est le sacrement de l'unité, c'est-à-dire le peuple réuni et organisé sous l'autorité des Evêques (SC. 26). La liturgie n'est pas une dévotion privée, elle est l'apanage de tout le Corps ecclésial. C'est pourquoi, la célébration communautaire de la messe, comme celle des autres sacrements doit être préférée à la célébration privée (SC. 27).

- b) Dans la célébration liturgique, chaque fonction est fidèlement accomplie. Les servants et les lecteurs, les membres de la chorale, le commentateur s'acquittent également d'un véritable ministère liturgique (SC. 28 & 29). Pour cela, ils doivent être préparés pour qu'ils soient à la hauteur de leur tâche.
- c) Dans toutes les célébrations liturgiques, on veillera bien :
 - à la participation communautaire, active et intelligible des fidèles (SC. 30).
 - Au rôle que peuvent valablement jouer les fidèles (SC.31).

Ce rassemblement qui concrétise l'Eglise est pour nous tous porteur de grâce, en raison de son lien avec le Christ.

5. Evangélisation du diocèse de Matadi

Nous pouvons distinguer deux périodes de cette évangelisation :

I. Ière Evangélisation (entre le XVe et le XVIIème Siècle)

L'action pastorale menée par des Missionnaires Capucins venant d'Europe dans le Royaume Kongo a porté beaucoup de fruits. Beaucoup de baptêmes furent administrés dans les portes des missions telles que :

- A Ngongo-Mbata dans la région de Kimpangu,
- A Mbanza-Nsundi dans la région de Mbanza-ngungu à Loma,
- A Nsona-Matadi dans le sud de kimpese (Vunda).

A cause de luttes intestines et la suppression des congrégations religieuses par le gouvernant portugais, les missionnaires finirent par quitter le pays.

II. Seconde Evangélisation (du XIXème siècle à nos jours)

Après un temps mort à cause du départ des missionnaires, d'autres viennent les remplacer. Il y eut création des circonscriptions ecclésiastiques, spécialement des vicariats et des préfectures. La préfecture du Bas-Congo fut confiée aux Pères Spiritains français au mécontentement du Roi Léopold II et ils finirent par s'établir au Congo français.

Le 11 mai 1888, le Pape Léon XIII érigea le Vicariat de l'Etat indépendant du Congo. Il confia aux Pères de Scheut ce vicariat qui englobait tout le territoire de l'Etat indépendant du Congo, à l'exception du nord-est Bunia-Kakani et la région des grands Lacs occupée par les Pères Blancs d'Afrique. C'est sous le gouvernement de Mgr Camille Ronslé que fut fondée la première mission du territoire ecclésiastique de Matadi.

A. Les prêtres du Diocèse de Gand (Belgique)

En 1890, début des travaux de la construction du chemin de fer Matadi – Léopoldville. Pour un meilleur encadrement des travailleurs venus de beaucoup de pays, le Comte Hyppolite d'Arsel, administrateur de la Société, demanda des prêtres à Mgr Antoine Stillemans, évêque du diocèse de Gand en Belgique. Parmi les prêtres venus au Congo, il y

eut des abbés Cactave d'Hooghe Jean Jansens, Ange Buysse. Il y eut dans le groupe des prêtres des sœurs de la Charité. Le 25/01/1891, ils s'établirent à Matadi et y célébrèrent leur première messe le 31 du même mois.

Le 21/03/1892, pose de la première pierre de la construction de l'église en bois à Matadi (Ville Basse). En 1896 fut établie la grande maison à Tumba. En juillet 1898, fin des travaux de la construction du chemin de fer et les Abbés de Gand retournèrent dans leur diocèse. Les Abbés de Gand exerçaient directement leur apostolat auprès des ouvriers du chemin de fer dont ils étaient aumôniers et indirectement auprès de la population autochtone. Ils ont baptisé quelques –uns sur leur passage.

B. Les Pères Rédemptoristes

Fin d'une mission, début d'une autre. En 1899 : Mgr Van Ronslé offrit la mission du territoire ecclésiastique aux Pères Rédemptoristes dont les premiers missionnaires arrivèrent au Congo le 26/02/1899 : il s'agit des pères Paquay, Goedleven et du frère Gabriel.

Le 28/05/1899 arrivent à Matadi le Père Biliau et le frère Alexandre. Le père Biliau fut le premier Supérieur.

Les Pères Rédemptoristes se remettent vite au travail et fondent les missions suivantes :

- Tumba en 1900,
- Kionzo en 1900,
- Kimpese en 1901,
- Thysville (Sacré-Cœur) – 1904.

En 1911, par un Décret de la Congrégation de la Propagande de la Foi, Matadi sera érigé en Préfecture apostolique de Matadi et Mgr Heintz sera le premier Préfet Apostolique désigné par le Saint-Siège le 1^{er} aout 1911. Il quitte Matadi pour s'établir à Tumba qui deviendra la résidence officielle.

Le 14/07/1930 : la Préfecture Apostolique devint Vicariat Apostolique. Mgr CUVELIER fut le premier vicaire Apostolique. Il fut remplacé en 1938 par Mgr VAN DEN BOSCH. Le 10 novembre 1959 : institution de la hiérarchie épiscopale au Congo-Belge par le Pape Jean XXIII par la Constitution « Cum parvulum sinapis ». Mgr Alphonse *Van den Bosch* devient le *premier Evêque de Matadi*. Il sera à son tour remplacé par Mgr Simon NZITA, 2^e Evêque de Matadi. Celui-ci démissionna en faveur de Mgr Raphael LUBAKI, suivi de Mgr Gabriel KEMBO et de Mgr Daniel NLANDU, actuel évêque de Matadi.

C. Apostolat

Bien que ne connaissant pas la langue, les Pères rédemptoristes se sont donnés corps et âmes à prêcher la parole de Dieu à travers l'ensemble du diocèse. Ils allaient partout. Au

début, ils se communiquaient par des signes. Pour connaître la langue, ils écrivaient tels que les gens parlaient. Et sans trop tarder, ils s'adjoignirent les plus doués pour en faire des catéchistes. Avec eux, ils faisaient des traductions de certains textes de la Bible, Ancien et Nouveau testaments.

Se rendant compte de la force du chant comme véhicule de la foi, du message de l'Évangile, les missionnaires se sont efforcés de traduire en langue du pays les chants latins, flamands, français, etc. Les chants leur ont permis de pénétrer l'âme africaine. Car le chant fait naître la foi, la consolide et la maintient. C'est un instrument puissant pour porter la foi aux autres. Un fait remarquable est celui-ci : une église qui chante attire beaucoup de monde que celle qui ne chante pas.

Même si la traduction des textes n'était pas toujours heureuse, du moins le fond doctrinal y était, la parole de Dieu était entendue. Beaucoup de nos premiers chrétiens n'ont pas retenu les prédications, les sermons qu'ils ont entendu, mais bien les chants qu'ils ont exécutés. Le chant est donc un lieu privilégié d'expression de la foi, un signe d'une foi commune, vécue ensemble.

Le chant est la prière chantée. Il véhicule un message pour chacun et pour l'assemblée suivant les occasions, les temps, les âges, les circonstances heureuses ou malheureuses où on le chante. Un chant exécuté au cours d'un congrès, d'une célébration du centenaire, etc. sera toujours couronné du souvenir de ce temps fort auquel il restera lié et tendra à devenir un *chant devise* pour tous les participants. C'est une sorte d'hymne national.

Voici quelques livres publiés au cours de cette période, bien que la recherche continue :

- en 1917 : Nkunga mia Nzambi : livre des prières et des chants
- en 1918 : Nkanda Sambu : livre des prières et des chants liturgiques
- en 1947 – Nkunga mia Nzambi mu kikongo, édité par les Frères des Ecoles Chrétiennes
- en 1961 : Bisambu bia Mukristo : livre des prières et chants liturgiques
- en 1964 : Nkunga mieto I : livre des chants
- en 1968 : Nkunga mieto II : livre des chants
- en 1985 : Nkunga mieto III : livre des chants

Quant aux livres, il en existe plusieurs traductions en kikongo des textes de l'Ancien et du Nouveau Testaments :

- Mu kimbevo ye mu lufua : 1971 & 1994
- Nkanda mianlongo mia Kangu Diampa : 1977
- Année liturgique (Mvu wa lituluzi) A, B, C : 1973 à 1977
- Nsungu ya Noel ye ya Paki ye Tumingu muna mvu
- Ndiatisulu a bisambu kua nlongi : 1982 & 1995
- Masonama Manlongo: Kangu diankulu, Bitini bia solwa : 1987
- Missel de la Semaine : Temps de Noel et Temps de Paques : 1985
- Mpov'a Nzambi : 1998

Je vous remercie.

2.6.3. Catéchèse sur la Constitution pastorale de l'Eglise

« Gaudium et Spes ». Constitution pastorale sur l'Eglise dans le monde de ce temps

Chers Membres synodaux,

Mon intervention est axée sur « Gaudium et Spes » : Constitution pastorale sur l'Eglise dans le monde de ce temps. C'est le rapport de l'Eglise avec notre monde.

Gaudium et Spes sont les premiers mots du texte latin de la constitution : « **les joies et les espoirs** », **les tristesses et les angoisses de ce temps, l'Eglise les partage humblement** ; « il n'est rien de vraiment humain qui ne trouve écho dans le cœur des disciples du Christ ».

En effet, je vous présente quelques points jugés importants, à savoir : l'histoire du texte de *Gaudium et Spes* ainsi que son texte lui-même, l'entreprise, le profit, le travail et la destination universelle des biens.

1. L'Histoire du texte

Avec les constitutions dogmatiques *Lumen Gentium* sur **l'Eglise** et *Dei Verbum* sur la **Révélation**, et avec la constitution de *Sacra Liturgia* sur la **liturgie**, la constitution pastorale *Gaudium et Spes* est l'un des grands textes du concile Vatican II.

Alors que les trois autres sont en quelque sorte tournés vers l'intérieur de l'Eglise, qui se définit à elle-même les bases de son renouveau, *Gaudium et Spes* est tout entier consacré aux grandes questions du monde contemporain afin de montrer comment elles sont présentes à la vie de l'Eglise. Il répond ainsi pleinement à la volonté de Jean XXIII lorsqu'il décida de convoquer un concile : instaurer un dialogue entre l'Eglise et le monde de notre temps. Lui-même avait prêché l'exemple avec son encyclique *Pacem in terris* de 1961, dont l'écho avait été considérable dans le monde entier.

2. Le texte

Il se présente en trois parties, de longueurs inégales. On pourrait dire qu'il a en quelque sorte suivi la méthode en honneur dans les mouvements d'Action catholique : voir, juger, agir.

La première partie est en effet constituée d'un exposé de la condition de l'homme aujourd'hui ; on y analyse les mutations de notre époque (prédominance des sciences et

techniques, passage d'un monde rural à un monde urbain industriel, développement massif des moyens de communication, sciences nouvelles de l'homme...) et les déséquilibres qui en résultent entre races, peuples, continents.

Ces déséquilibres, une de leurs sources profondes se trouve dans le cœur même de l'homme ; mais en même temps, tout être humain porte en lui l'aspiration à un ordre plus humain. La seconde partie réfléchit donc sur l'homme lui-même dans sa personne (dignité de la personne humaine créée à l'image de Dieu, problème de l'athéisme), dans sa vie communautaire (nécessité de dépasser une morale individualiste), dans ses activités (valeur et normes de l'activité humaine).

L'aide apportée par l'Eglise à ce monde en recherche et en évolution est alors exposée : permettre à chacun de devenir plus homme par la découverte de l'homme parfait, le Christ. Défense de la dignité et des droits de l'homme, action pour l'unité de l'humanité : incitation des chrétiens à se comporter en citoyens actifs de la cité terrestre ; à cette occasion est dénoncé le « scandale » de ceux qui, limitant leur vie religieuse à l'exercice du culte et à quelques obligations morales, agissent pour le reste comme s'il n'avait aucun rapport avec la foi.

La troisième partie aborde « quelques problèmes plus urgents » : la famille, la culture, la vie économique, le travail, la disparité entre les pays riches et pauvres, les conflits internationaux. Chacun d'eux fait l'objet d'une analyse qui introduit à la présentation de quelques principes directeurs pour l'action, véritable synthèse de ce qu'en d'autres temps on aurait appelé « la doctrine sociale de l'Eglise ».

Au total, ce texte, centré sur les grandes interrogations contemporaines, ne saurait avoir la portée permanente d'une constitution dogmatique ; c'est pourquoi on l'a appelé constitution pastorale. Et de fait, bien des aspects de ses analyses, quasi prophétiques en 1965, ne font plus guère figure originale aujourd'hui.

Mais, d'une part, ce grand texte comporte le rappel de principes généraux dont la valeur est constante (dignité de l'homme, destination universelle des biens, principe de subsidiarité, etc.). Ce rappel reste de grande opportunité à un moment où certains chrétiens eux-mêmes voudraient cantonner la mission de l'Eglise dans les limites des sanctuaires et des sacristies. D'autre part, *Gaudium et Spes* constitue une belle profession de foi du concile dans la vocation de l'homme et de son activité. La constitution ne sous-estime pas les « les bavures » de la vie sociale, qui sont pour les chrétiens le signe du pêché ; mais l'optimisme et l'espérance sont, dans ce texte comme dans l'ensemble de ceux du concile, la note dominante.

3. L'entreprise

L'entreprise est l'unité technique de production de biens économiques jouissant d'une autonomie financière. C'est au sein de l'entreprise que s'est posée la question sociale.

Dans les entreprises économiques, ce sont des personnes qui sont associées entre elles : c'est-à-dire des êtres libres et autonomes, créés à l'image de Dieu. Aussi, en prenant en considération les fonctions des uns et des autres, propriétaires, employeurs, cadres, ouvriers, et en sauvegardant la nécessaire unité de direction, il faut promouvoir, selon des modalités à déterminer au mieux, la participation active de tous à la gestion des entreprises. Et, comme bien souvent ce n'est déjà plus au niveau de l'entreprise, mais à des instances supérieures, que se prennent les décisions économiques et sociales dont dépend l'avenir des travailleurs et de

leurs enfants, ceux-ci doivent également participer à ces décisions, soit par eux-mêmes, soit par leurs représentants librement choisis.

Il faut mettre au rang des droits fondamentaux de la personne le droit des travailleurs de fonder librement des associations capables de les représenter d'une façon valable et de collaborer à la bonne organisation de la vie économique, ainsi que le droit de prendre librement part aux activités de ces associations, sans courir le risque de représailles. Grâce à cette participation organisée, jointe à un progrès de la formation économique et sociale, le sens des responsabilités grandira de plus en plus chez tous : ils seront ainsi amenés à se sentir associés, selon leurs moyens et leurs aptitudes des personnels, à l'ensemble du développement économique et social ainsi qu'à la réalisation du bien commun universel.

L'enseignement de l'Eglise a toujours tendu à redonner à l'entreprise le seul visage conforme à sa finalité, celui d'être une communauté d'hommes, parce qu'associés à la même tâche (Jean XXIII : « On doit tendre à faire de l'entreprise une véritable communauté humaine » (Mater et Magistra, n°91). Cette conception chrétienne, qui refuse la notion libérale de l'entreprise-chose, entraîne des conséquences dont la principale est la suivante.

Comment faire participer les travailleurs aux bénéfiques, à la gestion et à la direction de l'entreprise ?

La réponse à cette question soulève de sérieuses difficultés dans le cadre de l'entreprise capitaliste finalisée par le profit. Sans aucunement sous-estimer l'importance de la libre initiative de l'entrepreneur, concevoir l'entreprise comme une réelle communauté suppose un changement complet de mentalité. C'est tout le problème de la fonction personnalisante de l'activité économique moderne qui est soulevé par là. L'idéal chrétien doit conduire à trouver des solutions qui évitent les deux excès opposés, celui de la conception purement libérale, où les travailleurs ne sont considérés que comme une force anonyme de production, et la conception collectiviste, où l'entreprise est théoriquement la propriété des travailleurs (le capital ayant été supprimé mais en fait la propriété de l'Etat). L'entreprise doit rester le lieu où collaborent les deux classes, mais à condition de concilier la créativité et l'initiative de direction avec le droit des travailleurs à être intéressés à l'œuvre dont ils restent les principaux artisans. Ceci semble plus facile à réaliser dans des petites ou moyennes entreprises, même si celles-ci connaissent leurs difficultés propres et en particulier une moins grande présence et activité des organisations représentatives du personnel.

4. Le profit

La notion de profit n'évoque pas un réflexe favorable dans la tradition catholique, ennemie du gain, de l'argent accumulé, comme source d'une tentation permanente de s'attacher aux biens économiques et de refuser la pauvreté évangélique. Avant la révolution industrielle, le profit visé était celui de l'activité commerciale, toujours suspectée par l'Eglise de pratiquer la recherche d'un gain excessif.

Avec l'industrialisation s'est amplifiée cette recherche du gain ; la devise du libéralisme « enrichissez-vous » explique l'opposition de l'Eglise à ce nouveau type de profit engendré par le machinisme, d'autant plus que seule une minorité en bénéficiait, les possesseurs du capital.

La recherche effrénée du profit, symbole d'une civilisation matérielle fondée sur le prestige de l'argent, a tout de suite entraîné une ferme condamnation de l'Eglise, de Léon XIII à Vatican II. En effet une telle économie donne le grand rôle à la production et se finalise

moins en vue de la consommation : produire plus et à meilleur compte pour gagner davantage ; certes le consommateur n'est pas perdu de vue ; mais il est conditionné par l'esprit de jouissance, la soif de consommer attisée par une publicité habile, esprit qui fait l'affaire du producteur.

Ce déséquilibre entre production et consommation se révèle évidemment dans les inégalités plus ou moins importantes que connaît la répartition des fruits de l'activité économique (distribution des revenus), inégalités qui sont un des plus grands scandales de notre temps ; alors que dans les grands siècles de chrétienté un gain important et rapide était soupçonné injuste, de nos jours il est presque devenu un idéal.

Ce scandale d'une société axée sur le profit se révèle dans ses deux formes : d'abord celle du capitalisme libéral, où la production profite essentiellement aux producteurs qui l'organisent moins pour le bien réel des consommateurs qu'en vue du plus grand profit possible pour eux et leurs mandataires ; ensuite celle de la société collectiviste marxiste, où la production, entièrement planifiée par le pouvoir politique, élimine toute expression de la liberté dans les choix économiques (production comme consommation), niant ainsi la dignité de l'homme. Au contraire, il faut rappeler avec Vatican II que « le but fondamental d'une telle production industrielle n'est pas la seule multiplication des biens produits, ni le profit ni la puissance ; c'est le service de l'homme, de l'homme tout entier selon la hiérarchie de ses besoins matériels comme des exigences de sa vie intellectuelle, morale, spirituelle et religieuse, de tout homme, disons-nous, de tout groupe d'hommes, sans distinction de race ou de continent ».

5. Le travail

Dans l'histoire de l'enseignement social de l'Eglise, le travail a pris une place grandissante par rapport à la propriété privée.

En effet, il est un des facteurs essentiels de la formation de notre civilisation et de la transformation actuelle du monde ; il est enfin au centre même du processus de socialisation qui révèle à l'humanité son unité et sa solidarité. A ce titre, il est au centre de l'enseignement social de l'Eglise. Le sens chrétien du travail se découvre en plusieurs approches.

- **Le travail et la création divine**

L'homme, en tant que créature spirituelle appelée à une véritable participation à la vie divine, a pour mission de rendre plus significative l'œuvre de Dieu dans le monde. C'est le sens profond de sa mission terrestre et de sa vocation de dominer et de soumettre la terre (**Gn 1, 26**) comme un gérant administrant des biens au nom de son auteur. Or l'homme réalise cette tâche essentiellement par le travail : en effet, l'homme étant image de Dieu, la nature transformée par l'homme, en devenant plus humaine, devient en même temps plus semblable à Dieu. Comme le disait Pie XII : « Le travail poursuit l'œuvre commencée par le Créateur » (Message de Noël 1957) ; il permet à l'homme de « coopérer à l'achèvement de la création divine » (Vatican II).

Ce faisant, le travail devrait être un des grands moyens de perfectionnement humain ; car c'est en agissant, en mettant en œuvre ses possibilités, que l'homme se réalise et se perfectionne. Bref, on doit dire « qu'il est parfaitement conforme au plan de la Providence que chacun se perfectionne par son travail quotidien » (Mater et Magistra, 150).

- **Le travail est en relation avec le Royaume de Dieu**

Par son travail, l'homme découvre son universalité humaine, son lien étroit avec l'ensemble de l'humanité. Car par lui « la famille humaine se reconnaît et se constitue peu à peu comme une communauté unie au sein de l'univers » (Vatican II). Or, dans son stade de construction terrestre, le Royaume de Dieu s'édifie en usant de la médiation de tous les facteurs humains de regroupement, de solidarité, pour les pénétrer par la grâce, pour leur donner un sens nouveau, en les guérissant de toute ambiguïté. Par conséquent, le travail, par son caractère unificateur, peut être un terrain privilégié pour l'œuvre de la grâce qui tend à regrouper tous les humains dans un Royaume de Dieu dont l'amour est le lien.

- **Le travail a besoin de la Rédemption**

Il faut en effet reconnaître que le travail moderne, industriel, entre difficilement dans ce contexte optimiste. La pensée chrétienne met le travail à sa juste place, c'est-à-dire un moyen humain de valorisation, partageant avec toutes les réalités humaines le risque d'être détourné de sa fin et de devenir par là source d'injustice et d'aliénation.

Cette ambivalence du travail explique que si, d'un côté, il peut dégrader l'homme quand il est accompli dans des « conditions qui réduisent les travailleurs au rang de purs instruments de rapport, sans égard pour leur personnalité libre et responsable » (Vatican II). Le travail peut devenir dégradant de plusieurs façons : d'abord, s'il est trop pénible, abrutissant le travailleur considéré comme une simple marchandise. La personne humaine du travailleur était ainsi réduite à une chose ; c'est ce que dénonçait Pie XI : « Contrairement au plan de Dieu, le travail de l'homme tend dans ces conditions à devenir un instrument de dépravation ; la matière sort ennoblie de l'atelier tandis que les hommes s'y avilissent » (Quadragesimo Anno, 146).

Une autre aliénation possible est celle du collectivisme généralisé, où toute participation à une responsabilité est refusée à l'ouvrier dépendant d'une stricte planification étatique. Enfin, la structure classique de l'industrialisation entraîne aussi une aliénation bien spécifique : la spécialisation à l'extrême, le morcellement des tâches (travail parcellaire, ou « en miettes ») ; tout cela entraîne de nombreuses frustrations que l'on ne peut résoudre que par l'instauration de relations sociales plus humaines au sein de l'entreprise.

6. La destination universelle des biens

Dieu a destiné la terre et tout ce qu'elle contient à l'usage de tous les hommes et de tous les peuples, en sorte que les biens de la création doivent équitablement affluer entre les mains de tous, selon la règle de la justice, inséparable de la charité.

Quelles que soient les formes de la propriété, adaptées aux légitimes institutions des peuples, selon des circonstances diverses et changeantes, on doit toujours tenir compte de cette destination universelle des biens. C'est pourquoi l'homme, dans l'usage qu'il en fait, ne doit jamais tenir les choses qu'il possède légitimement comme n'appartenant qu'à lui, mais les regarder aussi comme communes : en ce sens qu'elles puissent profiter non seulement à lui, mais aussi aux autres. D'ailleurs, tous les hommes ont le droit d'avoir une part suffisante de biens pour eux-mêmes et leur famille. C'est ce qu'ont pensé les Pères et les docteurs de

l'Eglise qui enseignaient que l'on est tenu d'aider les pauvres, et pas seulement au moyen de son superflu. Quant à celui qui se trouve dans l'extrême nécessité, il a le droit de se procurer l'indispensable à partir des richesses d'autrui.

Devant un si grand nombre d'affamés de par le monde, le Concile insiste auprès de tous et auprès des autorités pour qu'ils se souviennent de ce mot des Pères : « Donne à manger à celui qui meurt de faim car, si tu ne lui as pas donné à manger, tu l'as tué ».

En guise de conclusion, je dis que *Gaudium et Spes* est encore d'actualité en ce jour. Il est établi que notre Eglise particulière de Matadi partage humblement les joies et les espoirs, les tristesses et les angoisses de notre époque. « Il n'est rien de vraiment humain qui ne trouve écho dans le cœur des disciples du Christ ». L'aide apportée par l'Eglise à notre monde consiste à permettre à chacun de nous à devenir plus homme par la découverte de l'homme parfait, le Christ.

A l'instar du Concile Vatican II, le Synode diocésain vise la vocation de l'homme et de son activité qui, du reste, constituent la belle profession de foi. Certes, face aux « bavures » de la vie, qui sont le signe de péché, la note dominante du Concile se situe au niveau de l'optimisme et de l'espérance. Cela est aussi vrai pour notre Synode diocésain.

N.B. : Il est à noter que, en présentant la Constitution pastorale Gaudium et Spes, on ne doit pas perdre de vue que les encycliques des papes ont, d'une manière ou d'une autre, contribué à l'élaboration de ce document de grande valeur. Il s'agit de : Rerum Novarum, Quadragesimo, Mater et Magistra.

BIBLIOGRAPHIE

1. *L'EGLISE DANS LE MONDE DE CE TEMPS : CONSTITUTION PASTORALE « GAUDIUM ET SPES »*, t.I, Texte latin et traduction française, Histoire des textes par Mgr Ph. DELHAYE, Coll. Unam sanctam 65a, Paris, Cerf, 1967, 283p.
2. *CONCILE OECUMENIQUE VATICAN II : CONSTITUTIONS, DECRETS, DECLARATIONS*, Paris, Centurion, 1967.
3. *THEO : NOUVELLE ENCYCLOPEDIE CATHOLIQUE*, Paris, Editions Droguet-Arden/Fayard, 1989, 1235 p.

Père Victor MAMPUYA, C.Ss.R

2.6.4. Catéchèse sur l'Eglise diocésaine

L'analyse des remontées du travail effectué à la base, aux divers échelons d'assemblées synodales, montre bien que le synode poursuit un seul objectif : le renouveau de notre Eglise diocésaine. L'ensemble de ce qui a été exprimé concourt, en effet, à mettre notre Eglise locale en état de mieux répondre à sa mission.

En vue de faciliter tant soit peu l'expression de tous et permettre un débat en Eglise, pour favoriser une lecture pertinente de documents synodaux de synthèse dans le sens de leur mise en œuvre, j'ai été chargé de proposer succinctement quelques considérations ecclésiologiques sur l'Eglise diocésaine et sa mission, en prenant en compte le thème de notre synode : « Que tous soient un » et « Vous serez mes témoins ».

Je le fais ici en m'appuyant sur les constitutions doctrinales du Concile Vatican II qui présentent une vision renouvelée de l'ecclésiologie, tout particulièrement, sur la constitution sur l'Eglise *Lumen Gentium*. Mon intervention a pour but d'inviter à réfléchir sur quelques grands aspects du mystère ecclésial, donc sur la doctrine de l'Eglise sur elle-même.

Pourquoi ? Parce que d'une part les propositions de renouvellement de la vie et de la mission de l'Eglise diocésaine contenues dans les documents synodaux de synthèse, au plan pratique et pastoral, doivent être fondées sur une réappropriation préalable de la foi et de la doctrine de l'Eglise, et que d'autre part, le Concile lui-même, en sus des considérations purement doctrinales, a pris soin de faire des propositions pratiques et concrètes. Un synode ne peut être ouvert qu'au nom de la foi, dans la lumière de la foi et pour la croissance de la foi, en nous-mêmes et en notre monde. D'où l'utilité des catéchèses préalables qui soient tout ensemble des réflexions, de méditation et de conversion.

1. L'Eglise.

Pour nous introduire dans ces réflexions, d'entrée de jeu, je lance dans l'air la question à laquelle mon propos va essayer de répondre : « **De qui, de quoi, parlons-nous en disant l'Eglise diocésaine est en synode ? Pourquoi l'Eglise ?** »

Tenter de répondre à cette interrogation correspond à scruter la vie, la nature profonde et la mission de l'Eglise de Dieu. Je commence par énoncer ce que l'Eglise dit aujourd'hui d'elle-même. Elle est le peuple des croyants en Jésus-Christ, Seigneur et Sauveur, qui devenus ses membres par le baptême, célèbrent sa présence et y communient en se nourrissant de son évangile (Parole du salut) et de ses exemples, et qui s'efforcent d'y conformer leur vie tout entière, sous la conduite de l'Esprit Saint.

Parmi les membres de l'Eglise, c'est-à-dire au sein de ce peuple des croyants, on distingue :

- ceux qui ont été sacramentellement ordonnés au ministère de diacre et de pasteur,
- ceux qui sont des agents pastoraux chargés de ministères organisés mais non sacramentellement ordonnés,
- ceux qui sont consacrés dans l'état religieux,
- tous les fidèles laïcs, mariés, non mariés, les veufs et les veuves, les divorcés, les divorcés-remariés, les jeunes, les enfants...

Voulue par le Seigneur Jésus-Christ, fondée et instituée sur lui, animée et conduite par l'Esprit Saint, l'Eglise est sainte (Ep 52,6s). Mais, parce que composée d'hommes imparfaits,

limités, sujets à la faiblesse, pécheurs, l'Eglise doit sans cesse se purifier et se réformer. C'est pourquoi, elle vit en état permanent de conversion et de renouvellement.

Elle est donc faite de cette alliance surprenante de la faiblesse humaine et de la force de l'Esprit. Il arrive donc qu'elle pêche et soit infidèle, mais elle est toujours habitée par la force de tous les renouvellements, par l'énergie de l'Esprit. Le péché n'empêchera pas Dieu d'accomplir son dessein de communion avec les êtres humains.

L'Eglise rassemble en un seul peuple (Ga 3, 28) les enfants du même Dieu et Père. (Ep 4, 6) L'alliance nouvelle et définitive conclue en son fils Jésus, Verbe fait chair, mort et ressuscité pour racheter son peuple, a instauré avec ses membres un nouveau rapport de communion qui fait d'eux ses fils adoptifs. Ainsi, nous sommes orientés vers la vie de Dieu, Père, Fils et Saint Esprit, la vie que Dieu veut partager avec son peuple. Ainsi, l'Eglise comprend aussi bien le rassemblement visible du peuple de Dieu que la source divine et vivifiante.

La foi est le lien qui unit ses membres et le fondement sur lequel elle se construit. L'Eglise est instituée et fonctionne pour garder dans l'unité de la foi tous ceux qui la composent, pour les encadrer et les aider de toutes manières et selon l'évangile dans leur vie chrétienne.

Enfin, puisque Dieu veut le salut de tous les hommes et qu'il le réalise au moyen de l'Eglise, il donne à tous les membres de son peuple son Esprit et les appelle tous pour qu'ils prennent part à la *mission d'évangélisation*. L'Eglise travaille donc à faire connaître Jésus-Christ et l'évangile à tous ceux qui vivent en dehors d'elle, à les accueillir et intégrer quand la foi éveillée en eux, leur fait reconnaître Jésus comme Seigneur et Sauveur, et leur fait désirer vivre en elle comme baptisés. Et puisqu'elle est dans un monde et une société sans cesse changeants, elle doit aussi s'adapter à de nouvelles manières et conditions de vie, dans la fidélité à la conduite permanente de l'Esprit qui fonde ses traditions.

1.1. *Le mystère de l'Eglise*

C'est par diverses images que la nature intime de l'Eglise se fait connaître à nous et ces images ou figures sont empruntées soit à la vie pastorale, soit au travail des champs et même à la famille, aux noces, etc. Aucune image, aucune expression biblique n'éclipse l'autre. Aucune n'est capable, à elle seule, d'exprimer tous les aspects de la réalité humano-divine qu'est l'Eglise, chaque expression étant comme une dimension de l'Eglise. L'Eglise est figurée dans l'Ecriture, sacrement de la parole de Dieu, comme le bercail dont la porte unique et nécessaire est le Christ, le troupeau dont Dieu est le Pasteur, la terre que Dieu cultive, l'édifice de Dieu, la Jérusalem d'en haut, l'épouse immaculée de l'agneau sans tâche, le Corps du Christ, le peuple de Dieu, etc.

En lien avec le thème de notre synode, permettez que j'explicité en quelques mots l'image du « Corps mystique » et celle du « peuple de Dieu » avant d'en venir à l'Eglise diocésaine et sa mission.

1.2. Eglise, Corps mystique, mystère de communion

Le Christ est présent dans l'Eglise dans une relation d'intimité profonde. En communiquant son Esprit, il a mystiquement établi ses frères comme son propre corps. Nous sommes les membres divers d'un même corps, et c'est cette diversité qui donne au corps sa vitalité et les articulations qui lui sont nécessaires.

Le Christ n'est pas sans l'Eglise comme l'Eglise n'existe pas sans le Christ. Le Christ et l'Eglise, son corps, sont indissociables ! La vie du Christ se diffuse en ceux qui croient, et qui par les sacrements, sont unis d'une façon mystérieuse mais bien réelle au Christ mort et ressuscité. L'Eglise existe et vit par le Christ ; c'est ce qu'elle proclame quand elle célèbre les sacrements.

L'Eglise nous est encore présentée dans *Lumen gentium* sous le signe de communion dans sa double dimension, verticale et horizontale. Elle est le sacrement, le signe et le moyen de l'union intime avec Dieu et de l'unité du genre humain. Parce que son fondement de la communion est en Dieu, elle n'est pas seulement communion des hommes avec Dieu, elle est pour cette raison même la communion des hommes entre eux, l'union de Dieu et le principe de l'union entre frères. Ce qui fait la communion, c'est la participation = relations réciproques. L'Eglise est un peuple qui tire son unité du Père, Fils et Esprit.

En communauté ecclésiale, chaque membre est appelé de par son baptême à prendre les responsabilités de la vie et de la croissance du Corps tout entier. Le Père Congar aimait dire que dans l'Eglise « tous font tout, mais pas tous de la même manière ni au même titre ». Une telle vision de l'Eglise postule, cela va de soi, une pastorale de communion, de communauté, qui se traduit forcément par la coresponsabilité tant au niveau de la conception qu'au niveau des structures à mettre en place pour sa mise en œuvre.

1.3. L'Eglise famille de Dieu

En 1994, lors des assises de l'Assemblée spéciale du synode pour l'Afrique, les Pères synodaux ont trouvé, à partir de l'expérience et de la pratique ecclésiale africaine, « une image ecclésiologique clé », une expression particulièrement appropriée de la nature de l'Eglise en Afrique : « Eglise-Famille-de Dieu ». Cette perspective de l'Eglise-famille-de Dieu montre que l'Eglise en Afrique doit acquérir l'esprit de famille africaine et devenir elle-même famille. Mais il a été bien précisé que parler de l'Eglise comme une famille, c'est passer du sens biologique au langage symbolique. « La vie des chrétiens et l'intimité familiale participent à la sublime et parfaite communion des personnes divines et manifestent ainsi l'unité et la différence de la trinité sainte ! »

1.4. Peuple de Dieu et diversité des charismes

Dieu n'a pas voulu sanctifier et sauver les hommes individuellement sans qu'aucun rapport n'intervienne entre eux, mais plutôt faire d'eux un peuple qui le reconnaisse vraiment et le serve dans la sainteté.

Après le chapitre 1 consacré au mystère de l'Eglise, le chapitre 2 de *LG* parle du peuple de Dieu en marche à travers les siècles vers son accomplissement. Ce peuple, rassemblé par le Christ et transformé par son Esprit, est caractérisé par l'égalité fondamentale de tous ses membres, malgré une grande diversité des situations et des responsabilités. C'est dire qu'au sein de ce peuple, il y a multiplicité et diversité des charismes ou dons variés que l'Esprit « répartit à son gré en chacun », (1 Co 12,11) qui rendent capables et disponibles pour assurer les divers services utiles à la vitalité de l'Eglise, « ajustés aux nécessités de l'Eglise et destinés à y répondre ». *Lumen gentium* 12.

Ayant donc été baptisés en un seul Esprit, tous les membres qui composent ce peuple sont du fait de ce baptême, responsables de sa vie et de sa mission. Un membre qui tiendrait mal sa place ou ne jouerait pas son rôle appauvrit l'Eglise. Son organisation hiérarchique est à situer à l'intérieur de ce peuple et à comprendre comme un service. Cette hiérarchie est davantage une hiérarchie de communion et de participation qu'une hiérarchie de commandement. Elle prend en compte les aspirations de l'homme à la liberté et à la responsabilité.

2. Eglise diocésaine

L'Eglise diocésaine s'inscrit dans ces mêmes réalités et perspectives. En effet, l'Eglise se réalise toujours dans un lieu donné, dans une histoire et une culture humaine précise. Le lieu façonne son visage, lui donne une couleur particulière. C'est son encrage historique, géographique, social, culturel et linguistique.

Les hommes et les femmes qui constituent le diocèse vivent donc toujours quelque part, dans des lieux bien précis marqués par une histoire et en relation avec tous ceux qui vivent sur le même territoire. Mais d'une manière plus fondamentale, c'est la confession de foi, la célébration des sacrements, le témoignage dû par les Croyants et leur fidélité à la tradition apostolique qui fait d'une assemblée chrétienne un diocèse. Il faut pouvoir le dire avec toute la tradition et Vatican II : il n'y a d'Eglise concrète que l'Eglise particulière : Eglise de Rome, de Jérusalem, de Boma, de Kisantu, de Brazzaville, de Mbanza-Kongo, etc.

Le diocèse est finalement l'unité de base de l'Eglise catholique universelle, Il est présidé par l'Evêque, successeur des apôtres. On peut dire que L'Eglise universelle est faite d'une multitude des diocèses. En effet, toutes les Eglises diocésaines dispersées à travers le monde sont en communion les unes avec les autres, parce qu'elles sont suscitées par le même Esprit, confessent la même foi et célèbrent les mêmes sacrements. L'Eglise universelle est la

communion des Eglises diocésaines. L'évêque de Rome, le pape, préside à la communion et à la charité de ces Eglises et il est le garant de leur unité.

L'évêque diocésain a la charge de veiller à ce que l'évangile soit annoncé à tous les hommes dans la fidélité à la foi des apôtres. Il est le lien avec les autres diocèses et leurs pasteurs et tout particulièrement avec l'Eglise de Rome et le successeur de Pierre. Les conciles, les conférences épiscopales, les synodes des évêques, sont les signes de l'ouverture des Eglises diocésaines.

Cependant, le diocèse lui-même ne se réalise et ne fonctionne comme Eglise qu'en se démultipliant en un nombre d' « unités », de « cellules » ou de communautés plus limitées, notamment les doyennés, les paroisses et les communautés ecclésiales vivantes de base, les mouvements, associations et communautés diverses à idéal précis.

2.1. La paroisse

La paroisse est une communauté de l'Eglise qui vit au plus proche des gens. On ne peut pas parler des paroisses sans référence à un diocèse qui est l'Eglise locale confiée à un évêque. La paroisse est une communauté reconnue par l'évêque du diocèse comme une cellule vivante du peuple de Dieu établi sur le territoire de son diocèse. Elle est ouverte sur les autres communautés diocésaines.

2.2. La CEVB

C'est l'échelon territorial de base de l'Eglise diocésaine. C'est le lieu premier et immédiat de l'insertion et de la participation dans la communauté paroissiale, le lieu où les personnes et les familles s'engagent dans la prise en charge du milieu de vie, communiquent leur expérience de foi et la célèbrent dans la prière et la liturgie. La bonne pastorale est celle qui émane de la base, c'est-à-dire de la vie concrète des CEVB, des groupes et associations diverses.

3. La mission de l'Eglise diocésaine

La mission de l'Eglise diocésaine est celle de toute l'Eglise, mais vécue dans sa dimension la plus proche des personnes et de l'aventure de leur existence. Née de l'action évangélisatrice de Jésus et des douze apôtres, l'Eglise est à son tour envoyée. L'accent est d'emblée mis sur l'importance du témoignage, thème de notre synode. Le témoignage suppose que les envoyés soient d'abord des disciples, qu'ils aient véritablement adhéré à Jésus-Christ et se laissent guider par son message et son action.

Au début du livre des Actes, le Christ Ressuscité envoie ses apôtres en mission : « vous allez recevoir une puissance, celle du Saint Esprit qui viendra sur vous ; vous serez mes témoins à Jérusalem dans toute la Judée et la Samarie et jusqu'aux extrémités de la Terre. » (Actes, 1,8) Ceux qui accueillaient la Bonne Nouvelle étaient baptisés, intégrés dans l'Eglise, la Communauté des disciples.

Nous pouvons relever dans toute cette activité missionnaire gigantesque déployée à la suite du Christ, trois fonctions caractéristiques, qui demeurent vitales pour toute Eglise qui se veut fidèle à son divin Maître :

3.1. *Annoncer la bonne nouvelle la tâche première de l'Eglise.*

Les actes utilisent habituellement deux verbes : annoncer la Bonne Nouvelle qui vise ceux et celles qui ne l'ont pas encore entendue et enseigner qui concerne ceux et celles qui l'ont accueillie et adhéré à Jésus-Christ et qui ont été baptisés. Il s'agit pour eux de pouvoir approfondir leur foi, d'apprendre à mieux connaître Jésus-Christ, de répondre à son amour, de vivre l'esprit de l'évangile.

Cette mission revêt plusieurs aspects indissociables et complémentaires : la découverte de la parole de Dieu dans et par la catéchèse, sa proclamation dans les célébrations (sacrement et prières) son approfondissement dans les nombreuses possibilités de formation (prédications, sessions, recollection, retraite...)

3.2. *Célébrer et prier*

Ce deuxième pôle de la vie de l'Eglise concerne donc la prière, les célébrations des sacrements et toutes les formes de célébrations communautaires. Parler de la mission sans parler en même temps de la prière peut compromettre l'authenticité même de la mission. En effet, c'est par la pratique de la prière, par les sacrements, par les célébrations communes que l'Eglise demeure intimement reliée au Christ qui lui communique sa vie et sa présence. Une action missionnaire qui ne repose pas sur la prière risque fort de devenir une action purement humaine et non l'action de l'Esprit saint dans l'homme.

C'est dans les célébrations que l'Eglise se reconnaît totalement dépendante de son Seigneur. Comment faire aujourd'hui pour aider les hommes de ce temps à célébrer significativement les moments importants de leur vie (naissance, passage à l'âge adulte, mariage, mort) et de leur donner le goût de se retrouver également pour fêter le dimanche ?

3.3. *Servir*

Dès l'origine, l'Eglise a conscience que l'annonce de l'évangile allait en toute logique de pair avec le service des pauvres, des blessés de la vie, des mal aimés, des laissés-pour-compte... Depuis ses premiers pas, la communauté chrétienne s'est toujours organisée de façon à permettre à tous ses membres d'avoir de quoi vivre par la mise en commun d'une partie des biens et une redistribution dont bénéficiaient notamment les veuves.

L'autre aspect non moins important de ce service est la lutte permanente pour la justice et le développement, un grand champ à moissonner qui a besoin des bras. Pour honorer une telle mission, l'Eglise cherche à renvoyer ses membres à leurs conditions concrètes d'existence,

en les encourageant à prendre en charge le monde qui leur est confié, avec des exigences de solidarité et d'initiatives que cela comprend.

Le témoignage le plus beau que l'Eglise puisse donner au monde est celui d'une communauté des personnes unies dans la charité. C'est la « *koinonia* » chrétienne, c'est le « voyez comme ils s'aiment, » c'est la force révolutionnaire de l'amour.

4. Les Commissions et Services diocésains d'animation pastorale

Ils sont chargés de mettre en œuvre les trois fonctions vitales de la pastorale diocésaine : annoncer, célébrer, prier et servir. Ils ont pour mission d'être des forces de création et de proposition permettant une prise constante avec le terrain. Il revient à chacune et à chacun, dans le domaine spécifique qui est le sien de fournir aux communautés paroissiales des conseils et d'impulser les idées, de fournir aux communautés des moyens pour être davantage missionnaires et faire découvrir de façon plus claire, la nouveauté de l'évangile. Ils se situent donc dans le mouvement de la pastorale diocésaine et ne cherchent pas à réaliser des « opérations de promotion interne. »

5. Les mouvements, associations et communautés

Dans l'Eglise existe depuis longtemps une grande diversité de mouvements, associations et Communautés. Il ne s'agit pas ici des Congrégations et des Instituts religieux ou séculiers dont les états de vie et les ministères sont définis et régis par le droit universel de l'Eglise et des textes de référence propres, constitutions et autres, approuvés par autorités ecclésiales compétentes. Il est question ici de l'Apostolat des laïcs qui regroupe des mouvements d'enfants, des jeunes et d'adulte.

Certains se disent d'action catholique générale, d'autres d'action catholique spécialisée, d'autres encore mouvements éducatifs ou spirituels. Chacun est né pour développer un aspect particulier de la mission de l'Eglise, en fonction du groupe social, en fonction d'un aspect de la vie, en fonction d'une tradition spirituelle. Ils s'orientent tous vers le témoignage de la foi au cœur du monde et sont censés participer pleinement à la vie et à la mission de l'Eglise diocésaine. Il revient à notre synode de statuer sur chacun d'eux et d'apprécier la place et le rôle de tous les services et commissions qui existent dans le diocèse, de vérifier comment ils s'articulent autour de « grandes réalités » de la pastorale diocésaine comme la catéchèse, la liturgie, la solidarité, la famille, la santé, les vocations, la communication, l'apostolat, etc.

Je vous remercie pour votre attention !

Abbé Emmanuel NSUKULA

2.7. Enseignement sur la doctrine de l'Église

« LA FOI DE L'ÉGLISE »

Excellence, Père Évêque,

Frères et sœurs membres synodaux,

Il m'a été demandé en tant que Président de la Commission doctrinale de donner en 25 minutes un petit résumé de toute la doctrine chrétienne, c'est-à-dire de tout ce que l'Église enseigne. Vous comprendrez que même la seule nomenclature des matières prendrait des heures. Mais les choses deviennent beaucoup plus simples lorsqu'on se rappelle qu'il s'agit ici, en réalité, de la foi de l'Église et qu'on a de celle-ci une notion correcte. C'est ce qui justifie le titre de la présente intervention. Je voudrais donc commencer par quelques considérations qui veulent répondre le plus simplement possible à la question de savoir ce que c'est que la foi chrétienne. C'est seulement en un deuxième temps que j'aborderai le contenu doctrinal de la foi chrétienne.

1. *Le caractère propre de la foi chrétienne*

1. La foi de l'Église ne se rencontre pas d'abord dans des livres, mais dans le cœur des fidèles qui constituent l'Église. Qu'est-ce que nous voulons dire par là ? Simplement ceci : la foi chrétienne n'est pas d'abord une doctrine, un ensemble organisé d'idées, un corps de connaissances, mais plutôt une *vie*, une *tradition de vie*. C'est l'expérience de la suite du Christ que fait la communauté ecclésiale dans son ensemble et que font les individus en elle. C'est l'expérience du Christ vivant que nous avons dans la prière, la louange, l'écoute de la parole, la vie de communion fraternelle, du don de soi, de la charité, du pardon, de l'agir commun pour changer le monde, etc.

Lorsque des mamans, des papas, des jeunes filles et de jeunes garçons prennent chaque jour la décision de se lever très tôt pour aller à la messe de 6h00' parce qu'ils estiment que la journée doit commencer par là, c'est cela la foi de l'Église. Nous voyons dans les milieux universitaires des étudiants sortir des cours à 18h30' mais qui, tout de suite, se rendent à la répétition de la chorale de leur aumônerie ; c'est cela la foi de l'Église. Nos petites filles qui apprennent les pas de danse qu'elles doivent exécuter comme louangeuses à la prochaine messe solennelle dans leur paroisse, c'est cela la foi de l'Église. La prière du chapelet de nos mamans légionnaires, c'est cela la foi de l'Église. Et dans ce sens, on peut dire qu'aucun traité de théologie, si gros soit-il, ne vaut un seul chapelet prié par une maman analphabète.

2. Mais alors, direz-vous, et le catéchisme de l'Église catholique ? Ce n'est pas la foi ? Pourquoi faut-il l'étudier ? A quoi sert-il ? Ici nous devons passer effectivement à un niveau supérieur de compréhension. La foi chrétienne est une vie, et en tant que telle, elle crée un *espace de communication* ; en tant que telle, elle s'effectue, elle a lieu comme un *événement* non seulement de communion de vie, mais aussi de *confession commune* de la foi et de *reconnaissance mutuelle* dans cette confession. Je voudrais d'abord illustrer mon propos par un petit renvoi à l'Écriture Sainte pour ensuite proposer un petit approfondissement de ce point.

Comme beaucoup d'entre vous sans doute, j'aime moi aussi le récit bien connu des disciples d'Emmaüs (Lc 24,13-35), un récit grandiose et saisissant de bout en bout. Et bien ce récit se termine par le fait qu'après avoir vécu la rencontre avec le Christ ressuscité et qu'ils l'ont reconnu à la fraction du pain, les disciples retournent à Jérusalem. Et souvent nous ne faisons pas beaucoup attention à ce qui se passe à leur arrivée au milieu de leurs collègues disciples. Nous nous imaginons qu'ils se sont tout de suite mis à raconter leur histoire. Eh bien non. Le texte nous dit que lorsque les deux disciples arrivent, ce n'est pas d'abord eux qui parlent, ce sont d'abord les onze et leurs compagnons qui leur disent : « *c'est bien vrai, le Seigneur est vraiment ressuscité et il est apparu à Simon* » (Lc 24,34). C'est seulement après cela que, d'après le texte, *eux aussi* se sont mis à raconter « *ce qui s'était passé en chemin et comment ils l'avaient reconnu à la fraction du pain* » (Lc 24,35). La résurrection du Christ se présente donc dès le départ comme un événement où nous apprenons à écouter ce que les autres ont vécu et à y reconnaître notre propre expérience. Nos expériences chrétiennes concrètes sont différentes et irréductibles les unes aux autres, mais nous reconnaissons les uns les autres comme ayant rencontré chacun de son côté le même Christ vivant au milieu de nous. Et ici il faut tout de suite ajouter un autre élément qui transparaît dans le témoignage néotestamentaire : il s'agit du fait que cette reconnaissance mutuelle se forge aussi un *langage* qui est petit à petit accepté par tous comme celui qui interprète au mieux leur expérience du Christ ressuscité. Ils diront par exemple que le « Christ est mort pour nos péchés » (1Co 15,3), qu'il était de « condition divine » (Ph 2,6), que nous les baptisés, c'est « dans sa mort » que nous avons été baptisés (cf. Rm 6,3). L'expérience du mystère du Christ est donc dès le départ un événement de *communication*, de *confession commune*. Notons que dans le texte capital de 1 Co 15 qui est capital pour la foi en la résurrection, Saint Paul dit explicitement : « *j'ai vous ai donc transmis en premier lieu ce que j'ai moi-même reçu* » (1 Co 15,3).

C'est cette confession commune qui, étoffée surtout à l'époque des grands conciles, a traversé les siècles pour nous parvenir. Et sa forme la plus simple est celle que nous retrouvons dans le signe de la croix : « *au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit* ». C'est en fait cela le résumé de toute notre foi chrétienne. Mais vous sentez bien que nous sommes loin d'une idée ou d'une doctrine. Il s'agit d'une confession qui devient prière et engagement: ce que je vais faire maintenant, c'est au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit, je veux le vivre avec cette attitude intérieure. Il s'agit d'un acte que je pose, d'une décision que je prends, qui me rend différent de celui qui pose un autre acte et qui prend une autre décision. Le jeudi Saint de cette année, au matin, je prenais un bus ici à Matadi pour rentrer à Mayidi. Et dans le bus, un pasteur s'est mis à faire prier et à prêcher dès que nous avons démarré. J'ai entendu plusieurs fois « *na kombo na Yesu* », mais aucune fois il n'a invité les gens à faire le signe de la croix « *au nom du Père et du Fils et du Saint Esprit* ». Et pourtant, pour nous c'est capital, parce que nous confessons que le Dieu qui est Père, Fils et Esprit Saint que nous confessons *s'est révélé en tant que tel* dans la croix de son Fils. Dès que nous écartons la croix, ce n'est plus le Dieu de Jésus Christ ! C'est alors un Dieu fétiche, que nous pouvons manipuler à notre guise pour nos besoins, nos souhaits et nos rêves, etc.

Mais revenons à la confession commune. Le haut lieu de la confession de foi a été, dans l'Église ancienne, la cérémonie de baptême. La forme originelle de ce que nous appelons doctrine de l'Église aujourd'hui, c'est la confession de foi baptismale. C'est cette confession de foi baptismale que nous avons professée hier sous la présidence de notre Evêque. C'est la même que nous retrouvons dans le Symbole des Apôtres ou celui de Nicée-Constantinople que nous sommes sensés prier chaque dimanche et à toutes les solennités du calendrier liturgique de l'Église. Cette profession de foi, encore une fois, c'est une série d'actes que nous posons. *Je crois, je renonce, je promets, etc.* Ces actes de langage interprètent notre conversion, notre changement de vie, notre détermination à vivre dans le Christ, par le Christ

et pour le Christ. Et tous ceux qui professent cette foi ont pris cette décision. La foi qui est professée, on l'a très tôt appelée «symbole» : *Symbole des apôtres, symbole de Nicée-Constantinople*. Cette manière de nommer notre foi a une très haute portée. «Symbole» vient du verbe grec «symballein», jeter ensemble, tomber ensemble, correspondre. Les chrétiens se sont inspirés d'une coutume antique. Un sceptre, une bague, objet de valeur en pierre, etc. était souvent constitués de deux parties joignables l'une à l'autre. C'est avec ces objets-là qu'on concluait des contrats, un partenariat ou simplement une amitié. Les parties concernées prenaient chacune un morceau de l'objet, et ce morceau s'appelait alors «symbole». Le morceau détenu par un des partenaires en appelait donc à être complété par l'autre morceau et mettait donc en branle le processus de la reconnaissance mutuelle avec celui qui détenait l'autre morceau.

On voit donc que l'Église, en adoptant le terme symbole pour les formules qui expriment sa foi, avait une conception très profonde de celles-ci :

- a) Ces formules n'exprimaient pas des idées abstraites (par ex. « créateur du ciel et de la terre », « est monté au ciel », etc.), elles voulaient plutôt rendre possible une confession commune de Dieu, une adoration commune. Elles veulent rassembler en une communauté ceux qui les confessent. Les formules de notre foi ne sont donc pas à considérer comme une doctrine ayant sa propre consistance, mais plutôt comme une expression de notre liturgie, une expression de notre conversion qui n'est pas seulement conversion à Dieu mais aussi conversion des uns aux autres, début d'une vie de communion qui rend gloire au Seigneur.
- b) Mais il y a une deuxième signification à ce terme de symbole, appliqué à la confession de foi. C'est que la foi de chacun de nous n'est qu'un « symbole », un morceau imparfait, brisé. La foi de chacun n'est réelle et totale que dans la communion avec les autres. Ce n'est que si notre foi correspond à celle de nos frères qui croient, qu'elle est une vraie réponse à l'amour de Dieu. La foi appelle l'unité, ma foi appelle celle de mes frères. C'est cela l'Église. Une foi en dehors de la communion ecclésiale n'est pas une foi.

2. Le contenu de notre foi

2.1. La foi au Père

Le symbole de Nicée-Constantinople dit : « Je crois en un seul Dieu, le Père Tout-Puissant, Créateur du ciel et de la terre, de l'univers visible et invisible ».

Derrière cette formule de notre foi il y a en réalité la manière dont le peuple d'Israël confessait quotidiennement sa foi : « *Shema Israël : Ecoute Israël, Yahvé ton Dieu est le seul Seigneur* » (Dt 6,4). Ainsi donc le credo chrétien dans ses premiers mots a adopté le credo d'Israël. Ce faisant, il adopte l'expérience de foi d'Israël, le combat qu'Israël doit mener envers lui-même pour la reconnaissance du vrai Dieu. Ce combat d'Israël est donc devenu une dimension intérieure à notre foi chrétienne. De quoi s'agit-il ?

« Yahvé ton Dieu est le seul Seigneur ». Dans son sens original, cette confession de foi est renoncement aux dieux auxquels croyaient les peuples voisins d'Israël. Il s'agit d'une confession dans le vrai sens du terme. Il ne s'agit pas d'une constatation d'une opinion à côté d'autres opinions, mais d'une décision existentielle. En renonçant aux dieux environnants, Israël disait non à la déification des puissances politiques et de toutes les autres puissances, notamment celles de la survie. En effet, on peut affirmer qu'il y a principalement trois

puissances qui tiennent l'humanité en haleine : il s'agit de la *faim*, *l'amour* (sexuel) et le *pouvoir* (politique). Et elles conduisent toujours à un inacceptable polythéisme : les hommes en arrivent à *adorer*, c'est-à-dire à *absolutiser* la nourriture, à absolutiser l'éros et à diviniser le pouvoir, et tombent ainsi dans un esclavage sans nom. La foi d'Israël suppose donc un courage inouï. Contrairement aux peuples ambiants, Israël renonçait à diviniser ce qu'il possédait, ce qui était à sa disposition ; il s'agissait en même temps d'un combat contre la peur qui veut dompter ce qui menace sa vie en se mettant à le vénérer. Israël choisit de se confier au Dieu du Ciel.

Nous avons à l'époque du christianisme primitif à peu près la même situation. Devenir membre de la communauté chrétienne, accepter son symbole signifiait toujours une décision existentielle grave : cela signifiait renoncer à adorer la puissance politique régnante sur laquelle reposait l'empire romain, renoncer au culte de César, s'exclure de la société normale ; cela signifiait renoncer à adorer la passion, le plaisir. C'est, en effet, l'époque de puissants courants philosophiques grecs : stoïcisme, hédonisme, épicurisme.

Je ne voudrais pas tirer les conclusions pour notre situation d'aujourd'hui. Mais je crois que si nous sommes conscients de ces circonstances, le processus de transmission de la foi aussi bien dans la catéchèse sacramentaire que dans la catéchèse scolaire ou dans celle des adultes recadrerait ses objectifs, se mettrait à la recherche de nouvelles voies et récolterait de meilleurs fruits dans le sens du changement dans notre société.

Il y a évidemment toute la question du rôle de notre foi dans la solution des problèmes particuliers de notre existence individuelle et collective qui n'est même pas posée. C'est cela l'arrière-fond de la foi en Dieu de la majeure partie de notre population. Mais sans doute que l'on doit rester prudent. La foi catholique insiste sur *l'altérité*, la *souveraineté* de Dieu. Nous devons laisser Dieu être Dieu. Là où la question de Dieu s'épuiserait dans l'effort d'élucidation de la fonction de Dieu dans notre vie, l'être-Dieu de Dieu s'évanouirait inéluctablement de notre horizon. *Un Dieu qui sert à quelque chose est déjà dénaturé par ce à quoi il sert.*

2.2. La foi au Fils

La confession de foi au Fils est exprimée par la formule : « *Et en Jésus Christ son Fils unique notre Seigneur* ». La confession dit : l'homme Jésus qui a été exécuté en Palestine aux environs de l'an 30 est le Christ, c'est-à-dire l'Oint, le Fils de Dieu, le centre et la décision finale sur l'histoire humaine. L'homme historique Jésus est le Fils de Dieu et le Fils de Dieu, c'est l'homme Jésus. Ainsi donc, l'événement de Dieu pour l'homme a donc lieu *par* l'homme en lequel s'est manifesté le définitif de l'homme et qui, en cela, est Dieu lui-même.

Selon la compréhension que la foi exprimée dans le symbole a d'elle-même, Jésus n'a pas laissé un enseignement ou une doctrine qui serait séparable de sa personne, comme on peut le faire pour les grands penseurs. Il en est de même pour ses œuvres. Elles ne sont pas séparables de sa personne, on ne peut faire une distinction entre ses œuvres et sa personne. Le confesser comme Christ signifie, bien au contraire, qu'il s'est identifié avec sa parole. Il est la parole. De la même manière, son œuvre n'est d'autre.

Mais le plus important me semble ceci : Aujourd'hui on sait avec beaucoup d'assurance que le lieu originel de la confession de foi selon laquelle Jésus est le Christ, c'est la *croix*. C'est en tant que crucifié que Jésus est le Christ, le Roi.

Ici non plus je n'ai pas besoin de tirer des conséquences. Mais la grande effervescence sur la confession de foi selon laquelle Jésus est le Roi des rois constitue matière à réflexion. Il faut en effet se demander, si elle ne cache pas une réalité hideuse, à savoir un Christ sans la croix.

2.3. La foi à l'Esprit

Le symbole de Nicée-Constantinople exprime la foi à l'esprit de cette façon-ci : « Je crois en l'Esprit Saint qui est Seigneur et qui donne la vie ».

L'Esprit apporte la présence nouvelle postpascale du Seigneur auprès de ses disciples, il est la manière du Seigneur élevé d'être au milieu d'eux. La réflexion néotestamentaire sur cette certitude est absolument à mettre en relation avec les détresses concrètes des communautés chrétiennes, mais aussi avec la difficulté de continuer à transmettre et à faire fructifier l'héritage du départ face aux nouveaux problèmes dus à l'éloignement temporel croissant par rapport aux événements de Galilée et de Jérusalem (résurrection, ascension, pentecôte). Il y avait d'une part la nécessité d'établir le lien avec l'événement du Christ originel, c'est-à-dire les événements qui étaient arrivés à Jésus de Nazareth, mais aussi avec le témoignage authentique qu'en avait fait la génération apostolique ; mais d'autre part, il fallait se montrer ouvert pour les situations nouvelles et les nouvelles configurations des communautés et, de cette manière, initier à l'événement du Christ dans toute sa dimension, montrer l'actualité et la valeur des événements salvifiques du passé pour l'aujourd'hui de chaque communauté. C'est tout cela qui est l'œuvre du Paraclet, par lequel Jésus Christ lui-même est présent dans son Église.

L'Esprit est la manière du Seigneur élevé d'être au milieu de nous. Paul a formulé cela d'une façon inhabituelle dans sa 2^e lettre aux Corinthiens. En réfléchissant sur ce en quoi consiste vraiment la nouveauté de la nouvelle Alliance et sur la question de savoir en quoi celle-ci surpasse l'ancienne Alliance et pourquoi les lois de la tradition mosaïque sont abolies, il formule cette nouveauté par le terme « Esprit » (pneuma).

Mais il est important de noter que la foi de l'Église en l'Esprit est directement liée à la *réalité de l'Église*. Jésus de Nazareth avec qui Dieu s'est uni et identifié de façon irrévocable est, dans l'Esprit Saint, présent dans son Église qui porte cette promesse irrévocable et la transmet à l'humanité dans les situations fondamentales de la vie des croyants pris individuellement et de toute la communauté des croyants. La nouveauté du Christ que rend présente dans l'Église l'Esprit fait de celle-ci le « sacrement du salut » (cf. LG1).

La sacramentalité est l'imbrication réciproque, mise en œuvre par Dieu, de la dimension extérieure et de la dimension intérieure de l'Église, d'une communauté humaine historique et de l'autocommunication de Dieu qui s'y accomplit dans l'Esprit. La liaison des deux réalités n'est pas le fait du hasard et provisoire, mais plutôt irrévocable et définitive, parce qu'elle a son fondement en Jésus Christ avec qui la fin des temps, a commencé. Mais comment maintenant se réalise cette sacramentalité ? Là où la situation de salut des individus est, dans certaines actions, intentionnellement mise en relation avec l'essence sacramentelle de l'Église, là se concrétise ce que l'Église doit être et ce qu'elle veut, là devient visible et concret, ce que Dieu veut et fait par l'Église. Mais dans tout ce processus, la communauté ne joue pas le rôle d'une instance de transit, l'individu étant la destination finale. *Le salut qui est accordé à l'individu consiste justement à être impliqué dans la communauté, à participer à la vie de la communauté qui a été constituée lieu du salut irrévocable.*

Il est urgent que nous fassions plus d'efforts pour que nos chrétiens comprennent mieux cette dimension. En effet, avec l'influence des églises de réveil, il y a de plus en plus une conception individualiste du salut même dans notre Église catholique. Une telle conception protège une grave entorse à la confession de foi de l'Église en l'Esprit Saint qui est Seigneur et qui donne la vie.
Je vous remercie.

Abbé Simon MATONDO TUZIZILA

2.8. Synthèse des Assemblées décanales synodales

0. Introduction

Après lecture assidue de tous les « *Rapports des Assemblées décanales du Synode* », le Secrétariat général s'est attelé à compiler tous les sujets ou thèmes abordés dans un texte unique suivant la triple mission de l'Église (l'Annonce de la foi, la Célébration de la foi ainsi que le Service de la charité et de la solidarité), telle qu'exigée par « *La Loi synodale* ». En voici l'économie :

I. ANNONCE DE LA FOI

1. Il est évident, pour nous, que l'Église catholique est bel et bien présente dans notre pays et singulièrement dans notre Diocèse de Matadi. Cette présence est assez remarquée et remarquable dans l'apostolat des prêtres, les œuvres de charité, les mouvements d'action catholique, l'éducation de la jeunesse et celle des adultes, la promotion humaine, etc. Dans ses appels incessants adressés aux fidèles du Christ, aux hommes de bonne volonté et aux dirigeants de notre pays, l'Épiscopat congolais s'engage en faveur de la bonne conduite des affaires de l'État (la bonne gouvernance).

2. Pour rendre plus effective cette présence de l'Église dans le Diocèse de Matadi, il est recommandé, à l'Évêque, de multiplier les visites canoniques des paroisses et aux prêtres, de visiter les CEVB, les villages, les sous-postes et tous les fidèles laïcs sans discrimination. Seront applaudis :

- La formation permanente et suffisante des agents pastoraux et des laïcs engagés ;
- La redynamisation de la catéchèse dans les écoles et les CEVB ;
- L'organisation régulière des retraites, des recollections, des pèlerinages, des séminaires sur le catéchisme, des cours de Bible, des veillées de prière, des sessions, de grandes campagnes d'évangélisation et de prière de Jéricho animées aussi par des prêtres visiteurs ;

- La délocalisation du Centre Pastoral et Liturgique de Tumba auquel on ajouterait les tâches de la traduction des textes en Kikongo ya l'Etat et l'impression de la « **Carte kia Dibundu** ».

3. D'abondantes grâces ont été déversées sur notre Diocèse : les vocations sacerdotales et religieuses, une grande ferveur des fidèles ainsi, que la nomination d'un nouvel Evêque et ce synode, grand moment d'Aggiornamento de toute notre Eglise locale. Aussi, malgré la précarité de leurs conditions de vie, les fidèles s'efforcent de prendre en charge leur Eglise : un esprit de sacrifice perceptible et à louer.

4. De manière générale, nous ne sommes pas satisfaits de nos manières de travailler au Diocèse de Matadi. Les raisons de l'insatisfaction sont nombreuses :

- Manque de :
 - Pastorale concertée
 - Directives claires
 - Structures de coordination
 - Planification claire
 - Motivation et disponibilité des agents pastoraux dans l'exercice de leur ministère
 - Formation adéquate de certains agents pastoraux
- Disparité dans les méthodes pastorales
- Disfonctionnement du Centre Pastoral et Liturgique de Tumba
- Pastorale sélective
- Vrai hiatus entre la foi et la vie des chrétiens (e.g. la grande affluence dans les églises contraste tristement avec tous les maux de notre société dont la corruption, les mœurs décriées, la course au pouvoir et à l'occultisme, le vol, le viol, l'irresponsabilité, l'inconscience, le non respect du bien commun, le non respect de la parole donnée, etc.).

5. Les chrétiens du Diocèse de Matadi sont convaincus qu'ils sont l'Eglise en union avec tous les frères et sœurs d'ailleurs avec qui ils partagent la même foi. Cette Eglise est le Corps mystique du Christ, avec pour mission l'annonce de la foi et le service de la charité.

6. La relation entre le mystère du Christ, la ou les paroisses et la vie concrète des gens dans notre société est ambivalente compte tenu de la « superficialité » de la foi et du syncrétisme religieux acclimaté par la politique de notre temps. La misère fait que la foi soit vécue dans un contexte dramatique de survie (problème urgent de nourriture, de santé, d'éducation des enfants, d'eau, d'électricité, de salubrité publique, etc). On veut et on prie un Dieu pourvoyeur, utilitaire, un Dieu bouche-trou.

7. L'authenticité de l'Eglise est vérifiable par la conjonction des éléments ci-après : la foi apostolique, la Tradition et la reconnaissance du Magistère de l'Eglise. Toutefois, est

manifeste le relativisme dans la foi catholique lequel a pour conséquence le départ de plusieurs fidèles vers d'autres églises et sectes. Il est donc impérieux pour nous de recentrer notre vie sur le Christ, le Maître de la vie.

8. Les fidèles connaissent parfaitement les activités spirituelles organisées à la paroisse de manière hebdomadaire et harmonieuse : messes quotidienne et dominicale, réunions des CEVB, réunions des MAC, répétitions des chorales. Cependant, les prêtres et les agents pastoraux sont invités à insister sur l'Eucharistie, source et sommet de toute vie spirituelle afin que certains chrétiens cessent d'accorder plus d'importance au rassemblement de leur mouvement d'action catholique. Toutes ces activités ont un contenu commun : la prière ou l'évangélisation (la formation chrétienne).

9. Dieu nous a sauvés par le sacrifice du Christ, mort à cause de nos péchés et ressuscité pour nous. Le salut est à la fois individuel (foi personnelle) et collectif (on y adhère grâce à l'annonce faite par une autre personne).

10. Les mutations sociales ont entraîné plusieurs effets pour le moins néfastes, en l'occurrence « l'exode rural », dont les causes principales sont : les conflits fonciers, la pauvreté, la sorcellerie, la jalousie, les tracasseries administratives et policières, le manque d'entreprise, les conditions de travail très difficiles, la précarité de la vie (absence d'écoles et d'hôpitaux, le mauvais état des routes...). Pour ce faire, l'exode rural ne favorisant pas le développement, il convient de créer des conditions plus humaines pour la vie au village.

11. La vie au village est difficile : l'enclavement, les conditions de vie médiocres (manque d'eau potable et d'électricité, éloignement des écoles, logement modique, rareté des produits manufacturés, absence d'hôpitaux et de centres de santé viables), etc. Cependant, elle recèle aussi ses « joies » : fertilité du sol, usufruit des revenus de la récolte, facilité de se nourrir, consommation des produits naturels (pêche, élevage, cueillette, agriculture, chasse), solidarité manifeste, soirées récréatives avec musique folklorique.

12. La vie en ville a elle aussi ses peines (impayement et salaires modiques, emplois précaires, débrouillardise, problème d'eau et d'électricité, chômage, délinquance, promiscuité, tracasseries diverses) et ses joies : accès facile à la modernité (téléphones, radio, télévision, internet), aux soins de santé primaires, à la scolarisation, au marché quotidien.

13. Nous croyons en Jésus Christ parce qu'il est Seigneur et Sauveur. De lui nous espérons la vie éternelle, le salut et la paix.

14. Les fidèles catholiques reconnaissent une différence essentielle entre la foi catholique et celle des adeptes des sectes. La foi catholique est codifiée dans les professions de foi (Credo, dogmes) alors que, dans les sectes, la primauté est accordée à la spontanéité et à l'Amen du pasteur.

Une autre difficulté est celle liée à l'interprétation de la Bible. Chez les catholiques, cette interprétation est faite dans l'Eglise, par l'Eglise et en Eglise tandis qu'ailleurs elle est laissée au libre arbitre du prédicateur.

Par souci d'unité des chrétiens, il est recommandé la création d'un « Conseil pour le dialogue interconfessionnel » susceptible d'aplanir les convergences et les divergences des uns et des autres, sans pour autant trahir la foi catholique.

15. Bien des chrétiens abandonnent leur foi catholique et embrassent d'autres religions pour des raisons diverses, à savoir : le « manque de vérité » et l'idolâtrie dans l'Eglise catholique, la foi non solide, l'occultisme, l'absence prolongée du prêtre, la mauvaise conduite de certains agents pastoraux, la recherche du pouvoir et de l'avoironnement, la non assistance aux autres en difficulté, le mariage mixte, la naïveté face aux promesses et aux enseignements des églises de réveil, le départ du Diocèse des missionnaires blancs, la rigueur dans l'administration des sacrements, l'usage du Missel à la place de la Bible, l'ignorance de la langue liturgique par nombre de gens, les homélies creuses et plates, la recherche des guérisons et des miracles, le souci pour le baptême par immersion, le refus de l'autorité ou de la hiérarchie, la carence des messes de délivrances et des malades.

16. L'invasion des sectes est une réalité inéluctable qui ne peut laisser les prêtres indifférents. Aussi les fidèles souhaitent-ils que leurs prêtres soient des modèles et des témoins du Christ, renforcent l'évangélisation par un apostolat de proximité sans discrimination, soignent leurs homélies et se montrent disponibles pour le service (écoute, visite des malades, etc.).

17. Les fidèles attestent que l'Eucharistie est célébrée quotidiennement dans leurs paroisses. Le dimanche, deux messes sont assurées. En ville, on y célèbre même plus de deux. Les fidèles recommandent la célébration de la messe latino-française et celle des enfants.

18. La célébration de la messe en « rite zaïrois » est notoire. Cependant, elle dure trop longtemps et déconcentre parfois les fidèles. Pour ce faire, les fidèles optent pour les messes en rite romain et proposent celles en rite zaïrois pour les solennités. Ceux du doyenné de Matadi, souhaitent, quant à eux, que la première messe soit célébrée en « rite zaïrois ».

19. Dans les célébrations liturgiques, spécialement pour l'Eucharistie, les fidèles apprécient le respect de la liturgie, la maîtrise de la langue locale, les bonnes homélies, l'orthodoxie. Les nombreuses variétés de Kikongo sont une richesse pour le Diocèse. Le souhait serait qu'une seule variété soit retenue comme « langue liturgique », à laquelle on adjoindrait le « Kikongo ya l'Etat » pour le doyenné de Matadi. Que le lingala ne soit plus la seule langue utilisée dans les campagnes d'évangélisation. Les fidèles sont allergiques aux homélies trop longues, vides et orientées. Ils détestent l'insertion des particularités propres aux célébrants.

20. Les acteurs liturgiques ont aussi un grand rôle dans les célébrations liturgiques. Une formation adéquate est requise pour les acolytes, le sacristain, les louangeuses, les lecteurs, les surveillants ou membres d'accueil. Il s'agit de mettre en place un criterium drastique de sélection et de leur assurer un bon encadrement spirituel.

21. « Qui chante bien, prie deux fois », déclare l'adage. Une célébration bien animée aide énormément à prier. Ainsi, une attention particulière est à porter sur les choristes, auxquels il conviendra de faire comprendre le rôle d'une chorale et l'identité d'un choriste. Car, celui-ci sèche plusieurs activités paroissiales (même la CEVB) jusqu'à la messe lorsque sa chorale n'est pas programmée. Il y a lieu de signaler ici les déficits en documentation des chants, sans oublier l'intrusion d'un style mélodique de certaines chorales qui ne reflète pas la nature authentique catholique. Seront organisées : des sessions de formation pour nos choristes et leurs encadreurs pour leur rappeler l'identité essentielle du choriste et les exhorter à rejoindre les MAC pour leur propre conscience spirituelle.

22. Les fidèles apprécient les ministres extraordinaires dans la distribution de la communion. Ils voudraient les voir institués par l'autorité compétente, plus crédibles et exemplaires dans la communauté chrétienne.

23. La célébration des sacrements de l'initiation chrétienne – spécialement celle du baptême- a lieu deux fois l'an en milieu urbain autant de fois en milieu rural en raison de la tournée pastorale dans les villages et une fois au poste central. A ce sujet, il est recommandé l'uniformisation en matière catéchétique et une formation adéquate et permanente aux catéchistes et catéchètes qui assurent la préparation des catéchumènes, des parents, des parrains et marraines aux sacrements. Pour les enfants scolarisés, que leur catéchèse soit intégrée dans le programme de leurs cours et qu'il (y ait) un « coordinateur diocésain » chargé de la catéchèse dans les écoles.

24. La préparation aux sacrements est satisfaisante. Toutefois, il serait aussi très agréable d'assurer un suivi après la réception du sacrement.

25. Célébrer ensemble en CEVB ou à la paroisse marque mieux le caractère du sacrement reçu.

26. La confirmation est un sacrement de l'Eglise et ne saurait être mise en concurrence avec l'effusion du renouveau Charismatique qui est une prière d'éveil spirituel, c'est-à-dire une bénédiction reçue pour redynamiser le travail spirituel.

27. La fréquence de la célébration pénitentielle est de deux fois l'an pour spécialement préparer les fidèles aux fêtes de Noël et de Pâques. La confession individuelle est en net recul. Il y a risque de confusion entre l'écoute du Renouveau Charismatique et le sacrement de pénitence réservé au prêtre.

28. Nos prêtres ne se lassent pas à nous exhorter au sujet des sacrements nous encourageant à la réception du sacrement de la réconciliation. Ils se montrent tous aussi disponibles sans fixer une heure particulière pour recevoir les fidèles.

29. De manière formelle, la pratique de l'exorcisme n'est pas organisée ou régie par des directives précises. Toutefois, qu'il existe quelques cas où les ministres utilisent le rituel officiel.

30. L'inscription des fiancés se fait à la CEVB dont l'animateur transmet la liste au curé de la paroisse qui, à son tour, officialise à l'Eglise les fiançailles. Quelques fois, il y a examens pré-nuptiaux puis la catéchèse et la proclamation des bans de mariage enfin la célébration du sacrement. Le premier responsable, à ce niveau, est le curé.

31. Nous gagnerions beaucoup non seulement à respecter le temps, à être sobre dans la célébration du sacrement et à pouvoir simplement le célébrer soit en CEVB ou en famille, mais aussi à renforcer la pastorale de mariage et à continuer la catéchèse familiale après le mariage.

32. La CEVB est l'Eglise de base, l'Eglise au quartier ou au village qui unit les chrétiens pour la prière et pour se connaître davantage (convivialité), le lieu privilégié de la mise en pratique des enseignements reçus à la paroisse, lieu d'évangélisation de proximité (lieu de discussion pour trouver des solutions chrétiennes aux problèmes sociaux, d'entraide, de solidarité...). En même temps qu'on fera des CEVB des pôles de développement intégral des chrétiens, on évitera qu'elles soient des ghettos réservés dans leur apostolat, c'est-à-dire elles doivent s'ouvrir à tout homme.

33. Il n'est pas possible de fixer un nombre précis des membres d'une CEVB. Mais il convient de rappeler que le nombre des membres ne peut excéder 50 adultes. En milieu rural, la CEVB correspond à un village.

34. Nous pensons qu'il n'est pas possible d'être chrétien et ne pas être un membre d'une CEVB. Le témoignage de notre vie, l'apostolat de porte à porte, l'assistance remarquée pendant les moments particuliers (joie, peine, malheur) sont autant des moyens possibles d'attrait pour les autres. Nos CEVB devraient pouvoir devenir le lieu de promotion et d'expression de l'unité de l'Eglise.

35. Quelques problèmes spécifiques liés aux CEVB :

- Conflits internes
- Crise du pouvoir
- Irrégularités (faible participation)
- âge avancé des animateurs
- manque de formation des animateurs

Voies de solution :

- Visites rotatives et régulières
- Transparence dans la gestion
- Formation des animateurs
- Inciter les jeunes et les enfants à y participer
- Voie obligatoire pour l'obtention des sacrements
- Présence régulière du prêtre
- Former les jeunes à assurer quelque résolution

36. Nous connaissons les MAC de nos paroisses. Il s'agit des réunions de prière, l'apostolat, l'encadrement des membres du mouvement.

37. L'attrait dans tel ou tel autre groupe est lié :

- A la dévotion et au charisme de chaque groupe
- Aux actions menées par chaque mouvement
- Aux enseignements du mouvement
- Au vagabondage spirituel
- Au témoignage de vie des membres

38. On peut raisonnablement dire qu'il y a entente qui permet une certaine connivence et la paroisse vit aussi de cette entente. Que les MAC se fassent connaître par des conférences et des enseignements. On ne perdrait pas son temps à organiser et multiplier les activités communes (récollections, retraites, séminaires, veillées de prière, mission populaire). Coordonner les MAC entre eux et les encadrer par des aumôniers.

39. L'éducation est le socle de toute la société humaine. Nous voulons une éducation de l'excellence pour nos enfants qui fassent d'eux des hommes utiles à l'Eglise et à la société (vrais hommes et vrais chrétiens).

40. Pour leur éducation chrétienne à la paroisse, qu'on mette à la portée des jeunes des documents bibliques et de foi catholique et qu'on s'occupe d'eux par une formation permanente (cours de Bible) et implanter des librairies paroissiales.

41. Nous aurions voulu qu'il y ait un prolongement entre l'école et la paroisse. Concrètement, la coordination diocésaine doit une gestion rigoureuse et orthodoxe de nos écoles.

42. Revisiter la convention entre les écoles catholiques et l'Etat congolais afin d'actualiser et d'adapter le cours de religion aux réalités de l'heure. Bien former les enseignants, renforcer le programme des messes scolaires, savoir sélectionner les enseignants lors de leur engagement, redynamiser le bureau diocésain de l'éducation chrétienne et relancer l'organisation des examens diocésains. Construire, si possible, des écoles avec internats dans la ville de Matadi.

43. Notre jeunesse souffre des maux ci-après :

- La drogue
- La délinquance juvénile
- L'alcoolisme
- La loi du moindre effort et la recherche de la vie facile
- L'ésotérisme
- Les méfaits de nouvelles technologies
- Le conflit des générations

44. Il s'agit de disposer d'un espace d'expression, de confier de responsabilités, la possibilité de gestion dans les CEVB

45. Le conseil paroissial existe dans nos paroisses mais il fonctionne sans directives précises, tare déjà constatée en amont c'est-à-dire à sa création. Il y a une nécessité de restructurer le conseil paroissial. Des maux rongent, ailleurs, nos conseils paroissiaux :

- Manque de personnel ou inefficacité de certains membres
- Mauvaise gestion
- Ignorance des attributions par certains membres
- Désignation sentimentale de certains membres
- Irrégularité ou non tenue des réunions
- Manque de visibilité de certaines commissions diocésaines (Justice et Paix, Caritas-Développement).

46. La crise multidimensionnelle de notre société nous oblige à être inventifs pour survivre. Pour notre diocèse, il s'agira principalement de relancer les activités d'autofinancement du Diocèse et des paroisses : craierie, élevage, agriculture, pisciculture, transport, échoppes, garage, dispensaire, librairie, écoles privées, pharmacie, hôtellerie, redynamiser le partenariat du diocèse avec l'extérieur, obtenir des quotas de farine de blé, de sucre, de ciment, de l'alcool, etc, créer une université catholique ou étendre l'UCC, agrandir et moderniser notre maison diocésaine de Funa pour la rendre rentable, l'obole missionnaire de l'élève, promouvoir le partenariat entre paroisses urbaines et rurales et créer une caisse de péréquation pour le clergé.

47. Le gestionnaire de la chose commune doit le faire avec les principes de gestion moderne.

48. A propos de nos prêtres, nous apprécions :

- le zèle et la patience dans le travail pastoral
- la vie communautaire

Et sur le plan liturgique, il y a un effort à être fidèle à l'orthodoxie ecclésiale et diocésaine. Nos prêtres ont une certaine vie de foi, un bon témoignage de vie, une fidélité à leurs engagements et à la mission. Cependant, on rencontre quelquefois dans les communautés sacerdotales des cas d'immoralité et de syncrétisme religieux, ainsi que des conditions de vie précaires. Nous proposerons volontiers à nos pasteurs le retour au port des insignes distinctifs, une certaine organisation dans leur ministère, une disponibilité un peu plus large, la prière commune, la visite des fidèles sans discrimination et surtout la visite des malades, des laissés-pour-compte et, à leur propre avantage, l'uniformisation du droit d'étole. Que l'expérience des retraites sacerdotales soit une nécessité et ainsi une obligation pour tout prêtre.

49. De nos autres consacrés (religieux et religieuses), nous notons une fidélité à la mission et à leur vocation, un effort dans l'apostolat. Ceci est quelque fois terni par l'immoralité, la faiblesse spirituelle, le syncrétisme religieux, le manque d'engagement aux activités paroissiales et recherche d'intérêt personnel.

50. Nos villages ne sont plus assez évangélisés pour plusieurs raisons liées aux catéchistes telles que :

- L'absence de motivation
- Le manque de documents et de formation (recyclage)
- Le problème de la relève
- La vie immorale de certains (conflits de terre, sorcellerie, autoritarisme)

Ne peut-on pas recenser ceux qui ont été formés à l'ISSR pour des services diocésains selon leur compétence.

II. CELEBRATION DE LA FOI

- 1) Les fidèles attestent que l'Eucharistie est célébrée quotidiennement dans leurs paroisses. Le dimanche, deux messes sont assurées. En ville, on y célèbre même plus de deux. Les fidèles recommandent la célébration de la messe latino-française et celle des enfants.
- 2) La célébration de la messe en « rite zaïrois » est notoire. Cependant, elle dure trop longtemps et déconcentre parfois les fidèles. Pour ce faire, les fidèles optent pour les messes en rite romain et proposent celles en rite zaïrois pour les solennités. Ceux du doyenné de Matadi, souhaitent, quant à eux, que la première messe soit célébrée en « rite zaïrois ».
- 3) Dans les célébrations liturgiques, spécialement pour l'Eucharistie, les fidèles apprécient le respect de la liturgie, la maîtrise de la langue locale, les bonnes homélies, l'orthodoxie. Les nombreuses variétés du kikongo sont une richesse pour le Diocèse. Le souhait serait qu'une seule variété soit retenue comme « langue liturgique », à

laquelle on adjoindrait le «Kikongo ya l'Etat» pour le doyenné de Matadi. Que le lingala ne soit plus la seule langue utilisée dans les campagnes d'évangélisation. Les fidèles sont allergiques aux homélies trop longues, vides et orientées. Ils détestent l'insertion des particularités propres aux célébrants.

- 4) Les acteurs liturgiques ont aussi un grand rôle dans les célébrations liturgiques. Une formation adéquate est requise pour les acolytes, le sacristain, les louangeuses, les lecteurs, les surveillants ou membres d'accueil. Il s'agit de mettre en place un criterium drastique de sélection et de leur assurer un bon encadrement spirituel.
- 5) « Qui chante bien prie deux fois », déclare l'adage. Une célébration bien animée aide énormément à prier. Ainsi, une attention particulière est à porter sur les choristes, auxquels il conviendra de faire comprendre le rôle d'une chorale et l'identité d'un choriste. Car, celui-ci sèche plusieurs activités paroissiales (même la CEVB) jusqu'à la messe lorsque sa chorale n'est pas programmée. Il y a lieu de signaler ici les déficits en documentation des chants, sans oublier l'intrusion d'un style mélodique de certaines chorales qui ne reflète pas la nature authentique catholique. Seront organisées : des sessions de formation pour nos choristes et leurs encadreurs pour leur rappeler l'identité essentielle du choriste et les exhorter à rejoindre les MAC pour propre conscience spirituelle.
- 6) Les fidèles apprécient les ministres extraordinaires dans la distribution de la communion. Ils voudraient les voir institués par l'autorité compétente, plus crédibles et exemplaires dans la communauté chrétienne.
- 7) La célébration des sacrements de l'initiation chrétienne – spécialement celle du baptême – a lieu deux fois l'an en milieu urbain et autant de fois en milieu rural en raison de la tournée pastorale dans les villages et une fois au poste central. A ce sujet, il est recommandé l'uniformisation en matière catéchétique et une formation adéquate et permanente aux catéchistes et catéchètes qui assurent la préparation des catéchumènes, des parents, des parrains et marraines aux sacrements. Pour les enfants scolarisés, que leur catéchèse soit intégrée dans le programme de leurs cours et qu'il soit nommé un « coordinateur diocésain » chargé de la catéchèse dans les écoles.
- 8) La confirmation est un sacrement de l'Eglise et ne saurait être mise en concurrence avec l'effusion du renouveau Charismatique qui est une prière d'éveil spirituel, c'est-à-dire une bénédiction reçue pour redynamiser le travail spirituel.
- 9) La fréquence de la célébration pénitentielle est de deux fois l'an pour spécialement préparer les fidèles aux fêtes de Noël et de Pâques. La confession individuelle est en net recul. Il y a risque de confusion entre l'écoute du Renouveau Charismatique et le sacrement de pénitence réservé au prêtre.

- 10) Nos prêtres ne se lassent pas à nous exhorter au sujet des sacrements nous encourageant à la réception du sacrement de la réconciliation. Ils se montrent tous aussi disponibles sans fixer une heure particulière pour recevoir les fidèles.
- 11) De manière formelle, la pratique de l'exorcisme n'est pas organisée ou régie par des directives précises. Toutefois, il existe quelques cas où les ministres utilisent le rituel officiel.
- 12) L'inscription des fiancés se fait à la CEVB dont l'animateur transmet la liste au curé de la paroisse qui, à son tour, officialise à l'Eglise les fiançailles. Quelques fois, il y a des examens pré-nuptiaux, puis la catéchèse et la proclamation des bans de mariage et enfin la célébration du sacrement. Le premier responsable, à ce niveau, est le curé.
- 13) La préparation aux sacrements est satisfaisante. Toutefois, il serait aussi très agréable d'assurer un suivi après la réception du sacrement.

III. SERVICE DE LA CHARITE ET DE LA SOLIDARITE

- 1) Le conseil paroissial existe dans nos paroisses, mais il fonctionne sans directives précises, tare déjà constatée en amont, c'est-à-dire à sa création. Il y a une nécessité de restructurer le conseil paroissial. Des maux rongent, ailleurs, nos conseils paroissiaux :
- Manque de personnel ou inefficacité de certains membres ;
 - Mauvaise gestion ;
 - Ignorance des attributions par certains membres ;
 - Désignation sentimentale de certains membres ;
 - Irrégularité ou non tenue des réunions ;
 - Manque de visibilité de certaines commissions diocésaines (Justice et Paix, Caritas-Développement).
- 2) La crise multidimensionnelle de notre société nous oblige à être inventifs pour survivre. Pour notre diocèse, il s'agira principalement de relancer les activités d'autofinancement du Diocèse et des paroisses : craierie, élevage, agriculture, pisciculture, transport, échoppes, garage, dispensaire, librairie, écoles privées, pharmacie, hôtellerie, redynamiser le partenariat du diocèse avec l'extérieur, obtenir des quotas de farine de blé, de sucre, de ciment, de l'alcool, etc., créer une université

catholique ou étendre l'UCC, agrandir et moderniser notre maison diocésaine de Funa pour la rendre rentable, l'obole missionnaire de l'élève, promouvoir le partenariat entre paroisses urbaines et rurales et créer une caisse de péréquation pour le clergé.

- 3) Le gestionnaire de la chose commune doit le faire avec les principes de gestion moderne.

2.9. Liste des Commissions et Sous-commissions synodales

I. Commission doctrinale

Président : Abbé Simon MATONDO

Vice-président : Abbé François LUYEYE

- Sous-commission *Catéchèse* (matière catéchétique, formation permanente des catéchistes et des catéchètes, etc.). Président : Abbé Albert NSIMBA
- Sous-commission *Education chrétienne* (pastorale scolaire et universitaire, pastorale des jeunes, etc.). Président : Abbé Rémy LUZOLO
- Sous-commission *Apostolat des laïcs* (notamment, apostolat des cadres et des intellectuels) *et mouvements d'action catholique*. Président : Abbé Pierre NTIAMA
- Sous-commission *Clergé, Séminaire et vie consacrée* Président : Abbé Adrien DIAKIODI
- Sous-commission des *Communications sociales*. Président : Père Hubert NGUAMU

II. Commission de Gestion des biens temporels

Président : Père Benoît LUNDADIO

Vice-président : Abbé Persévérant BUELANTESA

- Sous-commission *Caritas et développement* (OPM, service de la charité, service des malades, etc.). Président : Père Blaise MATONDO
- Sous-commission *Finances et patrimoine du Diocèse*. Président : Abbé Gustave BAVUIDINSI
- Sous-commission *Agriculture et élevages*. Président : Abbé Jean-Jacques DIAFUKA

III. Commission des questions liturgiques

Président : Abbé Bernard NKIAMBI

Vice-président : Abbé Philippe LUBIDIKA

- Sous-commission *Musique sacrée*. Président : Monsieur Jean-Pierre BIMOKO

- Sous-commission *Sacrements et sacramentaux*. Président : Abbé Albert NZOLA
- Sous-commission *Eucharistie*. Président : Abbé Bernard NKIAMBI

IV. Commission pour le réaménagement pastoral (Implantations pastorales et articulation des structures pastorales)

Président : Mgr Philippe DINZOLELE

Vice-président : Abbé Emmanuel NSUKULA

- Doyenné de Matadi
- Doyenné de Kimpese
- Doyenné du Nord
- Doyenné de Kwilu-Ngongo
- Doyenné de Mbanza-Ngungu
- Doyenné du Bas-Fleuve

V. Commission des questions juridiques

Président : Abbé Bruno LUTUMBA

Vice-président : Abbé Gérard KINKELA

- Sous-commission *Institutions et Commissions diocésaines*. Président : Abbé Gérard KINKELA
- Sous-commission *Justice et paix*. Président : Abbé Olivier BENASALA
- Sous-commission *Discipline ecclésiastique* (statuts du clergé diocésain et des Instituts religieux de droit diocésain, rapport clergé local et religieux, offices ecclésiastiques).
Président : Abbé Bruno LUTUMBA

2.10. Rapports des sous-commissions synodales

2.10. 1. Sous-commission « CATECHESE »

0. Introduction

Les 11 membres qui composent la sous-commission de Catéchèse, dont liste en annexe, se sont réunis ce jeudi 23 mai 2013 à la cour du nouvel évêché pour faire des propositions sur l'organisation de la catéchèse à la lumière de la synthèse des assemblées décanales du synode diocésain.

Notre exposé comporte deux parties : brèves considérations sur la catéchèse et propositions concrètes.

1. Brèves considérations sur la catéchèse

1.1. Définition et finalité de la catéchèse

Le *Directoire général pour la catéchèse* et l'exhortation apostolique *Catechesi tradendae* (Catéchèse en notre temps) affirment que « la catéchèse est une éducation à la foi des enfants, des jeunes et des adultes. Elle comprend spécialement un enseignement de la doctrine chrétienne, structuré et systématique (cohérente) en vue de les initier à la plénitude de la vie chrétienne (DGC n° 17-35, CT n° 18-20).

La catéchèse a un double objectif :

- Eduquer le croyant par le biais d'une connaissance plus approfondie et plus cohérente de la personne et du message de Jésus Christ ;
- aider le croyant à mûrir dans sa foi initiale suscitée par la première annonce de l'évangile. Dans cet objectif, la catéchèse a quatre préoccupations principales :
 - faire grandir ou croître les croyants dans la foi, l'espérance et la charité : communion à la vie de Dieu (c'est le fondement de la vie chrétienne) ;
 - introduire à la vie de l'Eglise (vie communautaire et action liturgique) ;
 - apprendre à lire l'expérience humaine et les événements de l'histoire à la lumière de la foi ;
 - conduire à la participation de la mission de l'Eglise, à son engagement dans le monde en actes et en paroles.

1.2. Fondement doctrinal de la catéchèse

La catéchèse trouve son fondement dans la mission que le Christ a confiée à ses Apôtres : « Allez donc, de toutes les nations faites des disciples, les baptisant au nom du Père et du Fils et du Saint Esprit, et leur apprenant à observer tout ce que je vous ai prescrit. Et voici que je suis avec vous pour toujours jusqu'à la fin de l'âge » (Mt 28, 19-20).

1.3. Sources et contenus de la catéchèse

La catéchèse n'est pas d'abord un enseignement. Elle est une initiation à la vie chrétienne, en réponse au vœu du Christ de proclamer l'Évangile à toutes les nations. Elle s'inscrit donc dans la mission de l'Eglise qui a une parole à transmettre. Pour *Catechesi tradendae* n° 21, la catéchèse doit :

- être, non pas improvisée, mais organisée selon un programme qui permette d'aboutir à un but précis.
- être une initiation intégrale c'est-à-dire ouverte à toutes les dimensions de la vie humaine ;
- puiser son contenu à la source vivante de la parole de Dieu transmise par les Écritures, la Tradition et le magistère. Elle se nourrira aussi des sources complémentaires que sont la liturgie, le témoignage de la vie ecclésiale et les expériences humaines.

1.4. Responsables de la catéchèse

Selon *Catechesi tradendae* n° 62-66, tous les chrétiens sont responsables de la catéchèse. Mais certains sont plus responsables. L'exhortation cite : les Evêques comme

premiers responsables et organisateurs, les prêtres comme collaborateurs des Evêques, les religieux et religieuses, les catéchètes laïcs.

1.5. Destinataires de la catéchèse

Tous ont besoin d'être catéchisés (CT n°35), en observant que la catéchèse assume des caractéristiques propres aux différentes étapes de la vie : enfants, adolescents, jeunes et adultes. Les documents actuels de l'Eglise soulignent que la catéchèse des adultes est la principale forme de la catéchèse, parce qu'elle s'adresse à des personnes qui ont les plus grandes responsabilités et la capacité de vivre le message chrétien sous sa forme pleinement développée.

Dès lors, pour être efficace, la catéchèse doit être permanente, car la foi des adultes doit être continuellement éclairée, stimulée et renouvelée pour mieux percevoir les réalités dont ils sont responsables.

2. Considérations concrètes

Compte tenu de ce qui précède, et vu l'importance de la catéchèse dans la vie de l'Eglise, votre sous-commission propose :

1. Les visites pastorales régulières de l'Evêque dans les paroisses du diocèse avec un calendrier annuel précis.
2. L'implication profonde des prêtres dans l'organisation de la catéchèse dans leurs paroisses et dans les C.E.V.B.
3. Organiser une formation permanente, suffisante et adaptée des agents pastoraux et recycler les prêtres. Cette formation doit comprendre un savoir, un savoir-faire et un savoir-être.
4. Veiller à une sélection rigoureuse des agents pastoraux, en particulier les catéchistes et les catéchètes (avoir fait 4 ans post-primaires, être en ordre avec les sacrements, être chrétien bien formé et avoir un bon témoignage de vie chrétienne).
5. Nommer un coordinateur diocésain pour la catéchèse scolaire et redynamiser le cours de religion dans les écoles conventionnées catholiques.
6. Créer un cadre de pèlerinage diocésain
7. Que chaque paroisse organise des retraites, des recollections pendant les temps forts de l'Eglise (fêtes de Noël et Pâques) avec des thèmes venant du Centre Pastoral.
8. Délocaliser le Centre Pastoral de Tumba à Matadi et le rendre effectivement viable.
9. Outiller les agents pastoraux d'instruments catéchétiques appropriés notamment la Bible, *Mu kimbevo ye mu lufua*, *Ndiatusulu a Bisambu kwa Nlongi*, *Manaka ma Mvu*, etc.
10. Elaborer un projet (programme) catéchétique diocésain unique. Ce projet précisera le contenu et la durée pour chaque catéchèse. Créer une commission ad hoc.
11. Que le diocèse rémunère les catéchistes et les *Ntuadisi (Bakambi)*. En effet, la catéchèse comme la pastorale a un coût financier. A cet effet, il est convenable de les aider dans leurs ministères et vie de famille.
12. Susciter des jeunes catéchistes.
13. Que l'Evêque donne des directives claires sur l'animation de la catéchèse en collaboration avec le Centre Pastoral.
14. Reprendre l'envoi des candidats *Ntuadisi (Bakambi)* à l'ISSR (Institut Supérieur des sciences religieuses) et les utiliser rationnellement à la fin de leurs études.

15. Former les responsables des mouvements d'action catholique dans les paroisses et les encadrer par le Curé qui doit veiller également à l'unité de tous les mouvements d'action catholique.
16. Veiller à une bonne collaboration des agents pastoraux : prêtres entre eux, prêtres avec leurs collaborateurs laïcs.
17. Elaborer un document sur le gouvernement pastoral pour donner des précisions sur les modalités de collaboration des agents pastoraux.
18. Nommer un prêtre exorciste dans chaque doyenné du diocèse vu la résurgence des sciences occultes et de la sorcellerie.
19. Créer des structures diocésaines et paroissiales de la commission de mariage et famille (*Commission Mabota*).
20. Doter les agents pastoraux (prêtres, catéchistes...) de moyens de transports.
21. Faire un recensement du matériel catéchétique existant au diocèse, et le recapitaliser.
22. Nommer un prêtre pour l'encadrement des *Ntuadisi (Bakambi)*.
23. Revaloriser les missions populaires.

Liste des membres de la Sous-commission

1. Monsieur l'Abbé Albert NSIMBA
2. Monsieur l'Abbé André MATONDO
3. Monsieur l'Abbé Fidèle MABUNDU
4. Sœur Anne-Marie WANZILA
5. Sœur Goretti MATUFUENI
6. Monsieur Lambert NLANDU
7. Monsieur Adolphe MFUEMONO
8. Monsieur Daniel DIKUNDUAKILA
9. Me Georgette KIPANGA
10. Monsieur André BASOLUA
11. Monsieur Matthieu BASANGWABI

2.10.2. Sous-commission « **EDUCATION CHRETIENNE** »

0. Préambule

Le Concile Vatican II dans sa Déclaration *Gravissimum Educationis* assigne à l'éducation chrétienne un double but. Il s'agit d'abord « de former la personne humaine dans la perspective de sa fin suprême, en même temps que du bien des sociétés dont l'homme est membre, et dont, une fois devenu adulte, il aura à partager les obligations ». Ce premier volet concerne les aptitudes physiques, morales et intellectuelles, l'éducation sexuelle et la formation à la vie en société. Mais l'éducation chrétienne « vise principalement à ce que les baptisés, introduits graduellement dans la connaissance du mystère du salut, deviennent chaque jour plus conscients de ce don de la foi qu'ils ont reçu, prennent à adorer Dieu le Père en esprit et en vérité (cf. Jn 4, 23), surtout dans le culte liturgique, soient formés de façon à mener leur vie propre selon l'homme nouveau dans une justice et sainteté véritables (cf. Eph.4, 22-23), et qu'ainsi, aboutissent à l'homme parfait, à l'âge de la plénitude du Christ (cf.

Eph.4, 13), ils apportent leur contribution à la croissance du Corps mystique. Qu'en outre, conscients de leur vocation, ils prennent l'habitude aussi bien de rendre témoignage à l'espérance qui est en eux (cf. 1P.3, 15), que d'aider à la transformation chrétienne du monde, par quoi les valeurs naturelles reprises et intégrées dans la perspective totale de l'homme acheté par le Christ, contribue au bien de toute la société » (GE, 2). Ainsi, l'éducation est le socle de tout ; celui qui n'est pas éduqué reste au niveau de l'animal.

C'est ce texte du Magistère qui a orienté de fond en comble notre réflexion en trois moments :

1. La pastorale scolaire
2. La pastorale universitaire
3. La pastorale des jeunes

I. La pastorale scolaire

I.1. Définition de l'école catholique, sa mission et son identité

L'école catholique est un lieu d'enseignement, d'éducation et d'évangélisation. Sa mission est non seulement d'instruire l'enfant mais aussi de lui apprendre les valeurs chrétiennes. Elle vise la formation intégrale de l'enfant. Car il s'agit de rendre ce dernier utile pour son Eglise et sa Société. Pour y parvenir, l'Eglise utilise une approche pédagogique permettant l'enfant de s'enraciner en profondeur.

Disons-le, l'enseignement catholique est christocentrique. En ce sens que tout ce qui se fait à travers l'éducation chrétienne voudrait amener l'enfant à aimer le Christ et à le témoigner. L'école catholique doit donc être avant tout un lieu de foi et d'excellence ; même si de nos jours, elle n'est plus ce foyer où l'enfant apprenait les valeurs humaines et sociales.

I.2. Constat majeur

Force est de constater que dans la plupart de nos écoles les cours de religion et la catéchèse sont mal assurés.

I.3. Autres constats

1. Un support pédagogique non adapté ;
2. Un personnel non qualifié et une insuffisance de formation ;
3. La qualité du personnel pédagogique en souffrance dans beaucoup de milieux scolaires ;
4. Le relâchement de la discipline dans nos écoles ;
5. Le manque de rigueur dans l'évaluation
6. Les antivaleurs ; l'immoralité ;

7. E manque de critères d'admission sérieux
8. La démission des parents
9. La démotivation observée chez le personnel enseignant à la suite du non paiement de certaines unités.
10. La perte d'habitude de la médecine scolaire

I.4. Souhait

Notre souhait est de parvenir à une éducation d'excellence ou de qualité dans nos écoles.

I.5. Moyens pour parvenir à une éducation de qualité

Nous avons à nous recentrer sur :

1. Les supports pédagogiques à actualiser ;
2. Les ressources humaines à former et à encadrer ;
3. Redynamiser les structures de collaboration et le bureau diocésain de l'éducation chrétienne ;

I.6. Recommandations générales

- Arriver à former un personnel de qualité et l'encadrer par une formation permanente ;
- Redynamiser la discipline dans tous les milieux scolaires par le respect strict des textes légaux ;
- Améliorer les critères d'admission aussi bien des élèves que du personnel enseignant par un examen minutieux de leurs dossiers ;
- Lutter contre les antivaleurs multiformes en milieux scolaires par le renforcement de la catéchèse ;
- Impliquer les parents dans l'éducation chrétienne de l'enfant dans la mesure où ils sont non seulement géniteurs, mais encore premiers éducateurs de l'enfant ; ainsi la famille sera-t-elle une véritable cellule de base ;
- Commenter Régulièrement d'Ordre Intérieur à l'intention des élèves et du personnel ;
- Sensibiliser la population scolaire sur les valeurs humaines et chrétiennes, et dénoncer les antivaleurs aussi bien par les mass-médias que par les activités culturelles.

I.7. Recommandations spécifiques

- La Coordination des écoles conventionnées catholiques doit se rassurer, dans la sélection des candidats, de l'efficacité ou la qualité de l'enseignant ;

- Eviter la complaisance dans le recrutement du personnel ;
- Chercher à obtenir l'augmentation du nombre d'heures de cours de Religion ;
- Redynamiser l'action du Bureau de l'Education Chrétienne ;
- Relancer les examens diocésains. Ainsi, il faut souligner que tout tien aux moyens financiers du coût par rapport à l'expérience de la Coordination ;
- La construction des écoles avec internats à Matadi est une demande à étudier profondément tout en tenant compte des besoins du Diocèse et de la carte scolaire ;
- Instaurer un enseignement de type spécial afin de permettre l'insertion des enfants handicapés et des enfants dits de la rue ;
- Définir la nouvelle structure des écoles privées catholiques au regard du nombre croissant de ces écoles et de leurs influences.

II. Pastorale universitaire

Recommandation :

Au regard du nombre croissant des Instituts supérieurs et universitaires, il est important de créer des structures d'encadrement des jeunes étudiants qui veulent entretenir leur foi moyennant certaines activités spirituelles, redynamiser la pastorale universitaire en renforçant des Aumôneries universitaires là où elles existent.

III. Pastorale des jeunes

III.1. Constats

- Immoralité
- Manque d'emploi
- Manque d'encadrement
- Besoin de soutien
- Manque d'activités culturelles et sportives
- Violence
- Méfaits des mass-médias

III.2. Recommandation

- Essayer d'inventorier les besoins et les maux à juguler chez les jeunes ;
- Répondre progressivement à ces besoins ;

- Que l'Aumônerie diocésaine des jeunes se réfère aux instructions du Centre Pastoral et Liturgique ;
- La formation des encadreurs des jeunes au niveau de chaque paroisse et de chaque doyenné ;
- Sensibiliser les jeunes sur les risques qu'ils courent face aux maux qui les minent ;
- Accompagner les jeunes dans leur épanouissement.

Liste des Membres de la Sous-commission

- | | |
|-----------------------------------|--------------------------------|
| 1. Abbé Rémy LUZOLO : Président | 10. Monsieur NGOMA |
| 2. Abbé Dominique M'BAMBA | 11. Monsieur KIUNGU |
| 3. Abbé Jean-Pierre MPIANDA | 12. Monsieur LUYINDULA |
| 4. Abbé Evariste NGONDE (Diacre) | 13. Monsieur BANZADIO |
| 5. Révérende Sœur Victorine PHOLA | 14. Monsieur PHUNA PHUNA |
| 6. Révérende Sœur Gertrude KHONDE | 15. Monsieur MAWA |
| 7. Monsieur LUNTALA | 16. Monsieur NSANGU |
| 8. Monsieur BASIBA | 17. Monsieur René MUANZA |
| 9. Monsieur NKUTI | 18. Monsieur MAVONDA |
| | 19. Mademoiselle Loraine WICHT |

2.10.3. Sous-commission « **APOSTOLAT DES LAÏCS ET DES MOUVEMENTS D'ACTION CATHOLIQUE** »

0. Introduction

Pour son fondement théologique, la sous-commission s'est référée aux documents ci-après :

- Le décret conciliaire *Apostolicam Actuositatem*
- L'Exhortation *Cristifideles laici*
- Le linéamenta page 25-29

Ainsi, les membres de cette sous-commission, réunis en plénière sous la direction de l'Abbé Simon MATONDO, se sont attelés à faire une analyse de l'état de lieu de l'apostolat des laïcs et les MAC vécue dans nos communautés paroissiales en particulier et dans notre diocèse en général.

Cette analyse a permis de déceler les points forts, les problèmes rencontrés au cours de cette pastorale. Pour y remédier, quelques suggestions ont été apportées par les membres synodaux.

Nul ne peut ignorer le sens d'engagement des fidèles laïcs et leur apport si louable à travers leur multiple soutien moral, spirituel, matériel et financier au sein de notre église. D'où leur intégration dans les mouvements existants d'action catholiques en vue de partager leur foi.

1. Apostolat des laïcs : cadre des intellectuels

Nous tenons à répertorier des mouvements connus à savoir :

- ❖ Mouvements d'intellectuels catholiques (MIC) ;
- ❖ Mouvements des étudiants catholiques (MIEC).

1.1. Mouvements d'intellectuels.

Jadis, son existence était dynamique et effective à Matadi, sous la coordination de l'Abbé Germain NZINGA dans la ville de Matadi, où les intellectuels réunis en session avec leurs pasteurs réfléchissaient sur le fondement de la foi face aux réalités socio-économiques vécues dans le milieu professionnel. Mais elle n'a pas pu s'étendre vers d'autres paroisses voisines.

De nos jours, cette commission est quasi inexistante dans les structures paroissiales malgré la présence de nombreux cadres intellectuels dans nos communautés.

1.2. Mouvements des étudiants catholiques.

Par contre, ce mouvement est fonctionnel dans le milieu universitaire plus précisément à Mbanza- Ngungu par l'existence d'une aumônerie. Les milieux intellectuels sont confrontés à divers problèmes :

- L'initiation à l'occultisme : appât des intellectuels pour résoudre les problèmes sociaux, compétition au travail, réussite ou succès ;
- Ignorance des intellectuels ;
- Manque de spiritualité solide (foi vacillante) ;
- Manque de service d'entraide et partage ;
- Manque de collaborateurs laïcs ;
- Désintéressement des acteurs pastoraux (encadreurs spécialisés) et manque soutien spirituel devant les problèmes sociaux exposés ;
- Dualité de vie et de foi de certains chrétiens.

De tous ses problèmes énumérés, nous remarquons que ces groupes ont besoin d'un encadrement spirituel en vue de sauvegarder leur foi dans leur milieu universitaire et professionnel.

Vu la délicatesse d'appréhension posée par cet apostolat des laïcs, la commission suggère ce qui suit :

1. Nécessité de réorganiser l'aumônerie au niveau diocésain et dans les milieux avec sites universitaires et/ou affluence des cadres intellectuels
2. Que le comité diocésain soit reconnu par l'Evêque ;
3. Nommer des acteurs pastoraux diocésains et des aumôniers dans les sites universitaires dont la responsabilité serait de pouvoir coordonner cet apostolat ;
4. Que l'autorité compétente porte son choix sur des acteurs pastoraux compétents et ayant une vocation à remplir cette mission avec dévouement ;
5. Que l'autorité diocésaine intègre les collaborateurs laïcs dans l'apostolat pour son efficacité ;
6. Que ceux qui ont reçu mandat recherchent systématiquement une collaboration étroite avec les mouvements d'apostolat vivants d'autres diocèses en vue de renforcement des capacités ;
7. L'intégration des intellectuels dans la CEVB et le renforcement de la pastorale dans les milieux intellectuels ;
8. Installation au niveau diocésain du Conseil d'Apostolat des Laïcs Catholiques au Congo (CALCC en sigles) ;
9. Regrouper les acteurs en secteurs de travail (médecins, militaires, avocats, magistrats, etc.) ;
10. Que la reprise des publications de l'Etude des laïcats soit imminente ;

a. Les mouvements d'action catholique (MAC).

Les MAC regorgent un capital important des fidèles laïcs de toute génération confondue et constitue un gage d'un engagement remarquable et de richesse malgré les différentes dévotions au sein de notre diocèse.

Nous ne manquerons point d'énumérer certains points positifs :

- Lieux de formation spirituelle intense des laïcs ;
- Cadre de réinsertion et d'intégration des chrétiens partis de l'Eglise ;
- Lieu de connaissance et d'entraide de membres ;
- Place importante de partage de la parole de Dieu pour un affermissement des fidèles ;
- Régularisation de la vie sacramentaire.

Il est à noter certains points négatifs :

- Certaines tendances à dévier dans le fil de certains mouvements par leur manière de prier, de chanter et de prêcher ;
- Faiblesse d'encadrement des jeunes par les animateurs (absence de modèles d'animateurs) ;
- Conflit ou adversité des MAC ;
- Non implication des jeunes dans la vie de l'église ;
- Manque des encadreurs renouvelés ;
- Non implication des religieuses dans les MAC ;

➤ La perte de la langue du diocèse au sein des MAC.

Comme suggestions :

1. Que les pasteurs veillent à l'encadrement des MAC pour un accompagnement des chrétiens à travers :
 - l'initiation ou la formation des prêtres à la spiritualité des MAC ;
 - la création de la coordination des groupes organisés pour éviter les chevauchements des activités. Veiller à la canalisation toutes les forces vives de la paroisse ;
 - la promotion d'une catéchèse d'obéissance ;
2. formations des animateurs ou des membres : formation continue des jeunes pour éviter le cloisonnement.
3. Renforcement dans l'apostolat des laïcs dans l'encadrement des groupes et des jeunes ;
4. Encadrement des sous-groupes ;
5. Veiller à la représentativité des laïcs dans les commissions diocésaines ;
6. Implication et intégration des religieuses dans le MAC.
7. Que la sensibilisation soit effective dans la prise en charge des clergés par ses fidèles pour l'éclosion de notre diocèse.
8. Que l'Evêque nomme des aumôniers diocésains, décanaux et paroissiaux pour la coordination des MAC.
9. Sauvegarder et promouvoir la langue du diocèse.

Liste des membres de la Sous-commission

- | | |
|---|-----------------------------|
| 1) Mr l'Abbé Simon
MATONDO : Président | 7) Mme Agnès WADILAWO |
| 2) Dr Mamitha DIGATA :
Secrétaire rapporteur | 8) Mr NYIMI MALONDA |
| 3) Révérende Sr Marie Angèle
KITEWO | 9) Mr Stéphane
LUSAMBULU |
| 4) Mr Guy N'GOGO | 10) Mme Pauline UMBA |
| 5) Sr Dorothee NLANDU | 11) Mr KIZAMINA |
| 6) Mr Pierre KIDIANGA | 12) Mr Albert NKANZA |
| | 13) Mme Aimée MAFULA |
| | 14) Mr Alexis KIALA |

2.10.4. Sous-commission « **CLERGE, SEMINAIRE ET VIE CONSACREE** »

0. Préambule

Le concile Vatican II est et reste cette source dont il ne faut pas s'éloigner pour ne pas tomber dans les erreurs. C'est dans cette source que les assises synodales doivent puiser la sève qui puisse amener les diocésains de Matadi à la conversion. Comme pour toutes les sous-

commissions, la sous-commission que nous avons l'honneur de représenter ici veut vous livrer ses réflexions, mais principalement les propositions et recommandations sur « le Clergé, le Séminaire et la vie consacrée ».

Clergé, séminaire et vie consacrée sont trois réalités distinctes qui ont un même champ : la pastorale. Le fondamental est que prêtre, séminariste et consacré intériorisent la spiritualité de leurs engagements ; ils doivent développer la communion personnelle avec le Seigneur (Jn 15).

1. CLERGE

De prime abord, les membres de la sous-commission « Clergé, Séminaire et Vie consacrée » réaffirment leur adhésion à l'enseignement de l'Eglise sur l'unicité d'un clergé dans un diocèse et assume son trait fondamental dans son union à l'Evêque (PO 2 ; 7). Ainsi, conscients des points forts et points faibles épinglés, à partir de la base et rapportés dans la Synthèse des Assemblées décanales du Synode diocésain, au sujet du clergé du diocèse de Matadi, les membres de la Sous-commission « Clergé, Séminaire et Vie consacrée » estiment avant tout fonder leurs réflexions dans les directives décrétées par le Concile Vatican II, contenues principalement dans le Décret Presbyterorum Ordinis sur la vie et le ministère des prêtres dans les Paroisses, dans le Droit universel de l'Eglise et autres instruments légaux de l'Eglise. A la lumière des documents du Magistère de l'Eglise, prenant en compte les avis et considérations de la base, la lecture de la situation actuelle du fonctionnement de notre diocèse, la sous-commission retient les aspects ci-après :

1.1. Ministère des prêtres

La pastorale est l'activité principale du ministère du prêtre (PO 2). Elle se rend manifeste dans les triples fonctions : fonction de l'annonce de la Parole de Dieu, fonction de sanctification par la célébration des sacrements et de l'Eucharistie et la fonction de guide du Peuple de Dieu (PO 4-6). En vue de faciliter au clergé de s'acquitter de son ministère, il est recommandé ce qui suit :

- Edicter des directives pastorales diocésaines sur la pastorale des villages, des milieux urbains, des malades, des jeunes, des cadres et intellectuels et autres couches sociales, et sur la pastorale sacramentaire. Cela uniformiserait la pastorale au diocèse.
- Etablir l'étroite collaboration entre les Paroisses et le Centre Pastoral et Liturgique.
- Mettre à la disposition des paroisses des lettres pastorales sur les temps forts de l'année liturgique (Avent, Carême...) et les homélies de l'Evêque en des grandes fêtes (Nativité, Pâques...).
- Logistique : en vue de remplir efficacement ce ministère, quelques outils sont nécessaires, notamment : le moyen de déplacement, les différents documents liturgiques, la malle chapelle, etc.
- Tenir compte des compétences et des aptitudes dans l'affectation des prêtres.
- Restaurer le système de rotation des prêtres dans les paroisses.

1.2. Vie des prêtres

A ce sujet, la sous-commission pense que, partant des aspects liés à la vie spirituelle, communautaire, le témoignage de vie, la prise en charge matérielle et les relations des prêtres entre eux et leurs relations avec les fidèles, il y a lieu de recommander ce qui suit :

a/vie spirituelle

Responsable de la vie spirituelle de ses prêtres (PO 7), l'Evêque doit les y entraîner et, partant de cela, les prêtres se rappelleront leur vocation à la perfection (PO 12). Ainsi, il est nécessaire de:

- Favoriser les occasions de ressourcement spirituel, à travers des recollections mensuelles au niveau de chaque communauté presbytérale, des recollections semestrielles au niveau des prêtres de chaque Doyenné, des retraites sacerdotales annuelles.
- Donner priorité aux moments de prière commune (Bréviaire, concélébrations quotidiennes de l'Eucharistie...).
- Assurer la formation permanente des prêtres en dotant les communautés sacerdotales des revues de spiritualité, de théologie et les autres documents du Magistère (PO 18-19).
- Créer une Commission diocésaine qui s'occupera de cette formation, à travers l'organisation des sessions et autres activités.
- Que l'autorité diocésaine prenne des mesures qui conviennent en l'endroit des prêtres qui refusent de citer le nom de l'Evêque lors des célébrations eucharistiques.

b/vie communautaire

Vu les faits relevés qui portent atteinte à la vie communautaire des prêtres, la sous-commission recommande :

- la fraternité entre prêtres, ce qui suppose l'union fraternelle et la coopération entre prêtres (PO 8);
- le respect mutuel et le dialogue franc;
- la maturité nécessaire de la part des prêtres et promue la loi du travail ;
- l'éradication des abus du pouvoir, les trafics d'influence et l'individualisme ;
- l'organisation des révisions de vie communautaire.

c/témoignage de vie

Il a été relevé à la base que le témoignage de vie pose problème dans le chef du clergé diocésain de Matadi (Cfr synthèse des Assemblée décanales n°32). Face à une telle difficulté et fort de l'exhortation au témoignage dont le monde a besoin aujourd'hui, il est recommandé aux prêtres de notre diocèse de se rappeler et d'assumer leurs conditions dans le monde, du fait qu'ils ont été pris du milieu des hommes et établis en faveur des hommes, dans leurs relations avec Dieu, afin d'offrir des dons et des sacrifices pour les péchés (PO 3). D'où, ils doivent nécessairement :

- ❖ développer les qualités, telles la bonté, la sincérité, la force morale, la persévérance, la passion pour la justice, la délicatesse et tout ce qui est juste, pur, digne et vertueux (Phil 4, 8) ; ces qualités apportent impeccablement le soin dans les relations humaines ;
- ❖ établir une unité et une harmonie dans leur vie (PO 14) ;
- ❖ s'entraîner aux exigences particulières d'humilité et d'obéissance (PO 15) ;
- ❖ se rappeler que le célibat qu'ils ont choisi librement est une donation totale de leur propre personne à Dieu (PO16) ;
- ❖ adopter des attitudes spécifiques de détachement, de travail, de noblesse afin de ne pas évoluer d'impureté en impureté ;
- ❖ mener une conduite exemplaire ;
- ❖ Se rappeler le sens et l'importance, la beauté et la noblesse que renferment les signes distinctifs (soutane, croisette et autres), qu'ils devront régulièrement porter.

d/Prise en charge matérielle des prêtres

Il s'agit ici des moyens mis au service de la vie des prêtres dont les implications spirituelles, psychosociale et pastorales sont à coup sûr positives et encourageantes. De ce point de vue,

- que soit assurée aux prêtres la juste rémunération (PO 20) ;
- que soit instituée une commission ad hoc pour la sensibilisation des fidèles à la prise en charge matérielle de leurs prêtres (PO 20), en les exhortant au panier du prêtre, à la dîme, aux intentions de messe, à la générosité, etc.
- que soit instauré le système de caisse de péréquation ;
- que nos paroisses deviennent des greniers en produits agricoles pour tout le diocèse ;
- que soit reprise et encouragée l'organisation de possibles unités de productions dans nos paroisses et dont la gestion et le suivi sont confiés conjointement à l'économe de la Communauté des prêtres et l'économe diocésain. C'est dire qu'un pourcentage des bénéfiques sera toujours envoyé à l'économat diocésain. Ceci peut être une réponse au principe suivant : « Le développement de notre diocèse part des toutes ses paroisses » ;
- que l'Evêque s'implique personnellement dans la sensibilisation sur la prise en charge matérielle ;
- la solidarité entre les paroisses riches et pauvres en termes de jumelage ;
- les prêtres qui travaillent doivent remettre un pourcentage au diocèse.

e/Relations avec les fidèles

Dans notre diocèse, il est reconnu que les relations entre les prêtres et les fidèles sont généralement très bonnes, mais elles souffrent cruellement d'un malentendu. Ceci est à la base des situations désastreuses auxquelles nous assistons. La sous-commission recommande avec estime que :

- ✓ soit rétabli le climat de confiance entre prêtres et fidèles dans tous les domaines de la vie paroissiale ;
- ✓ soit rappelé aux prêtres qu'ils ont été établis pasteurs du peuple de Dieu et qu'ils doivent guider dans un esprit de service, de charité et d'unité (PO 9) ;
- ✓ soit rappelé aux fidèles de redorer l'image de leurs prêtres ternie par leurs actes propagateurs des semences de divisions, de distractions (apprivoisement des prêtres, collation sélective de certains biens, ...).

2. SEMINAIRE

A la suite du Concile Vatican II, la sous-commission estime que la formation sacerdotale est d'une importance capitale. Car elle est le lieu excellemment naturel où ceux qui, désormais, exerceront au nom de l'Eglise le ministère, doivent apprendre les fondamentaux de ce ministère (cfr Décret conciliaire *Optatam Totius* sur la formation des prêtres). La sous-commission fait large écho de la nécessité de la culture vigilante dont principalement les familles et les paroisses doivent faire preuve (OT 2). En effet, les vocations sacerdotales doivent être cultivées, entretenues, encouragées et promues. Au total, la sous-commission affirme que la qualité d'un clergé dans un diocèse dépend largement de sa formation, de sa préparation.

Dans ce sens, la sous-commission pense d'abord énumérer les différents séminaires, en établissant la spécificité entre les séminaires propres à notre diocèse et ceux qui relèvent de l'autorité conjointe des quelques évêques et où sont envoyés les futurs prêtres ou agents pastoraux. Ensuite et enfin, il sera question de dégager quelques recommandations en guise de propositions.

2.1. Nos séminaires

Le diocèse de Matadi organise :

- Un petit séminaire « Saint Charles Lwanga de Kibula »
- Une propédeutique « Mgr Nzita à Kibula »
- Un Foyer Universitaire Saint Pierre Apôtre (FUSPA) à Mbanza-Ngungu

2.2. Les autres séminaires

Il s'agit des instituts d'études pour la formation initiale au sacerdoce et pour la formation spécialisée de nos prêtres et agents pastoraux. Il s'agit de :

- Le Grand Séminaire « Saint Robert Bellarmin » de Mayidi ;
- L'Institut Supérieur des Sciences Religieuses (ISSR) à Kinshasa ;
- L'Université Catholique du Congo (UCC) à Kinshasa.

a) Petit Séminaire de Kibula

La sous-commission rappelle que ce Petit Séminaire demeure la pépinière des vocations sacerdotales pour les comptes du Diocèse de Matadi. D'où, elle recommande ce qui suit :

- revenir à l'idéal premier de la mise en place de cette maison de formation : préparer effectivement des jeunes qui doivent entrer au Grand Séminaire et devenir prêtre du Diocèse de Matadi ;
- assurer une sélection attentive et pastorale des enfants à admettre à Kibula ;
- redynamiser les commissions des vocations sacerdotales dans nos paroisses en vue de sensibiliser les parents et tuteurs d'encadrer et encourager leurs enfants vers le sacerdoce (OT 2) ;
- que les prêtres fassent quelquefois de petits retours dans leurs paroisses d'origine pour susciter les jeunes restés ;

- améliorer les conditions ordinaires de vie des séminaristes ;
- instituer un bureau qui se chargera de la sensibilisation des parents des séminaristes et de nos paroisses sur la prise en charge matérielle des séminaristes et de leur alma mater ;
- améliorer les conditions de vie des prêtres affectés comme enseignants à Kibula, car la précarité dans laquelle peuvent vivre les prêtres (enseignants) affecte à coup sûr l'esprit des élèves. Par conséquent, ils changent d'orientation ;
- procéder à un bon choix des formateurs ;
- pendant les vacances, que les petits séminaristes soient encadrés. Pour ce faire, qu'il soit remis à chaque séminariste en vacances « un Avis aux parents » qu'il devra présenter à la communauté sacerdotale des lieux de ses vacances pour son identification et son encadrement ;
- que l'Evêque compte parmi ses priorités pastorales, les visites régulières aux Petits Séminaristes.

b) Propédeutique Mgr Nzita

- ❖ délocaliser la propédeutique. Cela répondra au principe de la gradualité dans la formation ;
- ❖ émettre un critérium adéquat et efficace dans l'étude des dossiers des aspirants ;
- ❖ impliquer à degré premier les prêtres en paroisses et les parents ou tuteurs des aspirants dans une franche et étroite collaboration ;
- ❖ soumettre les aspirants à un test de présélection ;
- ❖ descendre sur terrain des responsables de la commission diocésaine des vocations, en vue d'entrer en contact avec tous ces partenaires de la formation des prêtres ;
- ❖ organiser des rencontres régulières des responsables de formation avec les parents des aspirants ;
- ❖ recourir à l'objectivité dans la sélection des candidats ;

c) FUSPA

- revenir aux orientations fondatrices du FUSPA ;
- revaloriser ce bâtiment ;
- assurer les subsides conséquents ;

d) Grand Séminaire de Mayidi

La sous-commission fait foi à la qualité de la formation (cf OT 4-12) qui y est dispensée, mais il estime que la formation de nos futurs prêtres ne doit pas s'arrêter aux aspects vus à Mayidi ; il est tout indiqué aussi que les prêtres en paroisses contribuent à cette formation. D'où la sous-commission propose que :

- les visites canoniques par Mgr l'évêque aux Séminaristes soient perceptibles sinon régulières ;
- reprise de ministères des vacances des nos grands séminaristes (Noël, Pâques et grandes vacances). Ceci permettra aux séminaristes de vivre, selon leur niveau, le réalisme de la pastorale en paroisse où ils seront envoyés (OT 21). A ce sujet, que les curés des paroisses et l'aumônier des séminaristes se rappellent pertinemment que leur responsabilité est engagée (OT 2) ;
- en accord avec ses paires, que l'Evêque tiennent à insérer à Mayidi quelques cours ayant traités à la pédagogie ;

- vulgariser les documents de la CENCO ;
- ne plus admettre des candidats réorientés par d'autres familles religieuses.

N.B. La sous-commission prend en compte les soucis ci-après et en fait des recommandations :

- ✓ Préparation nécessaire et soignée des formateurs enseignants au Petit Séminaire,
- ✓ Préparation urgente de la relève du corps professoral au Grand Séminaire de Mayidi ;
- ✓ Diversification des spécialisations au sein du clergé du diocèse de Matadi (Médecine, droit...).

III. VIE CONSACREE

La vie consacrée en général, comme la vie religieuse professée par les Conseils évangéliques, est un don de l'Esprit à l'Eglise. Il revient aussi à l'Eglise seule de l'accueillir et l'approuver par son autorité (Décret *Perfectae caritatis* sur la rénovation et l'adaptation de la vie religieuse PC 1). Prenant sa source dans le Divin Maître, elle est comme un « signe éclatant du Royaume de Dieu » (). Ceux qui s'y engagent le font dans le seul but de suivre le Christ de plus près dans une imitation libre et fidèle. La consécration de leur vie au service de Dieu est une réponse à la vocation de ne vivre que pour Dieu. Elle revêt un caractère particulier parce qu'elle est enracinée dans le baptême et qu'elle en est la pleine expression (PC 5).

Le saint concile précise qu'il existe des éléments communs à toutes les formes de la vie religieuse (PC 5). Mais il existe aussi des spécificités entre les instituts religieux : certains sont ordonnés à la contemplation ; d'autres par contre sont voués à la vie apostolique (PC 7-8) Il y a également la présence de la vie monastique et conventuelle (PC 9) dont le Concile recommande le maintien ; de la vie religieuse laïque dont la charge pastorale de l'Eglise dans l'éducation de la jeunesse, le soin des malades et d'autres formes d'apostolat jouit d'une grande considération de la part du saint Concile (PC 10) ; d'autres instituts séculiers dont la spécificité est « d'exercer partout et efficacement l'apostolat dans le monde et comme du sein du monde, apostolat pour lequel ils ont été créés (PC 11).

En fait, malgré toute la prudence requise, le Concile n'exclut nullement la promotion et le développement des formes de vie religieuse correspondant « au caractère et aux mœurs des habitants, aux conditions de vie et aux coutumes locales » (PC 19).

Tous ces instituts de vie consacrée et sociétés de vie apostolique conservent fidèlement et poursuivent leurs œuvres spécifiques ; mais ils restent attentifs aux besoins de l'Eglise universelle et des diocèses (PC 20). Et, entre les Evêques, c'est-à-dire les ordinaires des Eglises locales et les religieux, il existe une relation de collaboration codifiée dans le document du Magistère pontifical : *Mutuae Relationes*.

Le diocèse de Matadi qui doit ses origines au travail missionnaire des pères Rédemptoristes est conscient du fait que beaucoup d'autres familles religieuses ont apporté, apportent et apporteront merveilleusement les meilleures de leur spécificité missionnaire dans la pastorale diocésaine.

Au regard de toutes les réussites et tous les ratés que la vie consacrée a connus, et dans la dynamique de la conversion que prêche le synode diocésain, la sous-commission souhaite que ces recommandations soient prises en compte. Il s'agit de :

- Exhorter les consacrés à vivre leur idéal de vie ;
- Leur rappeler la valeur de la loi du travail dans leurs communautés ;
- Recréer le climat de convivialité entre eux et les paroisses ;
- Les exhorter à s'impliquer dans les activités pastorales des paroisses ;

Au diocèse, il est souhaité ceci :

- ❖ Encourager la vocation des frères dans sa spécificité ;
- ❖ Créer dans la mesure du possible la congrégation diocésaine des frères ;
- ❖ Que Mgr l'Evêque rencontre régulièrement les supérieurs majeurs des congrégations œuvrant au diocèse ;
- ❖ Que Mgr l'Evêque effectue quelques fois des visites dites de soutien dans des communautés religieuses implantées au diocèse de Matadi ;
- ❖ Que les prêtres de paroisses s'occupent activement du soin spirituel des communautés religieuses sous leur juridiction sans s'immiscer dans les affaires internes ;
- ❖ Organiser des sessions sur la résolution des conflits dans nos communautés.

Liste des membres de la Sous-commission

- | | |
|---|------------------------------|
| 1. Abbé Adrien DIAKIODI (Président) | 6. Abbé Martin MADIBU |
| 2. Abbé Freddy MASIKA (Secrétaire-Rapporteur) | 7. Abbé Pamphile NSUMBU |
| 3. Père Joseph MUKONDUA (Secrétaire-Rapporteur) | 8. Frère Félicien LUKOKI |
| 4. Abbé Guy LUNTADILA | 9. Sr Dioselina MESA |
| 5. Abbé Hyacinthe MASAMBA | 10. Sr Viviane MAVAMGA |
| | 11. Madame Marceline KIBUNGI |
| | 12. Monsieur LAPATSH NKIOM |

2.10.5. Sous-commission « **DES COMMUNICATIONS SOCIALES** »

Sous la direction de son président, le révérend père Hubert NGUAMU et de son vice, l'abbé Philibert MAYENGELE ; la commission des communications sociales a statué sur quatre points :

- Le fondement biblique et les principes théologiques des communications sociales ;
- Les objectifs de la commission des communications sociales ;
- Les propositions des différentes structures
- Les résolutions

1. Fondement biblique et principes théologiques

La communication est l'apanage de Jésus lui-même qui est le communicateur par excellence (cfr Mc 1 : 15-16). Le Christ s'est révélé lui-même comme tel. Il a proclamé le royaume par sa conduite et il a adopté la façon de s'exprimer, de penser conforme à son pays et à sa culture. Le concile Vatican II accorde une place de choix à la communication et encourage l'utilisation des instruments et des moyens de communication, en instituant le décret Inter Mirifica.

A l'introduction de ce décret à la page 517 des seize documents conciliaires (VATICAN II) il est dit « Parmi les admirables inventions techniques que Dieu aidant le génie humain a pu extraire de l'univers créé, l'Eglise accueille et suit avec une sollicitude particulière celles qui concerne avant tout l'esprit même de l'homme et qui ont ouvert des voies nouvelles pour communiquer les informations de toutes sortes, les pensées et les modes d'actions avec la plus grande facilité.

Parmi ces dernières inventions émergent à leur tour les instruments qui de part leur nature, sont à même d'atteindre et d'influencer les individus, mais les multitudes en tant que telles voire toute la société humaine. Ce sont la presse, le cinéma, la radio, la télévision, ainsi que d'autres encore, qui méritent de ce fait le nom d'instrument de communication sociale. Inter Mirifica et à sa suite l'instruction pastorale *Communio et Progressio* de Paul VI montre que les moyens de communication sociale sont des dons de Dieu et doivent indéniablement être mis à la disposition de l'évangile pour son expansion. Ce qui revient à dire que l'Eglise doit posséder et soutenir ces moyens nouveaux.

Que toutes les filles et tous les fils de l'église unissent leur zèle et leur savoir pour faire en sorte que les instruments de communications sociales soient utilisés sans retard et suivent le rythme de l'évolution de la culture actuelle.

Ainsi, le fondement théologique de base de la commission de communication sociale est à la suite du Christ l'annonce de la Bonne Nouvelle du salut à travers les médias.

Parmi les différents moyens et instruments de communication sociale aujourd'hui, on peut citer :

- La presse (le journal)
- Le cinéma
- La radio
- La télévision
- L'internet
- Le téléphone
- La phonie
- Les livres, etc.

A l'heure actuelle, l'église n'a non pas seulement le devoir d'employer tous ces instruments de communication sociale pour réaliser sa mission évangélisatrice, mais aussi d'enseigner aux hommes le bon usage de ces moyens, car les médias ont le pouvoir de construire quand ils sont bien utilisés et de détruire quand on s'en sert mal.

Les moyens de communication sociale présentent donc un triple intérêt pour l'église : ils aident à se révéler au monde moderne ; ils favorisent le dialogue à l'intérieur de l'église ; ils apprennent à l'église les mentalités et les attitudes de l'homme contemporain.

En effet, à l'heure actuelle nous sommes à la veille d'une grande révolution technologique radicale dont la nouveauté va annexer tous les moyens de communication que nous connaissons, au risque de voir tous nos médias disparaître à l'avènement de la numérisation, l'Eglise doit mettre de mécanisme pour s'adapter à cette évolution rapide de l'univers médiatique.

2. Objectifs de la CDCOS (coordination diocésaine de communication sociale)

- La conversion ou la transformation de l'homme et de la société en partant de la famille, la CEVB, la paroisse et le diocèse
- La propagation de la foi
- L'expansion de la bonne nouvelle du salut telle que voulu par le christ
- Donner et véhiculer la bonne information
- Combattre les antivaleurs et l'immoralité
- Combattre les divisions, les conflits et les incompréhensions
- Briser les barrières ethniques et tribales
- Favoriser l'unité des croyants en général et de tous les chrétiens en particulier;
- Pour notre diocèse, l'unité des chrétiens de nos différentes paroisses
- Vulgariser le message et les orientations pastorales de l'évêque diocésain, de la CENCO et du Saint siège;
- Former l'esprit critique des utilisateurs et des consommateurs.
- Contribuer aux biens communs et aux progrès de l'ensemble de la société.

3. Les structures de la commission de communication sociale

Pour permettre le bon fonctionnement de la CDCOS, nous suggérons :

1. l'implantation dans toutes les paroisses du diocèse de la commission de la communication sociale ;
2. la nomination d'un coordinateur diocésain de CDCOS et d'un chargé diocésain de la communication ;
3. la mise sur pied d'une synergie des journalistes catholiques pour la collecte, le traitement et la diffusion des nouvelles du diocèse pendant les temps forts, les tournées pastorales de l'Evêque et autres événements importants de l'Eglise et la production des programmes concernant la vie de l'église ;
4. la création une équipe de sensibilisation du diocèse ;
5. la création des adresses e-mail pour l'échange des informations entre différentes paroisses (suggestions) ;
6. la constitution d'un conseil d'administration pour chaque média existant au diocèse ;
7. la création d'un service d'appareil de sonorisation (équipement complet de musique et un équipement complet de fanfare diocésaine) ;
8. la création une structure de plaidoyer auprès de l'autorité étatique (cfr. taxes exagérées, des factures de SNEL exorbitantes, ANR, ...) ;

4. Résolutions

1. la mise sur pied des mécanismes de recherches de financement pour les médias existants au diocèse ;
2. la vulgarisation de la culture des médias aux prêtres et aux Laïcs ;
3. l'appropriation des médias par la communauté chrétienne ;
4. la redynamisation du service d'archives et nommer un archiviste ;

5. la création d'une vidéothèque, bibliothèque diocésaine et imprimerie diocésaine ;
6. la vulgarisation du site du diocèse ;
7. la création d'un réseau des organes de presse existant au diocèse ;
8. l'incitation de tous les journalistes et animateurs catholiques d'adhérer dans les associations catholiques existantes ;
9. la redynamisation des associations des journalistes catholiques dans le diocèse (UCAP, UCIP, SIGNIS, ...)
10. l'insertion d'un cours ayant trait aux médias dans l'enseignement primaire, secondaire et professionnel ;
11. la création des bulletins paroissiaux et des groupes artistiques (théâtres, danses traditionnelles, etc.) ;
12. l'institution de l'obole diocésaine pour soutenir les medias (cfr Journée de la Communication sociale) ;
13. l'instauration des journées du livre et de la lecture ;
14. la création d'un mécanisme de protection des journalistes catholiques ;
15. l'uniformisation des programmes ;
16. le renforcement des capacités des journalistes et animateurs ;
17. l'appui financier et matériel pour les médias du diocèse ;
18. la revalorisation de la culture Kongo par l'utilisation de la langue kikongo dans nos médias ;
19. l'extension - en attendant l'heure de la numérisation des médias en RDC à l'horizon 2015 – du signal de la RTDM sur tout le diocèse par des émetteurs relais ;
20. la prise en charge du personnel des medias ;

Moyens existants

- RTDM
- Radio Vuvu Kieto
- Sara TV
- Site du diocèse
- Feuille de liaison pastorale

Ici, nous invitons l'Abbé Philibert MAYENGELE qui va nous parler particulièrement de la RTDM.

Dans notre Diocèse, nous avons l'avantage d'avoir plusieurs moyens de communications sociales. Mais tous ces médias connaissent beaucoup de difficultés. Celles-ci peuvent être regroupées en six points :

1. Manque de moyens financiers ;
2. Manque d'équipement adéquats ;
3. Signal très limité (beaucoup de paroisses du diocèse pas arrosées) ;
4. Personnel moins qualifié et pas motivé (utilisation d'un grand nombre des bénévoles) ;
5. Manque d'appui ou de soutien de la communauté pour laquelle ces médias existent ;

6. Manque d'une structure de coordination diocésaine de communication sociale.

Résolution

- Poursuivre et finaliser le projet de la TV diocésaine
- Initier des clubs d'écoute pour réfléchir sur le devenir des médias

Liste des membres de la Sous-commission

- | | |
|--|-------------------------|
| 1. Père Hubert NGUAMU (Président) | 5. Matthieu BASIBA |
| 2. Abbé Philibert MAYENGELE (Vice-président) | 6. Sylvestre NGOMA |
| 3. Néron NKATA (Secrétaire) | 7. Alphonsine LUKAU |
| 4. André KIANDA NTUADI | 8. Honoré MANGONGO |
| | 9. Ghislaine KAMALANDUA |

2.10.6. Sous-commission « CARITAS ET DEVELOPPEMENT »

0. Introduction

Notre sous-commission est composée de 15 membres. Elle a trois volets ci – après :

- les Œuvres Pontificales Missionnaires
- le service de la charité
- le service des malades.

Réunis dans la chapelle de Ndimba Luwawanu, les membres de la sous commission ont reparti le travail en 2 points :

- I. REGARD SUR CARITAS DEVELOPPEMENT DU DIOCESE DE MATADI
- II. LES ŒUVRES PONTIFICALES MISSIONNAIRES

Notre commission a commencé par ressortir le fondement doctrinal de la Caritas Développement. Les membres de la sous commission ont fait remarquer que Caritas Développement est une des réponses que l'Eglise en général et le Diocèse en particulier donne par rapport à la situation sociale de l'homme. C'est-à-dire un instrument pour appliquer la doctrine sociale de l'Eglise. Celle – ci étant un patrimoine de l'Eglise que développeront au fil du temps plusieurs encycliques des Papes.

*« Ainsi, en se greffant sur une tradition pluriséculaire, l'encyclique **Rerum Novarum** (Des choses nouvelles) du pape Léon XIII en 1891 va ouvrir un nouveau chemin, et marquer un nouveau début par un développement substantiel de l'enseignement dans le domaine social ».*

« *Le principe personnaliste se concrétise dans la promotion de la dignité humaine à tous les niveaux, contre tout type de discrimination économique, politique, linguistique, raciale, religieuse... etc. et en particulier dans la promotion des droits humains fondamentaux. Il s'agit donc bien du 'développement intégral de tout homme et de tout l'homme' selon la fameuse expression de Paul VI (Encyclique Populorum Progressio de 1967) ».*

A cet effet, la doctrine sociale de l'Eglise est donc le fondement doctrinal même qui justifie l'existence de la Caritas Développement dans notre Diocèse.

I. REGARD SUR CARITAS DEVELOPPEMENT DU DIOCESE DE MATADI

En vue de comprendre ce que c'est Caritas Développement du Diocèse de Matadi, il est important d'instruire l'assemblée synodale sur les différents bureaux de Caritas Développement du Diocèse de Matadi et leurs mandants.

1. Les différents bureaux

La Caritas Développement Matadi comprend trois bureaux à savoir :

- *Le Bureau Diocésain de Caritas (BDC)*
- *Le Bureau Diocésain des Œuvres Médicales (BDM)*
- *Le Bureau Diocésain de Développement (BDD)*

2. Des mandants de ces trois bureaux

Les mandants de ces bureaux, par rapport à la mission générale de la Caritas Développement Matadi, consistent à contribuer dans 3 secteurs :

- *Secteur de solidarité et du partage*
- *Secteur de la santé*
- *Secteur du développement*

3. Constat de la Commission par rapport à Caritas développement du Diocèse de Matadi

En ce qui concerne la Caritas Développement du Diocèse de Matadi, les membres de cette sous commission constatent que bien des efforts non négligeables ont été déjà fournis. On peut remarquer ça et là des réalisations des projets dans le secteur de la solidarité et partage, la santé et le développement durable. Néanmoins, ils ont constaté dans l'ensemble que Caritas Développement n'a pas encore atteint ses objectifs tels que définis par la hiérarchie de l'Eglise universelle.

Ainsi donc, en vue d'aider Caritas Développement du Diocèse de Matadi à mieux faire son travail dans l'avenir, la sous commission a identifié quelques défaillances observées dans les différents secteurs précités et formulé quelques propositions concrètes.

4. Quelques défaillances observées et propositions :

a) *Dans le secteur de solidarité et du partage :*

En effet, dans le secteur de solidarité et partage, Caritas Développement a pour mission :

- De restaurer la dignité des hommes et des femmes victimes des catastrophes, des calamités, des conflits armés, interethniques et autre ainsi qu'à la réhabilitation de celle des indigents ;
- La réhabilitation et la reconstruction de leurs communautés par l'accroissement de la charité et du partage ;
- L'auto prise en charge individuelle et collective, selon le cas, des hommes et des femmes rendus vulnérables et/ou marginalisés suite aux conditions dans lesquelles les ont placés les catastrophes, les calamités, leurs familles, leurs communautés, les conflits, les malades...

A en croire les avis de la base et ceux des membres de la sous commission, dans ce secteur et par rapport à sa mission, Caritas Développement n'a pas bien fonctionné. Ainsi donc, quelques défaillances sont à relever.

✓ **Défaillances:**

- L'absence d'un personnel compétent et qualifié
- Manque des structures claires
- Cumul des fonctions chez certains membres de Caritas développement
- L'inopérationalité ou l'inexistence des services Caritas développement au niveau paroissial
- Une trop forte dépendance aux financements extérieurs
- Manque de suivi des orientations et l'inapplication des recommandations en général
- L'ignorance par les fidèles de la doctrine sociale de l'Eglise
- Le manque d'une base de données ou des statistiques des vulnérables notamment les malades, les personnes de troisième âge, les veuves et les orphelins...
- L'esprit attentiste des chrétiens et acteurs pastoraux

✓ **Recommandations:**

- Intensifier les formations, les séances de sensibilisation, de conscientisation
- Assurer l'éducation des acteurs pastoraux et des chrétiens en général
- Restructurer l'organe de la Caritas développement du Diocèse de Matadi
- Redynamiser les comités paroissiaux Caritas Développement
- Dissocier les fonctions cumulées par certains personnels de Caritas Développement du Diocèse de Matadi
- Mettre en place un Conseil d'Administration et un comité de contrôle interne
- Doter des organes diocésains des personnels qualifiés et compétents susceptibles de répondre aux recommandations de la CENCO
- Créer des structures internes de mobilisation des ressources financières

- Assurer la formation des prêtres et des chrétiens sur la doctrine sociale de l'Eglise

b) Dans le secteur de la santé (BDOM):

Dans ce secteur, la mission de Caritas Développement est de contribuer à l'amélioration des conditions socio sanitaires de la population et des communautés locales dans le diocèse avec la participation, sans exclusive, de l'homme et de la femme créés à l'image de Dieu.

Par ailleurs, le rôle (du) BDOM serait de coordonner toutes les structures médicales du Diocèse ou celles œuvrant dans le Diocèse de Matadi.

Parlant du Bureau d'œuvres Médicales, la sous commission a fait remarquer que le BDOM existe et fonctionne quand même au sein de notre Diocèse.

Mais il devra être redynamisé en nommant à sa tête, une personne compétente au profil du manager, une personne qui a des relations et qui a une certaine notoriété au niveau des instances sanitaires et organismes internationaux. Cela permettrait d'arracher des grands financements en vue de doter des structures sanitaires du diocèse des matériels médicaux modernes et de les rendre viables.

Ici également, la sous commission a constaté que Caritas n'a pas aidé le Diocèse à obtenir les résultats attendus.

✓ **Défaillances:**

- Manque d'un personnel compétent et qualifié à la tête de BDOM
- Manque de coordination des formations sanitaires du Diocèse
- Refus de certaines formations médicales œuvrant et pourtant dans le Diocèse, d'adhérer à la politique de BDOM diocésain
- Absence d'un personnel qualifié en santé publique
- Manque d'un hôpital catholique moderne dans la ville chef lieu du diocèse
- Défaut d'une meilleure prise en charge des prêtres malades
- Cumul des fonctions au niveau de BDOM

✓ **Recommandations :**

- Restructurer le personnel de BDOM en tenant compte des compétences et profil exigé ;
- Renforcer la coordination des toutes les formations médicales du diocèse
- Etablir un contrat de collaboration entre le BDOM et les structures médicales œuvrant dans le Diocèse de Matadi
- Construire un hôpital catholique moderne dans le chef lieu du Diocèse de Matadi.
- Assurer une meilleure prise en charge des prêtres malades en désignant un médecin explicitement un médecin chargé des prêtres malades ;
- Capitaliser les expériences des BDOM telles qu'elles sont vécues dans d'autres Diocèses. Et dans la mesure du possible y envoyer des personnels pour un stage ou une formation.
- Négocier une contribution de la part des formations médicales du Diocèse et de celle des autres Congrégations afin de faciliter le bon fonctionnement.

c) Dans le secteur du développement

Caritas a pour mission, de contribuer à l'amélioration durable des conditions socio économiques des populations et des communautés locales, sans exclusive, avec leur participation effective en vue de leur auto prise ne charge.

Par rapport à ce secteur la sou-commission a également relevé quelques défaillances majeures ci – dessous:

✓ **Défaillances:**

- Manque des directives claires
- Manque d'une vision claire(())
- Manque de planification d'activités
- Manque d'un programme de développement clair
- Absence des organes pouvant régir le fonctionnement de Caritas Développement
- L'absence du clergé au sein des services Caritas Développement
- L'individualisme comme frein et obstacle au développement ;
- La personnalisation des projets
- Cumul des fonctions

✓ **Recommandations:**

- Compte tenu des mutations qu'ont connues les services diocésains et par rapport à la vision actuelle, il s'avère urgent de dissocier le Bureau Diocésain de Développement (BDD) et le Bureau des projets pastoraux. Cela permettrait plus d'efficacité et évitera le cumul des fonctions chez le coordinateur.

La sous commission recommande:

- Qu'il y ait un programme clairement défini qui puisse être soit triennal ou quinquennal.
- Qu'il y ait une vision claire, partagée par tout le clergé diocésain concernant le développement du Diocèse.
- Qu'il y ait des directives et précisions sur la pastorale sociale de l'Eglise;
- Que puissent fonctionner les organes de Caritas Développement Matadi avec nomination des membres ou animateurs, notamment le conseil d'Administration, la commission de Contrôle ou audit interne ;
- Qu'il y ait présence du clergé diocésain dans les services Caritas Développement.
- Que les animateurs des services de Caritas-développement soient nommés sur base des critères de compétences.
- Qu'il soit créé un service à part entière qui s'occuperait uniquement des projets pastoraux avec nomination d'un responsable.

II. LES ŒUVRES PONTIFICALES MISSIONNAIRES

Etant un instrument d'appui à l'action pastorale de l'Eglise locale de Matadi, les OPM poursuivent deux objectifs à savoir :

- Eveiller la conscience des chrétiens sur l'attention qu'ils doivent accorder à l'autre par rapport à la charité.
- Organiser la collecte des fonds

Jusqu'ici, les animateurs essayent de faire leur travail et les efforts sont louables. Néanmoins, quelques difficultés sont à signaler.

✓ **Défaillances:**

- Manque d'un bureau de fonctionnement
- Manque d'un personnel disponible approprié
- Absence d'une commission de collecte des fonds
- Manque de suivi des paroisses bénéficiaires des financements des OPM
- Manque d'un calendrier et d'un planning

✓ **Recommandations :**

Compte tenu de l'importance et du rôle que jouent les animateurs des OPM, les membres de la sous commission conseillent:

- Que les animateurs aient un bureau en vue d'une bonne organisation de leur service
- Qu'il ait une commission de collecte des fonds
- Que les paroisses bénéficiaires des financements des projets de Propagation de la foi puissent informer le Bureau des OPM en vue d'une collaboration et d'un encadrement.

III.CONCLUSION

Etant donné le rôle que devra jouer Caritas Développement par rapport au développement du peuple et du Diocèse de Matadi, la sous commission insiste sur le fait que cet instrument précieux de l'Eglise soit regardé avec une attention particulière. Elle souhaite également que, compte tenu des recommandations de ce rapport, des décisions courageuses et importantes soient urgemment prises.

Fait à Matadi, le 23 mai 2013

Père Blaise MATONDO

Président

2.10.7. Sous-commission « **FINANCES ET PATRIMOINE DU DIOCESE** »

Notre intervention trouve son fondement dans la doctrine de l'Eglise. La constitution pastorale de l'Eglise sur le monde de ce temps (Gaudium et Spes) nous indique à suffisance les principes directeurs de notre action en matière des finances et du patrimoine.

L'Eglise qui doit marquer sa présence dans l'émergence d'un monde nouveau doit aussi se constituer à l'interne comme société organisée, respectant les critères de gestion dans l'entreprise avec la possibilité de générer les profits destinés à soutenir l'action pastorale.

Le code du droit canonique (Cfr Can 1254 par. 1) donne le droit d'acquérir et d'aliéner les biens meubles et immeubles.

L'Evêque diocésain peut constituer à toute fin utile la commission pour les affaires économiques (Cfr can 492).

Petit rappel à l'Assemblée : la Sous-commission Finances et Patrimoine est une Sous-commission assez sensible dans la mesure où les finances sont un grand appui à toutes les activités. Il n'y a pas de pastorale sans finances. La subsistance des prêtres et des agents pastoraux est à relever de manière particulière. La sécurité sociale et le bon usage des biens ecclésiastiques doivent constamment constituer un souci pour notre Eglise (cfr (Presbyterorum Ordinis)).

Dans cette Sous-commission, il nous a été demandé de réfléchir sur les finances et le patrimoine de notre Diocèse.

En effet, pour le besoin de la cause, d'abord, nous avons procédé par inventorier toutes les ressources ou les entités existantes, source d'auto-financement dans notre Diocèse et, ensuite, nous avons relevé quelques difficultés y afférentes et proposé à chaque fois des pistes de solution.

I. Les sources existantes d'autofinancement du Diocèse de Matadi

1.- La Pharmacie Diocésaine

C'est une entité importante qui fonctionne et est située à la procure.

Difficulté : Toutefois, le capital y alloué est insuffisant pour subvenir aux charges sociales.

Propositions : - Création des dépôts pharmaceutiques à Matadi ainsi que dans d'autres doyennés comme Kwilu-Ngongo, Luozi, Mbanza-Ngungu, etc.
- Engager un pharmacien ou un superviseur.

2.- La Librairie

Cette unité existe bel et bien à la procure mais elle est à redynamiser.

Propositions:

- Notre librairie en symbiose avec la coordination doit chercher à fournir tous les documents scolaires à toutes nos écoles conventionnées catholiques.
- Création d'un partenariat avec Médiaspaul.

3. Garage et Parking

Ils existent au sein de la procure.

Difficultés: peu d'abonnés et peu de véhicules.

Propositions: - Conclure des contrats avec des sociétés de la place pour des éventuelles réparations
 - Création d'un garage compétitif avec un personnel qualifié et tous les Services y afférents ;

4. Quotas

Le Diocèse n'a qu'un seul quota, à savoir celui de l'achat et vente de ciment.

Difficulté: Marge bénéficiaire moindre.

Propositions: - Demande d'agrément au près du Ministère de Plan pour devenir distributeur officiel;
 - Recherche d'autres quotas (farine de froment, sucre etc.)

5. Menuiserie

L'unité existe et est située à Fatima à Matadi

Difficulté : - vétusté du matériel.

Propositions : - Renouvellement du matériel ;
 - Diversification du marché (transformation du bois en meubles, fabrication des cercueils, bancs etc. à vendre à un prix compétitif).

6. Dentisterie

Elle existe et est située à l'enceinte du Centre Nzo A Nsalasani et elle est rentable.

Proposition: Améliorer l'équipement du service.

7. Centre de Santé (St Sacrement)

Situé au Belvédère, le Centre de santé de Saint Sacrement n'est vraiment pas une source sûre.

Difficulté: beaucoup de gratuité à cause des indigents.

Propositions: - Faire appel aux spécialistes;
 - Diversifier les services de santé;
 - Instaurer le système de mutuel de santé.

N.B. : Une question a été posée: celle de savoir le statut des autres hôpitaux tels que Mangembo et Kimpangu ainsi que d'autres Centres de santé à savoir Songololo, Sonabata, Bienga, Bandakani et autres qui peuvent générer des recettes. A ce sujet, le BDOM devra nous éclairer.

8. Maisons en location

Notre Sous-commission a épinglé à Matadi 2 maisons d'habitation, 1 Salle des fêtes et 17 Maisons commerciales (échoppes).

Difficulté: Pour les bâtiments scolaires, non payement du loyer par le gouvernement Congolais des écoles sous contrat.

Propositions: - création d'une commission de suivi des dossiers,
 - Suivi des cas du contrat de location par le service contentieux et juridique

9. Transport

Ce secteur n'est pas viable car il est limité.

Difficulté: Le Diocèse ne possède que deux (2) grands véhicules : Camion Benne et Iveco. Ce dernier est affecté au transport du sucre.

Propositions: - Renforcement du charroi automobile;
 - Création d'une agence de transport si possible.

10. Chambre Froide

Elle existe de nom et à présent elle n'est pas opérationnelle.

Difficulté: trop de taxes et manque d'un bon locataire.

Proposition: - Sélectionner un client fiable pour la location.

11. Craierie de Kimpese

Elle se trouve à Kimpese mais l'usine est à l'arrêt de production aujourd'hui.

Difficultés: - Vétusté de matériels;
- problème administratif par manque des documents attestant son statut de ASBL

Propositions: - Recherche d'un partenariat;
- Recherche des documents administratifs;
- Création d'une commission ad hoc pour le suivi
- Renouvellement du matériel.

12. Les Ecoles Conventionnées Catholiques

Il en existe 367 au sein de notre diocèse (Maternelles, Primaires et secondaires).

Avantage: elles versent leur quotité à l'économat du diocèse par le canal de la coordination.

Difficulté: - le montant versé n'est pas stable.

Proposition: souhait de voir un montant fixe par élève dans la ventilation qui reviendrait à l'Economat.

13. Elevage

Il en existe à Kindongala, Kimpangu, Kinzundu. Par contre celui de Nkolo a disparu. Il existe une porcherie à Tumba mais sans porcs.

Difficultés: - Vieillessement de cheptels
- Pas d'entrée car rien n'est versé à l'économat

Propositions: - Versement du fruit de l'élevage à l'économat
- Tout doit être canalisé de façon à permettre à l'économat d'y avoir un contrôle

N.B. Il en est de même pour l'agriculture.

14. Les Projets

La plupart des projets sont des projets pastoraux et des projets de développement centralisés ou gérés par Caritas.

Difficulté: - Pas de suivi suffisant dans l'exécution des projets.

Proposition: - Création d'un comité d'exécution, de suivi et d'évaluation des projets au niveau du diocèse.

16. Les Paroisses

Les paroisses sont des entités du Diocèse sous l'autorité de l'Evêque qui confie la responsabilité aux curés. Elles devront être organisées en vue d'être pourvoyeuses des recettes au Diocèse.

Ces recettes proviennent de : quêtes dominicales, Nsinsani, en général et particulier pour certaines paroisses, qui ont des salles des fêtes, parking, des antennes de communication, des écoles louées par les Universités et Instituts Supérieurs, des échoppes ainsi de suite.

Difficulté: - Moindre sensibilisation auprès des paroissiens
- Manque de budget dans des paroisses.

Propositions: - Bancarisation des recettes des paroisses
- Inventorier toutes les potentialités de chaque paroisse
- Elaboration d'un budget pour chaque paroisse et suivi par l'économat;
- Sensibiliser les paroissiens à contribuer d'avantage

III.SOURCES NON EXISTANTES ET A AJOUTER

Outre des unités existantes et insuffisantes, votre Sous-commission a jugé utile de proposer ce qui suit:

- Création d'une entreprise de construction afin de bénéficier et arracher des marchés en construction;
- Rétrocession d'un pourcentage à tout prêtre salarié lequel doit être versé à l'économat
- Réouverture de l'agence en douanes ouverte au public;
- Création d'une quête spéciale appelée « BETO TUNGULULA DIOCESE YA BETO » ;
- Construction d'une auberge ou d'un centre de ressourcement spirituel
- Création d'une commission pour les affaires économiques
- Création d'un fond d'investissement alimenté par les paroisses
- Aménagement de la maison diocésaine pour en faire une entité d'auto financement ou d'un centre de ressourcement spirituel
- création d'une commission de sensibilisation
- Nécessite pour l'évêque d'aller célébrer une messe en dehors de note diocèse et au cours de laquelle le message de sensibilisation auprès des fidèles passera.
- Dotation d'un budget annuel au niveau du diocèse
- Encourager les initiatives paroissiales génératrices de revenus
- Une gestion rationnelle de ressources humaines, matérielles et financières

Liste des membres de la Sous-commission

- | | |
|---|---------------------------|
| 1. Abbé Gustave
BAVUIDINSI (Président) | 2. Abbé Joseph NDOZIDIANU |
| | 3. Abbé Alfred MAMBANGULA |

- | | |
|-----------------------------|-----------------------------|
| 4. Abbé Gracia NDONGALA | 10. Papa Séraphin MAVAMBU |
| 5. Abbé Albert MAKUBAMA | 11. Papa Josué NKUTI |
| 6. Abbé Gérard MUANDA | 12. Papa Pascal DIFUIDI |
| 7. Abbé Jean-Daniel KUHANDA | 13. Papa Alphonse SANAKIAKU |
| 8. R.F. Albert ABIZA | 14. Maman Christine INGANI |
| 9. R.S. Jacky MVIKA | |

2.10.8. Sous-commission « **AGRICULTURE ET ELEVAGES** »

QUESTION DE LA RELANCE AGRICOLE AU DIOCÈSE DE MATADI

I. Vue sous l'aspect littéraire

La réflexion sur cette question devrait d'abord réveiller des souvenirs de la sagesse littéraire. En effet, évoquée dans un contexte de conflit et par souci pour l'harmonie entre les classes, « l'Apologie des membres et de l'estomac » peut, dans notre société d'aujourd'hui, être véritablement éducatrice face à la crise qui secoue l'Humanité en général et notre Diocèse en particulier. Considérée dans ce contexte, elle se résume à ceci : « On ne complot pas contre l'estomac » ; il est tout seul à mesure de déstabiliser tout les membres du corps pris en bloc lorsque rien n'est fait pour l'entretenir.

En plus, ne dit-on pas : « Ventre affamé n'a pas d'oreilles » ? De fait, la Bonne Nouvelle, même elle, a-t-elle encore sa place auprès de masses affamées auxquelles on n'apporte pas en même temps du pain ? Sinon, pourquoi la règle bénédictine veut que l'on prie, mais que l'on travaille aussi ? Devrions-nous, en outre, oublier les propos que le génie de la Fontaine a placé sur les lèvres du laboureur s'adressant à ses enfants peu avant sa mort ? Ce n'est pas de vains mots que de dire : « Travaillez, prenez de la peine, c'est le fonds qui manque le moins... Fouillez, bêchez, ne laissez nulle place où la main na passe et repasse... Le Père fut sage de leur montrer, avant sa mort, que le travail est un trésor ».

Eh oui ! « Il n'y a rien de plus important sur terre que la terre » (ISAV). En effet, la terre est la mère de toutes les richesses. Lui tourner le dos, c'est acheter sa propre condamnation. Or, c'est justement l'option du Diocèse de Matadi pendant des décennies. La situation a été perçue telle par l'ensemble des chrétiens du Diocèse, étant donnée que la

synthèse des acquis des assemblées décanales suggère que la crise multidimensionnelle de notre société nous oblige à être inventifs pour survivre. Pour notre diocèse, il s'agira principalement de relancer les activités d'autofinancement du Diocèse et des paroisses dont l'agriculture prise dans son sens général et dans ses aspects spécifiques (cfr Service de la Charité et de la solidarité). Le faire, c'est être en conformité avec la Bible et l'Eglise.

II. Fondements bibliques et doctrinaux

L'activité agricole est aussi vieille que l'humanité. Elle a été confiée à l'homme dès la création du monde comme moyen de gestion de l'univers et de sa mise en valeur (**Gn 1, 28-30**). Dans son dessein éternel, Dieu a voulu associer l'homme pour qu'il soit son coopérateur à l'œuvre de la création et travaille à son parachèvement. Il l'a ainsi « établi dans le jardin d'Eden pour le cultiver et le garder » (**Gn 2,15**), en lui interdisant de toucher à « l'arbre de la connaissance du bien et du mal » (**Gn 2, 17**), symbolisme si bien exprimé de la nécessité pour l'homme de se référer toujours à la volonté divine comme à l'ultime critère de discernement moral (CEZ, *Prise en charge matérielle de l'Eglise par ses propres fidèles*, n°6).

Au-delà de la simple activité, Dieu s'est engagé à doter son peuple à peine constitué d'un capital humain et des biens matérielles, principalement d'un capital foncier dont il avait besoin pour exister, vivre, survivre ou se développer. Ainsi, au père fondateur du peuple formé, Dieu dit : « Pars de ton pays, de ta famille et de la maison de ton père vers la terre que je t'indiquerai. Je ferai de toi une grande nation... » (**Gn 12, 2a**). Plus loin, il ajoute : « A toi et ta descendance, je donnerai le pays où tu séjournes en possession à perpétuité » (**Gn 17, 8**).

Dans le Nouveau testament, les Evangiles ne présentent nulle part Jésus et ses Apôtres en position des mendiants. Au contraire, autour de Jésus ou après lui et en plus du ministère prioritaire de la prédication, certains apôtres continuaient à pratiquer leur métier de pêcheurs (**Mt 14, 25 ; Jn 21, 3-6**), même si parmi ceux qui les suivaient se trouvaient des hommes et des femmes qui les accueillait et les assistaient avec leurs biens (**Mt 27, 55-57 ; Lc 8,3 ; Jn 26, 18**).

III. Importance

De quelques éléments évoqués ci-haut, il ressort que dans l'A.T. comme dans le N.T., l'homme, le peuple ou la communauté travaille pour satisfaire de façon autonome aux nécessités de la vie quotidienne ou à celles de l'apostolat. Dans l'A.T. déjà, « don de Dieu, le travail et le produit qui en résulte sont des moyens de louange et de reconnaissance de la grandeur et de la souveraineté divines. C'est pourquoi le produit du travail humain peut-être affecté à l'acquisition des biens et à la construction des lieux destinés au culte de Yahvé... (**Ex 35,2**) » (CEZ, *Op.cit*, n°12).

C'est aussi ce qu'affirme Saint Paul : « Je préfère travailler des mes mains afin de subvenir à mes besoins et à ceux de mes compagnons pour ainsi mieux servir les intérêts de l'Évangile (Ac 20, 33-34 ; 1Co 9, 12-13 ; 1Th 2,9 ; 2Th 3,8-9).

IV. Objectifs

Sans pouvoir prétendre les énumérer tous, nous pouvons tabler sur les suivant :

- Apporter des sources sûres des revenus additionnels au Diocèse pour la prise en charge du clergé et d'autres agents pastoraux ;
- Redonner au Diocèse sa place de producteur de plusieurs denrées agro-alimentaires et en faire un grenier agricole (assurer l'autosuffisance et la sécurité alimentaire) ;
- Redorer la situation socio-économique du Diocèse et des paroisses ;
- Faire participer le Diocèse au développement de la société congolaise en général et celui du Bas-Congo en particulier ;
- Permettre à l'ensemble des chrétiens du Diocèse de retrouver la vraie valeur de l'agriculture et de la pratiquer ;
- Donner l'occasion au Diocèse de réveiller les petites unités de transformation qui ont existé sur son territoire ;
- Redynamiser et étendre la pratique de l'élevage au Diocèse.

V. Les atouts

- Diocèse à plus de 80% rural et au très bon positionnement géo- stratégique ;
- Existence, dans plusieurs paroisses, des terres cultivables ou de pâturage ;
- Existence d'un noyau bovin ;
- La traversée, sur une longue distance, du fleuve Congo pour la pêche fluviale ;
- existence des rivières poissonneuses et des sites pour la pisciculture ;
- Existence des sites forestiers pour l'apiculture ;
- Climat favorable à la presque totalité des produits consommés dans notre pays ;
- Existence de quelques personnes formées dans ce domaine précis ;
- Existence d'une main-d'œuvre plus ou moins bon marché dans presque tout le Diocèse ;
- Existence d'un Bureau Diocésain de Développement.

VI. Les écueils

- Manque criant d'un cadre adéquat de réflexion sur les activités agricoles au Diocèse ;
- Etats des lieux inexistantes des activités agricoles et/ou vétérinaires ;
- Non mise en valeur conséquente des espaces cultivables dans nos paroisses ;

- Faible formation du personnel dans le secteur de l'agriculture et très faibles informations dans ce domaine ;
- Inexistence d'un budget alloué à l'agriculture au Diocèse ;
- Abandon et perte de certaines terres (par négligence ou par manigance) ;
- Désintéressement de beaucoup d'agents pastoraux face à l'agriculture ou à l'élevage ;
- Incapacité de dépasser les activités traditionnelles agro-pastorales ;
- Inexploitation des faveurs climatiques et du positionnement géo-stratégique dont bénéficie le Diocèse, ainsi que de la main d'œuvre bon marché qu'il regorge ;
- Improductivité du BDD en faveur du Diocèse.

VII. Les activités à mener

On sait qu'elles sont agro-pastorales et très nombreuses. D'elles dépendent les résultats qu'on voudrait atteindre. Pour cela, elles doivent faire l'objet de sérieuses études afin de cibler celles qui peuvent être les plus bénéfiques au Diocèse. Toutefois, quelques-unes doivent déjà retenir l'attention :

- Créer un cadre adéquat de réflexion sur l'agriculture au Diocèse ;
- Initier un état de lieu des activités agricoles diocésaines ;
- Mettre en valeur de façon conséquente les espaces cultivables dans les paroisses ;
- Veiller à former et informer le personnel ecclésiastique sur les aspects agricoles ;
- Créer un budget pour l'agriculture au Diocèse ;
- Récupérer les terres abandonnées ou maladroitement cédées et, dans la mesure du possible, conquérir de nouveaux espaces agricoles ;
- Moderniser l'agriculture et l'élevage au Diocèse ; donner une autre impulsion aux activités agricoles dans les paroisses ;
- Exploiter les atouts climatiques et géo – stratégiques du Diocèse ;
- Rendre le BDD opérationnel et l'inciter à une action plus favorable au Diocèse.

VIII. Recommandations

- Veiller à mettre en pratique les Actes du synode, principalement en ce qui concerne les activités à mener sur le plan agricole ;
- Concevoir une politique agricole diocésaine vraiment révolutionnaire ;
- Prendre des décisions courageuses en matière d'agriculture ;
- Veiller à la préservation de ce qui existe encore touchant l'agriculture.

IX. Conclusion

L'activité agricole au Diocèse de Matadi est à son plus bas niveau. Elle mérite, sinon exige une vraie relance. Une attention particulière doit donc être accordée à ce domaine, le premier d'ailleurs que Dieu confie à l'homme pour sa survie et pour être son co-créateur. Les défis sont énormes, mais prendre un peu de peine et s'armer d'un peu de courage peut être une solution.

Membres de la Sous- commission

- | | |
|--|----------------------------|
| 1. Abbé Jean-Jacques DIAFUKA
(Président) | 4. Abbé Josaphat KUDIKA |
| 2. Abbé Persévèrent BUELANTESA
(Vice Président) | 5. Mr MIEZI |
| 3. Abbé Paul KITOKO | 6. Mlle Agnès NSUNDA |
| | 7. Mr Vicente NSENGUA |
| | 8. Mr Guy-Roger MAMBANGULA |

2.10.9. Sous-commission « **MUSIQUE SACREE** »

0. Introduction

Le chapitre VI de la Constitution *Sacrosanctum Concilium*, consacré à la musique sacrée, stipule d'entrée de jeu : « La tradition musicale de l'Eglise universelle a créé un trésor d'une valeur inestimable qui l'emporte sur les autres arts, du fait surtout que, chant sacré lié aux paroles, il fait partie nécessaire ou intégrante de la liturgie solennelle » (SC n° 112).

Cette affirmation ressort la dignité et l'importance de la musique sacrée dans la célébration liturgique. Aussi, « la musique sacrée sera d'autant plus sainte qu'elle sera en connexion plus étroite avec l'action liturgique, en donnant à la prière une expression plus suave, en favorisant l'unanimité ou en rendant les rites plus solennels» (SC n° 112).

Nous constatons qu'à côté de nombreux efforts qui s'observent, nous ne pouvons pas manquer de relever et déplorer certaines défaillances :

- au niveau de l'art musical
- au niveau des chorales
- au niveau des chants proprement dits

1. Au niveau de l'art musical

La sous-commission constate avec regret que la musique sacrée, dans notre diocèse, s'éloigne de plus en plus de l'idéal catholique. Et ce, par son style, par le rythme, par l'intrusion des styles non catholiques, folklorique et profane, par l'usage abusif des instruments musicaux, par l'émission des cris incontrôlés, par l'usage des sifflets dans l'Eglise et par manque de censure des chants par l'autorité compétente.

2. Au niveau des chorales

La présentation générale du Missel Romain au n° 63, stipule ce qui suit : « La chorale exerce sa fonction liturgique propre. Il lui appartient d'assurer les parties qui lui reviennent en les exécutant comme il se doit, selon les divers genres de chant et de favoriser la participation active des fidèles par le chant ».

La chorale est donc un précieux partenaire dans la liturgie et exerce un véritable ministère liturgique. Sa raison d'être est de servir l'assemblée célébrante. Partenaire de l'assemblée, elle est aussi, en même temps, partie intégrante. Elle est donc dans l'assemblée, elle chante avec elle et pour elle. La chorale est tellement importante dans une assemblée de prière ou liturgique qu'elle mérite une attention particulière et a besoin, pour cela, du soutien et de la collaboration des responsables pastoraux.

Malheureusement, les chorales de nos assemblées ne semblent pas parfois jouer le rôle qui leur est dévolu. Elles donnent, de plus en plus, l'impression d'être des spectacles mondains et des lieux d'exhibition. Elles arrivent souvent à envahir le temps de silence sacré jusqu'à ternir le mystère eucharistique, alors qu'elles sont appelées à créer, dans l'assemblée liturgique, une atmosphère de prière, de piété et de recueillement. Certaines chorales considèrent l'Eglise comme un lieu de production. Bref, les chorales chantent de moins en moins selon l'esprit et le style de l'Eglise catholique.

3. Au niveau des chants

Une célébration liturgique ne réussit que quand les chants sont bien exécutés (SC 113). L'Eglise souhaite donc que les chants qui accompagnent la prière de l'assemblée soient bien exécutés. Les chants mal exécutés gâchent la prière de l'assemblée. Il y a un adage latin qui dit : « *Qui bene cantat, bis orat* » (Qui chante bien prie deux fois). Les chants liturgiques doivent être programmés en rapport avec les parties de la messe et répondre à l'esprit et l'idée de celle-ci. Il sied de rappeler aux chorales de faire attention aux idées contenues dans les chants et à la manière de leur exécution.

Pour mieux réussir la célébration liturgique, les chorales choisiront les chants d'après les thèmes suivants :

- Le temps liturgique
- Les grandes fêtes du Seigneur, de l'Eglise et des Saints
- Les thèmes de célébration : naissance, deuil, mariage, première communion, etc.
- Les parties principales de la messe
- La maîtrise des chants (répétitions)

Que reproche-t-on aux chants exécutés par nos chorales?

- Une certaine fantaisie dans quelques unes de leurs compositions comme dans leur exécution.
- Les chants non conforme à l'esprit des textes de la messe.
- Exécution des chants non approuvés par l'autorité compétente.
- Elasticité dans l'exécution des chants jusqu'à faire attendre le prêtre dans le passage d'une partie à l'autre de la messe.

4. Propositions

Après avoir fait le constat, il nous a semblé pertinent de proposer ce qui suit :

1. Formation permanente des dirigeants et des choristes par des spécialistes en la matière.
2. Encadrement spirituel de ceux-ci par les prêtres, pour qu'ils ne perdent pas de vue la finalité première de la musique sacrée.
3. Création d'une édition qui se chargerait d'imprimer les recueils des chants.
4. Nette distinction entre une chorale et un orchestre ou un groupe vocal. Un orchestre ou groupe vocal n'est pas nécessairement une chorale, car il évolue en dehors de l'Eglise comme maison de Dieu. L'orchestre ou le groupe vocal peut intervenir dans les soirées musicales, concerts, veillées, campagnes d'évangélisation...
5. Respect du style et de l'esprit catholique (nos chorales ont tendance à imiter servilement le style des sectes et des Eglises-Sœurs).
6. Respect de l'identité catholique
7. Gestion des chorales par la commission liturgique diocésaine, seule structure reconnue par l'autorité compétente.
8. Limitation du nombre des chorales dans une paroisse, en veillant à un juste équilibre entre les chorales latino-françaises ou françaises là où cela est possible, et celles qui chantent principalement dans la langue du diocèse.
9. Respect de la langue liturgique du diocèse (le kikongo), qui doit être privilégiée, la langue étant le véhicule de la culture d'un peuple.
10. Priorité aux chants du répertoire diocésain au cours de la célébration liturgique.
11. Fournir l'effort d'uniformiser la manière d'exécuter les chants, notamment par la promotion des partitions, pour éviter des disparités entre différentes paroisses.
12. Préparation, au préalable, du programme des chants et présentation de celui-ci au prêtre célébrant (au moins une semaine avant).
13. Installation des comités de censure tant au niveau paroissial qu'au niveau diocésain.
14. Création des chorales centrales dans chaque paroisse, afin de favoriser l'unité des chorales et choristes.
15. Usage correct des instruments musicaux pendant la messe. Exclure tous les instruments bruyants.
16. Que tous les agents pastoraux, les prêtres en premier, s'impliquent pour défendre l'identité du diocèse dans la pratique liturgique en général, et spécifiquement dans le domaine de la musique sacrée.

En guise de conclusion, l'assemblée aurait sans doute souhaité que nous entrions dans les détails. Nous pensons que ce que nous avons exprimé ici est suffisamment suggestif pour que chacun tire des conclusions qui s'imposent.

Liste des membres de la sous-commission

1. Monsieur Jean-Pierre BIMOKO: Président
2. Monsieur l'Abbé Philippe LUBIDIKA: Vice-président
3. Révérend Frère Gérard MUKOKO
4. Révérende Sœur Caroline PITUSI
5. Monsieur KIMUENA KUPESA
6. Madame Valentine MBALA
7. Monsieur Lambert MABIALA

8. Monsieur Michel MUAKA MASEKO

2.10.10. Sous-commission « **SACREMENTS ET SACRAMENTAUX** »

Composée des membres venus de tous les horizons du Diocèse, la Sous-commission s'est employée à passer en revue les points ci-après :

- I. Le contenu doctrinal des Sacrements
- II. Les objectifs des Sacrements
- III. Le Rôle des Sacrements
- IV. Les sept Sacrements de l'Eglise suivis des propositions pour chacun
- V. Les Sacramentaux.

I. Contenu doctrinal des Sacrements.

Les catéchèses sur l'Eglise et la foi de l'Eglise nous ont montré la signification et la place des Sacrements dans la vie de l'Eglise.

Les Sacrements sont la présence du Christ en nous et au milieu. Dans chacun des Sacrements, le Christ fait comprendre aux membres de son Eglise de quel amour ils sont aimés ; il ne le fait pas seulement en leur parlant de son Evangile, mais aussi en joignant les gestes à la parole. Et ses gestes et ses paroles sont efficaces. Ils sont des déclarations d'amour en paroles et en actes.

Dans le Sacrement de Baptême, le Christ nous montre qu'il vient nous donner la vie, éteindre notre soif et laver nos péchés. Dans le Sacrement de Confirmation, il nous fait entendre qu'il sera toujours près de nous lorsque nous aurons à proclamer notre foi au cœur du monde ; nous pourrons le faire avec l'audace que nous donne l'Esprit.

Dans l'Eucharistie, il nous fait sentir qu'il nous aime à la façon d'un époux qui se donne à son épouse en disant : voici mon corps livré pour vous. Il nous montre par le fait même qu'il se fait nourriture pour notre âme et qu'il veut vivre en permanence au plus profond de notre être.

Dans le Sacrement de Réconciliation, il nous fait expérimenter l'immensité de sa miséricorde. La miséricorde divine s'est incarnée en Lui. Il est lui-même la miséricorde et la manifeste par ses paroles et par ses actes, mais avec toute l'intensité de son amour par l'épreuve de la Passion et de la Croix. Là, Jésus s'est chargé de nos péchés, mais aussi de toutes nos souffrances, et nous a rendus vraiment libres.

Dans le Sacrement des malades, il nous fait vivre la douceur de sa présence et de son soutien lorsque nous sommes atteints dans notre corps.

Dans le Sacrement de mariage, il se sert de la tendresse mutuelle des époux pour nous faire sentir la tendresse infinie dont il nous enveloppe.

Dans celui de l'ordre enfin, le Christ nous fait comprendre qu'il se donne sans réserve à son Eglise indépendamment de la ferveur de ses ministres.

Bref, en guise de rappel, le catéchisme de l'Eglise Catholique définit les Sacrements comme des signes efficaces de la grâce, institués par le Christ et confiés à l'Eglise, par lesquels la vie divine nous est dispensée (CEC n°1131)

Nous nous plaignons parfois de ne pas avoir eu la chance de vivre au temps du Christ, de ne pas l'avoir entendue de nos propres oreilles et au vu de nos yeux. Mais les Sacrements sont précisément cette présence et cette action du Christ pour nous aujourd'hui, ils sont le Christ qui, vainqueur de la mort, poursuit en nous et pour nous son œuvre de miséricorde et de salut. Ils sont les mains du Christ qui nous touchent aujourd'hui et la parole du Christ qui nous parvient aujourd'hui, le Christ se laisse toucher ; les signes du Christ sont mis à la disposition de tous.

En tant que signes simples, les choses les plus élémentaires de notre existence ont été choisies pour servir de signes aux rencontres avec le Seigneur, c'est en elle que Dieu, le Christ et l'Eglise deviennent visibles : dans l'eau, le pain, le vin et l'huile, dans le contact des mains, dans le oui prononcé, dans l'aveu des fautes, etc ...

II. Objectifs des Sacrements.

Les Sacrements ont pour objectif principal, la sanctification des hommes. Ensuite, ils édifient le corps du Christ. Et enfin ils rendent un culte à Dieu.

En effet, le Christ veut, par les Sacrements, faire participer les hommes à la vie de Dieu, à sa propre gloire.

III. Rôle des Sacrements

Ils jouent un double rôle, de célébration du salut par l'Eglise et de réalisation du salut par le Christ. A travers les Sacrements, le Christ parle d'amour à l'Eglise qui à son tour chante au Christ son action de grâce. Le Christ continue les guérisons dans les Sacrements qu'il réalisait jadis chez le paralysé de Capharnaüm ou l'aveugle né qu'il envoyât se baigner dans la piscine de Siloé.

Tout l'Evangile proclame que Jésus est vraiment le Sauveur, le Médecin capable de guérir tout l'homme, tout homme de ses langueurs et de ses infirmités.

L'Abbé Pierre Descouvemont déclare ce qui suit :

« pour apprécier les sacrements à leur juste valeur, il faut les considérer pour ce qu'ils sont : une remise de tout son être entre les mains à la fois très douces et très fortes du Ressuscité pour y être sauvé. L'argile se remet sur le tour du Potier pour y être pétrie par les mains qui ont réalisé tant de chefs-d'œuvre au cours de l'histoire » (1)

Pour nous représenter en fait cette efficacité des gestes sacramentels, nous devons nous rappeler ce que dit la Bible de l'efficacité de la Parole de Dieu dans l'ordre de la création et de

la récréation. De même que la pluie ou la neige descendent des cieux n'y retournent pas sans avoir arrosé la terre et l'avoir fécondée ainsi en est-il de la Parole qui sort de ma bouche, elle ne revient pas à moi sans effet, sans avoir accompli ce que j'ai voulu, dit le Seigneur (Is 55, 10-11)

Quels sont ces Sacrements ? Comment s'administrent-ils ? Qui les administre ? A qui sont-ils administrés ?

Ce sont là les questions auxquelles notre Sous-commission Sacrements et Sacramentaux s'est employé de répondre de manière synthétique en relevant quelques recommandations afin que les sacrements soient bien vécus dans notre Diocèse.

IV. Les sept Sacrements

Les Sept Sacrements de l'Eglise.

Les Sacrements de la Loi nouvelle sont institués par le Christ et ils sont au nombre de sept, à savoir : le Baptême, la Confirmation, l'Eucharistie, la Pénitence, l'Onction des malades, l'Ordre et le Mariage. Les sept Sacrements touchent toutes les étapes et tous les moments importants de la vie chrétienne : ils donnent naissance et croissance, guérison et mission à la vie de foi des chrétiens (CEC n°1210).

Les Sacrements de l'initiation chrétienne

L'initiation chrétienne s'accomplit par l'ensemble de trois Sacrements : le Baptême, la Confirmation et l'Eucharistie.

Par les Sacrements de l'initiation chrétienne ; les hommes, « délivrés de la puissance des ténèbres, morts avec le Christ, ensevelis avec lui et ressuscités avec lui, reçoivent l'Esprit d'adoption et célèbrent avec tout le peuple de Dieu le mémorial de la résurrection du Seigneur.

1. Le Baptême

Le Baptême est le premier Sacrement que l'homme rencontre sur sa route et qui l'ouvre à la vie d'union au Christ. Le terme « baptême » dérive du verbe grec baptizein, qui signifie « plonger » « immerger » faire la purification ; la plongée dans l'eau symbolise l'ensevelissement du catéchumène dans la mort du Christ d'où il sort par la résurrection avec Lui, comme nouvelle créature (2 Co 5,17 ; Ga 6, 15 ; Rm 6, 3-4).

Le Baptême institué par Jésus-Christ signifie avant tout une nouvelle naissance, une nouvelle vie. L'eau qui la parole accompagne n'est que le signe visible d'une réalité dont la signification est la nouvelle naissance dans le Christ et l'Esprit ; mais aussi la purification des péchés.

Par le Baptême, on est non seulement incorporés au Christ, i.e membres du Christ, mais aussi on reçoit l'Esprit-Saint (Mc 1, 8) et on devient membre du Corps du Christ qu'est l'Eglise (1 Cor 12, 12-13)

* Les normes concernant le Baptême des petits enfants.

La plupart des familles catholiques demandent le baptême pour leurs nouveau-nés. Elles font ainsi parce que les parents vivent leur foi dans la joie, comme le meilleur cadeau reçu de Dieu. Elles souhaitent la même chose pour leurs enfants. Selon Carlos Orduna, "la foi des parents est la seule condition pour le Baptême d'un enfant. Le Baptême est avant tout le sacrement de la foi.... Les enfants sont baptisés dans la foi de leurs parents qui promettent de leur donner l'exemple et de les élever dans la foi chrétienne pour qu'ils prennent conscience de la grâce qu'ils ont reçue au baptême" (2)

On baptise les petits enfants à condition que leurs parents soient chrétiens Catholiques (au moins un des deux) et qu'il y ait en même temps garantie suffisante (espoir fondé) que l'enfant sera éduqué dans la foi chrétienne.

En application de cette règle fondamentale, le conseil épiscopal de l'Archidiocèse de Kinshasa a pris les décisions suivantes auxquelles les responsables de Paroisses doivent se conformer :

L'âge maximum pour l'admission des petits enfants au baptême est de quatre ans.

- Il faut que les parents soient pratiquants.
- Si les parents sont en situation irrégulière (polygamie, concubins), il faut examiner chaque cas avant de refuser le baptême de leurs enfants.

On refusera le baptême :

- Si les parents ont négligé l'éducation chrétienne de leurs premiers enfants (par exemple si ces enfants n'ont pas fait leur première communion, si ces enfants ne pratiquent pas) ;
- Si un des parents s'oppose à ce sacrement ;
- Si une fille-mère est reconnue notoirement comme une femme publique (Vie Pastorale, n°10, avril 1982, pp.3576)

Le recrutement et la préparation

L'inscription des candidats au baptême à partir des C.E.V.B est une bonne pratique qui, mérite d'être encouragée et bien soignée.

Il s'agit, pour certaines personnes, du tout premier contact avec l'Eglise. Il est nécessaire que tous soient bien accueillis et respectés.

Quant à la préparation du Sacrement, il est important que le prêtre n'abandonne pas toute la catéchèse sacramentelle entre les mains des catéchistes ou d'autres agents pastoraux. Il lui revient de coordonner l'ensemble du cheminement, d'être à l'écoute des problèmes et des questions des fidèles, et de s'assurer que l'enseignement doctrinal est bien assimilé (3)

Les parrains et marraines

Le choix du parrain et de la marraine ne peut être inspiré uniquement par des motifs de parenté, d'amitié ou par des intérêts économiques. Les parrains et marraines sont choisis en premier lieu pour être, par l'exemple de leur vie chrétienne, ceux qui éveillent la foi catholique auprès de l'enfant. Dès lors, ils ont pour rôle d'épauler les parents dans leur tâche d'éducateurs, et notamment d'éducation de la foi.

Pour que la responsabilité qu'ils acceptent de prendre soit en cohérence avec leur vie, l'Eglise demande qu'ils soient chrétiens confirmés et capables d'aider leur filleul par leur exemple et leurs conseils dans sa vie de baptisé.

Pour être parrain ou marraine, les conditions suivantes seront respectées :

- Etre assez mûr pour remplir cette fonction
- Avoir reçu les trois Sacrements de l'initiation chrétienne : Baptême, Confirmation et Eucharistie,
- Donner un témoignage suffisant de vie chrétienne et ne pas être écarté par le droit de la fonction de parrain, par exemple : avoir une deuxième femme, être divorcé, etc ...
(Notes pastorales, n°83, Juin 1974, p.568)

Le prénom

Sous l'influence des médias audiovisuels, il arrive que des parents choisissent un prénom sans lien avec l'histoire chrétienne. Ils en ont la liberté. Mais l'Eglise demande, dans ce cas, d'adjoindre un prénom chrétien connu à celui qui a été choisi.

En effet, il est bon de pouvoir donner à ses enfants un modèle de foi et de vie chrétienne grâce au nom d'un saint ou d'une sainte qui a marqué la vie de l'Eglise. Le Saint patron est proposé pour devenir un compagnon spirituel et un intercesseur tout au long de la vie.

Le ministère du baptême est le prêtre, le diacre ou tout chrétien en cas bien sûr du danger de mort.

La taxation pour le sacrement de baptême tient compte des éléments ci-après :

- La rémunération des intervenants, animateurs des C.E.V.B, des secrétaires paroissiaux, des catéchistes régionnaires, etc...
- L'achat des cartes de baptême.
- Le droit d'étôle.

La Sous-commission s'est réservée d'avancer le chiffre au regard de l'instabilité de notre monnaie et surtout du fait que notre Diocèse est semi rural et urbano-rural. Cela pourrait dépendre des arrangements entre paroisses appartenant aux catégories relevées supra, toujours naturellement après approbation de l'ordinaire du lieu.

Quant aux enfants d'âge de l'école primaire, ils suivront les règles concernant l'admission des enfants à l'âge d'école primaire, aux sacrements et à la catéchèse extra-scolaire préparatoire aux sacrements.

2. La Confirmation

Avec le Baptême et l'Eucharistie, le Sacrement de la Confirmation constitue l'ensemble des « Sacrements de l'initiation chrétienne », dont l'unité doit être sauvegardée.

La Confirmation est le sacrement qui célèbre la présence et l'action de l'Esprit-Saint dans la vie du chrétien. Il donne l'Esprit avec la plénitude de ses dons.

La seule formule pour l'administration du Sacrement de la Confirmation est la suivante :

« Reçois la marque de l'Esprit-Saint qui t'est donné » (« Accipite signaculum doni Spiritus Sancti »)

L'Evêque est le ministre ordinaire de la Confirmation ; il peut en cas d'empêchement choisir un délégué. Ce Sacrement sera administré aux enfants qui ont atteint l'âge de 14 ans.

Que les responsables des Paroisses veillent à organiser, à temps, une catéchèse préparatoire appropriée et bien soignée.

En préparation des Cérémonies, qu'ils veillent à répéter avec les « confirmands » la manière d'aborder l'Evêque : les garçons sur une rangée avec leur parrains, chacun ayant son billet sur lequel est écrit lisiblement son nom. Les filles sur une autre rangée avec leurs marraines, chacune ayant son billet avec son nom écrit d'une façon lisible. Le « confirmand » ne retournera à sa place qu'après la petite tape sur la joue : « La Paix soit avec vous »

Ceux qui ont fait la première communion à l'âge plus avancé peuvent être confirmés en l'année même de leur première communion. Mais les autres, après un délai d'un ou de deux ans. Tout baptisé non encore confirmé peut et doit à avoir le sacrement de confirmation.

Quant à ceux et celles qui se marient le jour de leur baptême, il est préférable qu'ils soient confirmés aussi ce même jour.

Que l'ordinaire du lieu accorde aux Curés la faculté d'administrer le Sacrement de la Confirmation aux chrétiens qui, sur le point de se conférer le Sacrement du mariage, n'ont pas encore été confirmés.

Que soit levée l'équivoque qui règne entre la confirmation qui est un des sept Sacrements de l'Eglise et les différentes invocations de l'Esprit valorisées par le Renouveau dans l'Esprit ou Mouvement charismatique. Ces invocations (effusion de l'Esprit) ne sont pas des Sacrements.

Un des spécialistes de la question du Renouveau charismatique qui se trouve être le Père R. Laurentin considère que c'est une hérésie d'appeler manifestation du Saint-Esprit les spasmes, danses, tremblements ou trances, chutes à terre, claquemets de mains, cris ... Il s'agit là de réactions purement humaines et un obstacle qu'une aide à l'ouverture authentique (4).

Que les membres du Renouveau charismatique évitent de lier la présence de l'Esprit à des manifestations spectaculaires, à l'obtention des biens matériels ou à la réalisation instantanée (magique) de nos aspirations, même les plus légitimes comme la guérison, la recherche d'un emploi etc.

Ces invocations sont des prières communautaires qui ont pour objectif de raviver, chez les fidèles, la conscience de la présence de l'Esprit en eux et de leur vocation missionnaire dans l'Eglise et dans le monde, en vertu justement de ce même Esprit qu'ils ont reçu au baptême et à la confirmation. Les dons que chacun reçoit de l'Esprit sont ordonnés à la construction du corps du Christ qui est l'Eglise, et sous le discernement de l'autorité ecclésiale.

Qu'on évite aussi, dans les groupes, l'utilisation des matières sacramentelles comme l'eau, l'onction d'huile, le sel, l'imposition des mains etc pour ne pas créer des confusions. (Cf. Cardinal MALULA, Lettre pastorale sur le Renouveau dans l'Esprit, 19 juillet 1980, dans vie pastorale 5 (1980), pp 15-23)

Les prières et les activités du Renouveau doivent s'intégrer dans l'ensemble de la vie de la communauté paroissiale ou diocésaine. Elles ne doivent pas se faire en marge de la communauté ecclésiale. Les ministres sacrés et agents pastoraux doivent s'y intéresser, veiller à la formation doctrinale solide des membres de ces groupes et les accompagner pour qu'ils se sentent réellement membres de l'Eglise, professant la même foi et participant de manière spécifique à la mission apostolique de la communauté ecclésiale.

3. L'Eucharistie

L'Eucharistie est le sacrement des Sacrements. Elle est la présence réelle du Christ lui-même, notre Seigneur et notre Dieu.

Le catéchisme de l'Eglise Catholique parle de l'Eucharistie comme source et sommet de toute la vie chrétienne. Les autres Sacrements ainsi que tous les ministères ecclésiaux et les tâches apostoliques sont tous liés à l'Eucharistie et ordonnés à elle. Car la Sainte Eucharistie contient tout le trésor spirituel de l'Eglise, i.e le Christ lui-même, notre Pâques (CEC n°1324)

L'Eucharistie, c'est un sacrement de l'unité de la communauté ecclésiale. L'Eucharistie est le lieu où toute la communauté se rassemble pour écouter unanimement la parole, prie et partage du pain, et pratique la charité (Ac 2, 42-47). Il est le Sacrement le plus fréquenté. Elle est célébrée chaque jour, mais perçue par certains chrétiens comme un moment d'évasion et de

distracted au rythme des chants des chorales. Les fidèles sont donc invités à préparer spirituellement et à communier régulièrement pour s'affermir, faire croître en eux la vie éternelle.

Pour recevoir dignement la communion, l'Eglise exige que les chrétiens soient en état d'amitié avec Dieu et aillent à la communion avec bonne intention. C'est pourquoi :

1. Les chrétiens concubinaires ne peuvent pas communier.
2. Les hommes et les femmes libres ne peuvent pas communier.
3. Les chrétiens divorcés et remariés ne peuvent pas communier
4. Les polygames officiels ou clandestins
5. Un chrétien qui normalement se confesse, s'il a conscience d'être en état de péché, doit tout d'abord aller se confesser avant de recevoir la communion.

Préparation et administration à la première Communion

Les règles concernant la première Communion sont insérées dans l'ensemble des dispositions concernant l'admission des enfants (à l'âge d'école primaire) aux sacrements et la catéchèse extrascolaire préparatoire aux sacrements.

Toutefois, il convient d'insister sur le fait que la préparation à la première Communion doit se faire avec le plus grand soin pour permettre aux communiantes de pénétrer dans la profondeur du mystère eucharistique. Ce sont ces catéchistes qui portent le plus grand poids de cette préparation.

Que les prêtres ne les abandonnent pas. Qu'ils les accompagnent, les encouragent et veillent à leur formation permanente par des sessions et des recollections.

Que les parents aussi soutiennent les catéchistes en les relayant en famille et en répétant avec les enfants les enseignements donnés par les catéchistes. Que soit encouragée l'habitude de fêter les communiantes à la Paroisse ou à la C.E.V.B. Elle donne une dimension ecclésiale et communautaire indéniable à la fête de la première Communion et permet de dépasser les écarts socio-économiques qui peuvent devenir des barrières entre les enfants et entre les familles. Dans le Christ nous ne sommes ni riches, ni pauvres, mais tous membres de la même famille, partageant la même table.

Après la première Communion, il faudra veiller à ce que les communiantes ne désertent pas la communauté ecclésiale. Il faudra les aider à participer fidèlement à la messe dominicale et à la l'adoration du Saint Sacrement.

Que les jeunes communiantes soient encouragés à continuer la formation Spirituelle dans différents groupes d'apostolat des jeunes. C'est ainsi qu'ils garderont allumée la flamme du baptême, la vigueur de la confirmation et le dynamisme de l'Eucharistie, Sacrement de communion et d'amour.

La communion des malades

Les prêtres satisferont volontiers au désir des malades qui veulent communier. Dans les Paroisses on s'efforcera d'organiser la communion des malades de sorte que ceux-ci aient régulièrement l'occasion de communier s'ils le désirent.

Au regard de la grandeur de nos paroisses, Monseigneur l'Evêque pourrait promulguer des normes concernant la distribution de la communion par des laïcs délégués par lui pour ce ministère.

4. Les Sacrements de guérison

Le Seigneur Jésus-Christ, Médecin de nos âmes et de nos corps, Lui qui a remis les péchés au paralytique et lui a rendu la santé du corps, a voulu que son Eglise continue, dans la force de l'Esprit Saint, son œuvre de guérison et de salut, même auprès de ses propres membres. C'est le but des deux Sacrements de guérison : le Sacrement de Pénitence et l'Onction des malades. (CEC n° 1421).

4.1. Le Sacrement de Pénitence et de Réconciliation.

Il est appelé Sacrement de conversion puisqu'il réalise sacramentalement l'appel de Jésus à la conversion, la démarche de revenir au Père dont on s'est éloigné par le péché.

Il est appelé sacrement de Pénitence puisqu'il consacre une démarche personnelle et ecclésiale de conversion, de repentir et de satisfaction du chrétien pécheur.

Il est appelé sacrement de réconciliation car il donne au pécheur l'amour de Dieu qui réconcilie.

Mais c'est le Sacrement qui rencontre plus de problème. En effet, les chrétiens se demandent comment dire ses péchés à un homme qui est pécheur comme moi et qui risque de tout dévoiler.

D'où la baisse sensible dans la fréquentation de ce sacrement. Il est devenu un parent pauvre.

Il faut raviver le sens du péché chez les chrétiens.

Que la confession individuelle avec l'absolution reste l'unique moyen ordinaire par lequel les fidèles se réconcilient avec Dieu et l'Eglise. L'absolution collective ne saurait remplacer la confession individuelle (Ordo Paenitentiae, n°31)

Confession des enfants

- Qu'elle soit maintenue avant la première communion,

- Qu'on insiste sur la nécessité de former la conscience chrétienne du péché et qu'on conduise petit à petit les enfants à une véritable conversion du cœur.
- Qu'on prépare les enfants d'une façon toute spéciale à la confession préparatoire à la première communion.
- Qu'après la première communion les enfants soient invités à se confesser une fois par mois.
- Qu'on organise durant les temps forts (Avent, Carême) des célébrations de pénitence, sans les lier nécessairement à la confession individuelle.

4.2 L'Onction des malades.

Dans ce sacrement, nous remettons notre vie et notre mort entre les mains de celui qui est la vie et qui a vaincu la mort, afin qu'il accomplisse en nous ce mystère pascal, soit par notre retour à la santé pour le service de nos frères et de Dieu, soit par notre passage dans le Royaume des Cieux.

Aujourd'hui, les chrétiens ont peur de ce Sacrement et ne font appel au prêtre que pour que ce dernier aille expédier un malade qui n'a plus toutes ses facultés et dont ils sont comme fatigués. Il n'a même pas l'occasion de parler avec le prêtre encore moins de se confesser.

Qu'on cesse de considérer ce Sacrement comme le sacrement de la mort autrefois appelé " l'Extrême Onction ". On le comprenait comme le Sacrement qui est donné aux malades " in extremis " au moment de la mort.

Qu'on le considère plutôt comme le soulagement corporel et spirituel qu'apporte le Christ à ses membres souffrants.

En plus de l'onction des malades, qu'on offre à ceux qui vont quitter cette vie, l'Eucharistie comme viatique. L'Eucharistie est, en ce moment là, semence de vie éternelle et puissance de résurrection (Jn 6, 54)

Que le malade soit préparé spirituellement à la rencontre du Christ quand sa conscience est encore vive.

Qu'on soit vigilant vis-à-vis des vendeurs d'illusions et de guérisons miraculeuses qui, sous prétexte de prière et de prédication, hantent les familles et les chambres des hôpitaux à la recherche de nouveaux adeptes.

5. Le Sacrement de mariage

La vie conjugale rencontre beaucoup de problèmes aujourd'hui. Les foyers se disloquent très vite et en grand nombre, conséquence d'une préparation non prise au sérieux.

En dehors des raisons purement économiques, certains fidèles croient que se marier à l'église est, en soi, une assurance de longévité pour la vie du couple ; et ils sont surpris de rencontrer des difficultés. Il y en a qui mettent l'accent sur l'honneur et la responsabilité du mariage aux festivités et aux menus qui doivent rester inoubliables dans le souvenir des invités.

Le mariage doit être considéré comme une institution divine. Il faudra en respecter les qualités essentielles dont l'indissolubilité et l'unité.

Il va falloir insister sur le caractère monogamique du mariage. La polygamie n'étant pas une institution divine.

Que le mariage soit considéré comme un Sacrement de l'amour. L'alliance matrimoniale (...) a été élevée entre baptisés par le Christ Seigneur à la dignité de Sacrement.

Les ministres de ce Sacrement sont les époux eux-mêmes et les paroles sacramentelles sont leurs consentements mutuels. Le mariage chrétien est ordonné au bien des époux, à la procréation et à l'éducation des enfants.

Que l'on prenne beaucoup de soins à la préparation au mariage dès que les jeunes expriment leur premier désir de fonder un foyer chrétien.

Que la formation porte sur l'initiation à la prière commune au foyer, sur les propriétés essentielles du mariage chrétien, sur la responsabilité des parents, sur les difficultés inhérentes à la vie conjugale et les voies les meilleures pour s'en sortir. Les examens pré-nuptiaux seront fortement conseillés pour prévenir certaines maladies (infécondité, hémopathies etc) qui sont sources de misères pour le foyer, et pour éviter des drames au foyer.

6. Le Sacrement de l'ordre.

Il a pour tâche de servir au nom et en la personne du Christ-Tête au milieu de la communauté.

Le Sacrement de l'ordre comprend l'épiscopat, le presbytérat et le diaconat. Le rite essentiel du Sacrement de l'ordre est constitué, pour les trois degrés, de l'imposition des mains par l'Evêque sur la tête de l'ordinand ainsi que la prière consécrationnelle spécifique qui demande à Dieu l'effusion de l'Esprit Saint et de ses dons appropriés au ministère pour lequel le candidat est ordonné.

Que dans nos paroisses fonctionnent des commissions de vocations et des équipes de discernement pour aider et orienter les jeunes qui ont une vocation sacerdotale ou religieuse.

Que les candidatures au Sacerdoce soient minutieusement examinées avant de les recommander à l'appréciation de l'Evêque.

Que les pépinières de vocation soient bien soignées pour qu'ils soient véritablement des milieux d'orientation au Sacerdoce.

Que l'on fasse une bonne sélection des candidats au Sacerdoce, de préférence parmi les jeunes issus des familles modestes afin qu'ils soient prêts à embrasser une vie de modestie et d'abnégation.

Les Sacramentaux

La Sainte Mère Eglise a institué des sacramentaux, qui sont des signes sacrés par lesquels, selon une certaine imitation des sacrements, des effets surtout spirituels sont signifiés et sont obtenus par la prière de l'Eglise. (CEC n° 1667)

Les sacramentaux ne confèrent pas la grâce de l'Esprit Saint à la manière des Sacrements, mais par la prière de l'Eglise ils préparent à recevoir la grâce et disposent à y coopérer.

Parmi les Sacramentaux figurent les bénédictions (de personnes, de la table, d'objets, de lieux) et quelques célébrations (adorations, neuvaines, prières de délivrance)

Beaucoup d'agents pastoraux font du concordisme aujourd'hui. Ils apprennent aux chrétiens quels sont les éléments de la foi chrétienne qui les protègent contre le pouvoir maléfique du monde invisible. Le concordisme consiste à faire correspondre la vision du monde biblique avec la vision du monde africaine. Ils insistent spécialement sur le " pouvoir " (plus grand) de la célébration Eucharistique, de l'eau bénite, du Saint-Sacrement, des neuvaines) à tel ou tel Saint, de la puissance de tel ou tel prêtre (ou laïc) " spécialiste " en délivrance et / ou vendeur d'illusions.

D'où la ruée vers les sacramentaux avec une mentalité fétichiste. Il y a aussi de temps en temps une ruée de ces agents pastoraux vers des rituels anciens, datant du Moyen-âge, et qui sont accessibles dans les vieux dictionnaires ou sur certains sites internet. Beaucoup de prêtres, à la place du livre officiel des bénédictions préfèrent utiliser le livre d'un certain Abbé Julio ou d'autres où ils croient trouver des prières plus efficaces pour répondre aux préoccupations des chrétiens en mal de merveilleux dans la situation de misère que traversent surtout les pays du Tiers-Monde. Ils mettent les chrétiens dans une situation de dépendance servile vis-à-vis des " instruments " du Christ qu'on leur présente comme plus forts que les sorciers : l'eau bénite, les neuvaines, les messes dites " spéciales ", les adorations " spéciales " du Saint Sacrement au rythme d'une musique endiablée (adorations ngwasuma) au cours desquelles les fidèles s'accrochent même aux ornements du prêtre en vue de la délivrance des esprits maléfiques. On n'est pas étonné de constater que des quantités d'eau sont emportées par des fidèles pour des usages domestiques parfois. Et nos sacristies sont prises d'assaut pour demander l'eau bénite.

Bref, il va falloir que l'autorité diocésaine donne des directives précises avant que la situation n'empire ; directives qui aideront les chrétiens et même dans une certaine mesure les pasteurs partisans de la " mentalité fétichiste ".

Pour la sous-commission

Abbé Albert Nzola (Président)

Abbé Henri DIWAMPOVESA (Vice-président)

2.10.11. Sous-commission « EUCHARISTIE »

0. Introduction

Votre Sous-commission se réalise que pour favoriser une participation active et consciente des fidèles du Christ à l'Eucharistie et pour que nos Célébrations Eucharistiques répondent bien au dessein salvifique de Dieu, tous les acteurs liturgiques, mandataires divins, doivent en un premier lieu comprendre ce qu'est l'Eucharistie, ensuite chercher à savoir comment célébrer ce si grand mystère et enfin, trouver ce qu'ils feraient pour perpétuer la connaissance qu'ils auront de cette réalité.

I. Nature de l'Eucharistie

La Sainte Eucharistie, comme point central de la liturgie, source et sommet de toute la vie chrétienne, est un sacrement de l'unité. C'est un mystère tellement grand que personne ne pourrait se permettre de le traiter à sa guise, en ne respectant ni son caractère sacré, ni sa dimension ecclésiale.

C'est dire que quiconque se comporterait ainsi en préférant suivre ses inclinations personnelles et suivre ses goûts propres, lèse l'unité substantielle du Rite Romain, sur laquelle il faudrait toujours veiller. Pour garantir cette unité, nous estimons que les prêtres observent scrupuleusement les rubriques contenues dans les livres liturgiques dûment approuvés par l'autorité compétente.

C'est d'ailleurs pour cette raison que la sacrée Congrégation pour le culte divin et la discipline des sacrements a, depuis le 25 mars 2004, par le Vénérable Pape Jean-Paul II publié l'institution « *Redemptionis Sacramentum* », non seulement pour corriger les abus mais aussi et surtout pour permettre aux prêtres de célébrer dignement et correctement la Sainte Eucharistie. L'Episcopat Congolais, fidèle à sa mission salvifique, a emboîté les pas en promulguant des directives allant dans ce sens, en 2008.

Comme vous pouvez le constater, le non respect de ces principes entraîne des conséquences graves sur la vie de l'Eglise ainsi que sur les comportements des fidèles : priver ces derniers de leur patrimoine et de leur héritage. Et qui pis est, il provoque l'incertitude doctrinale, le doute et le scandale dans le peuple de Dieu. A en croire le Cardinal Arinze, alors Préfet de la Sacrée Congrégation pour le culte divin, « le non respect et la non application des normes liturgiques est un péché ».

Les fidèles du Christ, à n'en pas douter, disposent du droit légitime de bénéficier d'une véritable liturgie telle qu'elle est prescrite dans les livres liturgiques et dans les autres lois et normes. Cette fidélité nous aiderait à ne plus continuer à faire de la messe un spectacle plus ou moins agréable à contempler, comme le stipule (*Redemptoris Sacramentum*, n° 78.)

Il va sans dire que plus que cette dernière est banalisée ou relativisée moins les gens iront à l'Eglise parce qu'ils n'ont que faire de messes festives, dansantes et banales, et donc trop humaines ; des messes infantiles. Ils ont, au contraire, besoin du sacré - la seule chose dont ils sont privés partout ailleurs - et du divin.

A vrai dire, pour peu que nous soyons objectifs, la plupart de déviations liturgiques ne sont que des simples négligences et en ces temps qui sont nôtres, elles sont souvent consécutives à la confusion de nos deux rites en cours : Le Rite Romain et le Missel Romain pour les Diocèses du Zaïre.

Si donc nous tenons à l'ecclésiologie de la liturgie, les abus constatés dans la célébration Eucharistique au Diocèse de Matadi ne peuvent en aucun cas passer sous silence. Car ils sont très graves, contre la nature de la liturgie et des sacrements, et aussi contre la tradition et l'autorité de l'Eglise.

A ce propos, certains fidèles du Christ, prêtres y compris, en ont déjà pris conscience et s'efforcent d'y remédier, d'autre par contre, semblent tout ignorer ou même hypothéquer.

Chez nous d'ailleurs, il n'est vraiment pas rare d'entendre des prêtres soutenir que la messe, peu importe la manière dont elle est célébrée, elle reste valide tant qu'elle est présidée par un ministre de l'Eucharistie jouissant pleinement de son pouvoir sacerdotal. Des telles affirmations ne peuvent en aucun cas être admises et doivent cesser si l'on veut surtout préserver la traditionnalité de l'Eglise Catholique Romaine.

Beaucoup de clercs sont entrain de conduire, lentement mais sûrement, les fidèles vers la frontière entre l'Eglise Catholique et les Eglises de réveil, les sectes. Ils modèlent la liturgie de l'Eglise-mère à celle des Eglises indépendantes. C'est la meilleure façon, s'imaginent-ils, de ramener les apostats à l'Eglise traditionnelle.

II. Principaux abus constatés

Voici donc les principaux abus qui nous préoccupent et qui nous paraissent notoires:

1. Le prêtre et les fidèles arrivent à l'Eglise après l'heure fixée pour le début de la messe.
2. Dans certaines paroisses, les fidèles sont privés de l'Eucharistie le lundi.
3. Au début de la messe, le prêtre et ses ministres ne se recueillent plus avant de se rendre au sacrifice. Ce recueillement est de la plus haute importance. Il ne convient nullement à la dignité de cet office d'aller régler quelque problème banal de dernière minute.
4. Bavardage des prêtres en procession et même pendant la messe. Il convient que le prêtre et ses ministres ou servants montrent l'exemple en donnant toute leur attention à ce qui est célébré.
5. Présence en procession des fidèles, non ministres de l'autel.
6. L'usage des flèches est prohibé au cours d'une célébration eucharistique en milieu Kongo. C'est un signe de violence pour un peuple pacifique.
7. La position du prêtre, dos tourné à l'autel. Ce dernier devra être au centre de la célébration eucharistique.
8. Gestes et attitudes disgracieux des acteurs liturgiques, les danses profanes entrent dans ce cadre.
9. Ce n'est pas à l'Eglise que le prêtre prépare son homélie.
10. Tous ceux qui exercent une fonction dans la célébration eucharistique porteront, chacun, le vêtement liturgique qui lui est propre. Pour le célébrant, c'est la chasuble. Même dans la chapelle du couvent des religieuses.

11. (Le prêtre inaugure, dans la plupart de nos Eglises et chapelles, la célébration de la Parole à l'autel ou à l'ambon, alors qu'il devrait le faire devant son siège.)
12. Multiplication des quêtes au cours d'une même célébration
13. L'aspersion d'eau bénite au début de la messe est mal située dans le rite romain. Ce rite tient lieu de la préparation pénitentielle et du Kyrie, sinon il est à placer avant la grand-messe du dimanche.
14. Le confiteor, si pas supprimé intentionnellement, il est carrément remplacé par l'acte de contrition.
15. Redondances des signations. Le concile Vatican II a réduit à quatre le nombre de signations. On ne se signe pas lors de la prière de miséricorde qui clôture le rite pénitentiel. Le prêtre ne le fera pas sur la goutte d'eau qu'il met dans le vin.
16. Avant la prière d'ouverture, le prêtre ne doit donc pas dire: **«Le Seigneur soit avec vous»**. Les mains jointes, il dit : **Orémus : Prions le Seigneur**. Il en est de même avant la prière conclusive. La conclusion de celle-ci prend la forme courte, comme l'oraison super ablata. A la fin de la première oraison, depuis la réforme liturgique on ne dit plus : **« Qui vit et règne »**, mais uniquement **« Qui règne »**
17. Après la deuxième lecture, il n'y a pas de chant sauf si la liturgie, lors de certaines célébrations, prévoit une séquence. Après le recueillement, on passe directement à l'acclamation de l'Évangile.
18. Lorsque les fidèles présentent des dons, on ne bénit ni les offrandes, ni ceux qui les présentent. L'usage permet que quelques fidèles apportent symboliquement le pain et le vin destinés à l'Eucharistie. Si des servants ouvrent la marche ou conduisent les fidèles, il n'y a plus lieu **qu'ils tiennent des cierges (la croix non plus)**. Seuls le pain et le vin, reçus par le prêtre à l'entrée du sanctuaire, peuvent être ensuite amenés à l'autel ; les autres offrandes sont déposées par les servants dans un endroit convenable, par exemple sur la crédence (Cérémonial de la sainte messe, p.110).
19. N'importe qui, est devenu ministre de la communion pourvu qu'il soit religieux ou religieuse, ou encore séminariste ou laïc influant sans mandat de l'Évêque. Si les ministres ordinaires sont en nombre suffisant, il n'est pas permis de députer à cette fonction les ministres extraordinaires de la Sainte Communion. Il faut donc réprover l'attitude de ces prêtres qui s'abstiennent de distribuer la communion, en chargeant des laïcs d'assumer une telle fonction.
20. Il n'est pas permis aux fidèles de prendre eux-mêmes la Sainte Hostie ou le saint calice, encore moins de se les transmettre de main en main. Il est strictement interdit aux époux, pendant la messe de mariage, de se donner réciproquement la sainte communion.
21. Certains prêtres poussent les nouveaux mariés à l'extravagance, i.e à s'embrasser profondément pendant la messe ; à monter à l'autel pour la communion.*
22. Le non respect de normes dans la manière d'incorporer l'office à l'Eucharistie. (Cfr Ordo p. 28).
23. L'usage des gloria et credo préfabriqués est à déconseiller.
24. Si la messe des obsèques fait partie du rite des obsèques, lorsque l'on aura dit l'oraison postcommunion, et en omettant le rite de conclusion, on accomplira le rite des absoutes. Ce rite ne se célèbre qu'en présence du corps.
25. Pour gagner du temps, certains prêtres amputent des parties constitutives du rite de la messe.
26. Certaines homélies sont trop longues, diffuses et plates.
27. Il y a des prêtres qui concélébrent avec des ministres sans ordination sacerdotale. S.C. 28 et 30,28 souligne la « Dignité de la célébration » : Dans les célébrations liturgiques, chacun, ministre ou fidèle, en s'acquittant de sa fonction, fera seulement et totalement

ce qui lui revient en vertu de la nature de la chose et des normes liturgiques. A cela, nous ajoutons que le secret d'une bonne célébration est calme. Etre calme, c'est ne rien faire avec précipitation : faire calmement un déplacement, un signe de la croix. C'est aussi ne jamais faire deux choses à la fois : ne pas chercher la page de la Préface en disant : " Elevons notre cœur " ; ne pas faire signe aux enfants de chœur de le suivre en ayant le ciboire dans les mains. Pendant la prière eucharistique, les parties prononcées par tous les célébrants doivent être dites **à mi-voix** par les concélébrants, pour faire entendre clairement la voix du célébrant principal (PGMR 170).

28. La Préface est dite, les mains étendues, par le célébrant principal seul. A partir de «**Sanctifie ces offrandes...**», tous les concélébrants étendent **les mains** vers les offrandes; de même aux paroles du Seigneur, ils étendent **la main droite** vers le Pain et la coupe.
29. Pour éviter toute confusion, à la messe, le prêtre ne fera pas dire par les fidèles ni même le diacre, la prière eucharistique, comme s'ils concélébraient, ni à imposer **un crédo préfabriqué** autre que les deux seuls autorisés, ni le célébrant principal **à se passer de la chasuble** «vêtement propre au célébrant» (RS, nn 123-124). La prière eucharistique, du dialogue de la préface à la grande doxologie, à l'exception des acclamations du peuple dûment approuvées, **est essentiellement sacerdotale**. Elle est donc réservée au prêtre en vertu de son ordination. A part les réponses au dialogue de la préface, le Sanctus, l'acclamation après la grande doxologie ou la doxologie finale, la prière eucharistique est entièrement dite **par le prêtre et par lui seul**.
30. Pour l'acclamation anamnétique, on prendra les acclamations prévues dans le Missel, **et non d'autres chants**. On pourrait, en cas de nécessité, exécuter un chant adapté à la résurrection ou au mystère eucharistique.
31. La fraction du Pain se fait après l'échange de Paix, au moment où l'on chante l'Agnus Dei. Rompre l'hostie consacrée au moment de la consécration : c'est un abus contraire à la tradition de l'Eglise. Pendant ce temps, on chante l'Agnus Dei, cette invocation accompagne la fraction du pain et peut donc être répétée autant de fois qu'il est nécessaire jusqu'à ce que le rite de la fraction soit achevé (PGMR 83).
32. Pour les communions des fidèles, les ministres ordinaires sont l'Evêque, le prêtre et le diacre, en vertu de l'ordination qu'ils ont reçue. Il est par conséquent, de leur devoir de distribuer la Sainte communion aux fidèles au cours de la Messe. En plus des ministres ordinaires, il y a aussi l'acolyte institué, qui est, du fait de son institution, le ministre extraordinaire de la sainte communion, y compris en dehors de la Messe. Les autres ministres extraordinaires peuvent aider le prêtre célébrant, selon les normes du droit, seulement en cas de nécessité.

III. Propositions

Etant données l'importance du sacrement de notre rédemption et de la gravité de ces quelques abus énumérés, il est tout à fait clair qu'une formation liturgique s'avère indispensable et urgente au Diocèse de Matadi. C'est pour mieux revaloriser ce sacrement.

Nous suggérons :

1. Que soit organisée la formation des acteurs liturgiques : Prêtres, acolytes, louangeuses, lecteurs, sacristains, surveillants. Cette formation consistera à nous réveiller au strict respect des normes et lois liturgiques établies par l'autorité ecclésiale compétente.
2. Que l'on nomme des cérémoniaires paroissiaux qui assureront le suivi des directives édictées par l'ordinaire du lieu.
3. Que le Centre Pastoral et Liturgique soit délocalisé.
4. Que l'on pense à la formation des chorégraphes pour encadrer les louangeuses et assainir leurs danses à la messe.
5. Que les prêtres rendent nos Eucharisties plus authentiques, c'est-à-dire fidèles à la tradition et culture Kongo en respectant notre langue.
6. Que la Commission liturgique diocésaine veille aussi sur les différents rituels des professions religieuses des congrégations religieuses installées au Diocèse afin de censurer certains rites étrangers à la culture Kongo.
7. Que les homélies des prêtres ne soient non seulement concises, mais aussi et surtout adaptées et tiennent compte de notre patrimoine culturel.
8. Quant à la langue, la sous-communion aurait voulu que soit sauvegardée la langue locale traditionnelle du Diocèse de Matadi et le Kikongo ya Leta. Mais que le lingala ne supplante pas nos riches et nobles langues du Diocèse.
9. Que soit régulièrement vulgarisée la connaissance de « Sacrosanctum Concilium » et de tous les documents sur la liturgie venant de Rome et de l'Episcopat Congolais.
10. Votre sous-commission estime que la connaissance du '*Missel Romain pour les diocèses du Zaïre*' et même la volonté délibérée de ne pas l'appliquer dans le chef de beaucoup de prêtres est un retour en arrière pour l'inculturation. Que la célébration de l'Eucharistie selon ce Missel soit donc bien expliquée à tous. Que soit aussi expliquée sa différence rapport au *Missel romain*.
11. Que soit établie une commission diocésaine liturgique dynamique qui devra comporter en son sein les services de formation et d'animation liturgique, le service de traduction et d'édition des textes liturgiques et catéchétiques et le service des ministres auxiliaires.
12. Que Mgr l'Evêque, avec ses deux autres collègues de la CEPKIN / Bas-Congo, suivent avec une particulière attention l'enseignement du cours de liturgie dans notre Théologat Saint Robert Bellarmin de Mayidi, surtout son importance dans la programmation selon Sacrosanctum Concilium. Pour cela, qu'il y ait présence d'un professeur résident pour cette matière si noble.
13. Que le Diocèse édite des missels de la semaine et du dimanche en kikongo. Que soit aussi révisé le canon de la messe en kikongo.
14. Que l'Evêque donne des directives sur la messe de délivrance, dite charismatique.

2.10.12. Commission « **POUR LE REAMENAGEMENT PASTORAL** »

0. **Introduction**

La paroisse est par nature le milieu de vie et le lieu de culte habituel des fidèles, où ceux-ci peuvent exprimer et mettre en œuvre les initiatives que la foi et la charité chrétienne que la communauté des croyants suggère. Elle est le lieu où se manifeste la communion des divers groupes et mouvements qui doivent y trouver soutien spirituel et appui matériel. Prêtres et laïcs veilleront à ce que la vie de la paroisse soit harmonieuse, dans le cadre d'une Eglise Famille où tous sont « assidus à l'enseignement des Apôtres, fideles à la communion fraternelle, à la fraction du pain et aux prières » (Ac 2, 42) (exhortation apostolique post-synodale de Jean Paul II *Ecclesia in Africa*, n° 100.)

Il est évident que les évolutions de la société actuelle nous confrontent à des défis nouveaux sur le plan pastoral notamment: les évolutions démographiques et les déplacements des centres de gravité. C'est dire que les agglomérations, jadis très importantes ne les sont plus aujourd'hui. Par contre, il ya des villages qui ont pris beaucoup d'importance, sur le plan démographique, commercial, politique etc.

Après avoir pris un temps de réflexion sur les conditions actuelles du travail pastoral, notre commission pour le réaménagement pastoral a travaillé selon l'esprit du Synode, c'est-à-dire en s'inscrivant dans sa dynamique de faire advenir le renouveau attendu par le diocèse sur le plan des structures pastorales afin de les réajuster aux conditions nouvelles du temps présent.

Les propositions pratiques que nous vous présentons sont fondées sur trois principes fondamentaux:

- Donner la priorité aux personnes et aux terrains, en d'autre terme la proximité pastorale ;
- Rapprocher l'Eglise des lieux de vie des gens pour qu'elle soit en mesure de rencontrer les fidèles et de leur faire rencontrer le Christ ;
- Organiser de nouvelles structures pastorales au Diocèse.

Pour y arriver à bon port, la commission du réaménagement pastoral (implantations pastorales et articulation des structures pastorales) a subdivisé son apport en 3 points:

- ❖ Les propositions par rapport aux travaux de synthèse des Assemblées Décanales du Synode Diocésain;
- ❖ La dénomination;
- ❖ L'implantation des différents doyennés.

1. Les propositions par rapport aux travaux de synthèse des Assemblées Décanales du Synode diocésain

- Entreprendre le travail de cartographie des implantations pastorales à travers tout le diocèse : délimitation des paroisses en veillant à la mise en ordre des documents

fonciers. De la sorte on pourra répertorier et aménager les lieux officiels et de pèlerinage dans notre diocèse.

- Restructurer des régions pastorales et revaloriser la charge du doyen avec les moyens conséquents.
- Délocaliser le Centre Pastoral de Tumba vers un lieu plus accessible pour l'efficacité et la logistique, en créant en même temps les antennes: Luozi, Mbanza-Ngungu, Tumba.
- Créer des commissions de développement pour promouvoir dans nos paroisses des activités génératrices de revenu (AGR) en tenant compte des potentialités de chaque milieu et de compétence des agents pastoraux.
- Revoir l'emplacement de nouveaux centres d'animation spirituelle sur base de la démographie.
- Promouvoir au niveau de chaque doyenné une mini-procure en vue de ravitailler les paroisses en produits de première nécessité.
- Créer une commission d'implantation et d'extension ayant pour tâche de planifier l'extension des paroisses et acquérir de nouveaux terrains pour les constructions des œuvres missionnaires.
- Dans le cadre du lien entre l'école et la paroisse, nous proposons que le bureau de l'éducation chrétienne soit relancé dans sa double dimension pastorale : scolaire et l'animation des jeunes qui ne sont plus à l'école.
- Créer une Commission pour l'animation pastorale du clergé.
- Restaurer le rôle des coopérateurs pastoraux (Ntuadisi , Catéchistes, Catéchètes, etc.).
- Créer la commission pour le service de la santé.
- Organiser une commission pastorale des migrants, des réfugiés.
- Comment articuler harmonieusement l'implantation dans le diocèse des instituts de vie consacrée.
- Cultiver au niveau du diocèse les statistiques des fideles.

2. Dénomination

Pour uniformiser la terminologie et être en conformité avec la tradition de l'Eglise qui a toujours donné, les noms du Chef lieu ou de la ville la plus importante à la circonscription ecclésiastique de la région où elle se trouve, nous avons voulu apporter des modifications des terminologies aux entités ci-après:

1. Zone = doyenné
2. Zone Apostolique du Nord = Doyenné de Luozi
3. Zone apostolique du Bas-Fleuve = Doyenné de Kinzau-Mvuete
4. CEV = C.E.V.B. (Communauté Ecclésiale Vivante de Base)

3. Implantation dans nos différents doyennés

« Mais quand vint la plénitude du temps ». **Ga 4, 4**, le Verbe, deuxième Personne de la Sainte Trinité, Fils Unique de Dieu, « par l'Esprit Saint a pris chair de la Vierge Marie et s'est fait homme » C'est le sublime mystère de l'Incarnation du Verbe, qui a eu lieu dans l'histoire : dans des circonstances de temps et de lieu bien définies , au milieu d'un peuple avec sa culture, peuple que Dieu avait élu et accompagné tout au long de l'histoire du salut, afin de montrer par lui ce qu'il entendait faire pour tout le genre humain. Comme le « Verbe s'est fait chair et qu'il a fait habité parmi nous » **Jn 1, 14**, ainsi la Bonne Nouvelle, la Parole de Jésus Christ annoncée aux nations, doit s'inscrire dans le milieu de vie de ceux qui l'écoutent.

L'Inculturation est précisément l'insertion du message évangélique dans les cultures. En effet, parce qu'elle a été intégrale et concrète, l'incarnation du Fils de Dieu a été aussi une incarnation dans une culture déterminée. (Jean Paul II Exhortation apostolique post-synodale, Ecclesia in Africa, n° 60, p. 65.)

Voici la proposition d'implantation dans nos différents doyennés:

A. DOYENNE DE KIMPESE

Paroisses : Sainte Marie (Kimpese), Saint Joseph (Songololo), Saint Joseph (Lukala), Saint Jean (Tumba) et Saint Joseph (Kasi)

- SONGOLOLO : Nduizi, Manteke I à Mbanza-Matadi, Manteke II à Mbata-Nkenge où il y a déjà un presbytère et une école primaire et une école secondaire.
- KASI : Lukunga à confirmer. La paroisse de Kasi s'arrêterait au fleuve et Mbanza-Nsanda se rattacherait à Lukunga. Il sera demandé au Curé de Lukunga de porter une attention particulière à chantier qui se développe et où il faudra avoir nécessairement un terrain.
- **KIMPESE** : 3 paroisses à confirmer : IME, YANGA DIA SONGA, VUNDA.
- **LUKALA** : Ndeke à confirmer.
- **TUMBA** : Lombo – Fuese à confirmer.

B. DOYENNE DE KINZAU-MVUETE

Paroisses : Sacré-cœur (Kinza-Mvuete), Saint Charles (Vunda), Saint Alphonse (Kingoma), Notre-Dame des pauvres (Kimuaka), Notre-Dame du perpétuel Secours (Inga) et Marie Immaculée Conception (Kionzo).

- KINZAU-MVUETE : Sous-poste terrain Makayalezi, Mawo, Mazibidi à confirmer.
- VUNDA : Vanga, Nsanda Centre.
- KINGOMA : Zela à confirmer.
- KIMUAKA : Tibu à confirmer.

C. DOYENNE DE KWILU – NGONGO

Paroisses : Saint Gérard (Kimpangu), Saint Armand (Luvaka), Notre-Dame de Lourdes (Kwilu-Ngongo), Christ-Roi (Lufu-Toto) et Sacré-Coeur (Nkolo).

- ❖ KIMPANGU : Gombe-Sud à confirmer.
- ❖ KWILU –NGONGO : Cité Tumba et Poste 18 à confirmer. N.B. Céder Yanga Post 24 de Kimpese à Kwilu-Ngongo.
- ❖ NKOLO : Fuma et Konzo Kimpanzu à confirmer, faire de Kindongala une Sous-paroisse de Konzo Kimpanzu et confirmer Tadi Dia Nkosi en y mettant un Ntuadisi.

D. DOYENNE DE LUOZI

Paroisses : Notre-Dame de Fatima (Luozi), Notre-Dame du perpétuel secours (Mangembo), Sainte Marie Médiatrice (Bienga), Sainte Thérèse (Bandakani), Saint Joseph (Masangi) et Sacré-Cœur (Miyamba).

- LUOZI : Lukuakua et Nkonka à confirmer avec des Ntuadisi.
- MANGEMBO : Kiniangi, Kilueka et Saint Michel (Zimba) à confirmer.
- BIENGA : Tadi Kumbi à confirmer.
- BANDAKANI : Nzau-Zandu, Mipasi Kiluangu et Kimpambu à confirmer comme Sous-paroisses.
- MASANGI : Nkundi à confirmer (solliciter une maison plus grande au PNR avant la construction d'un presbytère sur le terrain paroissial situé entre la maison appelée Cercle et l'hôpital de protestants).
- MIYAMBA : Kimbawuka et Kikayi à confirmer.

E. DOYENNE DE MATADI

Paroisses : Sacré-Cœur (KINKANDA), Saint Gérard (MIKONDO), Saint Sacrement (BELVEDERE), Sainte Bernadette (SOYO), Notre-Dame Médiatrice (CATHEDRALE), Notre-Dame de Fatima (NORD), Saint Joseph (NZANZA) et Sainte Marie (CAMP REDJAF).

- SAINT GERARD : Nd'imba Antoine à confirmer.
- SAINT SACREMENT : Construire une nouvelle paroisse au terrain déjà existant.
- SAINTE BERNEDETTE : Soyo Village (y construire une chapelle et un site de pèlerinage)

F. DOYENNE DE MBANZA-NGUNGU

Paroisses : Sainte Thérèse, Christ-Roi, Sacré-Cœur, Sainte Marie (Loma), Saint Jean-Baptiste de la Salle (Ngombe-Matadi), Saint Jules (Campa Ebeya), Saint Clément (Kinzundu) et Notre-Dame de Sept Douleurs (Sona-Bata).

- ❖ CHRIST – ROI: négociation pour obtenir un terrain.
- ❖ SACRE-CŒUR: Bangu Langa à libérer de Nkolo pour Sacré-Cœur.
- ❖ SAINTE MARIE : Mbanza Nsundi (à confirmer comme sous-poste), confirmer Ngongolo qui a une chapelle et une maison d'habitation.
- ❖ NGOMBE-MATADI: Zongo (le rendre indépendant pour animer les villages environnants) et N'timansi (y nommer un Ntuadisi).
- ❖ KINZUNDU: Kivulu à confirmer avec un Administrateur paroissial.

Liste des membres de la Sous-commission

- | | |
|--|---|
| 1. Mgr Philippe DINZOLELE
(Président) | 2. Abbé Emmanuel NSUKULA (Vice-président) |
| | 3. Abbé Grégoire NSIMBA |

- | | |
|----------------------------|-----------------------------------|
| 4. Abbé Alexis KUTINU | 9. Abbé François LUYEYE |
| 5. Abbé Zéphyrin NSIMBA | 10. Révérend Père Zéphyrin LUYILA |
| 6. Abbé Isaac DIKUNDUAKILA | 11. Révérende Sœur Marie-Janvier |
| 7. Abbé Roger MVULANENE | BAWUKILA |
| 8. Abbé Théophile LUWENGO | |

2.10.13. Sous-commission **INSTITUTIONS ET COMMISSIONS DIOCESAINES**

Excellence Père-Evêque du Diocèse de Matadi,

Chers Membres participants au Synode Diocésain,

Votre Sous-commission des Institutions et Commissions diocésaines figure parmi les trois sous-commissions de la Commission des Questions Juridiques à côté de la sous-commission Justice et Paix et de la Sous-commission Discipline Ecclésiastique.

1. DE LA MATIERE

En ce qui concerne la matière, il sied de signaler que les Institutions et les Commissions aident l'Evêque dans le travail de toute la pastorale diocésaine. Comme le prévoit le Code, votre Sous-commission a classifié ces Institutions et Commissions Diocésaines en quatre catégories, à savoir :

- Les organes Consultatifs,
- Les organes Exécutifs,
- Les organes Territoriaux,
- Les organes Diocésains.

2. DES ORGANES CONSULTATIFS

Conformément à certaines dispositions du Code de Droit Canonique, votre Sous-commission propose :

- La création du **Conseil épiscopal**, pour aider Monseigneur l'Evêque à coordonner l'activité de différents secteurs de la Curie Diocésaine, en tenant compte de la grandeur géographique et pastorale du Diocèse (Canon 473 § 4).
- La création du **Conseil Diocésain pour les Affaires Economiques**, en vue de relever le défi de la conjoncture socio-économique désastreuse et de sécuriser le patrimoine diocésain (Conon 492 § 1).

- La création du (**Conseil Pastoral Diocésain**,) pour harmoniser les orientations pastorales du Diocèse (liturgique, (CEVB), M.A.C., Catéchèse, formation des laïcs, moyens de communication...) et éviter ainsi la disparité dans les méthodes (()) pastorales ou le (dysfonctionnement) du Centre Pastoral et Liturgique de Tumba appelé à être localisé à Matadi, siège des Institutions Diocésaines (Canon 512).
- La redynamisation du Conseil Presbytéral pour favoriser une plus grande communion entre l'Evêque et ses prêtres (Canon 502 § 1).

3. DES ORGANES EXECUTIFS

Votre Sous-commission a identifié l'organe exécutif de droit universel et a proposé des Organes exécutifs de droit particulier.

1°) L'organe exécutif de droit universel est la Curie Diocésaine (Canon 469). Pour la rendre plus efficace, votre Sous-commission propose qu'elle soit composée de :

- Un Modérateur;
- Un Vicaire Judiciaire;
- Un Secrétaire – Chancelier et ses Assistants;
- Un Directeur du Centre Pastoral
- Un Econome Diocésain et un Vice-Econome

a) Le Modérateur est chargé de l'administration de la Curie diocésaine.

b) Le Vicaire Judiciaire est chargé des Affaires juridiques du Diocèse. Votre Sous-commission a épinglé trois domaines pastoraux du Vicariat Judiciaire, à savoir:

- le Tribunal ecclésiastique diocésain, pour les cas de nullité du mariage et autres causes à lui confiées par l'Evêque ;
- le Service juridique, avec la cellule des Contentieux et la cellule des titres fonciers ;
- le service de notariat pour diligenter les enquêtes et classifier le dossier ;

c) Le Secrétaire – Chancelier s'occupe du Secrétariat et du service des Archives ;

d) Le Directeur du Centre Pastoral est chargé de la gestion des Commissions pastorales diocésaine. Votre Sous-commission a essayé d'épingler, certainement pas de manière définitive, 16 commissions diocésaines à lier au Centre Pastoral, à savoir : la Commission Diocésaine de la Pastorale (CEVB), la Commission diocésaine de la Catéchèse, de la Formation Permanente des Laïcs, de la Pastorale des Jeunes, des Mouvements d'action catholique, de la Pastorale des Intellectuels, de la Pastorale de Mariage et de la Famille, de la

Liturgie, des Vocations, des Implantations Pastorales, de Caritas, de Justice et Paix, de l'Animation Missionnaire, de la Pastorale des Malades et de la Pastorale des Prisons.

d) L'Econome diocésain est chargé de la gestion des finances et du patrimoine du Diocèse, à travers les activités, les œuvres et les services ci-après: la comptabilité, la caisse, le personnel, le transport, la construction, la menuiserie, l'agro-pastorale.

2) Des organes Exécutifs de droit particulier

Votre Sous-commission propose les organes Exécutifs de droit particulier ci-après:

- Le Conseil diocésain de l'Audit interne et externe (Canon 1276);
- Le Conseil Diocésain chargé de la Formation et des Séminaires, pour le suivi de la politique générale du Diocèse sur la formation avant et après le séminaire;
- Le Conseil des Œuvres Diocésaines: les Ecoles Catholiques, le Bureau Diocésain des Œuvres Médicales, le Bureau Diocésain Caritas et Développement, les Œuvres Pontificales Missionnaires ;
- Le Conseil Diocésain des Religieux, Religieuses et des Membres des Instituts Séculiers, pour harmoniser et coordonner l'activité des religieux et membres d'Instituts séculiers à travers le Diocèse;
- La Commission de mise en œuvre du Synode Diocésain, pour le suivi des options et directives du Synode Diocésain.

4. DES ORGANES TERRITORIAUX

Votre Sous-commission a épinglé deux Organes territoriaux, à savoir : le Doyenné et la Paroisse.

1. **Le Doyenné** : à en croire le canon 374 § 2, le Doyenné est l'espace de collaboration entre Paroisses, pour promouvoir les directives pastorales de l'Evêque. Les Curés-Doyens, dans le Diocèse de Matadi, sont membres de droit du Conseil Presbytéral.
2. **La Paroisse**: la Paroisse est le premier cadre naturel de la vie ecclésiale. Selon le Canon 515 § 1, la Paroisse est la communauté précise des fideles qui est constituée d'une manière stable dans l'Eglise particulière, et dont la charge pastorale est confiée au Curé, comme son pasteur propre, sous l'autorité de l'Evêque Diocésain.
Le Curé est le pasteur propre de la Paroisse (Canon 519). Le Curé bénéficiera de la collaboration d'un ou des plusieurs vicaires. Parmi les structures paroissiales, on peut citer:
 - a. Le Conseil paroissial
 - b. Les Commissions, notamment la Commission Pastorale, Liturgique, Economique et Financière, Protocole, Justice et Paix.

5. DES INSTITUTS DIOCESAINS

Votre (Sous-commission) a noté la présence des Instituts suivants dans le Diocèse de Matadi :

1. Le Petit Séminaire Saint Charles Lwanga de KIBULA
2. Le Séminaire propédeutique Mgr Simon NZITA
3. Le Foyer Universitaire Saint – Pierre Apôtre

5. CONCLUSION

Voilà, in fine, les différentes articulations abordées par votre Sous-commission des Institutions et Commissions Diocésaines. Votre (Sous-commission) propose:

- Que les organes cités, mais n'existant pas au Diocèse, soient créés, et que ceux qui existent soient redynamisés;
- Que les Commissions citées, mais n'existant pas au Diocèse, soient créées, et que ceux qui existent soient redynamisées;
- Que les œuvres existantes soient redynamisées;
- Que les différents Séminaires du Diocèse œuvrent pour leur mission originelle.

Liste des membres de la Sous-commission

1. Monsieur l'Abbé Gérard KINKELA, Président;
2. Révérend Père Adrien LUTETE, Vice-président;
3. Monsieur l'Abbé Jean MAYAMONA, Secrétaire – Rapporteur ;
4. Révérend Père André MUSINGA
5. Maître Placide NGUMBA
6. Docteur Rémy DIAMANAMA
7. Monsieur Dieudonné KANI BAVUIDI.

2.10.14. Sous-commission « **JUSTICE ET PAIX** »

N.B. : Suite à une motion très pertinente d'un membre synodal, expert en la matière, la Plénière a rejeté les recommandations de cette Sous-commission.

2.10.15. Sous-commission « **DISCIPLINE ECCLESIASTIQUE** »

La Sous-commission « Discipline Ecclésiastique » est composée de 10 membres dont:

- Le Professeur Abbé Bruno LUTUMBA: Président ;
- Monsieur Emile BAVEDILA: Secrétaire-Rapporteur;
- Monsieur André KUZUNDUKU: Rapporteur Adjoint.

Les (sources) de notre rapport sont:

- Le Code de Droit Canonique de 1983;
- Les statuts du clergé diocésain (CENCO);
- La synthèse des Assemblées décanales du Synode diocésain faite par le Secrétariat général n 15, 32 et 33.

0. Introduction

D'entrée de jeu, votre Sous-commission entend par «discipline ecclésiastique», le respect des normes, des règles et des lois ecclésiastiques. Elle observe qu'une organisation sans discipline est vouée à l'échec, car elle est synonyme de désordre, d'anarchie, bref de jungle. Par voie de conséquence, celui qui ne respecte pas la discipline ecclésiastique est passible de sanctions canoniques (infligées) ipso facto par l'autorité ecclésiastique.

1. Le statut du clergé diocésain

Le prêtre agit «in persona christi». Le Canon 1009 stipule ce qui suit: «Les ordres sont l'épiscopat, le presbytérat et le diaconat. Ils sont conférés par l'imposition des mains et la pôle consécration que les livres liturgiques prescrivent pour chacun des degrés». C'est l'ordination diaconale, sacerdotale et épiscopale qui fondent l'appartenance au clergé, mais on y entre par l'incardination.

A. LES PRETRES DIOCESAINS

a. Identité

Après l'ordination sacerdotale, le prêtre diocésain reçoit de son Evêque le Celebret qui lui donne une preuve de son identité de prêtre, mais aussi les facultés habituelles qui lui permettent d'écouter les confessions licitement. Dans le but de vérifier les capacités de jugements à l'écoute des confessions, le prêtre est soumis à un examen Canonique par l'Evêque ou son délégué, car le confesseur doit avoir certaines connaissances notamment sur les cinq censures réservées au siège apostolique, il s'agit de :

- 1) La violence physique contre la personne du Pape ;
- 2) La divulgation des secrets confessionnels ;
- 3) La profanation des espèces consacrées ;
- 4) L'absolution du complexe du péché contre le sixième commandement et ;
- 5) L'ordination épiscopale sans mandant pontifical.

Aussi, parce que le prêtre confesseur joue le rôle de juge en matière spirituelle dans l'exercice de son ministère, le prêtre doit vivre en parfaite communion avec l'Evêque qui est le Pasteur propre des fidèles de son diocèse. « Tous les prêtres tant diocésains que religieux

participent avec l'Evêque à l'unique sacerdoce du Christ et l'exercent avec lui. Aussi sont-ils établis les coopérateurs prudents de l'ordre épiscopal » (Art. 12 des Statuts du clergé diocésain).

b. Droits et devoirs des prêtres (Cfr Canons 273 et suivants, mais nous nous limitons à quelques uns).

« Les prêtres gardent le droit d'acquérir, de posséder et de disposer librement de leurs biens personnels. Toutefois, ils éviteront les activités qui sont de nature à nuire à l'apostolat et à la réputation du clergé ». (Art 35 des Statuts).

« Les prêtres n'accepteront pas une fonction rémunérée en dehors de leur ministère sans avoir obtenu, au préalable, l'accord de l'Evêque pour éviter la compromission. Les prêtres ont droit à une juste rémunération, car l'ouvrier mérite son salaire. Ils ont droit à un congé annuel. Ils ont l'obligation de porter un habit ecclésial. Le salaire perçu pour une fonction (sera employé) selon les dispositions de l'Evêque dans un esprit du partage fraternel et ecclésial ». (Art. 38 des Statuts du clergé diocésain).

« Tout membre du clergé se fait un point d'honneur de ne pas contracter de dettes. Et s'il lui arrivait d'en contracter, il se fera un point d'honneur de s'en acquitter dans le meilleur délai ». (Art 41).

c. Rapport entre les prêtres et l'Evêque

Ces rapports sont fondés sur l'unité de consécration et de mission qui réclament la communion hiérarchique. « Chaque prêtre est donc uni à ses confrères par un lien de charité, de prière et de coopération sur diverses formes ; ainsi se manifeste l'unité parfaite entre les siens, afin que le monde croit que le Fils a été envoyé par le Père » (Art 22).

- Il doit exister un dialogue franc, sincère et constructif entre les prêtres et l'Evêque. Le conseil presbytéral, Sénat de l'Evêque, est un organe obligatoire
- Ils forment une fraternité presbytérienne et prennent part à la prière commune, au repas, à la récréation etc.

d. La vie spirituelle

« Par la consécration, les prêtres sont comme tous les chrétiens tenus de tendre à la perfection ».

« Soyez parfaits comme votre Père céleste est parfait » (Mt 5,48), mais cette perfection, les prêtres sont tenus de l'acquérir à un titre particulier, car de par leur ordination, ils sont des instruments vivants du Christ, Prêtre Eternel auquel ils sont configurés, de sorte que le fondement premier et principal de la spiritualité et les exigences de la sainteté en découlent». (Art 33 des Statuts du clergé diocésain).

Cette vie spirituelle se manifestera par:

- La célébration de l'Eucharistie et de l'office divin;

- Le sacrement de la réconciliation;
- La visite du Saint sacrement;
- La dévotion à la Sainte Vierge Marie qui est la Mère des prêtres;
- La lecture quotidienne de la Parole de Dieu;
- La retraite annuelle
- La récollection mensuelle (si possible);
- La direction spirituelle;
- La vie effective équilibrée, etc.

« Il est interdit aux clercs de remplir les charges publiques qui comportent une participation à l'exercice du pouvoir civil ». (Canon 285).

« Artisans de paix et de concorde fondée sur la justice, les prêtres ne prendront pas une part active dans les partis politiques ni dans la direction des associations syndicales, à moins que, au jugement de l'Evêque, la défense de droits des l'Eglise ou la promotion du bien commun ne le requiert ».

e. Relation avec la famille

« Les prêtres s'opposeront à toute ingérence de leur famille dans les affaires du presbytère ou de l'apostolat » (Art. 54). Ils ne doivent pas privilégier leur famille ni résoudre tous les problèmes de celle-ci. Ils se feront aider par la famille, mais ne se laisseront pas conduire par elle. Il ne léguera pas les objets liturgiques à sa famille. Par conséquent, il lui est demandé de rédiger un testament dont une copie est immédiatement envoyée à l'Evêque.

f. Relation avec les autorités civiles

«Une judicieuse collaboration entre le prêtre et les autorités civiles est souhaitable pour promouvoir le bien commun».

g. Relation avec les religieux et religieuses

« Les prêtres respecteront fidèlement les Constitutions et les règlements internes des communautés religieuses en accord avec les supérieurs des communautés et dans la mesure du possible, ils assureront les célébrations eucharistiques ainsi que d'autres services spirituels » (Art. 61 des Statuts du clergé diocésain).

h. Rapports avec les fidèles et les non catholiques

« Dans l'exercice de leur ministère, les prêtres s'efforceront de se faire (tout) à tous pour les gagner tous à Jésus-Christ. Ils ne feront donc aucune distinction de race, de tribu, de castes ou de classes sociales, mais ils se dévoueront au bien de toutes les âmes qui leur sont confiées » (Art 63 des Statuts du clergé diocésain).

i. Les prêtres diocésains et l'esprit missionnaire

« Conscient que par son ordination sacerdotale il participe à la mission du Christ, le prêtre doit avoir cet élan missionnaire d'être envoyé en mission ».

j. L'impunité des prêtres

Tout prêtre passe par une formation digne de son nom, mais dans l'exercice de son ministère, il foule au pied l'autorité de l'Evêque en brisant la communion avec lui. On tombe ainsi dans les cas déplorables des prêtres schismatiques, hérétiques et parfois apostats qui violent ainsi avec flagrance les lois ecclésiastiques. Un prêtre qui viole les lois (du célibat par exemple) est passible de sanctions Canoniques, comme dit à l'introduction. La mégestion des biens ecclésiastiques et la contraction de certaines charges publiques (ONGD, services publics, entreprises etc.) constituent autant de motifs de conflit surtout lorsque ces faits demeurent impunis. De même, on note certains départs anarchiques des prêtres pour des études sans accord de l'Evêque.

B. L'EVEQUE

« A l'Evêque diocésain revient, dans le diocèse qui lui est confié, tout le pouvoir ordinaire propre et immédiat requis pour l'exercice de sa charge pastorale, à l'exception des causes que le droit ou un décret du pontife suprême réserve à l'autorité suprême ou à une autre autorité ecclésiastique (Canon 2381 § 1). Ses principaux collaborateurs étant les prêtres, l'Evêque les entoure d'une charité particulière, il doit les traiter comme des fils et des amis, être prêt à les écouter, entretenir avec eux des relations empruntées de confiance et promouvoir ainsi la pastorale d'ensemble du diocèse tout entier. Il doit se soucier de l'état spirituel, intellectuel et matériel de ses prêtres pour qu'ils aient le moyen de mener une vie sainte et pieuse et d'accomplir fidèlement et avec fruit leur ministère (Art 11 des Statuts du clergé diocésain).

2. Statut canonique des Instituts religieux et séculiers

A. Instituts religieux de droit diocésain

Dans les Instituts religieux, les membres sont caractérisés par la consécration totale à Dieu à travers trois conseils évangéliques : la pauvreté, la chasteté et l'obéissance, et par la vie communautaire. Lorsqu'ils n'appartiennent pas à l'organisation hiérarchique de l'Eglise, les membres des instituts religieux de droit diocésain sont le reflet de la sainteté parce qu'ils imitent le Christ de plus près (Canon 207 & 2 ; 574 ; cfr LG 44).

B. Instituts séculiers

« L'Institut séculier est l'institut de vie consacrée, où les fidèles vivant dans le monde tendent à la perfection de la charité et s'efforcent de contribuer surtout de l'intérieur à la sanctification du monde » (Canon 710).

3. Rapport entre clergé diocésain et religieux

Les rapports qui doivent exister entre les prêtres diocésains et les religieux doivent se baser sur la collaboration mutuelle surtout sur le plan paroissial, les œuvres éducatives et les activités apostoliques (Gal 3, 28; Jn 17, 21).

4. Les offices ecclésiastiques

D'après le Canon 145; les offices ecclésiastiques sont des charges constituées de façon stable par disposition divine ou ecclésiastique pour être exercées en vue d'une fin spirituelle. Les obligations et les devoirs propres à chaque office sont déterminés par le droit ou par le décret de l'autorité compétente. Ils sont reçus par la provision canonique de l'Evêque diocésain. Ne doivent recevoir les offices ecclésiastiques que les prêtres qui sont en communion avec l'Evêque. A propos des nominations, « les prêtres diocésains qui travaillent dans le diocèse reçoivent leurs fonctions de l'Evêque qui les nomme normalement après avoir entendu le collège des consultants. Ils se consacreront tout entier au service de l'Eglise et à l'œuvre de l'Evangile, s'attacheront à leur propre Evêque comme de fidèles collaborateurs, et apporteront un concours loyal à leurs confrères (Art 13 des Statuts du clergé diocésain).

5. Recommandations

- Nous recommandons aux prêtres d'être toujours en communion avec leur Evêque (dialoguer, écouter, obéir);
- Que le Diocèse mette à la disposition des prêtres les statuts du clergé diocésain publiés par la CENCO pour connaître leurs différents statuts personnels; financiers ou matériels, droit Canonique, mais aussi leurs droits et devoirs pour éviter les sanctions ;
- La formation permanente des prêtres (mise à niveau), renforcement des capacités par des symposiums, retraites, recollections...;
- L'honnêteté et le respect dans la gestion des biens ecclésiastiques;
- Que la remise et reprise dans différents services se fasse toujours en présence d'un témoin attitré délégué par l'Evêque;
- Que les titulaires des offices qui ne sont plus en grade de les exercer correctement aient le courage et l'humilité de démissionner à l'exemple du Pape Benoit XVI;
- Que l'Evêque donne des directives claires et précises sur la gestion des salaires des prêtres;
- Que l'Evêque puisse écouter les A.A. (Auxiliaires de l'Apostolat) afin de mieux préciser leurs statuts canoniques.

2.11. RESOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS DES PARTICIPANTS A L'ASSEMBLEE SYNODALE DU DIOCESE DE MATADI

Nous, membres synodaux, venus de tous les coins et recoins du Diocèse, ayant participé à l'Assemblée synodale du Diocèse de Matadi tenue du mercredi 22 au samedi 25 mai 2013, après avoir suivi les catéchèses sur la Révélation, la Liturgie, la Pastorale et l'Eglise, ayant entendu la synthèse des travaux des Assemblées décanales synodales et débattu en plénière les rapports de cinq Commissions synodales dans leurs Sous-commissions respectives, rapports relatifs à la vie pastorale de notre Eglise particulière de Matadi,

- Convaincus que l'Esprit de Dieu est à l'œuvre dans notre Eglise,
- Conscients de l'aggiornamento voulu par notre Père Evêque et par tous les fidèles dans la manière de vivre et de faire dans le Diocèse de Matadi,

- Constatant que la catéchèse, l'éducation chrétienne, l'apostolat des laïcs, les Mouvements d'Action Catholique (M.A.C.), la formation sacerdotale, la gestion des biens temporels, la musique sacrée, les sacrements et les sacramentaux, la célébration de l'Eucharistie, la justice et la paix, les Institutions et les Commissions diocésaines, la discipline ecclésiastique sont en souffrance dans notre Eglise particulière de Matadi,
- Conscients de la position majoritairement rurale du territoire du Diocèse,
- Certains de l'importance des moyens de communication sociale dans l'évangélisation des peuples,
- Soucieux de la pauvreté de nombre des fidèles du Diocèse,
- Considérant l'urgence réelle d'un réaménagement pastoral dans le Diocèse,
- Face au danger que représentent les nouvelles religiosités populaires, le syncrétisme religieux et l'impunité,

Recommandons à l'Evêque diocésain, seul législateur de notre Eglise locale :

I. En matière de CATECHESE

1. les visites pastorales régulières de l'Evêque dans les paroisses du Diocèse;
2. l'implication profonde des prêtres dans l'organisation de la catéchèse dans leurs paroisses et dans les Communautés Ecclésiales Vivantes de Base (C.E.V.B.);
3. l'organisation d'une formation permanente, suffisante et adaptée des agents pastoraux et le recyclage des prêtres, une formation devant comprendre un savoir, un savoir-faire et un savoir-être;
4. une sélection rigoureuse des agents pastoraux, en particulier des catéchistes et des catéchètes, avec comme conditions: avoir fait 4 ans post-primaires, être en ordre avec les sacrements, être chrétien bien formé et avoir un bon témoignage de vie chrétienne;
5. la nomination d'un coordinateur diocésain chargé de la catéchèse scolaire et la redynamisation du cours de religion dans les écoles conventionnées catholiques;
6. la création d'un cadre de pèlerinage diocésain;
7. l'organisation, par chaque paroisse, des retraites, des recollections pendant les temps forts de l'Eglise (Noël et Pâques) avec des thèmes venant du Centre Pastoral et Liturgique ;
8. la délocalisation du Centre Pastoral et Liturgique de Tumba à Matadi en le rendant effectivement viable;
9. la mise à la disposition des agents pastoraux d'instruments catéchétiques appropriés, notamment : la Bible, *Mu kimbevo ye mu lufua*, *Ndiatusulu a Bisambu kwa Nlongi*, *Manaka ma Mvu*, etc.;
10. l'élaboration d'un projet (programme) catéchétique diocésain et la création d'une commission ad hoc;
11. la rémunération des catéchistes et des *Ntuadisi*;
12. la formation des jeunes catéchistes;
13. des directives claires, de la part de l'Evêque diocésain, sur l'animation de la catéchèse;
14. le nouvel envoi des candidats *Ntuadisi* à l'Institut Supérieur des Sciences Religieuses (*ISSR*) et leur utilisation rationnelle;
15. la formation des responsables des MAC;
16. la bonne collaboration des agents pastoraux;
17. l'élaboration d'un document sur *le gouvernement pastoral diocésain*;
18. la nomination d'un prêtre exorciste dans chaque doyenné du Diocèse;
19. la dotation des moyens de transports aux agents pastoraux (prêtres, catéchistes...);

- 20. le recensement du matériel catéchétique existant au Diocèse et sa recapitalisation;
- 21. la nomination d'un prêtre pour l'encadrement des *Ntuadisi*;
- 22. la revalorisation des missions populaires.

II. En matière d'EDUCATION CHRETIENNE

- 23. la formation d'un personnel de qualité;
- 24. la redynamisation de la discipline dans les milieux scolaires par le respect des textes légaux;
- 25. l'amélioration des critères d'admission des élèves et le recrutement du personnel enseignant par le Bureau du personnel de la Coordination diocésaine;
- 26. la lutte contre les antivaleurs multiformes en milieux scolaires par le renforcement de la catéchèse;
- 27. l'implication des parents dans l'éducation chrétienne de l'enfant ;
- 28. le commentaire régulier de l'ordre intérieur à l'intention des élèves et du personnel;
- 29. la sensibilisation de la population scolaire sur les valeurs humaines et chrétiennes;
- 30. l'augmentation du nombre d'heures de cours de religion;
- 31. la redynamisation du Bureau de l'Education Chrétienne;
- 32. la création de nouvelles écoles et la construction des écoles avec internats à Matadi;
- 33. l'instauration d'un enseignement spécial pour enfants handicapés, enfants dits «de la rue», etc.;
- 34. la définition de la nouvelle structure des écoles privées catholiques;
- 35. la relance des examens diocésains ;
- 36. la direction des écoles aux ecclésiastiques;
- 37. la restauration des infrastructures scolaires;
- 38. la promotion du Mouvement des Enseignants Catholiques (MEC);
- 39. la création des écoles pour l'éducation chrétienne des adultes;
- 40. l'éradication de la complaisance dans l'octroi des promotions ;
- 41. la visite des écoles par le Coordinateur diocésain;
- 42. la redynamisation de la pastorale universitaire;

III. En matière de PASTORALE DE LA JEUNESSE

- 43. la réponse aux problèmes des jeunes ;
- 44. la formation des encadreurs des jeunes;
- 45. la sensibilisation des jeunes face aux maux qui les minent;
- 46. l'accompagnement des jeunes dans leurs activités pastorales;
- 47. la bonne sélection «diocésaine» des jeunes à envoyer aux « Journées Mondiales de la Jeunesse »;
- 48. le respect des instructions du Centre Pastoral et Liturgique par l'aumônerie diocésaine des jeunes.

IV. En matière d'APOSTOLAT DES LAICS ET DE MOUVEMENT D'ACTION CATHOLIQUE

- 49. la nécessité de réorganiser l'aumônerie des cadres intellectuels au niveau diocésain, décanal et paroissial ;

50. l'intégration des collaborateurs laïcs dans cet apostolat ;
51. la recherche d'une collaboration étroite avec les mouvements d'apostolat d'autres Diocèses ;
52. l'intégration des intellectuels à la CEVB ;
53. (l'installation au diocèse) du Conseil d'Apostolat des Laïcs Catholiques (C.A.L.C.C.) pour l'animation de la foi chrétienne dans les milieux intellectuels ;
54. le regroupement des acteurs en secteur de travail (médecins, militaires, avocats, magistrats, etc.);
55. la reprise des publications des Etudes du laïcat chrétien;
56. la coordination des MAC;
57. la formation des animateurs et des membres des MAC;
58. la représentativité des laïcs dans les Commissions diocésaines;
59. l'implication et l'intégration des religieux dans les MAC;
60. la sensibilisation sur la prise en charge de l'Eglise par ses fidèles;
61. la nomination des aumôniers diocésains, décanaux et paroissiaux pour la coordination des MAC;
62. la sauvegarde et la promotion de la langue du Diocèse dans les MAC;

IV. En matière de CLERGE, SEMINAIRE ET VIE CONSACREE

63. la promulgation des directives pour une pastorale concertée au Diocèse;
64. la publication des lettres pastorales et homélies de l'Evêque diocésain durant les temps forts de l'année liturgique (Avent, Noël, Carême, Pâques...);
65. l'octroi au prêtre de quelques outils de travail (moyen de déplacement, documents liturgiques, valise-chapelle, etc.);
66. la prise en compte des compétences et des aptitudes dans l'affectation des prêtres;
67. la restauration du système de rotation des prêtres dans les paroisses;
68. la favorisation des occasions de ressourcement spirituel pour les prêtres (récollections, retraites, etc.);
69. la priorisation des moments de prière commune (Bréviaire, concélébrations quotidiennes de l'Eucharistie...);
70. la formation permanente des prêtres en dotant les communautés sacerdotales des revues de spiritualité, de théologie et des autres documents du Magistère;
71. la création d'une Commission diocésaine chargée de la formation des prêtres;
72. l'encouragement de la fraternité entre prêtres;
73. l'éradication des abus du pouvoir et des trafics d'influence de la part des prêtres;
74. la promotion de la loi du travail;
75. l'étude d'un mécanisme ou d'un bon cadre pour les derniers jours des prêtres du 3^e âge;
76. l'organisation des révisions de vie communautaire;
77. le sens de l'humilité et de l'obéissance par le prêtre;
78. le respect du célibat par les prêtres;
79. l'adoption des attitudes spécifiques de détachement par le prêtre;
80. une conduite exemplaire de la part des prêtres;
81. l'instauration du système de caisse de péréquation;
82. le port régulier des signes distinctifs sacerdotaux par le prêtre;
83. la juste rémunération des prêtres;
84. l'institution des paroisses comme greniers en produits agricoles pour tout le Diocèse;
85. l'organisation de possibles unités de production dans les paroisses;
86. l'implication personnelle de l'Evêque diocésain dans la sensibilisation sur la prise en charge matérielle de l'Eglise par ses propres fidèles;

87. le jumelage entre les paroisses riches et les paroisses pauvres;
88. l'entretien et la modernisation du cimetière des prêtres à Tumba;
89. l'envoi au Diocèse d'un pourcentage du travail rémunérateur des prêtres;
90. le respect des prêtres par les fidèles;
91. le respect du Petit Séminaire de Kibula comme « pépinière » du clergé de Matadi;
92. une sélection attentive et pastorale des enfants à admettre à Kibula;
93. la redynamisation des commissions des vocations ;
94. les visites et les retours ponctuels des prêtres dans leurs paroisses d'origine pour susciter les vocations dans le chef des jeunes ;
95. l'amélioration des conditions ordinaires de vie des séminaristes de Kibula;
96. l'institution d'un bureau chargé de la sensibilisation des paroisses sur la prise en charge matérielle du Petit Séminaire de Kibula ;
97. un choix judicieux des formateurs à envoyer à Kibula ;
98. l'encadrement des petits séminaristes de Kibula pendant les vacances;
99. les visites régulières de l'Evêque diocésain auprès des Petits Séminaristes;
100. la délocalisation de la Propédeutique Mgr Simon Nzita;
101. un critérium adéquat dans l'étude des dossiers des aspirants;
102. un test de présélection des aspirants ;
103. la revalorisation du Foyer Universitaire Saint Pierre Apôtre (FUSPA) ;
104. les visites canoniques de l'Evêque diocésain aux Séminaristes de Mayidi;
105. la reprise des ministères de vacances des Grands séminaristes;
106. l'insertion à Mayidi de quelques cours ayant trait à la pédagogie;
107. la vulgarisation des documents de la Conférence Episcopale Nationale du Congo (C.E.N.CO.);
108. le non recrutement et la non admission au sacerdoce des candidats réorientés d'autres familles religieuses;
109. la préparation urgente de la relève du corps professoral au Grand Séminaire de Mayidi;
110. la diversification des spécialisations au sein du clergé du Diocèse de Matadi (médecine, droit...);
111. l'encouragement de la vocation des Frères dans sa spécificité et la création, dans la mesure du possible, de la «Congrégation diocésaine des Frères»;
112. les rencontres régulières de l'Evêque diocésain avec les Supérieurs majeurs des congrégations œuvrant au Diocèse;
113. les visites ponctuelles de l'Evêque diocésain dans les communautés religieuses résidant au Diocèse de Matadi;
114. l'invitation aux prêtres des paroisses de s'occuper activement du soin spirituel des communautés religieuses sous leur juridiction sans s'immiscer dans leurs affaires internes;
115. l'organisation des sessions sur la résolution des conflits dans les communautés des consacrés;

VI. En matière de CARITAS - DEVELOPPEMENT

d) Dans le secteur de solidarité et du partage

116. l'intensification des formations, des séances de sensibilisation et de conscientisation des fidèles ;
117. la restructuration de l'organe de la Caritas - Développement du Diocèse de Matadi ;
118. la redynamisation des comités paroissiaux de Caritas - Développement;

- 119. la dissociation des fonctions cumulées par certains personnels de Caritas-Développement du Diocèse de Matadi;
- 120. la mise en place d'un Conseil d'administration et d'un comité d'audit interne;
- 121. la dotation des organes diocésains en personnels qualifiés et compétents susceptibles de répondre aux recommandations de la CENCO;
- 122. la création des structures internes de mobilisation des ressources financières;
- 123. la formation des prêtres et des chrétiens sur la doctrine sociale de l'Eglise;

e) Dans le secteur de la santé (BDOM)

- 124. la restructuration du personnel du Bureau Diocésain des Œuvres Médicales (B.D.O.M.) selon les compétences et le profil exigé;
- 125. le renforcement de la coordination de toutes les formations médicales du Diocèse;
- 126. l'établissement d'un contrat de collaboration entre le BDOM et les structures médicales œuvrant dans le Diocèse de Matadi;
- 127. la construction d'un hôpital catholique moderne à Matadi;
- 128. une meilleure prise en charge des prêtres malades;

f) Dans le secteur du développement

- 129. la séparation entre le Bureau Diocésain de Développement (B.D.D.) et le Bureau des projets pastoraux pour plus d'efficacité;
- 130. l'éradication du cumul des fonctions chez le coordinateur du Bureau Caritas - Développement ;
- 131. l'élaboration d'un programme clairement défini;
- 132. des directives précises sur la pastorale sociale de l'Eglise;
- 133. le fonctionnement effectif des organes de Caritas - Développement;
- 134. la présence du clergé diocésain dans les services de Caritas - Développement.
- 135. la nomination des animateurs des services de Caritas sur base des critères de compétence;

g) Dans le secteur des Œuvres Pontificales Missionnaires (OPM)

- 136. la dotation d'un bureau de travail;
- 137. la création d'une Commission de collecte des fonds;
- 138. l'information au bureau des O.P.M. des paroisses bénéficiaires des financements des projets de Propagation de la foi en vue d'une collaboration et d'un encadrement;

VII. En matière de FINANCES ET PATRIMOINE DU DIOCESE

- 139. la création des dépôts pharmaceutiques à Matadi et dans d'autres doyennés ;
- 140. la fourniture dans les doyennés par la Coordination diocésaine de tous les documents scolaires pour leur vente;
- 141. la création d'un partenariat avec Médiaspaul pour la librairie diocésaine;
- 142. la relance du garage diocésain pour sa compétitivité;
- 143.** la demande d'agrément auprès du Ministère du Plan pour devenir distributeur officiel des produits manufacturés ;
- 144. la recherche d'autres quotas (farine de froment, sucre, etc.) ;

- 145. la relance de la menuiserie;
- 146. l'amélioration de l'équipement du service de dentisterie;
- 147. le recours aux médecins spécialistes pour les Centres de santé et l'instauration du système de Mutualité de santé;
- 148. la clarification des statuts des Hôpitaux et des Centres de santé;
- 149. le renforcement du charroi automobile et la création éventuelle d'une agence de transport;
- 150. la rentabilisation de la chambre froide;
- 151. la résolution du contentieux de la Craierie de Kimpese;
- 152. l'instauration de l'obole missionnaire de l'élève;
- 153. le versement du fruit des élevages et de l'agriculture à l'Economat diocésain;
- 154. la création d'un comité d'exécution, de suivi et d'évaluation des projets diocésains;
- 155. la bancarisation des recettes des paroisses là où cela est possible ;
- 156. l'inventaire de toutes les potentialités de chaque paroisse;
- 157. la création d'une entreprise de construction;
- 158. la réouverture de l'agence en douanes;
- 159. l'instauration d'une quête spéciale appelée « BETO TUNGULULA DIOCESE YA BETO»;
- 160. la construction d'une auberge ou d'un centre de ressourcement spirituel;
- 161. la création d'une Commission pour les affaires économiques;
- 162. l'aménagement de la Maison diocésaine de la Funa;
- 163. la dotation d'un budget annuel au niveau du Diocèse;
- 164. une gestion rationnelle des ressources humaines, matérielles et financières du Diocèse.

VIII. En matière d'AGRICULTURE ET ELEVAGES

- 165. l'invitation aux animateurs paroissiaux à relancer les activités agro-pastorales;
- 166. l'implication des écoles agricoles et vétérinaires dans les activités agro-pastorales des paroisses où elles sont implantées;
- 167. la négociation ou la renégociation des concessions favorables aux activités agro-pastorales;
- 168. le reboisement de concert avec le Ministère de l'environnement, les ayant-droits fonciers et les écoles ;
- 169. un état des lieux des infrastructures agro-pastorales diocésaines ;
- 170. la création dans chaque paroisse rurale d'une commission d'agriculture et d'élevage;
- 171. des formations sur l'agro-business;
- 172. l'initiation de petits projets agro-pastoraux financés par les paroissiens ;
- 173. la mécanisation agricole à grande échelle dans le Diocèse;
- 174. la dotation des paroisses riveraines en matériels de pêche;
- 175. les jumelages inter-paroissiaux pour les activités agro-pastorales;
- 176. l'ouverture du Diocèse à certains partenaires du domaine agro-pastoral;
- 177. l'usage de la traction bovine pour suppléer aux tracteurs coûteux.

IX. En matière de MUSIQUE SACREE

- 178. la formation permanente des dirigeants et des choristes par des spécialistes en la matière;
- 179. l'encadrement spirituel des choristes par les prêtres;
- 180. la création d'une maison d'édition pour l'impression des recueils de chants;
- 181. le respect du style, de l'esprit et de l'identité catholiques dans les chants ;
- 182. la gestion des chorales par la Commission liturgique diocésaine;
- 183. le respect de la langue liturgique du Diocèse (le kikongo);
- 184. la priorité aux chants du répertoire diocésain au cours de la célébration liturgique ;
- 185. l'uniformisation de la manière d'exécuter les chants par la promotion des partitions;
- 186. l'installation des comités de censure au niveau paroissial et diocésain;
- 187. l'usage correct des instruments musicaux pendant les célébrations liturgiques;
- 188. l'implication des agents pastoraux pour la défense de l'identité du Diocèse dans la pratique liturgique.

X. En matière de SACREMENTS ET SACRAMENTAUX

- 189. l'âge maximum pour le baptême des petits-enfants: 6 ans;
- 190. l'enregistrement au baptême à faire dans les CEVB;
- 191. le choix des parrains et des marraines à être approuvé par les animateurs de leurs CEVB;
- 192. un prénom chrétien à l'enfant à baptiser ;
- 193. l'invitation aux prêtres d'aider les chrétiens à raviver le sens du péché pour le sacrement de pénitence ou de réconciliation;
- 194. une catéchèse adéquate à donner aux chrétiens sur la signification et l'importance du sacrement de l'onction des malades ;
- 195. l'enregistrement des fiancés dans les CEVB et le choix des témoins validé par le Curé;
- 196. un recrutement rigoureux pour les candidats au sacrement de l'ordre ;
- 197.** des directives précises de l'autorité diocésaine sur les sacramentaux;

XI. En matière d'EUCHARISTIE

- 198. des Eucharisties authentiques ;
- 199. l'uniformisation, par la Commission liturgique diocésaine, de différents rituels des professions religieuses;
- 200. des homélies concises;
- 201. la sauvegarde de la langue locale traditionnelle du Diocèse de Matadi et du kikongo ya l'Etat comme langues liturgiques;
- 202. une formation permanente des agents pastoraux et des fidèles sur la liturgie ;
- 203. la vulgarisation de Sacrosanctum Concilium et de tous les documents du Saint Siège et de l'Episcopat congolais sur la liturgie ;
- 204. une Commission liturgique diocésaine dynamique;
- 205.** l'édition des missels et la révision du Canon de la messe en kikongo.

XII. En matière de COMMUNICATION SOCIALE

- 206. l'implantation, dans toutes les paroisses du Diocèse, de la Commission de la communication sociale;

- 207. la nomination d'un Coordinateur diocésain de la « Coordination Diocésaine de Communication Sociale»(C.D.CO.S., en sigles);
- 208. la mise sur pied d'une synergie de journalistes catholiques;
- 209. la création des adresses électroniques (e-mail) pour l'échange des informations (suggestions) entre différentes paroisses;
- 210. la vulgarisation de la culture des moyens de communication sociale chez les prêtres et les fidèles;
- 211. l'appropriation des moyens de communication sociale diocésains par la communauté chrétienne;
- 212. la création d'une vidéothèque, d'une bibliothèque et d'une imprimerie diocésaines;
- 213. la vulgarisation du site web du Diocèse;
- 214. la création d'un réseau des organes de presse catholiques existant au Diocèse;
- 215. la redynamisation des associations des journalistes catholiques dans le Diocèse (UCAP, UCIP, SIGNIS, ...);
- 216. la création des bulletins paroissiaux;
- 217. la création d'un mécanisme de protection des journalistes catholiques;
- 218. le renforcement des capacités des journalistes et animateurs;
- 219. l'utilisation de la langue kikongo dans les moyens de communication sociale diocésains;
- 220. l'extension du signal de la Radio et Télévision du Diocèse de Matadi (R.T.D.M.) sur toute l'étendue du Diocèse;
- 221. la prise en charge du personnel des médias diocésains;
- 222. la poursuite et la finalisation du projet de la TV diocésaine;

XIII. En matière de REAMENAGEMENT PASTORAL

- 223. le travail de la cartographie et des implantations pastorales à travers tout le Diocèse: la délimitation des paroisses en veillant à la mise en ordre des documents fonciers afin de répertorier et d'aménager les lieux officiels et de pèlerinage dans le Diocèse;
- 224. la restructuration des doyennés et la revalorisation de la charge du Doyen ;
- 225. la délocalisation du Centre Pastoral de Tumba vers un lieu plus accessible pour l'efficacité et la logistique, en créant en même temps ses antennes à Luozi, à Mbanza-Ngungu et à Tumba;
- 226. la révision de l'emplacement de nouveaux centres d'animation spirituelle sur base de la démographie;
- 227. la promotion au niveau de chaque Doyenné d'une mini-procure en vue de ravitailler les paroisses en produits de première nécessité;
- 228. la création d'une Commission d'implantations pastorales ;
- 229. la création d'une Commission pour l'animation pastorale du clergé;
- 230. l'organisation d'une Commission pastorale des migrants et des réfugiés;
- 231. l'articulation et l'implantation harmonieuse dans le Diocèse des instituts de vie consacrée ;
- 232. la culture des statistiques des fidèles;
- 233. l'appellation «Doyenné» en lieu et place de «Zone apostolique» ;
- 234. le passage de l'appellation «Zone apostolique du Nord» à celle de «Doyenné de Luozi» et «Zone apostolique du Bas-Fleuve» à celle de «Doyenné de Kinzau-Mvute»;
- 235. la terminologie de C.E.V.B. (Communauté Ecclésiale Vivante de Base) en lieu et place de CEB (Communauté Ecclésiale de Base);
- 236. les modifications ci-après pour l'implantation pastorale dans les différents doyennés:

1. DOYENNE DE KIMPESE

Paroisses : Sainte Marie (Kimpese), Saint Joseph (Songololo), Saint Joseph (Lukala), Saint Jean (Tumba) et Saint Joseph (Kasi)

- SONGOLOLO: Nduizi, Manteke I à Mbanza-Matadi, Manteke II à Mbata-Nkenge où il existe déjà un presbytère, une école primaire et une école secondaire;
- KASI : Lukunga à confirmer.
La paroisse de Kasi s'arrêterait au fleuve et Mbanza-Nsanda se rattacherait à Lukunga. Il sera demandé au Curé de Lukunga de porter une attention particulière à « CHANTIER » qui se développe et où il faudra acquérir nécessairement un terrain ;
- KIMPESE : 3 paroisses à confirmer, à savoir: IME, YANGA DIA SONGA, VUNDA;
- LUKALA: Ndeke à confirmer ;
- TUMBA: Lombo - Fuese à confirmer;

2. DOYENNE DE KINZAU-MVUETE

Paroisses : Sacré-cœur (Kinza-Mvuete), Saint Charles (Vunda), Saint Alphonse (Kingoma), Notre-Dame des pauvres (Kimuaka), Notre-Dame du perpétuel Secours (Inga) et Marie Immaculée Conception (Kionzo).

- KINZAU-MVUETE : Makayalezi, Mawo, Mazibidi à confirmer;
- VUNDA: Vanga, Nsanda Centre à confirmer;
- KINGOMA: Zela à confirmer;
- KIMUAKA : Tibu à confirmer;

3. DOYENNE DE KWILU – NGONGO

Paroisses : Saint Gérard (Kimpangu), Saint Armand (Luvaka), Notre-Dame de Lourdes (Kwilu-Ngongo), Christ-Roi (Lufu-Toto) et Sacré-Coeur (Nkolo).

- KIMPANGU: Gombe-Sud à confirmer;
- KWILU –NGONGO: Cité Tumba et Poste 18 à confirmer, tout en cédant Yanga Post 24 de Kimpese à Kwilu-Ngongo;
- NKOLO: Fuma et Konzo Kimpanzu à confirmer ; Kindongala à faire une sous-paroisse de Konzo Kimpanzu et nommer un Ntuadisi à Tadi dia Nkosi;

4. DOYENNE DE LUOZI

Paroisses : Notre-Dame de Fatima (Luozi), Notre-Dame du perpétuel secours (Mangembo), Sainte Marie Médiatrice (Bienga), Sainte Thérèse (Bandakani), Saint Joseph (Masangi) et Sacré-Cœur (Miyamba).

- LUOZI: Lukuakua avec un Ntuadisi résident et Nkonka à confirmer;
- MANGEMBO: Kiniangi, Kilueka et Zimba à confirmer;
- BIENGA : Tadi Kumbi à confirmer;
- BANDAKANI: Nzau-Zandu, Mipasi Kiluangu et Kimpambu à confirmer;
- MASANGI: Nkundi à confirmer; solliciter une maison plus grande au PNR avant la construction d'un presbytère sur le terrain paroissial situé entre la maison appelée Cercle et l'hôpital de protestants.
- MIYAMBA: Kimbawuka et Kikayi à confirmer;

5. DOYENNE DE MATADI

Paroisses : Sacré-Cœur (KINKANDA), Saint Gérard (MIKONDO), Saint Sacrement (BELVEDERE), Sainte Bernadette (SOYO), Notre-Dame Médiatrice (CATHEDRALE), Notre-Dame de Fatima (NORD), Saint Joseph (NZANZA) et Sainte Marie (CAMP REDJAF).

- SAINT GERARD: N'dimba Antoine à confirmer;
- SAINT SACREMENT: existence d'un terrain pour construire une autre paroisse;
- SAINTE BERNEDETTE: construire une chapelle et site de pèlerinage à Soyo-Village.

6. DOYENNE DE MBANZA-NGUNGU

Paroisses: Sainte Thérèse, Sacré-cœur, Saint Jules, Gombe-Matadi, Kinzundu, Sainte Marie et Christ-Roi.

- CHRIST – ROI : obtenir un terrain où ériger une nouvelle paroisse;
- SACRE-CŒUR: Bangu Langa libéré de Nkolo pour Sacré-Cœur;
- SAINTE MARIE DE LOMA: Mbanza Nsundi et Ngongolo (qui a une chapelle et une maison d'habitation) à confirmer;
- NGOMBE-MATADI: Zongo à confirmer et NTIMANSI: y nommer un Ntuadisi;

- KINZUNDU: Kivulu à confirmer parce que situé à 14 km de Kinzundu, mais ayant une forte densité démographique suite au siège administratif. Il est souhaitable que ceux qui seront nommés dans ces paroisses soient des Administrateurs paroissiaux.

XIV. En matière D'INSTITUTIONS et COMMISSIONS DIOCESAINES, d'une part, et DE JUSTICE ET PAIX, de l'autre.

237. Se reporter, pour les Institutions et Commissions diocésaines, aux dispositions canoniques relevant de l'autorité compétente et, en matière de justice et paix, se référer aux documents de la CENCO.

XV. En matière de DISCIPLINE ECCLESIASTIQUE

238. la communion des prêtres avec leur Evêque à travers le dialogue, l'écoute et l'obéissance;
239. la mise à la disposition des prêtres des statuts du clergé diocésain publiés par la CENCO ;
240. la formation permanente des prêtres par des symposiums, des retraites, des recollections, etc.;
241. l'honnêteté dans la gestion et le respect des biens ecclésiastiques;
242. le dialogue de l'Evêque diocésain avec les Auxiliaires de l'Apostolat (AA) afin de préciser leurs statuts canoniques.

Fait à Matadi, le 25/05/2013

Le Secrétariat Général du Synode

2.12. Mot de remerciement à l'occasion de la clôture des assises.

Matadi/Salle de Safari (N'dimba Luwawanu), le 25 mai 2013.

Excellence Monseigneur l'Evêque,

Chers membres synodaux,

Distingués invités.

Le rêve d'autrefois est aujourd'hui une réalité; le premier synode diocésain de Matadi aura vécu, grâce à la détermination de ceux qui en ont reçu la claire vision de la part du

Seigneur et ceux qui, comme du temps des Apôtres, ont accepté volontiers l'embarquement à risque, défiant vents et tempêtes de la mer, vers une terre nouvelle.

Oui! Ce Synode diocésain devra être pour tout chrétien catholique vivant dans le diocèse de Matadi, l'aube des temps nouveaux.

Nous souvenant d'un des grands imitateurs du Christ Sauveur, nous citons Saint François d'Assise, dont la prière nous a accompagnés tout au long de notre année Synodale, nous confessons à la fin de ce Synode que le Christ est avant tout Amour et Miséricorde, Communion et Vérité. En effet, vivre en Christ, c'est mettre toute sa foi en lui; placer en Lui toute son espérance; se laisser guider par sa lumière et cheminer dans la joie d'être sauvé par son sacrifice; bref, c'est devenir ses vrais témoins.

Les échanges, en atelier ou en plénière, ont été révélateurs de cette prise de conscience de notre identité de fils de Dieu et témoins du Christ. Nous avons ainsi en conscience cette tâche de conversion permanente exigée par notre identité pour avancer en eaux profondes.

L'adoption des résolutions aura été pour nous un moment singulier d'engagement ecclésial, ces balises délibérément choisies pour nous efforcer de faire route ensemble comme un seul homme. Mais rappelons-nous opportunément qu'elles ne sont que des propositions soumises à notre Ordinaire, Père Evêque, Législateur et Pasteur.

A vous, chers membres synodaux, votre engagement, votre courage, votre zèle, votre disponibilité et votre détermination nous ont beaucoup édifiés. Nous vous en sommes très reconnaissants.

L'ambiance familiale et conviviale qui a été vécu pendant nos assises nous a convaincu aussi bien de votre souci d'édification de l'Eglise que de cette prise de conscience que vous êtes l'Eglise comme vous l'avez si bien dit lors des assemblées paroissiales et décanales. Vous avez été ces travailleurs laborieux et intrépides. Soyez-en remerciés.

Excellence Monseigneur l'Evêque,

Chers membres synodaux,

Distingués invités.

Alors que les rideaux se tirent sur nos assises et que l'on croirait tout fini, le travail ne fait que commencer. Car, désormais, il s'agira d'être des témoins à la lumière des directives épiscopales qui sortiront des propositions faites au cours de nos assises. Que nous soyons, de ce fait, les porte-étendards de cette espérance par un engagement tous azimuts. Comme Marie, notre Mère, une seule attitude doit désormais être nôtre, « être des serviteurs» (Je suis la servante du Seigneur, qu'il me soit fait selon ta parole) Lc 1, 38. Alors, allons tous au travail!

Je vous remercie.

Abbé Alexis MBWAKI MAYEMBA,

Secrétaire Général de l'Assemblée synodale

2.13. MESSE DE CLOTURE DU SYNODE/Matadi, Paroisse Notre Dame de Fatima

(Dimanche 26 mai 2013, en la Solennité de la Très Sainte Trinité)

2.13.1. Mot de la remise des Résolutions et recommandations du Synode à Son Excellence Mgr L'Evêque

Père Evêque,

Depuis la convocation du Synode du Diocèse de Matadi, le peuple de Dieu de notre Diocèse a répondu avec grand enthousiasme à cette invitation. Il s'est réuni en assemblées paroissiales, décanales et enfin en plénière pour examiner tous les problèmes concernant la vie de notre Eglise locale.

C'est pourquoi, après adoption en plénière, des résolutions prises pour l'aggiornamento de notre vie ecclésiale, nous vous proposons les dites résolutions, afin qu'elles vous servent de phare lumineux dans l'administration de notre Diocèse, en tant que notre Père Evêque, législateur et pasteur.

Abbé Alexis MBWAKI MAYEMBA,

Secrétaire Général de l'Assemblée Synodale.

2.13.2. Homélie de l'Evêque diocésain à l'occasion de la messe de clôture du Synode

Monsieur le Représentant personnel du Gouverneur de la Province du Bas-Congo,
Excellences, chers Frères dans l'épiscopat,
Honorables députés
Mesdames et Messieurs les Ministres,
Chères Autorités civiles et militaires,
Distingués Invités selon vos titres et qualités,
Révérends Pères, Révérends Abbés, Révérends Frères, Révérendes sœurs,
Chers frères et sœurs dans le Christ,

La Pentecôte 2012 a marqué le démarrage du synode diocésain dans la foi et l'espérance et dans la prière intense et assidue à l'Esprit saint. La Pentecôte 2013 et aujourd'hui, fête de la Très Sainte Trinité voient se lever, à travers les Pères synodaux, un peuple en marche, engagé dans les divers chantiers de la mission que notre beau synode vient d'ouvrir sous la mouvance de l'Esprit Saint.

Ce synode diocésain marque ainsi une étape importante dans l'histoire de l'évangélisation de notre Eglise locale. Il instaure, en effet, un tournant décisif qui engage le diocèse dans une triple dynamique, celle de la conversion des cœurs et des mentalités, celle de l'amour de notre Eglise locale, et celle du renouveau pastoral ou du réajustement des structures ecclésiales diocésaines sociales et pastorales aux conditions nouvelles de vie des hommes et des femmes de ce temps.

La nature et la finalité de ce synode, à la fois profondément humaine et essentiellement spirituelle m'a conduit, vous l'avez sans doute deviné, à vouloir clôturer ses travaux sous le signe de l'Eucharistie qui est au cœur de l'unité de notre Eglise et qui est le don inestimable de notre divin Maître à son peuple.

En effet, le témoignage le plus beau que l'Eglise puisse donner au monde est celui d'«une communauté de personnes unies par le lien de la charité. C'est la *«koinônia»* chrétienne, c'est le **«voyez comme ils s'aiment de la première communauté chrétienne»**, c'est cette force novatrice de l'amour que je vous prie de porter à vos communautés comme l'expérience spirituelle vécue au synode et qui est appelée à envelopper tout le diocèse.

Et c'est l'eucharistie qui est la source et l'expression de cette unité dans la charité. Une action missionnaire qui ne repose sur la prière risque fort de devenir une action purement humaine et non action de l'Esprit saint en l'homme.

Au nom de tout le diocèse et en mon nom personnel, je voudrais profiter de l'opportunité que m'offre la fin des travaux du synode pour vous dire un immense merci et vous féliciter chaleureusement chacun, chacune d'entre vous pour le sérieux, le soin, et la détermination dont vous venez de faire preuve en accomplissant un travail synodal consistant dans les délais prévus.

J'ai pu remarquer avec satisfaction que seul l'intérêt du diocèse guidait et orientait les observations, les interventions et les propositions qui ont été faites. Soyez vous-mêmes fiers d'avoir engagé votre propre responsabilité devant l'histoire ecclésiale de notre diocèse. Nous avons cheminé au jour le jour dans la foi en l'Esprit du Seigneur qui œuvre dans les cœurs des hommes et conduit l'Eglise, dans la confiance que nous faisons bien et la conviction qu'enfin les choses allaient bouger et que tout pouvait changer. Je suis fondé à croire que nous avons raison de penser ainsi.

Ô quelle joie, quel bonheur dans le Seigneur! Son Esprit vient, en effet, de révéler à notre Eglise diocésaine ses tâches d'aujourd'hui et de demain! Il vient d'éclairer et de renouveler notre regard sur cette vie pastorale que l'assemblée du synode, au titre de force représentative du diocèse, s'est évertuée à repenser en fonction des réalités du monde d'aujourd'hui.

Oui, notre synode a le mérite de nous avoir révélé des faits des milieux, des situations qui auraient pu nous échapper, il a mis le doigt sur les aspirations, les espérances du peuple de Dieu avec ses pesanteurs, ses lacunes et ses contradictions; il a, par la force de l'Esprit, jeté les bases de l'aggiornamento attendu de longue date au diocèse.

C'est pourquoi, quelle que soit la longueur du temps que cela prendra, en raison du facteur humain et de tous les paramètres à prendre en compte dans certains domaines, je vous donne ma parole que les résolutions du synode qui seront promulguées sous mon autorité, fruit de plus d'une année de travail de toute la communauté diocésaine rassemblée dans

l'unité et résolue à témoigner de l'évangile du Christ ressuscité, toutes ces résolutions disais-je, seront traduites en acte.

Car à mes yeux, elles tracent pour notre diocèse les chemins que nous cherchions pour travailler dans une plus grande fidélité à la mission que nous avons tous reçue du Seigneur. Elles constitueront donc la feuille de route de notre Eglise locale pour les prochaines années. Je vous exprime ici ma volonté d'y travailler sans désespérer.

C'est cela, la dynamique synodale, symbole du peuple de Dieu qui s'est relevé, qui s'est mobilisé et s'est remis en marche avec plus de vie, plus de force, plus de lumière sous la mouvance de l'Esprit. Personne ne devra donc rester au bord du chemin.

Tout le diocèse est désormais entré dans la dynamique synodale. Aussi, cette eucharistie qui clôture le synode est-elle en même temps celle de l'envoi en mission de l'Eglise diocésaine, de la même manière que la mort du Seigneur n'a pas donné lieu à une autre mort, mais à la Pâques, à la Résurrection, à une vie plus forte, plus belle, plus rayonnante.

Je ne puis oublier, croyez moi, que la préparation et l'excellente organisation de ce synode sont le fruit conjoint de nombreuses contributions aussi efficaces et généreuses les unes que les autres.

Permettez-moi d'exprimer un immense merci reconnaissant au nom du diocèse et en mon nom personnel à tous les membres de l'équipe synodale diocésaine de pilotage et à ceux de l'équipe d'animation synodale qui ont préparé et animé toute la longue phase préparatoire de ce synode, dit phase pré-synodale.

Ils ont constitué une excellente commission technique centrale qui a mobilisé tout le diocèse. J'ai apprécié la qualité, la justesse et le contenu de tous documents confectionnés pour guider le peuple de Dieu et je ne puis oublier les gigantesques efforts déployés pour aller mobiliser et animer les gens sur le synode là même où ils vivent et ce dans tout le diocèse. Soyez bénis dans le seigneur pour tout ce travail.

Mes remerciements les plus pressés et ceux de tout le diocèse s'adressent aussi aux membres du Secrétariat Général du synode ainsi qu'aux membres de diverses équipes techniques qui se sont investies à fond, afin que le synode se déroule dans des conditions correctes et satisfaisantes. Les résultats qui forcent notre admiration sont à la hauteur de nos espérances.

Mais personne n'ignore ici l'envergure de la besogne abattue sans relâche et surtout la charge corporelle que comporte un programme d'activités aussi surchargé.

Je vous félicite d'avoir mené à bien les assises de ce synode et soyez bénis dans le Seigneur.

Et pour n'oublier personne, avec ferveur je dis mon estime et exprime collectivement et individuellement du fond du cœur ma gratitude et celle du diocèse à toutes les générosités et les bonnes volontés qui se sont manifestées à l'occasion de ce synode, et à vous tous, ceux et celles, qui ont contribué de quelque manière au succès de ce synode.

Soyez tous bénis dans le Seigneur!

Laissons-nous tous emporter par la Force de l'Esprit-saint qui guide l'Eglise et dans cet élan, célébrons avec joie et action de grâces la fête de Trinité, la fête de Dieu qui ne cesse de nous révéler le plus intime de son être, qui nous livre son cœur et nous enveloppe de son

amour. Dieu, communauté de trois personnes. Mais en même temps, il est un Dieu de relations parce qu'il est Amour qui se donne, parce qu'Il veut partager sa gloire, parce qu'il veut l'unité de tous en Lui.

Dès le début de l'histoire sainte, Dieu s'est livré à son peuple en révélant son nom : « Je suis Jahvé ».

Livrer son nom à quelqu'un, c'est en quelque sorte donner un pouvoir à ce quelqu'un, puisque désormais, il pourra vous appeler et vous interpeller. En disant son nom à Moïse, Jahvé, Moïse et son peuple sont entrés dans son intimité, ils sont devenus amis, ils ont scellé une alliance.

Tout au long de l'histoire sainte, Jahvé est resté fidèle à son amour pour les hommes, pardonnant leurs infidélités, leurs péchés.

Cet amour atteint son sommet lorsqu'il a envoyé son Fils pour sauver les hommes. En effet, Saint Jean écrit dans son évangile que *Dieu a tant aimé le monde qu'Il a donné son Fils unique, afin que par lui le monde soit sauvé !* Mais la grande et bouleversante nouvelle, c'est que Jésus, Fils de Dieu, est venu dire que ***Dieu est son Père mais aussi notre Père.*** C'est la nouvelle alliance entre Dieu et les hommes par Jésus. Avec Jésus donc, les hommes entrent dans l'intimité de Dieu, nous devenons enfants de Dieu, nous devenons membres de la famille de Dieu.

Lorsque Jésus a terminé son œuvre, il nous a envoyé un « consolateur, » un « défenseur », l'Esprit Saint qui nous rappelle tout ce que Jésus a enseigné. L'Esprit est la nouvelle présence de Jésus et du Père parmi nous et en nous. C'est lui qui maintenant nous unit au Père et au Fils, c'est lui qui nous unit les uns aux autres et qui donne à tous la même vie, la vie du Christ. Ainsi Dieu est Père, Fils, et Esprit et en même temps il est un, parce qu'il est Communauté d'amour.

Notre Dieu n'est donc pas un Dieu solitaire. Il est tout entier un Dieu de relations. Nul ne peut aimer s'il est tout seul. L'amour n'est pas contemplation de soi, dans la solitude, dans l'enfermement. Il est jaillissement de vie et ouverture à l'autre pour faire l'unité avec lui.

Ainsi la sainte Trinité, Communauté d'amour doit être la racine et l'image de notre vie. Le Père et le Fils et l'Esprit sont des personnes différentes. Chacun remplit un rôle différent, particulier dans l'histoire du salut, mais les trois vivent dans l'harmonie parfaite. C'est cela le mystère de la Trinité : vivre en harmonie tout en étant différent. Si les chrétiens savaient qu'ils ont tous la même vie par le Christ, ils se comporteraient comme des frères et des sœurs.

Le mystère de la Trinité peut se comparer aux relations que nous vivons dans une famille humaine. En effet, ce qui fait la richesse de la famille humaine, c'est l'amour, l'harmonie qui règne entre le papa, la maman et les enfants. Et pour que ces relations soient vraies vivantes et enrichissantes, elles doivent se fonder sur respect des différences entre les membres, sur la tolérance, sur le pardon et sur la réconciliation.

Oui, la célébration du mystère de la Trinité doit nous provoquer à regarder avec foi et lucidité comment nous vivons nos propres relations avec les autres dans nos milieux quotidiens de vie et de travail comme la famille, dans notre voisinage, au boulot, etc. Vivre selon Dieu consiste à laisser déployer notre capacité de relations à la manière de Dieu. C'est

libérer notre puissance d'aimer dans la vérité de Dieu, dans le service des uns et des autres, dans le don et le pardon, dans l'accueil.

Que les éminentes personnalités qui sont venues participer à cette messe de clôture du synode et d'envoi de toute l'Eglise locale en mission veuillent trouver ici l'expression de ma prière et de ma profonde gratitude !

Encore une fois, je félicite cordialement tous les participants au synode. J'espère que l'effort de réappropriation de la vie pastorale du diocèse et son actualisation aux conditions d'aujourd'hui vous ont réellement permis de progresser vous-mêmes dans la perception de l'identité de notre diocèse, de ses particularités.

Vous avez pu mesurer aussi, je l'espère, l'importance du travail de sensibilisation à la base. Cette base demeure la toile de fond, la référence principale qui devra inspirer et modeler vos réflexions et votre action.

Que la grâce, la lumière et l'harmonie de la sainte Trinité vous enveloppe, vous protège et vous accompagne sur le chemin de retour chez vous.

Dans l'unité et la ferveur spirituelle de cette solennité trinitaire et dans l'espérance, **je déclare clos les travaux de l'assemblée générale du synode diocésain.**

2.13.3. Mot de remerciement du secrétaire général du Synode.

Bakristo bana ya Tata Nzambi,

Yenge! Nzola! Nzola! Kiese!

Bampangi, na n'tuala ti beto manisa misa yayi kele na kukanga Synode ya diocèse na beto, na nkumbu ya Tata Nganga Mbuta na beto, beto zola vutula matondo mingi na bayina nionso, bantu ya luzolo ya mbote, me sadisa beto samu ti bisalu yayi kuiza salama na mutindu me fuanakana.

Ntete ntete beto me pesa difunda ya matondo na bamfumu ya luyalu ya insi na beto, na bayina ya Kiziunga na beto ya Bas-Congo mpe ya Mbanza Matadi, na lusadisu nionso bau me pesa beto. Mutindu mosi, beto lenda zimbakanave ba notables ya Mbanza Matadi, mpe ya diocèse ya beto ya m'vimba, bayina nionso zibulaka n'tima mpe monisaka luzolo ya mbote na kupesa beto lusadisu ya kufuana.

Mutindu tubaka Tata Nganga Mbuta, na ntangu yandi bakaka rapport ya projet budjétaire ya ntete samu na bisalu nyonso ya Synode yayi, yau pesaka yandi wonga mingi, kansi kuzibuka ya ban'tima na maboko ya beno yau nde me pesa beto nzila to diluaku yakutoma kusala bisalu ya lukutakanu ya beto; yau kele kimbangi ti, "bisika bantu me kutakana na nkumbu ya Mfumu, yandi mosi kele na kati ya bau, mpe yandi ke vuanda n'tuadisi ya bisalu na bau.

Matondo mingi na bampangi nionso me sala konso konso kisalu na ndiatissilu ya Synode na beto: kubanda na bampangi ya comité de pilotage, bampangi ya ba assemblées paroissiales, décanales, kimvuka ya sensibilisation, ba membres synodaux nionso, ba mpangi

ya logistique, ya protocole, ba journalistes, ba secouristes, na bayina nionso me sala na beto na bureau ya Secrétariat général ya Synode. Baketubaka ti kivumu ya nsatu ke kuwaka malongi ve: mazono na ntangu beto lombaka ba suggestions, tata mosi sonikinaka beto na bureau ti, “na yina metadila madia, rien à signaler”, yau yina beto zola vutula matondo mingi na commission ya restauration. Matondo mingi mpe na beno nionso me katuka ndambu na ndambu samu na kukuiza sambila kintuadi na beto.

Beto me kuwa na inua ya yandi mosi Tata Nganga Mbuta na beto ti yandi sepelaka na kuyamba ba experts, bantu ya mazaya kuizaka sadisa beto na yina me tadila ndiatisilu ya bisalu ya Synode. Beto ke awa na tata l’abbé Bruno Lutumba, nganga nzambi ya diocèse ya Kisantu, n’longisi na université catholique ya Congo (UCC), yandi kele spécialiste ya droit canon mpe civil; beto ikele mpe na tata l’abbé François Luyeye, nganga nzambi ya archidiocèse ya Kinshasa, spécialiste ya théologie dogmatique et systématique, yandi diaka kele n’longisi na université catholique (UCC), mpe aumonier ya classe politique ya insi ya beto ya Congo.

Beto ikele diaka na ba ntumua ya ba diocèses ya n’kaka ya Bas-Congo (Boma na Kisantu), bau me kuiza monikisa ba nganga mbuta na bau. Bika Tata Nzambi sakumuna bau nionso.

Nakumanisa, beto me pesa mpe difunda ya matondo na bampangi nionso me sala ti Kimenga ya Misa yayi vuanda ya mbote: chorale, ba acolytes, ba lecteurs, ba louangeuses, ba secouristes, groupe Pax, na bayina nionso vuandaka na biyekua ya mutindu na mutindu, bika Tata Nzambi sakumuna bau. Samu na beto nionso, matondo na Tataaa! Nzambi !

Abbé Alexis MBWAKI MAYEMBA,

Secrétaire général du Synode.

2.14. LISTE DES PARTICIPANTS A L’ASSEMBLEE GENERALE DU SYNODE DIOCESAIN DE MATADI

(Matadi/ Salle Safari (N’dimba Luwawanu), du 22 au 25 mai 2012)

A. Le Bureau du Synode diocésain

I. Président:

Son Excellence Monseigneur Daniel NLANDU MAYI

II. Secrétariat Général

1. **Secrétaire Général:** Abbé Alexis MBUAKI
2. **Premier Secrétaire Général Adjoint:** Père Victor MAMPUYA
3. **Deuxième Secrétaire Général Adjoint:** Abbé Jean TSHINGOLA

Membres :

4. Abbé Janvier NGINADIO
5. Abbé Hervé MBENZA
6. Abbé Cyprien DINAKUIZA
7. Monsieur Guy MPANZU
8. Sœur Itridat NDOMBI
9. Sœur Mathilde NSUNGUA

B. Liste des participants par Doyenné⁵⁸

I. DOYENNE DU NORD

1. Révérend Père Benoît LUNDADIO (Paroisse N.D.de Fatima/Luozi)
2. Monsieur l'Abbé Roger MVULANENE NKAMA (Paroisse N.D. du Perpétuel Secours/Mangembo)
3. Monsieur l'Abbé Paul KITOKO LUNTADILA (Paroisse Marie Médiatrice/Bienga)
4. Monsieur David DIKUNDUAKILA (Paroisse Sainte Thérèse/ Bandakani)
5. Monsieur Stéphane LUSAMBULU (Paroisse Saint Joseph/Masangi)
6. Monsieur Lambert MABIALA (Paroisse N.D. du Perpétuel Secours/Mangembo)
7. Monsieur André KUZUNDUKU (Paroisse N.D.de Fatima/Luozi)
8. Monsieur Martin MAWA NZAYAMBELA (Paroisse Marie Médiatrice/Bienga)
9. Monsieur Serge BABELAKUAU KUKAKULA (Paroisse Sacré Cœur/Miyanmba)
10. Monsieur Médard KUAMBI (Paroisse N.D.de Fatima/Luozi)
11. Monsieur LUNTALA MPANZU (Paroisse N.D.de Fatima/Luozi)
12. Monsieur NGOMA KIANGALA (Paroisse Marie Médiatrice/Bienga)
13. Monsieur Isidore BASIBA (Paroisse N.D.de Fatima/Luozi)

II. DOYENNE DE KIMPESE

1. Monsieur l'Abbé Grégoire NSIMBA (Paroisse Saint Joseph/Songololo)
2. Monsieur l'Abbé Philippe MASAMBA (Paroisse Saint Joseph/Lukala)
3. Monsieur l'Abbé Cyprien DINAKUIZA (Séminaires/Kibula)
4. Monsieur Alfred MAMBANGULA (Centre Pastoral et Liturgique/Tumba)
5. Monsieur l'Abbé Bernard NKIAMBI (Centre Pastoral et Liturgique/Tumba)
6. Monsieur l'Abbé André MATONDO (Centre Pastoral et Liturgique/Tumba)
7. Monsieur l'Abbé Josaphat KUDIKA (Paroisse Saint l'Evangeliste/Tumba)
8. Monsieur l'Abbé Albert MAKUBAMA (Craie Douce/Kimpese)

⁵⁸ Cette liste reprend les noms de tous ceux qui étaient attendus.

9. Monsieur l'Abbé (Diacre) Evariste NGONDE (Séminaires/Kibula)
10. Révérend Père Blaise MATONDO (Paroisse Sainte Marie/Kimpese)
11. Révérende Sœur Hélène VAN OOTGHEM, SCJM ((Paroisse Sainte Marie/Kimpese)
12. Monsieur MVINDU (Paroisse Saint l'Evangéliste/Tumba)
13. Monsieur Joseph LEMO (Paroisse Saint Joseph/Lukala)
14. Monsieur Emile BAVEDILA (Paroisse Sainte Marie/Kimpese)
15. Monsieur MANDIANGU (Paroisse Saint Joseph/Kasi)
16. Monsieur MALOLOKUA (Paroisse Saint Joseph/Songololo)
17. Monsieur MIEZI (Paroisse Saint Joseph/Songololo, Sous-Poste de Nduizi)
18. Monsieur NKUTI (Paroisse Saint Joseph/Songololo)
19. Monsieur NSEKA (Paroisse Saint l'Evangéliste/Tumba)
20. Madame Agnès WADILAVO (Paroisse Sainte Marie/Kimpese)

III. DOYENNE DE KWILU-NGONGO

1. Monsieur l'Abbé Zéphyrin NSIMBA (Paroisse N.D. de Lourdes/Kwilu-Ngongo)
2. Monsieur l'Abbé Jean-Pierre MPIANDA (Paroisse Saint Gérard/Kimpangu)
3. Monsieur l'Abbé Serge ZOLANDONGA (Paroisse Saint Armand/Luvaka)
4. Monsieur l'Abbé Hyacinthe MASAMBA (Paroisse Sacré Cœur/Nkolo)
5. Monsieur l'Abbé (Diacre) Daniel KUHANDA (Paroisse Saint Gérard/Kimpangu)
6. Révérende Sœur Marie-Janvier BAWUKILA (Paroisse Sacré Cœur/Nkolo)
7. Docteur Aimé-Serge MALUNDAMA (Paroisse N.D. de Lourdes/Kwilu-Ngongo)
8. Monsieur Blaise MANDANGA (Paroisse Christ Roi/Lufu-Toto)
9. Monsieur André BASOLUA (Paroisse Sacré Cœur/Nkolo)
10. Monsieur Jovite WAMBELA (Paroisse N.D. de Lourdes/Kwilu-Ngongo)
11. Monsieur Michel KIMUENA (Paroisse Christ Roi/Lufu-Toto)
12. Madame Pauline UMBA NGOMA (Paroisse N.D. de Lourdes/Kwilu-Ngongo)
13. Monsieur Guy N'GOGO (Paroisse N.D. de Lourdes/Kwilu-Ngongo)
14. Monsieur LUYINDULA (Paroisse Saint Armand/Luvaka)

IV. DOYENNE DE MBANZA-NGUNGU

1. Mgr Philippe DINZOLELE (Paroisse Sainte Thérèse/ Mbanza-Ngungu)
2. Monsieur l'Abbé Théophile LUWENGO (Paroisse Christ Roi/Mbanza-Ngungu)
3. Monsieur l'Abbé Guy LUNTADILA (Paroisse Sainte Marie/Mbanza-Ngungu)
4. Monsieur l'Abbé Pierre NTIAMA (Paroisse Sainte Marie/Mbanza-Ngungu)
5. Monsieur l'Abbé Rémy LUZOLO (Paroisse sainte Thérèse/Mbanza-Ngungu)
6. Monsieur l'Abbé Antoine PANDULA (Paroisse sainte Thérèse/Mbanza-Ngungu)
7. Monsieur l'Abbé Jean-Chrysostome NDONGO (Paroisse N.D. de Sept Douleurs/Nsona-Mbata)
8. Monsieur l'Abbé Jean-Jacques DIAFUKA (Paroisse Saint Jean-Baptiste de la Salle/Ngombe-Matadi)
9. Monsieur l'Abbé Persévérant BUELANTESA (Paroisse Saint Clément/Kinzundu, Sous-Poste de Kindongala)
10. Monsieur l'Abbé Freddy MASIKA (Paroisse Sainte Thérèse/Mbanza-Ngungu)
11. Révérend Père Adrien LUTETE, Rédemptoriste (Paroisse Sacré Cœur/Mbanza-Ngungu)
12. Révérend Frère Gérard MUKOKO, FSJK (Paroisse Sacré Cœur/Mbanza-Ngungu)
13. Révérende Sœur Gertrude KHONDE, RCM (Paroisse Sacré Cœur/Mbanza-Ngungu)

14. Révérende Sœur Marie-Angèle KITEWO, SND (Paroisse Sacré Cœur/Mbanza-Ngungu)
15. Révérende Sœur Marguerite BIKEMBO, SSMK (Paroisse Sacré Cœur/Mbanza-Ngungu)
16. Révérende Sœur Viviane MASANGA, SSMB (Paroisse Sainte Thérèse/Mbanza-Ngungu)
17. Révérende Sœur Marie-Goretti MATUFUENI, RCM (Paroisse Sainte Marie/Mbanza-Ngungu)
18. Docteur Rémy DIAMANAMA SOLE (Paroisse Sainte Thérèse/Mbanza-Ngungu)
19. Monsieur Pierre KIDIANGA (Paroisse Sainte Marie/Mbanza-Ngungu)
20. Monsieur Ghislain KIZAMINA (Paroisse Sacré Cœur/Mbanza-Ngungu)
21. Monsieur Paulin LUBAMBA (Paroisse Sacré Cœur/Mbanza-Ngungu)
22. Monsieur Edouard NYALIKASA (Paroisse Saint Jules/Mbanza-Ngungu)
23. Monsieur Aimé BANZADIO (Paroisse Saint Jean-Baptiste de la Salle/Ngombe-Matadi)
24. Monsieur Joseph NSUKA (Paroisse Saint Clément/Kinzundu)
25. Monsieur Placide NGUMBA (Paroisse Christ Roi/Mbanza-Ngungu)
26. Monsieur MAVONDA (Paroisse Saint Jean-Baptiste de la Salle/Ngombe-Matadi)
27. Monsieur Alexis KIALA (Paroisse Sainte Marie/Mbanza-Ngungu)
28. Monsieur Roger MAMBANGULA (Paroisse Sainte Thérèse/Mbanza-Ngungu)
29. Monsieur Vicente NSENGUA (Paroisse Christ Roi/Mbanza-Ngungu)
30. Monsieur Néron NKATA (Paroisse Sainte Thérèse/Mbanza-Ngungu)
31. Madame Aimée MAFULA (Paroisse Sainte Marie/Mbanza-Ngungu)
32. Madame Valentine MBALA (Paroisse Christ Roi/Mbanza-Ngungu)
33. Madame Alphonsine LUKAU (Paroisse Sainte Thérèse/Mbanza-Ngungu)

V. DOYENNE DE MATADI

1. Mgr Daniel NLANDU MAYI (Evêque diocésain)
2. Monsieur l'Abbé Alexis KUTINU (Paroisse Saint Joseph)
3. Monsieur l'Abbé Philippe LUBIDILA (Paroisse Sainte Bernadette)
4. Monsieur l'Abbé Gustave BAVUIDINSI (Economat diocésain)
5. Monsieur l'Abbé Gérard KINKELA (Vicaire judiciaire)
6. Monsieur l'Abbé Janvier NGINADIO (Chancellerie)
7. Monsieur l'Abbé Hervé MBENZA (Chancellerie)
8. Monsieur l'Abbé André MINGIEDI (Paroisse Sacré-Cœur)
9. Monsieur l'Abbé Albert NZOLA (Paroisse N.-D. de Fatima)
10. Monsieur l'Abbé Maurice MASOLA (Paroisse Sainte Bernadette)
11. Monsieur l'Abbé Philibert MAYENGELE (Paroisse N.-D. de Fatima)
12. Monsieur l'Abbé Olivier BENASALA (Paroisse N.-D. de Fatima)
13. Monsieur l'Abbé Jean-Gratien MAKANUA (Paroisse N.-D. de Fatima)
14. Monsieur l'Abbé Jean TSHINGOLA (Paroisse N.-D. Médiatrice)
15. Monsieur l'Abbé Albert NSIMBA (Paroisse N.-D. Médiatrice)
16. Monsieur l'Abbé Dominique M'BAMBA (Saint Sacrement)
17. Révérend Père Hubert NGWAMU, Rédemptoriste (Paroisse Saint Gérard)
18. Révérend Père André MUSINGA, Rédemptoriste (Paroisse Saint Gérard)
19. Révérend Frère Albert ABIZA, FEC (Paroisse N.-D. Médiatrice)
20. Révérende Sœur Marie-Thérèse MAMPAKA, SSMM (Paroisse Sainte Bernadette)
21. Révérende Sœur Josiane KUKIMUKA, SSMM (Paroisse Sainte Bernadette)

22. Révérende Sœur Mathilde NSUNGUA, SSMM (Paroisse Sainte Bernadette)
23. Révérende Sœur Itridat NDOMBI (Paroisse Sacré-Cœur)
24. Révérende Sœur Julienne KIANGUDIMOSI, SCJM (Paroisse N.-D. Médiatrice)
25. Révérende Sœur Jacqueline MVIKA, SCJM (N.-D. Médiatrice)
26. Révérende Sœur Albertine KEYA, SSP (Paroisse Saint Gérard)
27. Révérende Sœur Madeleine MAKETAMA, SSP (Paroisse Saint Joseph)
28. Monsieur Roger MANEGABE (Paroisse N.D. Médiatrice)
29. Monsieur Jean-Pierre NDAMBI (Paroisse Saint Gérard)
30. Monsieur Etienne MAWUNGU (Paroisse Sainte Bernadette)
31. Monsieur Adolphe MFUEMONO (Paroisse Sacré-Cœur)
32. Monsieur Iza MADI (Paroisse Sacré-Cœur)
33. Monsieur José BAKU (Paroisse Saint Joseph)
34. Monsieur André KIANDA (Saint Sacrement)
35. Monsieur Edouard NIMI (Paroisse Sacré-Cœur)
36. Monsieur MVUEZOLO (Paroisse N.-D. de Fatima)
37. Monsieur Frédéric KIUNGU (Paroisse Saint Joseph)
38. Monsieur Elie NSANGU (Paroisse N.-D. de Fatima)
39. Monsieur Jean KIHASA (Paroisse Sacré-Cœur)
40. Monsieur Fils KUANANI (Paroisse Sacré-Cœur)
41. Monsieur KANI BAVUIDI (Conseillerie des Ecoles catholiques)
42. Monsieur Albert NKAMA (Paroisse N.D. de Fatima)
43. Monsieur Matthieu BASANGWABI (Paroisse Notre-Dame Médiatrice)
44. Madame Georgette KIPANGA (Paroisse Notre-Dame Médiatrice)
45. Monsieur Daniel MPANZU (Paroisse Sacré-Cœur)
46. Monsieur Peter LUKENGA (Paroisse Sacré-Cœur)
47. Excellence Monsieur le Ministre Raymond NSUMBU (Paroisse Sacré-Cœur)
48. Monsieur David Lévy KULALA (Paroisse Sainte Bernadette)
49. Monsieur Vehi MABANZA (Paroisse Sacré-Cœur)
50. Monsieur Josué NKUTI (Paroisse N.-D. de Fatima)
51. Monsieur René MWANZA (Paroisse N.-D. Médiatrice)
52. Monsieur Alphonse SANA (Econamat diocésain)
53. Monsieur LAPATSH (Paroisse Sacré-Cœur)
54. Monsieur Pascal DIFUIDI (Paroisse Sacré-Cœur)
55. Monsieur Séraphin MAVAMBU (Saint Sacrement)
56. Monsieur Honoré MANGONGO (Paroisse Sacré-Cœur)
57. Mademoiselle Christine MANSIANTIMA (Paroisse Sacré-Cœur)
58. Madame Arlette PULUSHI (Paroisse Sacré-Cœur)
59. Madame Georgette KIKIANGA (Paroisse Sacré-Cœur)
60. Madame Rita MBATI (Paroisse N.-D. de Fatima)
61. Madame Anne-Marie NIATI (Paroisse N.-D. Médiatrice)
62. Docteur Mamitha DIGATA (Paroisse Sacré-Cœur)
63. Madame Chantal THUADI (Paroisse Sainte Bernadette)
64. Madame Ghislaine KAMALANDUA (Paroisse Sacré-Cœur)
65. Madame Christine INGANA (Paroisse Sacré-Cœur)
66. Madame Marceline KIBUNGI (Paroisse Sacré-Cœur)

VI. DOYENNE DU BAS-FLEUVE

1. Monsieur l'Abbé Isaac DIKUNDUAKILA (Paroisse Sainte Marie/Kionzo)
2. Monsieur l'Abbé Jean-Victor MAYAMONA (Paroisse Saint Charles/Vunda)
3. Monsieur l'Abbé Joseph NDOZIDIANU (Paroisse N.D. du Perpétuel Secours/Inga)

4. Monsieur l'Abbé Martin MADIBU (Paroisse Saint Alphonse/Kingoma)
5. Monsieur l'Abbé Gracia NDONGALA (Paroisse Sainte Marie/Kionzo)
6. Monsieur l'Abbé Henri DIWAMPOVESA (Paroisse N.D. du Sacré Cœur/Kinzao-Mvuete)
7. Monsieur Maurice NGOMA (Paroisse N.D. du Sacré Cœur/Kinzao-Mvuete)
8. Monsieur Damien NDOBI (Paroisse Saint Charles/Vunda)
9. Monsieur Michel MUAKA (paroisse N.D. des Pauvres/Kimuaka)
10. Monsieur Sylvestre NGOMA (Paroisse Saint Alphonse/Kingoma)
11. Monsieur Oscar KAMALANDUA (Paroisse Sainte Marie/Kionzo)
12. Monsieur Placide PHUNA (Kinzao Mvuete)
13. Monsieur Lambert NLANDU (Kinzao Mvuete)
14. Monsieur NZAU A NENGUNA (Paroisse Saint Charles/Vunda)
15. Mademoiselle Agathe WANZAMBI (Paroisse Saint Charles/Vunda)
16. Mademoiselle Agnès N'SUNDA (Paroisse N.D. du Sacré Cœur/Kinzao-Mvuete)

VII. HORS DU DIOCESE

1. Monsieur l'Abbé Pamphile NSUMBU (Europe/Italie)
2. Monsieur l'Abbé Emmanuel NSUKULA (Kinshasa)
3. Monsieur l'Abbé Paul-Marie BUETUBELA (Kinshasa)
4. Monsieur l'Abbé François LUYEYE (Kinshasa)
5. Monsieur l'Abbé Bruno LUTUMBA (Kinshasa)
6. Monsieur l'Abbé Fidèle MABUNDU (Kinshasa)
7. Monsieur l'Abbé Simon MATONDO (G.S. Mayidi)
8. Monsieur l'Abbé Adrien DIAKIODI (G.S. Mayidi)
9. Monsieur l'Abbé Alexis MBWAKI (G.S. Mayidi)
10. Révérend Père Zéphyrin LUYILA, Rédemptoriste (Kinshasa)
11. Révérend Père Victor MAMPUYA, Rédemptoriste (Kinshasa)
12. Révérend Père Joseph MUKONDUA, Rédemptoriste (Kinshasa)
13. Révérend Frère Félicien LUKOKI, FSJK (Kinshasa)
14. Révérend Frère Firmin PHAMBU, FEC (Kinshasa)
15. Révérende Sœur Elisabeth ONGADI, SCJM (Kinshasa)
16. Révérende Sœur Marie-Jeanne ELONGA, RSCJ (Kinshasa)
17. Révérende Sœur Colette NGUALA, SSMK (Kisantu)
18. Révérende Sœur Adolphine, MML (Kisantu)
19. Révérende Sœur Astrid TSOLA, SSMB (Boma)
20. Révérende Sœur Sylvie NZUZI, SSP (Lukula)
21. Monsieur Guy MPANZU (G.S. Mayidi)
22. Monsieur Jean-Pierre BIMOKO (Kinshasa)
23. Mademoiselle Arlette MASAMUNA (Kinshasa)
24. Monsieur l'Abbé Jean-Claude DIAKI (Délégué du diocèse de Boma)
25. Monsieur l'Abbé Delvaux-Corneille DIWAMPOVESA (Délégué du Diocèse de Kisantu (Kisantu))
26. Monsieur l'Abbé Cyprien ZIOLA (Délégué du Diocèse de Kisantu (Kisantu))

TABLE DES MATIERES

Avant-propos.....	1
Première partie : Phase pré-synodale	3
1.1. Composition de l'équipe de pilotage du Synode.....	3
1.2. Homélie de l'Evêque à l'occasion de la messe de la convocation du Synode.....	4
1.3. Décret convocant le Synode.....	7
1.4. Lettre de l'Equipe de pilotage : nature et finalité du Synode.....	10
1.5. Décret épiscopal portant constitution de l'Assemblée synodale.....	14
1.6. La Loi synodale.....	18
1.7. Lettre pastorale synodale.....	23
1.8. Prières pour les réunions du cheminement synodal.....	28
1.9. Lettre épiscopale sur la revision du calendrier du déroulement synodal.....	30
1.10. Homélie de la messe d'envoi en mission des animateurs de la campagne de sensibilisation du Synode.....	31
1.11. Lineamenta.....	32
1.12. Décret épiscopal sur la constitution du secrétariat général du Synode.....	57
1.13. Message du repport de la tenue de l'Assemblée synodale.....	59
Deuxième partie : Phase synodale.....	60
2.1. Ordre du jour.....	60
2.2. Mot de bienvenue du Secrétaire général à l'ouverture de l'Assemblée synodale.....	62

2.3.	Discours d'ouverture du Synode par l'Evêque diocésain.....	63
2.4.	Règlement intérieur.....	69
2.5.	Prefession de foi.....	73
2.6.	Les 4 catéchèses sur la doctrine de l'Eglise.....	73
2.6.1.	La révélation.....	73
2.6.2.	La liturgie.....	81
2.6.3.	L'Eglise dans le monde de ce temps.....	88
2.6.4.	L'Eglise diocésaine.....	93
2.7.	La foi de l'Eglise.....	100
2.8.	Synthèse des Assemblées décanales synodales.....	105
2.9.	Liste des Commissions et Sous-commissions synodales.....	116
2.10.	Rapports des Sous-commissions synodales.....	118
2.10.1.	Sous-commission « Catéchèse ».....	118
2.10.2.	Sous-commission « Education chrétienne ».....	121
2.10.3.	Sous-commission « Apostolat des laïcs et des Mouvements d'action catholique ».....	125
2.10.4.	Sous-commission « Clergé, Séminaire et Vie consacrée ».....	128
2.10.5.	Sous-commission des « Communications sociales ».....	135
2.10.6.	Sous-commission « Caritas et Développement ».....	139
2.10.7.	Sous-commission « Finances et patrimoine du diocèse ».....	144
2.10.8.	Sous-commission « Agriculture et Elevages ».....	150
2.10.9.	Sous-commission « Musique sacrée ».....	154
2.10.10.	Sous-commission « Sacrements et Sacrementaux ».....	156
2.10.11.	Sous-commission « Eucharistie ».....	168
2.10.12.	Commission pour le Réaménagement pastoral.....	173
2.10.13.	Sous-commission « Institutions et Commissions diocésaines ».....	178
2.10.14.	Sous-commission « Justice et paix ».....	181
2.10.15.	Sous-commission « Discipline ecclésiastique ».....	181
2.11.	Résolutions et Récommandations de l'Assemblée synodale.....	186
2.12.	Mot de remerciement du Secrétaire général à l'occasion de la clôture des assises... ..	197
2.13.	Messe de clôture du Synode.....	199
2.13.1.	Remise des Résolutions et Récommandations du Synode à S.E. Mgr l'Evêque....	199
2.13.2.	Homélie de S.E. Mgr l'Evêque.....	199
2.13.3.	Mot de remerciement du Secrétaire général du Synode.....	203
2.14.	Liste des participants à l'Assemblée générale du Synode.....	204
2.15.	Table des matières.....	210